Quatre-vingt-septième année. — N° 245. Le Numéro : 35 francs. Dimanche 16 Octobre 1955.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

CLASSEMENT INDICIAIRE DES FONCTIONNAIRES

Le **classement indiciaire** des grades et emplois des fonctionnaires de l'Etat relevant du régime général des retraites vient de faire l'objet d'une brochure *mise à jour à la date du 1er octobre 1955.*

Ce volume est vendu ou expédié franco au prix de **300 F.**

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décrets du 12 octobre 1955 portant rattachement de justices de paix (p. 10187).

Décret du 12 octobre 1955 portant nomination d'un magistrat (p. 10187).

Arrêté du 8 octobre 1955 portant transfert de crédits (p. 10188).

Arrêté du 10 octobre 1955 autorisant le juge de paix de Boghari à tenir une audience foraine bi-mensuelle à Lelourneux (p. 10188).

Arrêtés portant nominations, acceptation de démissions et conférant l'honorariat (conseil d'Etat et officiers publics et ministériels) (p. 10188).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté portant désignation des conseillers de la délégation française auprès du comité institué par la conférence des ministres des affaires étrangères de Messine (rectificatif) (p. 10191).

Ministère de l'intérieur.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 10189).

Décret n° 55-1351 du 12 octobre 1955 modifiant l'article 22 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France et portant création de l'office national d'immigration (p. 10189).

Décret n° 55-1352 du 12 octobre 1955 portant règlement d'administration publique pour l'extension à l'Algérie des dispositions du décret n° 55-781 du 11 juin 1955 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 3, 6 et 7 du décret n° 55-478 du 5 mai 1955 tendant à favoriser les conclusions des conventions collectives et des accords en matière de salaires (p. 10189).

Décret du 12 octobre 1955 approuvant l'érection d'un monument commémoratif à Etampes (Seine-et-Oise) (p. 10189).

Décret du 12 octobre 1955 portant création d'un bureau de bienfaisance mixte dans la commune de Fort-National (département d'Alger) (p. 10189).

Décret du 12 octobre 1955 portant reconnaissance légale d'un établissement congréganiste (p. 10190).

Décret du 12 octobre 1955 approuvant les modifications apportées aux statuts d'associations reconnues d'utilité publique (p. 10190).

Décret du 12 octobre 1955 portant désignation des commissaires du Gouvernement près les tribunaux administratifs pour l'année judiciaire 1955-1956 (p. 10190).

Décret du 12 octobre 1955 portant nomination d'un président de tribunal administratif (p. 10190).

Arrêté du 28 septembre 1955 fixant la rémunération maximum des distributeurs d'électricité chargés par les collectivités locales de percevoir la taxe sur les quantités d'électricité consommées pour le chauffage, l'éclairage et les usages domestiques (p. 10190).

Arrêtés portant promotions, nominations, mutations, réintégrations, reclassement, détachements, mises en disponibilité et en congé de longue durée, admissions à la retraite, conférant l'honorariat et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (sûreté nationale) (p. 10190).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets du 5 octobre 1955 portant concession de la médaille militaire (p. 10192).

Arrêtés portant nominations, mises en position « hors cadres » et en disponibilité et rectificatif:

Administration centrale de l'air (p. 10214).

Armée de l'air (active) (p. 10214).

Gendarmerie nationale (p. 10214).

Service des poudres (p. 10214).

Techniciens d'études et de fabrications de la marine (p. 10214).

Travaux maritimes (p. 10214).

Liste d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (division corps de troupe) (18e série) (additif) (p. 10215).

Tableau de départ outre-mer du 1er octobre 1955 (rectificatif) (p. 10215).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 55-1353 du 12 octobre 1955 relatif à l'attribution d'une indemnité spéciale aux techniciens géomètres du service du cadastre (p. 10215).

Arrêté du 11 juillet 1955 portant classement des anciennes paieries ou perceptions des territoires d'outre-mer en paieries principales et en paieries (p. 10215).

Arrêté du 6 octobre 1955 portant affectation provisoire au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques de locaux dépendant d'une construction provisoire située à Carentan (Manche) (p. 10215).

Arrêté modifiant l'arrêté du 2 juillet 1955 portant nomination de membres du groupe permanent d'étude des marchés de denrées alimentaires (p. 10215).

Arrêtés portant promotion et détachement (inspection générale des finances et caisse des dépôts et consignations) (p. 10216).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 12 octobre 1955 portant nomination dans le corps des inspecteurs du travail et des lois sociales de la France d'outre-mer (p. 10216).

Arrêté portant nomination à l'état-major particulier du ministre (p. 10216).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 12 octobre 1955 relatif à l'acceptation d'un legs consenti à l'Institut de France (p. 10216).

Décret du 12 octobre 1955 relatif à la renonciation d'un legs consenti à l'Académie française (p. 10216).

Arrêté du 8 septembre 1955 relatif à la deuxième session du concours de recrutement des élèves maîtres pour l'entrée en première année d'école normale (p. 10216).

Arrêté du 4 octobre 1955 relatif au remboursement des frais de déplacement des médecins et assistantes sociales de l'hygiène scolaire et universitaire (p. 10216).

Liste, par école, des candidats ayant obtenu le diplôme d'enseignement commercial supérieur (session juin 1955) (rectificatif) (p. 10217).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 3 octobre 1955 portant transfert de crédits (p. 10217).

Arrêté portant promotions (ponts et chaussées) (p. 10217).

Tableau d'avancement des ingénieurs en chef des ponts et chaussées pour le grade d'inspecteur général (année 1955) (p. 10217).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 12 octobre 1955 modifiant et complétant l'article 13 du décret du 16 octobre 1917 réglementant la recherche et l'exploitation des substances minérales en Guyane française (p. 10217).

Décret du 12 octobre 1955 portant titularisation au titre de la loi n° 51-1121 du 26 septembre 1951 en qualité d'ingénieur mécanicien électricien de 3e classe (p. 10218).

Arrêté du 7 octobre 1955 portant institution d'une régie d'avances (p. 10218).

Arrêté fixant la liste des membres du conseil de surveillance de l'école pratique des mines de Forbach (p. 10218).

Arrêtés portant détachement et mise en disponibilité (mines) (p. 10218).

INFORMATION

Décret du 12 octobre 1955 portant déclaration d'utilité publique et d'urgence une acquisition immobilière (p. 10218).

Arrêté du 11 octobre 1955 relatif à une régie d'avances (p. 10219).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 55-1351 du 12 octobre 1955 relatif aux maxima de rémunération servant d'assiette au calcul des cotisations de l'assurance sociale agricole (p. 10219).

Décret n° 55-1355 du 12 octobre 1955 concernant la réglementation des eaux-de-vie de Bourgogne, de Franche-Comté, de la Marne, de Champagne et du Centre-Est (p. 10219).

Décret n° 55-1356 du 12 octobre 1955 concernant les eaux-de-vie de Calvados et les eaux-de-vie de cidre réglementées originaires de Bretagne, de Normandie et du Maine (p. 10220).

Décret n° 55-1357 du 12 octobre 1955 relatif aux primes de rendement allouées aux fonctionnaires du génie rural (p. 10220).

Arrêtés des 15 et 28 septembre 1955 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 10221).

Arrêté du 11 octobre 1955 déterminant les modalités à observer par les agriculteurs pour établir les déclarations en vue de bénéficier de la détaxe sur les carburants agricoles au titre de l'année 1956 (p. 10221).

Arrêté modifiant l'arrêté du 28 avril 1950 portant réglementation de la monte publique des taureaux dans le département de Lot-et-Garonne (rectificatif) (p. 10221).

Arrêtés portant promotions, nomination, réintégration et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Eaux et forêts (p. 10221).

Enseignement agricole (p. 10221).

Génie rural (p. 10221).

Haras nationaux (p. 10221).

Protection des végétaux (p. 10221).

Régisseurs d'avances (p. 10221).

Répression des fraudes (p. 10222).

Services vétérinaires (p. 10222).

Liste complémentaire d'admission à l'institut national agronomique (p. 10222).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 55-1358 du 13 octobre 1955 modifiant le décret n° 49-1303 du 17 septembre 1949 modifié portant règlement d'administration publique relatif aux règles de fonctionnement et de gestion de l'organisation autonome d'allocation de vieillesse des professions industrielles et commerciales (p. 10222).

Arrêté du 10 octobre 1955 fixant la date d'entrée en vigueur des dispositions des articles 36 et 37 modifiés de l'ordonnance du 4 octobre 1945 pour divers organismes de sécurité sociale ou d'allocations familiales (p. 10222).

Arrêté portant approbation des statuts d'une société mutualiste (p. 10222).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Décret n° 55-1359 du 12 octobre 1955 relatif aux indemnités de danger allouées aux fonctionnaires et agents employés aux travaux de déminage, de désobusage et de débombage (p. 10223).

Décret n° 55-1360 du 12 octobre 1955 portant règlement d'administration publique pour la fixation des statuts particuliers des corps de secrétaires sténodactylographes et de sténodactylographes du ministère de la reconstruction et du logement (p. 10223).

Arrêté du 30 septembre 1955 déclarant d'utilité publique l'acquisition de terrains situés en Moselle et supportant des constructions allemandes (p. 10224).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 55-1361 du 15 octobre 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du corps des inspecteurs généraux du ministère de la santé publique et de la population (p. 10224).

Arrêté du 10 octobre 1955 modifiant et complétant le tarif interministériel des prestations sanitaires (p. 10225).

Arrêté portant affectation (services antituberculeux) (p. 10225).

Ministère des affaires marocaines et tunisiennes.

Décret du 12 octobre 1955 portant admission à la retraite (p. 10226).

Ministère de la marine marchande.

Décret n° 55-1362 du 12 octobre 1955 relatif aux rétributions allouées aux membres non fonctionnaires civils ou militaires faisant partie des commissions de visite des navires de commerce, de pêche et de plaisance (p. 10225).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nominations, titularisations et réintégrations (administration centrale et services extérieurs) (p. 10226).

Naturalisations et réintégrations (p. 10227).

Nominations à des emplois réservés (p. 10238).

Plan de répartition des biens de presse (rectificatif) (p. 10238).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Décès d'un député. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions (p. 10239).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 10241).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 10242).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Avis de concours pour le grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de la marine (p. 10242).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux vers les U. S. A. (p. 10243).

Avis aux importateurs de café originaire et en provenance de Haïti (p. 10243).

Avis aux importateurs de haricots verts originaires et en provenance d'Italie (p. 10243).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux vers les U. S. A. (p. 10243).

Avis aux importateurs de café originaire et en provenance de Haïti (p. 10243).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de haricots verts originaires et en provenance d'Italie (p. 10243).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination des pays membres de l'Union européenne des payements (p. 10243).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de secrétaires des services médicaux à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice (p. 10243).

Avis de vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Lommelet (p. 10243).

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Liste additive aux listes de classement toutes catégories et aux emplois comportant une aptitude technique spéciale, année 1954 (6e liste) (rectificatif) (p. 10243).

Situation de la caisse centrale de la France d'outre-mer (juillet 1955) (p. 10244).

Annonces (p. 10245).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 12 octobre 1955 portant rattachement de justices de paix.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 16 octobre 1953 relatif à l'organisation administrative des services de la justice;

Vu le rapport du premier président de la cour d'appel de Lyon et du procureur général près ladite cour;

La section de l'intérieur du conseil d'Etat entendue,

Décrète:

Art. 1er. — Est réunie:

Cour d'appel de Lyon (département du Rhône): la justice de paix de Lyon (7e arrondissement) à celle de Lyon (3e arrondissement), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

SCHUMAN.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 16 octobre 1953 relatif à l'organisation administrative des services de la justice;

Vu le rapport du premier président de la cour d'appel de Nancy et du procureur général près ladite cour;

La section de l'intérieur du conseil d'Etat entendue,

Décrète:

Art. 1er. — Est réunie:

Cour d'appel de Nancy (département de Meurthe-et-Moselle): la justice de paix de Nancy (canton Sud) à celles déjà réunies de Vézelise, Haroué et Nancy (canton Est), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

SCHUMAN.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 16 octobre 1953 relatif à l'organisation administrative des services de la justice;

Vu le rapport du premier président de la cour d'appel de Rennes et du procureur général près ladite cour;

La section de l'intérieur du conseil d'Etat entendue,

Décrète:

Art. 1er. — Est réunie:

Cour d'appel de Rennes (départements de la Loire-Inférieure et du Morbihan): la justice de paix de la Roche-Bernard (Morbihan) à celles déjà réunies d'Herbignac, le Croisic et Guérande (Loire-Inférieure), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

SCHUMAN.

Décret du 12 octobre 1955 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 12 octobre 1955, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Keiflin (Jean-Jacques-Henri-Thiebaut), avocat, est nommé juge au tribunal de première instance de Batna (art. 18, § 1er, 7°, de la loi du 28 avril 1919), poste créé.

Transfert de crédits.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'article 28 de la loi n° 55-299 du 17 mars 1955 portant:

1° Ouverture et annulation de crédit sur l'exercice 1955;

2° Ratification de décrets (collectif d'ordonnancement);

Vu la loi n° 54-1308 du 31 décembre 1954 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la justice pour l'exercice 1955,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts pour l'exercice 1955 au garde des sceaux, ministre de la justice, par la loi n° 54-1308 du 31 décembre 1954 et par des textes spéciaux, une somme de 3 millions de francs est définitivement annulée au titre du chapitre 34-21: « Services pénitentiaires. — Remboursement de frais ».

Art. 2. — Il est ouvert au garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'exercice 1955, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 54-1308 du 31 décembre 1954 et par des textes spéciaux, un crédit s'élevant à la somme de 3 millions de francs, applicable au chapitre 31-22: « Services pénitentiaires. — Indemnités et allocations diverses ».

Art. 3. — Le directeur du personnel au ministère de la justice et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 octobre 1955.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le conseiller technique,
BERNARD BECK.

Le secrétaire d'Etat aux finances
et aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Autorisation au juge de paix de Boghari de tenir une audience foraine bi-mensuelle à Letourneux.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 26 septembre 1842 portant organisation de la justice en Algérie;

Vu le décret du 10 août 1875 relatif à l'organisation judiciaire en Algérie, et notamment son article 15;

Vu les délibérations en date des 3 et 15 juillet 1953 approuvées par le préfet d'Alger, par lesquelles les communes de Letourneux et Boghari ont voté les crédits nécessaires à la tenue par le juge de paix de Boghari d'une audience foraine bi-mensuelle à Letourneux,

Arrête:

Art. 1er. — Le juge de paix de Boghari est autorisé à tenir une audience foraine bi-mensuelle à Letourneux.

Art. 2. — Le directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 octobre 1955.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRY BEYER.

Conseil d'Etat.

Par arrêté du 5 octobre 1955, Mme Chateau, secrétaire du contentieux du conseil d'Etat, est nommée secrétaire du tribunal des conflits, en remplacement de Mlle Lainé, appelée à d'autres fonctions.

Officiers publics et ministériels.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 30 décembre 1953 relatif à la nomination et à l'honorariat des officiers publics et ministériels;

Vu la loi du 25 ventôse an XI;

Vu la loi du 17 juillet 1925, modifiée par l'ordonnance du 30 décembre 1944, sur l'organisation du notariat dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Arrête:

Article unique. — La démission de M. Allard (Jules), notaire à la résidence de Metz (Moselle), est acceptée.

Fait à Paris, le 8 octobre 1955.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRY BEYER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 30 décembre 1953 relatif à la nomination et à l'honorariat des officiers publics et ministériels, ensemble les dispositions de l'article 10 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie,

Arrête:

Art. 1er. — La démission de M. Lambert (Raymond-Jules), huissier de justice à Sétif (département de Constantine), est acceptée.

Art. 2. — M. Lambert (Raymond-Jules) est nommé huissier de justice du tribunal de première instance de Lyon, en remplacement de M. Fourniol (Henri-Louis-Léon), démissionnaire.

Fait à Paris, le 8 octobre 1955.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRY BEYER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Arrête:

Art. 1er. — Sont acceptées les démissions de:

M. Tortellier (Albert-Pierre), greffier de la justice de paix de Saint-Philbert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure).

M. Tortellier (Albert-Pierre), huissier de justice du tribunal de première instance de Nantes (Loire-Inférieure).

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté du 16 mai 1955 par lesquelles M. Richard (Georges-André) a été nommé greffier de la justice de paix de Dieulefit (Drôme) sont rapportées et remplacées par les dispositions suivantes:

« M. Richard (Georges-André), déjà greffier de la justice de paix de Bourdeaux (Drôme), est nommé greffier de la justice de paix de Dieulefit (même département), en remplacement de M. Mejean (Alphonse-Gustave-Georges), décédé, à charge de verser à la caisse des dépôts et consignations, la veille de sa prestation de serment, la somme de 300.000 F, qui demeurera consignée pendant un délai de six mois au profit de qui de droit ».

Art. 3. — Sont nommés:

M. Burgan (Roland-Marius-Victor), notaire à la résidence de Saint-Laurent-de-Neste, canton de ce nom (Hautes-Pyrénées), en remplacement de M. Refouil (Jean-Baptiste-Auguste), démissionnaire.

M. Burthe-Mique (Claude-François), notaire à la résidence de Paris, en remplacement de M. Burthe (François), son père, démissionnaire.

M. Grignon (Henri-Gaston), notaire à la résidence du Grand-Lucé, canton de ce nom (Sarthe), en remplacement de M. Rocheron (Maurice-Gabriel-François), démissionnaire.

M. Touton (Pierre-Georges), avoué près le tribunal de première instance d'Agen (Lot-et-Garonne), en remplacement de M. Seurat (Adolphe-Clément), démissionnaire.

M. Larchez (André-Marcel), déjà greffier de la justice de paix de Bourbonne (Haute-Marne), greffier de la justice de paix de la Ferté-sur-Amance (Haute-Marne), en remplacement de M. Plessy (Albert-Georges), décédé.

M. Larchez (André-Marcel), déjà greffier de la justice de paix de Bourbonne (Haute-Marne), greffier de la justice de paix de Fayl-Billot (même département), en remplacement de M. Plessy (Albert-Georges), décédé.

M. Badehne (Joseph-Charles-Paul), huissier de justice du tribunal de première instance de Céret (Pyrénées-Orientales), en remplacement de M. Danyach (Jean-François-Joseph), démissionnaire.

M. Rouleau (Yves-Paul), huissier de justice du tribunal de première instance de Toulouse (Haute-Garonne), en remplacement de M. Rouge (Louis-Robert-Edouard), démissionnaire.

M. Serventi (Paul-Marcel-Marius), huissier de justice du tribunal de première instance de Draguignan (Var), en remplacement de M. Aussel (Louis-Eugène), démissionnaire.

M. Tortellier (Albert-Pierre), huissier de justice du tribunal de première instance de Saumur (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Guichard (Raymond-Théodule-Célestin), démissionnaire.

Art. 4. — L'honorariat est conféré à:

M. Barella (Raymond-Joseph-Baptiste), ancien notaire à la résidence de Verberie (Oise).

M. Royer (Paul-Henry-Marie), ancien notaire à la résidence de Die (Drôme).

Fait à Paris, le 8 octobre 1955.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRY BEYER.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation :

M. Laurent François, de Picard (département d'Oran). Belle figure de la jeunesse française, hardi, courageux, dévoué. Après avoir été attaqué par des terroristes, s'est rendu spontanément et malgré le danger qu'il courait à la gendarmerie de Cassaigne afin de donner l'alerte. Est tombé sous les balles des rebelles, payant de sa vie son dévouement à ses concitoyens. A permis par son sacrifice de faire échouer le plan criminel d'un groupe de hors-la-loi.

Fait à Paris, le 12 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret n° 55-1351 du 12 octobre 1955 modifiant l'article 22 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France et portant création de l'office national d'immigration.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'intérieur, du ministre du travail et de la sécurité sociale et du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France et portant création de l'office national d'immigration ;

Vu la loi du 17 août 1948 relative au redressement économique et financier ;

Le conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le premier alinéa de l'article 22 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 est modifié comme suit :

« Toute personne logeant un étranger, en quelque qualité que ce soit, même à titre gracieux, devra en faire la déclaration à l'autorité de police dans les conditions fixées par décret pris sur le rapport du ministre de l'intérieur ».

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de la santé publique et de la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui est applicable à l'Algérie et sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* d'Algérie.

Fait à Paris, le 12 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
SCHUMAN.

Le ministre des affaires étrangères,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD LAFAY.

Décret n° 55-1352 du 12 octobre 1955 portant règlement d'administration publique pour l'extension à l'Algérie des dispositions du décret n° 55-784 du 11 juin 1955 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 3, 6 et 7 du décret n° 55-478 du 5 mai 1955 tendant à favoriser les conclusions des conventions collectives et des accords en matière de salaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail, complétée en vue de son application à l'Algérie par la loi du 27 février 1951 ;

Vu le décret n° 55-478 du 5 mai 1955 tendant à favoriser la conclusion des conventions collectives et des accords en matière de salaires, et notamment son article 10, premier alinéa ;

Vu le décret n° 55-784 du 11 juin 1955 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 3, 6 et 7 du décret du 5 mai 1955 susvisé ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les dispositions des titres Ier et II du décret n° 55-784 du 11 juin 1955 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 3, 6 et 7 du décret n° 55-478 du 5 mai 1955 tendant à favoriser la conclusion des conventions collectives et des accords en matière de salaires sont applicables à l'Algérie sous les réserves indiquées ci-après :

Les attributions conférées aux ministres par les dispositions de ces titres sont exercées en Algérie par le gouverneur général lorsqu'elles concernent les modalités de la procédure de médiation et l'établissement des listes de médiateurs sur le plan régional ou local.

La publication au *Journal officiel* de la République française des listes de médiateurs appelés à être désignés sur le plan régional ou local algérien et des recommandations des médiateurs est remplacée par la publication au *Journal officiel* de l'Algérie.

Les listes de médiateurs, fixées par arrêté du gouverneur général de l'Algérie, comprendront douze noms au moins pour les médiateurs appelés à être désignés sur le plan régional algérien et six noms au moins pour chaque département pour les médiateurs appelés à être désignés sur le plan départemental ou local.

Art. 2. — Les conditions d'indemnisation par l'Algérie des médiateurs seront fixées par arrêté du gouverneur général.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 12 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Décret du 12 octobre 1955 approuvant l'érection d'un monument commémoratif à Etampes (Seine-et-Oise).

Par décret du président du conseil en date du 12 octobre 1955, a été approuvée la délibération du conseil municipal d'Etampes (Seine-et-Oise), tendant à faire ériger dans cette commune un monument à la mémoire des victimes civiles de la guerre.

Décret du 12 octobre 1955 portant création d'un bureau de bienfaisance mixte dans la commune de Fort-National (département d'Alger).

Par décret en date du 12 octobre 1955, la création d'un bureau de bienfaisance est autorisée dans la commune de Fort-National (département d'Alger).

La dotation initiale de cet établissement se composera principalement de titres de rente représentant un capital de dix-sept mille francs.

Décret du 12 octobre 1955 portant reconnaissance légale d'un établissement congréganiste.

Par décret en date du 12 octobre 1955, l'établissement des sœurs hospitalières de la Sainte-Trinité de Valence existant à Marsanne (Drôme) est légalement reconnu.

Décrets du 12 octobre 1955 approuvant les modifications apportées aux statuts d'associations reconnues d'utilité publique.

Par décret en date du 12 octobre 1955, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Association des prix de piano du Conservatoire national de musique et de déclamation de Paris, dont le siège est à Paris, et qui s'intitulera désormais Association des prix de piano du Conservatoire national de musique de Paris.

Par décret en date du 12 octobre 1955, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance, dont le siège est à Paris.

Par décret en date du 12 octobre 1955, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Société de l'histoire du costume, dont le siège est à Paris.

Par décret en date du 12 octobre 1955, ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Société de prévoyance des membres de l'administration des contributions directes et du cadastre, dont le siège est à Paris.

Décret du 12 octobre 1955 portant désignation des commissaires du Gouvernement près les tribunaux administratifs pour l'année judiciaire 1955-1956.

Par décret en date du 12 octobre 1955:

Sont désignés pour remplir les fonctions de commissaires du Gouvernement près le tribunal administratif de Paris au cours de l'année judiciaire 1955-1956:

M. Alcais (Henri), Auge (Robert), Giberton (André), Letellier (Robert), Sauzet (Maxime), Serre (Pierre), Soulier (Auguste), Terrou (Fernand).

Sont désignés pour remplir les fonctions de commissaires du Gouvernement près les tribunaux administratifs au cours de l'année judiciaire 1955-1956:

Au tribunal administratif d'Alger: M. Mouliney (James).
Au tribunal administratif de Besançon: M. Rietsch (Jacques).
Au tribunal administratif de Bordeaux: M. Luis (Raymond).
Au tribunal administratif de Châlons-sur-Marne: M. Berthelot (Daniel).
Au tribunal administratif de Clermont-Ferrand: M. Vieil (Henri).
Au tribunal administratif de Constantine: M. Rousseau (André).
Au tribunal administratif de Dijon: M. Petit (Gaston).
Au tribunal administratif de Grenoble: M. Marraud (Jacques).
Au tribunal administratif de Lille: M. Delevalle (Daniel).
Au tribunal administratif de Limoges: M. Ousset (Gérard).
Au tribunal administratif de Lyon: M. Guinet (Jean).
Au tribunal administratif de Marseille: M. Heurte (André).
Au tribunal administratif de Montpellier: M. Olivier (Maurice).
Au tribunal administratif de Nancy: M. Thirion (Maurice).
Au tribunal administratif de Nantes: M. Dubreuil (Jacques).
Au tribunal administratif de Nice: M. Henry (Lyonnel).
Au tribunal administratif d'Oran: M. Triaud (Lucien).
Au tribunal administratif de Pau: M. Darracq (Joseph).
Au tribunal administratif de Poitiers: M. Berton (Marcel).
Au tribunal administratif de Rennes: M. Rochefort (Louis).
Au tribunal administratif de Rouen: M. Rols (André).
Au tribunal administratif de Strasbourg: M. Meyer (Octave).
Au tribunal administratif de Toulouse: M. Planacassagne (Camille).
Au tribunal administratif de Versailles: M. Piernet (Claude).

Décret du 12 octobre 1955 portant nomination d'un président de tribunal administratif.

Par décret en date du 12 octobre 1955, M. Dumaz (Maurice), président du tribunal administratif de Nantes, est nommé président du tribunal administratif de Toulouse, en remplacement de M. Cazeneuve, précédemment nommé conseiller d'Etat.

Rémunération maximum des distributeurs d'électricité chargés par les collectivités locales de percevoir la taxe sur les quantités d'électricité consommées pour le chauffage, l'éclairage et les usages domestiques.

(Application de l'article 15 du décret du 11 décembre 1926, modifié par le décret n° 55-1256 du 23 septembre 1955.)

Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 13 août 1926 autorisant les départements et les communes à établir des taxes;

Vu le décret du 11 décembre 1926 portant règlement d'administration publique, pris pour l'application de la loi précitée du 13 août 1926, et notamment l'article 15 dudit décret, modifié par l'article 5 du décret du 13 mai 1941, par l'article 29 de la loi du 31 décembre 1942 et par le décret du 23 septembre 1955;

Vu l'avis du ministre de l'industrie et du commerce,

Arrêtent:

Art. 1er. — Dans le cas où les distributeurs sont chargés par les communes ou les départements de percevoir la taxe municipale ou départementale sur les quantités d'électricité consommées pour le chauffage, l'éclairage et les usages domestiques, les sommes qu'ils peuvent retenir à leur profit, à titre de frais de perception, ne peuvent dépasser:

5 p. 100 du produit de ladite taxe, si celui-ci est inférieur ou égal à 100.000 F par an;

4 p. 100 du produit de ladite taxe, si celui-ci est compris entre 100.001 et 300.000 F par an;

3 p. 100 du produit de ladite taxe, si celui-ci est compris entre 300.001 et 500.000 F par an;

2 p. 100 du produit de ladite taxe, si celle-ci excède 500.000 F par an.

Art. 2. — Le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 septembre 1955.

Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Sûreté nationale.

DIRECTEURS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté du 5 septembre 1955, l'honorariat est conféré à M. Laagel (Marie-Joseph), directeur départemental des services de police en retraite.

COMMISSAIRES DIVISIONNAIRES

Par arrêtés du 17 mai 1955, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite les commissaires divisionnaires dont les noms suivent:

MM. Richard (Jules), à compter du 4 octobre 1955.
Faure (Jean), à compter du 12 octobre 1955.

Par arrêté du 21 septembre 1955, M. Veith (Alfred), commissaire divisionnaire de 2e échelon, est promu à la classe exceptionnelle.

COMMISSAIRES PRINCIPAUX

Par arrêté du 17 mai 1955, M. Blanc-Garin (René), commissaire principal, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 28 octobre 1955.

Par arrêté du 1er septembre 1955, M. Sagnieres (Eustache), commissaire principal, est muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique, à Grenoble.

Par arrêté du 2 septembre 1955, M. Rudler (Joseph), commissaire principal, est nommé commissaire central, chef des circonscriptions de police de Montbéliard et d'Audincourt.

Par arrêté du 3 septembre 1955, M. Frenot (Robert), commissaire principal, est muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique à Nevers.

Par arrêté du 9 septembre 1955, M. Fillon (Louis), commissaire principal, est mis en congé de longue durée, avec plein traitement, pour une nouvelle période de six mois (huitième congé), en application des dispositions de l'article 93, paragraphe 2, de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 21 septembre 1955, M. Legoix (Jacques), commissaire principal, est muté, dans l'intérêt du service, en qualité de chef du service des renseignements généraux à Cambrai.

Par arrêtés du 26 septembre 1955:

Sont mutés dans l'intérêt du service:

MM. Ligne (Jean), commissaire principal, à la direction générale de la sûreté nationale.

Ribeyrolle (Fernand), commissaire principal, au service régional de police judiciaire à Paris (chef de la section locale de police judiciaire à Versailles).

Vasseur (Etienne), commissaire principal, au service régional de police judiciaire à Paris.

Courtant (Robert), commissaire principal, délégué dans les fonctions de chef du service régional de police judiciaire à Limoges.

Dernorze (Germain), commissaire principal, en qualité de sous-chef du service régional de police judiciaire de Paris.

L'honorariat est conféré à M. Poisson (Charles), commissaire principal en retraite.

Par arrêtés du 28 septembre 1955, sont mutés dans l'intérêt du service:

MM. Bia (Edouard), commissaire principal, en qualité de commissaire central au service de la sécurité publique à Mulhouse.

Le Page (Georges), commissaire principal, au service de la sécurité publique à Rueil-Malmaison.

Par arrêtés du 29 septembre 1955:

M. Gille (René), commissaire principal, est muté, dans l'intérêt du service, en Algérie et mis à la disposition du gouverneur général.

M. Thibaut (André), commissaire (détaché), est promu commissaire principal de 2e échelon.

Commissaires

Par arrêté du 17 mai 1955, M. Arnet (Pierre), commissaire, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 16 octobre 1955.

Par arrêté du 6 juin 1955, M. Burger (Antoine), commissaire, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 26 septembre 1955.

Par arrêtés du 2 septembre 1955:

M. Guibert (Jean), commissaire, est muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique à Lourdes.

M. Conso (Casimir), commissaire, est nommé adjoint au commissaire central chef des circonscriptions de Montbéliard et d'Audincourt.

Par arrêtés du 6 septembre 1955, pris en application de la loi du 6 août 1953 portant amnistie, l'arrêté du 30 novembre 1948 concernant M. Baudry (Antoine), commissaire, est rapporté.

M. Baudry (Antoine) est affecté au service de la sécurité publique à Nancy.

M. Four (Joseph), commissaire, est muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique, à Lunéville.

Par arrêtés du 21 septembre 1955, sont mutés, dans l'intérêt du service:

M. Basquin (Alfred), commissaire, en qualité de chef du service des renseignements généraux à Auxerre.

M. Plutarque (Roger), commissaire, au service de la sécurité publique à Angers.

Par arrêtés du 26 septembre 1955:

Il est mis fin au détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer de M. Le Friec (Roger), commissaire, qui est réintégré et affecté au service de la sécurité publique à Versailles.

Il est mis fin au détachement auprès du ministère des affaires étrangères de M. Faraut (Jean), commissaire, qui est réintégré et affecté à la direction générale de la sûreté nationale.

M. Sesar (Robert), commissaire, est muté, dans l'intérêt du service, aux services de police de la Réunion.

Par arrêtés du 28 septembre 1955, sont mutés, dans l'intérêt du service:

M. Broussy (Martial), commissaire, à la direction générale de la sûreté nationale.

M. Chabenat (Robert), commissaire, au service de la sécurité publique à Enghien-les-Bains.

M. Gazano (Etienne), commissaire, au service de la sécurité publique à Arpajon.

M. Le Pabic (Raymond), commissaire, au service de la sécurité publique à Argenteuil.

Par arrêtés du 29 septembre 1955, sont mutés, dans l'intérêt du service:

M. Bedot (Gérard), commissaire, au service de la sécurité publique à Chambon-Feugerolles.

M. Cabrol (Paul), commissaire, au service de la sécurité publique de l'agglomération lyonnaise (Saint-Fons).

M. Masslera (Charles), commissaire, au service de la sécurité publique à Evian-les-Bains.

Commandants

Par arrêté en date du 26 août 1955, pris en vertu de la décision du 18 février 1955 du tribunal administratif de Lyon, l'arrêté du 14 février 1945 portant révocation de M. Ferruit (Marcel), commandant principal des gardiens de la paix, est rapporté.

M. Ferruit est réintégré dans ses fonctions, à compter du 21 août 1944.

M. Ferruit est reclassé comme suit:

16 juin 1947, promu commandant principal de C. R. S. de 1re classe;

1er janvier 1950, promu commandant principal de C. R. S. de classe exceptionnelle.

M. Ferruit est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 26 août 1951.

Par arrêté en date du 26 août 1955, pris en vertu de la décision du 11 mars 1955 du conseil d'Etat, l'arrêté du 18 avril 1945 portant révocation de M. Sallabery (Félicien), commandant des gardiens de la paix, est rapporté.

M. Sallabery est réintégré dans ses fonctions, à compter du 21 avril 1945.

La situation administrative de M. Sallabery est revisée comme suit:

6 mai 1945, promu commandant des gardiens de la paix de 2e classe;

6 mai 1947, promu commandant des gardiens de la paix de 1re classe;

1er avril 1953, reclassé (décret no 55-401 du 9 avril 1955) commandant de la sûreté nationale de 3e échelon.

M. Sallabery est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 17 décembre 1953.

Par arrêté en date du 26 septembre 1955, M. Bagault (Kléber), commandant de la sûreté nationale de 3e échelon au corps urbain de Bordeaux, est mis en congé de longue durée avec demi-traitement, pour une nouvelle période de six mois (8e congé), en application des dispositions de l'article 93 (§ 1er) de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté en date du 30 septembre 1955, M. Bagault (Kléber), commandant de la sûreté nationale de 3e échelon au corps urbain de Bordeaux, est mis en congé de longue durée avec demi-traitement, pour une nouvelle période de six mois (9e congé), en application des dispositions de l'article 93 (§ 1er) de la loi du 19 octobre 1946.

Officier

Par arrêté en date du 15 septembre 1955, M. Delval (Jean), officier principal de C. R. S. de 1re classe en disponibilité, est radié des cadres de la sûreté nationale.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Délégation française auprès du comité institué par la conférence des ministres des affaires étrangères de Messine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 septembre 1955: page 9612, 2e colonne, au lieu de: « Par arrêté du 17 septembre 1955, la liste des membres de la délégation française auprès du comité institué par la conférence des ministres des affaires étrangères de Messine, fixée par l'arrêté du 8 juillet 1955, est ainsi complétée: », lire: « Par arrêté du 17 septembre 1955, la liste des conseillers de la délégation française auprès du comité institué par la conférence des ministres des affaires étrangères de Messine, fixée par l'arrêté du 8 juillet 1955, est ainsi complétée: ».

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 5 octobre 1955 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 5 octobre 1955, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la loi n° 55-1061 du 6 août 1955, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 27 septembre 1955 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée au titre de l'armée active aux militaires désignés ci-après:

(Pour prendre rang du 30 juin 1955.)

ARME ET SERVICES COMMUNS AUX TROIS ARMEES

1. — *MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE*

GENDARMERIE

Légion de la garde républicaine de Paris.

Deprez (Sadi-Voltaire), 11 mars 1907, garde; 28 ans de services, 6 campagnes.
Cornuaille (Henri-Charles-Victor), 2 février 1912, garde; 21 ans de services, 11 campagnes.
Delaunay (Joseph-Louis), 27 juin 1911, garde; 21 ans de services, 11 campagnes.
Dufloo (André-Théophile-Joseph), 21 juin 1911, garde; 25 ans de services, 6 campagnes.
Lacazette (Joseph), 4 novembre 1916, garde; 20 ans de services, 9 campagnes.
Grue (Jean-Louis), 23 juin 1912, garde; 21 ans de services, 8 campagnes.
Cuzon (Pierre-Marie), 4 juillet 1913, garde; 20 ans de services, 8 campagnes.
Delacour (Georges), 26 avril 1914, garde; 20 ans de services, 8 campagnes.
Proust (Pierre-Emile), 20 février 1910, garde; 21 ans de services, 6 campagnes.
Genet (Pierre-Florent-François), 25 juillet 1911, garde; 22 ans de services, 6 campagnes.
Charron (René-Edmond-Julien), 28 juin 1922, garde; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Flageul (Pierre-Marie), 8 mai 1911, garde; 22 ans de services, 6 campagnes.
Cadou (Samuel-François-Marie), 5 décembre 1914, garde; 19 ans de services, 8 campagnes.
Terrien (François-Joseph), 2 février 1914, garde; 21 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Voisin (Roger-Ernest-Charles), 1er décembre 1911, garde; 21 ans de services, 6 campagnes.
Laurent (Louis-Victor), 12 septembre 1912, garde; 21 ans de services, 6 campagnes.
Laudain (Léonard), 16 mai 1912, garde; 21 ans de services, 6 campagnes.
Jugier (Raymond-Louis-Alfred), 28 février 1916, garde; 18 ans de services, 8 campagnes.
Brevet (René-Auguste), 11 février 1915, garde; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Moulard (Marcel-Charles), 23 décembre 1915, garde; 18 ans de services, 8 campagnes.
Lecesne (Henri-Jean-Victor), 5 mars 1918, garde; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Tardivat (Albert-Marcel), 9 janvier 1914, garde; 20 ans de services, 6 campagnes.
Miez (Jean-Marie), 29 avril 1913, garde; 20 ans de services, 6 campagnes.
Minet (André-Raymond), 19 février 1914, garde; 20 ans de services, 6 campagnes.
Henault (Georges-Gilbert-Désiré), 25 juillet 1913, garde; 20 ans de services, 6 campagnes.
Salvetat (Aimé-Eugène-Maurice), 12 septembre 1913, garde; 20 ans de services, 6 campagnes.
Longrée (Jules-Nicolas-Georges), 6 décembre 1914, garde; 19 ans de services, 7 campagnes.
Darnis (Roger-Fernand), 6 juillet 1919, garde; 16 ans de services, 10 campagnes.
Froissard (Henri-Amand), 2 novembre 1919, garde; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Roger (Maurice-Jules-Lucien), 19 juillet 1914, garde; 20 ans de services, 6 campagnes.
Renom (Maurice-Marius), 6 novembre 1914, garde; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Boule (Raymond-Louis-André), 24 mars 1918, garde; 17 ans de services, 8 campagnes.
Balcon (Jean-François-Marie), 7 novembre 1914, garde; 19 ans de services, 6 campagnes.
Goarin (Jean-François-Marie), 24 juin 1921, garde; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Sebille (Henri-Eugène), 17 mars 1912, garde; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Gallet (François), 4 novembre 1914, garde; 19 ans de services, 6 campagnes.
Reginault (Olivier-Roland), 3 mai 1914, garde; 19 ans de services, 6 campagnes.
Aiguillon (Robert-Gustave-Albert), 25 juillet 1917, garde; 16 ans de services, 9 campagnes.
Humbert (Marius-Alexis), 26 septembre 1918, garde; 16 ans de services, 8 campagnes.
Leroy (Lucien-Eugène-Henri), 15 août 1916, garde; 16 ans de services, 8 campagnes.

1er groupe blindé de gendarmerie mobile.

Stephan (Félix-Yves-Marie), 10 janvier 1907, gendarme; 24 ans de services, 6 campagnes.
Doucet (André), 3 juin 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
Ranson (Pierre-Henri), 17 janvier 1913, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Kervella (Marcel-Pierre-Armand), 17 avril 1915, gendarme; 22 ans de services, 7 campagnes.
Picaud (Jules-Marie), 7 février 1913, gendarme; 24 ans de services, 5 campagnes.
Le Boulch (Désiré-Marie), 18 septembre 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Renard (Jean), 14 mai 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Gaudillat (Léon), 5 juillet 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Imbert (Henri), 23 novembre 1908, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Cluniat (André), 14 avril 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Devedeux (Jean-Joseph), 19 avril 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Millere (Constant-Prosper), 12 août 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Vast (Gustave-Adolphe-Désiré), 4 février 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Blond (Louis-Marie-Désiré), 11 août 1918, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.

1re légion de gendarmerie mobile.

Cavanac (Paul-Lucien-Delphin), 26 novembre 1907, maréchal des logis chef; 27 ans de services, 6 campagnes.
Bareth (Robert-Georges), 29 octobre 1907, gendarme; 25 ans de services, 7 campagnes.
Barret (Louis-Raoul), 19 mars 1908, gendarme; 22 ans de services, 10 campagnes.
Le Dantec (Charles-Marie), 7 juillet 1907, gendarme; 24 ans de services, 6 campagnes.
Martin (Arthur-Sylvain), 5 juillet 1909, gendarme; 24 ans de services, 6 campagnes.
Malot (Rémond), 15 octobre 1909, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Olivaud (Elie), 1er mars 1913, gendarme; 22 ans de services, 7 campagnes.
Audouin (Jean-Joseph), 3 décembre 1910, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Lavoine (Albert-Lucien), 15 septembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Daugey (Jean), 24 novembre 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Bro (Camille-Casimir-Léopold-Henri), 27 mars 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Stirnemann (Albert-Adam), 17 février 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Pendaries (Sylvain-Justin-Emile), 29 janvier 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Brule (René-Charles), 19 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Voisin (Antoine-Léon), 18 mai 1914, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Chassard (Julien-Henri), 11 mai 1909, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bayol (René-Jean-François), 14 décembre 1914, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Chemin (Lucien-Emile), 20 octobre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.

Ecolan (Lucien-François), 16 mars 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Lestel (Aristide), 1er juillet 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Pere (Lazare-Laurent), 16 décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Pince (Jean-Marie), 4 décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bresson (René-Eugène), 15 mars 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Vaudoux (Gaston-Maurice), 7 avril 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Pellicant (Albert-Eugène), 28 janvier 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Morisson (René-Jean), 20 décembre 1919, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Bousquet (Urbain-Justin-Emile), 26 mai 1913, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Lattes (André-Georges), 24 juillet 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Lavigne (Paul-Charles), 1er juillet 1920, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Suberbie (Raphaël-Henri), 24 juillet 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.

1re légion « bis » de gendarmerie mobile.

Houzet (Léon-Daniel), 17 mai 1908, gendarme; 26 ans de services, 8 campagnes.
Loch (Jean-Guillaume), 24 mars 1912, gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes.
Gossart (Georges), 15 septembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Crucy (Georges), 18 avril 1910, gendarme; 22 ans de services, 7 campagnes.
Rufinatio (Robert-Joseph), 25 avril 1907, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Daugene (Gabriel-Joseph), 6 juin 1909, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Thouet (Jean-Vital), 11 mai 1911, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Dougnac (Jean-Pierre), 27 novembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Bruneau (Henri-Germain), 8 novembre 1910, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Alauzet (Noël-René-Joseph), 25 décembre 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Picart (Jean), 25 février 1914, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Hamon (Yves-Marie), 13 octobre 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Marotte (Yvon-Raoul), 26 septembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Dagmey (Roger-Rémy-Joseph), 25 juillet 1913, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Mars (Richard-Auguste), 12 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Lobry (Jean-Baptiste), 4 juin 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Sabathier (Georges-René-Jean), 18 décembre 1918, gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes.
Le Fessant (Désiré-Jean), 30 octobre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Gilbert (Ernest-Elie-Abel-Joseph), 17 mars 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Henri (Fernand), 10 septembre 1917, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Darchen (Michel-Pierre-Marie), 19 juin 1918, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Pailler (René), 12 septembre 1916, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Auger (Gabriel-Silvain), 4 juin 1917, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Lalanne (René-Louis), 23 novembre 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.

1re légion « ter » de gendarmerie mobile.

Laurent (Joseph-Jean-Marie), 19 décembre 1911, gendarme; 22 ans de services, 7 campagnes
Royer (Robert-Louis), 24 mars 1909, gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.
Dessertenne (Jean-Joseph), 21 novembre 1909, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Lefort (Raymond-Edouard), 12 novembre 1911, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Allaire (Lucien-Marcel), 6 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Maudet (Gaston-Alfred), 19 septembre 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Estaquet (Emile), 17 avril 1909, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Sesriault (Adolphe-Anatole-Jean), 11 octobre 1913, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Vayssettes (Henri-Marcel), 7 septembre 1909, gendarme; 23 ans de services, 5 campagnes.
Beden (Jean-André), 18 janvier 1914, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Pinte (André-Henri-Joseph), 16 septembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Amblard (Pierre-Adrien), 6 novembre 1908, gendarme; 22 ans de services, 5 campagnes.
Alby (Henry-Jean-Louis), 25 juin 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Megevand (Simon), 4 novembre 1918, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Loubere (Roger), 21 mai 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Prin (André), 2 décembre 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Schneider (Aimé-Pol), 26 juillet 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Carpentier (Auguste-Michel-Albert), 31 octobre 1917, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Percheron (Charles), 11 décembre 1908, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Touleron (Sylvain-Raoul), 12 mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Hiolle (Alcide), 24 décembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Bonnaud (René-Augustin), 21 septembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Le Cloitre (Jean-Louis), 17 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Lequin (Jean-Henri), 16 novembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Juillet (André-René-Emile), 9 janvier 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Duboue (Jean), 28 novembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Pourrot (Henri-Désiré-Joseph), 15 décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Le Guillevic (Joseph), 24 octobre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Ferruaud (Raymond), 11 février 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Gueguen (Alain-René), 2 avril 1915, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Lelièvre (Marcel-Roger), 17 avril 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Humbert (Lucien-Georges-Lucas), 8 février 1916, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Tourneux (Roland-Georges), 30 novembre 1912, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.

2e légion de gendarmerie mobile.

Le Nay (Yves-Joseph-Marie), 3 mars 1915, gendarme; 18 ans de services, 11 campagnes.
Folliot (Georges-Eugène), 1er mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Paillard (Jean), 5 novembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Deflory (Marcel-Louis), 14 janvier 1914, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Pintiau (Henri), 27 janvier 1916, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Bracard (Eugène-Lucien), 2 juin 1909, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Levent (Jean-Théodule), 21 août 1910, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Isaert (Michel-Daniel-Albert) 28 septembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Boudrut (René-Louis), 15 février 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bultez (Noël-Henri), 20 septembre 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Ergo (Louis-Joseph-Ghislain), 11 février 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Demarolle (René-Robert), 23 mars 1909, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Faucon (Paul-Edmond), 29 janvier 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Proie (Hubert), 1er novembre 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Anglares (Lucien-René), 25 octobre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Leroy (Jean-Théodore), 16 août 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Larue (Marcel-Ernest-Victor), 24 décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Kosko (François), 3 octobre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Codet (Pierre-Edmond-Germain), 9 février 1914, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Quehen (Paul-Edgard), 18 juillet 1918, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Quarmeau (Lucien-René), 12 août 1918, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Sacquepee (Maurice-Jules-Fernand), 18 février 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Allion (Henri-Adolphe-Maurice), 5 août 1917, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Ladard (Albert-Henri), 24 juin 1914, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Danvoye (Marceau-Paul), 20 novembre 1919, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Legros (René-Charles-François), 14 avril 1918, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Nourry (Gabriel-Jean-Joseph), 4 mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Godart (François-Georges-Alfred), 2 janvier 1918; gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.

3e légion de gendarmerie mobile.

Loizeau (Georges-François-Abel), 1er novembre 1908, gendarme; 21 ans de services, 12 campagnes.
Ilely (Emile-Henri-Valentin), 15 juin 1909, gendarme; 21 ans de services, 12 campagnes.
Leberichel (Emile-Pierre-Jean), 6 mars 1908, gendarme; 24 ans de services, 7 campagnes.
Bargain (Yves-Jean-Marie), 11 juin 1908, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Le Guern (Jean-Marie), 7 juillet 1910, maréchal des logis chef; 23 ans de services, 7 campagnes.
Charaudeau (René-Marie-Joseph), 12 août 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Brault (Georges-Eugène-Désiré-Lucien), 8 décembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes.
Tarrade (Marcel), 9 juillet 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Pedron (Pierre-Marie), 7 avril 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Salomon (Raymond), 21 juillet 1919, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Charron (Gustave-Albert-Louis), 19 janvier 1913, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Jeannot (Ernest), 10 novembre 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Auray (Marcel-Louis-Marie-Madeleine), 3 août 1910, gendarme, 21 ans de services, 6 campagnes.
Estelet (Jean-Ernest), 11 septembre 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Dineur (Marcel-René), 27 février 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Rouat (Joseph-Louis-Marie), 18 octobre 1914, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Pierre (Joseph-Marie-Pierre-Léon), 8 décembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Limouzin (Jacques-Jean-Louis), 7 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Ertel (Gérard-Gilbert-Eugène), 2 décembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Ladousse (Jean-Pierre), 16 décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Coriou (Alain-Marie), 14 février 1919, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Leger (Henri-Ferdinand-Joseph), 3 mai 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Le Bourhis (Louis-François), 11 août 1917, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bruneau (Bernard-Jean), 28 juin 1917, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Leroy (François-Louis-René), 27 juillet 1917, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Lefrançois (Jean-Marie-Joseph-François), 10 octobre 1913, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
Puaud (Clément-Emile-Laurent), 3 mars 1909, gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

4e légion de gendarmerie mobile.

Peninon (Alphonse-Joseph), 28 mai 1913, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes A été cité.
Besos (Paul-Joseph), 26 août 1918, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Grenaille (Joseph), 23 septembre 1914, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 11 campagnes.
Brugel (Léopold), 29 décembre 1907, gendarme; 23 ans de services, 7 campagnes.
Savy (Pierre), 22 juillet 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Nourisson (Raymond-Eugène-Georges), 22 août 1911, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Le Guinio (Georges-Mathurin), 29 décembre 1911, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Vives (Joseph), 7 avril 1906, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Rigal (Jean-Aimé), 2 janvier 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Bouyat (Jean-Baptiste), 9 juin 1918, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Davy (Alfred-André-Louis), 21 août 1913, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Montigaud (Michel-Marcel), 20 février 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Adele (Alexandre), 3 février 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Fichet (Roger-Auguste-Georges), 19 février 1914, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Bondu (Louis-François-Marie), 13 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Regnier (André), 19 décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Bouillère (Marcel-Claude), 9 août 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Laloix (Martial), 4 mars 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Froment (Henri), 22 mars 1907, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Vuillemin (Léon-Georges-Louis), 11 avril 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Eon (Pierre-Louis-Marie), 26 mai 1909, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Rousseau (Clément-Daniel), 22 novembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Vrillaud (Jacques), 9 février 1920, gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Breton (Lucien-André-Armand), 14 septembre 1910, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Imbert (Maurice-Raymond-Sylvain), 18 juin 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Sauvaire (Georges-Louis), 20 juillet 1920, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lavigne (André), 30 mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Arthibus (Célestin-Marc), 8 mai 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Debord (Armand), 28 février 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Chaumeil (Antonin-Pierre-Raymond), 20 mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Chabernaud (Henri), 11 février 1915, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Julien (Roger), 4 juillet 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Serrano (Robert), 1er mai 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Negre (Georges-Marie-Louis), 26 novembre 1914, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Boutonnet (Léon-Georges), 11 septembre 1915, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Delverdier (Fabien-Honoré), 9 mai 1915, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Thomas (Jean-Raymond), 13 juin 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Brunet (Marcel-Alphonse), 21 avril 1915, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Durand (Robert), 26 octobre 1917, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Moureaux (Marius-Alexandre-Marie), 3 octobre 1915, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Uthurrisq (Simon), 28 janvier 1915, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.

5e légion de gendarmerie mobile.

Gaillard (Jean-Dominique), 30 mars 1919, gendarme; 17 ans de services, 12 campagnes.
Valy (Marius-Lucien-Jules), 24 décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Razat (Honoré-Jean-François), 14 décembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Rumebe (Isidore-Bernard), 18 octobre 1912, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Billa (Louis-Armand-Jean-Pierre), 6 février 1910, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Roques (Damien-Eliezer), 10 juillet 1908, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Godivier (Daniel-Germain), 5 octobre 1915, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Pac (André), 20 janvier 1913, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Keravel (Noël-Yves-Marie), 31 juillet 1914, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Maussang (Henri-Jacques), 11 août 1909, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Subra (Eugène-Baptiste), 3 février 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Ladreda (Alexandre), 21 mai 1907, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Pujade (Jean-Joseph-Louis), 11 décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Ponsole (Aimé-Gaudens-Paul), 21 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Mazeyrat (Jean-Pierre-Marie), 25 septembre 1915, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes
Soulque (Jean-Bertrand-Albert), 2 novembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Ferrand (Clément-François-Joseph), 16 mai 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Odon (Marcel), 26 janvier 1918, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Goxes (Louis-Joseph), 13 mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Lafon (Joseph-Célestin), 17 janvier 1921, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Cabanie (Louis-Albert), 28 décembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.

6e légion de gendarmerie mobile.

Simonet (Armand-Léon-Robert), 11 septembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 12 campagnes.
Briat (Henri), 12 avril 1915, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Watel (Charles-Zéphyr-Augustin), 4 mars 1913, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Mollière (Serge-Auguste), 29 juillet 1917, gendarme; 18 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Gabard (René-Gabriel-François-Joseph), 5 juillet 1921, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Bermon (Fernand-Alfred), 6 janvier 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Laurent (Maurice-Fernand), 27 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Jeanjacquot (Marie-Albert), 7 août 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Ronse (Charles-Maxime), 27 janvier 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Jann (Robert-Joseph), 3 janvier 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Fassnacht (Ernest), 24 juillet 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Mathis (Joseph-André-Lucien), 8 décembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Kuhn (Jean-Marie Joseph), 10 novembre 1922, maréchal des logis chef; 11 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Leucart (Emile), 31 décembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Kornacker (Alphonse-Auguste) 18 novembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.

6e légion « bis » de gendarmerie mobile.

Chapuis (Robert-Jules-Francis), 11 août 1911, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Walzer (Joseph), 16 janvier 1909, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Castagnet (Jean-Marie-François), 2 avril 1914, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Jacquin (Robert-Laurent-Marie), 23 décembre 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Pujo (Jean-Justin-Louis), 31 août 1912, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Pujol (Jacques-Albert), 26 janvier 1915, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Rozan (Joseph-Alphouse-Jules), 1er juin 1915, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Mauvielle (Raymond-Emile-Albert), 23 novembre 1917, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Richard (Roger-Eugène), 24 novembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Morin (Edouard-Julien), 21 janvier 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Doulon (Maurice-Gaston), 1er juillet 1918, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.
Hibon (Roger-Léon), 20 janvier 1920, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Rouse (Martial-Henri-Jean), 23 juillet 1917, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Faybesse (Firmin-Joseph), 7 septembre 1918, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.
Pennerath (André), 2 octobre 1916, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.

7e légion de gendarmerie mobile.

Baulard (Roger-Jean-Simon), 28 janvier 1912, gendarme; 22 ans de services, 12 campagnes.
Grejon (Jacques-César), 6 janvier 1913, gendarme; 21 ans de services, 10 campagnes.
Delorme (Léon), 11 avril 1918, gendarme; 18 ans de services, 10 campagnes.
Loinsard (Maurice-Arthur-Charles), 19 décembre 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Roussel (Emile-Eugène), 7 novembre 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Girardot (Paul-Marie-Joseph), 27 juin 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Chezeaud (Gaston-Marcel-Camille), 26 septembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Borne (André-Léon), 13 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Rivière (Georges-André), 9 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Lanchy (Louis-Jules-Gaston), 29 août 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Perriot (Raymond-Maurice), 20 janvier 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Cœur (Eugène-Pierre-Joseph), 28 novembre 1918, adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Colin (Constant-Pierre), 10 juin 1919, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Boiron (Marcel-André), 25 avril 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Besançon (Léon-Eugène-Joseph), 5 janvier 1920, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Jacquinot (Bernard-Louis-Elie), 27 septembre 1918, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Girard (Georges-Jules-Henri), 27 janvier 1919, gendarme; 15 ans de services, 10 campagnes.
Mangin (Emile-François), 1er novembre 1919, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.

8e légion de gendarmerie mobile.

Desmons (Pierre-Marie-Félix), 7 juillet 1909, gendarme; 21 ans de services, 10 campagnes.
Mounie (René-Pierre-Emile), 26 juillet 1913, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Ranguis (Jules-Octave-Gustave), 17 juin 1911, gendarme; 22 ans de services, 8 campagnes.
Eymard (André-Louis-Elie), 26 janvier 1911, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Valentin (Raymond-Pierre-Hippolyte), 9 septembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Daronnat (Joseph-Ferdinand), 13 octobre 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Carrier (Pierre-Roger), 7 avril 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Martin (Raoul-René), 6 juillet 1912, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Chatrenet (Elisé-Louis-Jacques), 12 avril 1913, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Bouchet (Marcel-Antoine-Louis), 14 décembre 1912, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Feyereisen (Jean-Lazare), 23 mai 1917, gendarme; 17 ans de services, 11 campagnes.
Cardonnet (Albert-Louis-Joseph), 26 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Mauberger (Louis-Alexis), 24 mai 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.

Courjaud (Pierre), 17 mars 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Fressignat (Charles-Jules-Antoine), 28 mars 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Moulun (André-Gustave), 15 décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Rivière (Marcel-Pierre), 16 janvier 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Granjon (Marcel), 9 avril 1913 gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Michell (Philippe), 18 septembre 1914, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
Lary (Marcel), 9 janvier 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Bachier (Charles-Elie), 23 juin 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Delelang (Daniel-René), 24 février 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Bouchard (Alfred-Jean-Lucien), 21 septembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Finot (André-Henri), 3 janvier 1916, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Reynaud (Joseph), 20 décembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Guillot (Fernand), 5 septembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Mopin (André-Serge), 7 octobre 1916, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Breuil (Jean-Antoine), 25 novembre 1916, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Hermil (Edouard-Joseph-Louis), 5 décembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Bouhours (Joseph-Antoine-Albert), 23 février 1915, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Dagas (Marcel-Norbert), 17 juillet 1915, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Fretton (Félix-Etienne), 20 mars 1915, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Delpic (Antonin), 7 avril 1918, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.
Coulon (Pierre-Albert), 21 novembre 1917, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Oraison (Léon-Julien), 31 mai 1918, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 7 campagnes.

9e légion de gendarmerie mobile.

Ledrappier (François-Jean), 5 avril 1917, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 13 campagnes.
Pomes-Pedabadie (Gaston-Jean-Delphin), 10 juin 1914, gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes.
Beccourt (André), 5 juin 1911, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Roigt (Jean-Georges), 6, janvier 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Commin (Alexandre), 17 septembre 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Pons (Clovis), 11 novembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Texier (Albert-Louis-Clovis), 31 août 1907, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Wadensky (Henri-Emilien), 31 août 1916, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Vidal (Georges-Roger-Marius), 19 mars 1911, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Sihorez (René-Auguste), 19 novembre 1911, maréchal des logis chef; 22 ans de services, 6 campagnes.
Vache (Roger-Justin), 20 novembre 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Male (Joseph-Pierre-Mathias), 28 septembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Berdaguer (Laurent-Raymond-Joseph), 5 mai 1911, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Cravi (Pascal-Joseph-César), 9 juillet 1914, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Vayssière (Germain-Paul), 29 mai 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Guichard (Joseph-Georges-Marie), 5 juin 1909, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Couderc (Charles-Alexandre), 16 novembre 1909, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Léger (Camille), 2 mai 1914, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Faure (Fernand-Jean-Antoine), 25 novembre 1914, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Ribelaygue (Jacques-Emile), 1er mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Salini (Jean-Noël), 24 décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Lecardonnel (Léopold-Alphonse-Pierre), 13 mai 1916, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Andrieu (Armand), 7 septembre 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Ramoneda y Torra (Joseph), 24 juin 1914, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Truchi (René-François), 15 janvier 1908, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bonnefous (Aimé-Henri), 21 décembre 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Llop (Emile-André), 26 février 1915, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Combes (René-Louis), 14 juillet 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Raymond (Pierre-Joseph), 23 novembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Maillard (Virgile-Georges-Noël), 10 juin 1911, gendarme; 22 ans de services, 5 campagnes.
Bacou (Louis-Marcel), 3 avril 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Joseph (Gustave), 22 février 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Rossignol (Louis Pierre-Emmanuel), 28 août 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Demange (Jean-Gabriel-Frédéric), 11 mai 1915, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Casteill (Jules-Paul-Sébastien), 5 février 1914, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Sedes (Jean), 6 juillet 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Jullien (Sylvain-Jean), 22 mai 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lantranchi (Auguste), 27 septembre 1919, gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Armand (Raymond-Maurice), 1er décembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Couderc (Henri-Louis), 1er mai 1915, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Bouichou (Achille-Jean-Adolphe), 7 février 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Abouline (François-André), 15 septembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Rajaud (Louis Baptiste), 3 février 1913, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

10e légion de gendarmerie mobile.

Lacombe (Jean-Louis), 8 novembre 1910, gendarme; 27 ans de services, 20 campagnes.
Martinez (François-Joseph), 16 mai 1908, gendarme; 25 ans de services, 18 campagnes.
Riera (René-Gabriel), 30 août 1909, gendarme; 21 ans de services, 15 campagnes.
Gardien (Jean-Adrien-Pierre), 13 octobre 1912, gendarme; 21 ans de services, 16 campagnes.
Finateu (Albin), 2 août 1911, gendarme; 21 ans de services, 15 campagnes.
Camilleri (Roger-Jean), 28 août 1911, gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.
Castano (Gustave-François), 7 octobre 1912, gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.
Barber (François), 20 février 1913, gendarme; 20 ans de services, 15 campagnes.
Spinosa (Pascal), 8 mars 1913, gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.
Salas (Louis-Joseph), 1er février 1913, gendarme; 21 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Meaglia (Fernand-Auguste), 1er juillet 1911, gendarme; 20 ans de services, 15 campagnes.
Dimas (Raymond-Antoine), 8 février 1913, gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Cervera (Georges-Gustave), 2 avril 1910, gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.
Pellier (Prosper-Pierre-Marie-René), 16 mai 1913, gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.
Perez (André-Jacques), 7 juillet 1914, gendarme; 19 ans de services, 14 campagnes.
Solbes (Marcel), 20 juillet 1911, gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Cavastrin (André-Edouard), 25 février 1914, gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.
Scarfoglière (André-Firmin), 20 décembre 1911, gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.
Lamour (Jean-Charles), 25 octobre 1911, gendarme; 21 ans de services, 12 campagnes.

Mas (Ramon), 24 mai 1915, gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes.
Garcia (Joseph), 27 septembre 1915, gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes.
Blanco (Maurice-Aristide-Pierre), 11 mai 1912, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Vinchon (Théophile), 8 avril 1919, gendarme; 17 ans de services, 16 campagnes.
Ieprevost (Léon-Auguste), 1er janvier 1915, gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes.
Illiano (Lucien-Georges-Antoine), 27 mars 1916, gendarme; 17 ans de services, 14 campagnes.
Terrazzoni (Lucien-Louis), 29 septembre 1918, gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes.
Faus (Gilbert-Philippe), 18 mars 1915, gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes.
Montiel (Joseph), 2 mai 1916, gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes.
Guillaud (Robert), 20 septembre 1918, gendarme; 17 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Giner (André), 19 novembre 1919, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 15 campagnes.
Montalva (Joseph), 4 mars 1915, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Segura (Joseph-Marcel), 20 février 1916, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.

11e légion de gendarmerie mobile.

Lemaire (Jean-Alphonse), 22 mai 1913, maréchal des logis chef; 22 ans de services, 13 campagnes.
Bernardot (Marc-Jean-Toussaint), 1er novembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 16 campagnes.
Dehez (Henri), 28 octobre 1919, gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes.
Solvez (Henri-Nicolas), 4 février 1919, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 15 campagnes.
Garel (Pierre-Théophile-Joseph), 19 mars 1918, gendarme; 18 ans de services, 12 campagnes.
Chagnard (Jean-Lucien), 21 mai 191, gendarme; 15 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

12e légion de gendarmerie mobile.

Peinturier (Eugène-Lucien), 15 novembre 1910, gendarme; 21 ans de services, 13 campagnes.
Duffau (Yvan), 7 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 13 campagnes.
Mone (Jean-Constant), 12 décembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 16 campagnes.
Avril (Fernand), 16 juin 1920, gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes.
Lacroix (Fernand-Marcel-Gabriel), 21 février 1919, gendarme; 15 ans de services, 15 campagnes.
Breillac (Clément-Jean-Simon), 28 juin 1919, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 15 campagnes.
Andriot (Maurice-Lucien), 22 juin 1922, gendarme; 15 ans de services, 15 campagnes.
Roudière (Lucien), 15 janvier 1918, gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes.

Légion mixte de gendarmerie mobile d'Indochine.

Sansus (Marius-Jean-Marie), 3 octobre 1915, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
Piquemal-Pouchau (Pierre), 26 juillet 1913, gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes.
Couturier (Jean-René), 3 octobre 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 15 campagnes.
Hernandez (Fernand), 10 novembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.
Chrétien (René-Gustave), 24 mai 1918, adjudant; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Clavier (Roger-Julien-Marie), 22 juillet 1918, gendarme, 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Cosette (Roger), 26 mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Consalvi (François-Noël), 24 décembre 1917, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 13 campagnes.
Potron (Arthur), 18 février 1921, maréchal des logis-chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Mante (Marcel), 29 janvier 1919, gendarme; 18 ans de services, 12 campagnes.
Veckmans (Albert-Aristide-Théophile), 17 août 1915, gendarme; 18 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Taigorn (Michel-Pierre-Louis), 13 décembre 1915, gendarme; 18 ans de services, 11 campagnes.
Darre (Laurent-Jean-Théophile), 14 septembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Lassalle (Jean-Baptiste-Paul), 30 juin 1917, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Lapeyre (Frédéric-François), 8 mars 1912, maréchal des logis; 21 ans de services, 7 campagnes.
Dufresne (Marcel-Henri), 31 décembre 1912, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 8 campagnes.
Aliaga (André), 30 octobre 1917, gendarme; 17 ans de services, 11 campagnes.
Mathieu (Roger-Jean), 17 octobre 1914, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Laguionie (Gaston), 8 décembre 1911, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Dournel (Adolphe-Emile-Joseph), 10 janvier 1922, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Langumier (Maurice-René), 28 décembre 1913, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Dubau (René-Maurice), 3 mars 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Pignault (Antoine), 28 juin 1914, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Cazale (Francis-Roger-Raoul), 15 avril 1920, gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Couroyer (Yvon-Robert), 28 mars 1914, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
Coquiard (Alfred-Lucien), 22 août 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Robert (Roger-Henri), 29 octobre 1919, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Supiy (Henri-Paul-César), 2 novembre 1915, maréchal des logis chef, 18 ans de services, 7 campagnes.

1re légion de gendarmerie.

Dubus (Marcel-Théophile-Désiré), 24 novembre 1907, gendarme; 27 ans de services, 8 campagnes.
Hedouin (Albert-Lucien), 22 décembre 1912, gendarme; 23 ans de services, 10 campagnes.
Gaudry (Roger-Jacques-Georges), 25 juillet 1906, gendarme; 26 ans de services, 7 campagnes.
Laurier (Paul-Louis), 23 août 1910, gendarme; 21 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Baloin (Anatole-Marie), 28 mars 1910, gendarme; 24 ans de services, 7 campagnes.
Marechal (Albert-Louis), 23 juillet 1912, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Dret (Bernard-Georges), 27 juillet 1906, gendarme; 25 ans de services, 6 campagnes.
Quintard (Emile-Louis), 19 mai 1914, gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes.
Chardon (Victor-Armand), 21 novembre 1903, gendarme; 23 ans de services, 8 campagnes.
Lorme (Jean-Albert), 31 mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Millet (Jean-André-Julien-Fernand), 1er mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Lecarme (Anselme-René), 14 octobre 1909, gendarme; 24 ans de services, 6 campagnes.
Le Stanguennec (Jean-Albert), 24 octobre 1909, gendarme; 24 ans de services, 6 campagnes.
Davoust (Maurice-Paul), 20 mars 1910, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Perie (Hubert-Firmin), 2 novembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Barnoud (Jean-Gustave-Marius), 21 octobre 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Thiery (André-René-Edmond), 17 septembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Martineau (André-Georges), 15 décembre 1918, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Gassmann (Roger-Albert-Désiré), 18 juin 1913, maréchal des logis chef; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Contassot (Maurice), 3 avril 1917, gendarme; 17 ans de services, 11 campagnes.
Briaud (Antoine-Maxime), 3 février 1913, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Toulet-Morianne (Alphonse), 24 octobre 1918, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Huet (Emile-Pierre-Marie), 26 octobre 1912, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Bernard (Armand-Pierre-Marie), 28 mars 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Pineau (Paul-Germain-Isaïe), 30 octobre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Legrand (Albert-Eugène), 25 décembre 1912, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Bosselu (Pierre), 25 février 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Reillef (Gilbert-Armand-Louis), 14 octobre 1910, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Legendre (Gilbert-Ernest), 18 avril 1914, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Gauchon (Alphonse), 26 septembre 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Charles (Marcel-Roger), 17 septembre 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Portelli (Sauveur-Gilbert), 3 janvier 1915, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Barbet (Léon-Louis-Albert), 11 avril 1919, gendarme; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Valadie (Emile-Elie), 22 avril 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Guillon (Ismaël-Anatole-Louis), 4 mars 1908, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Lachaume (Gaston-Marcel), 15 octobre 1908, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Duchemin (Roger-Antoine), 23 mars 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Le Stanguennec (Joseph-Marie), 14 avril 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Cueille (Alfred-Auguste-Jules), 13 avril 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Biffi (Marcel-Lucien-Emile), 25 octobre 1915, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Denoyelle (Maurice-Emile-Zéphir), 15 mars 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Flahaut (Edouard-Alphonse), 30 juin 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Goin (Gilbert-Alfred-René), 15 octobre 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Durand (Marcel-André), 4 mars 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Pouchin (Alphonse-Augustin), 15 avril 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Duedal (Marcel-Joseph-Marie), 3 juin 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Roudy (Georges-Jules), 28 septembre 1911, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Labbat (Pierre), 28 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Caudroit (René-Guislain), 29 septembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Gilles (Jean-Almire), 31 décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Chausson (André-François), 25 décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Thévenin (Henri-Léon), 16 avril 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Courtot (Charles-Pierre-Auguste), 5 mars 1921, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.

1re légion « bis » de gendarmerie.

Merciecca (Michel-Jean), 28 août 1914, gendarme; 19 ans de services, 12 campagnes.
Saulnier (Paul-Marcel), 1er novembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Houy (Gabriel-Adonis-Florent), 5 décembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Baudry (Pierre-René-Alphonse), 11 février 1920, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Blachere (Marcel-Gustave-Fernand), 14 juin 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Palmieri (Georges-Pierre), 8 octobre 1914, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Bouillon (Auguste-Blaise-Jean), 3 février 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Lerat (Louis-Emile), 27 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Nadal (Jean-Robert), 6 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Meheust (Louis-Joseph-Eugène), 30 novembre 1915, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Devin (Emile-Georges), 13 mai 1915, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Prudence (Fernand-Louis-Roger), 18 août 1917, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Deresnes (Louis), 21 mars 1914, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Casanave-Chevrier (Jean-Joffre), 25 février 1916, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Leleu (Jules-Alexandre-Marcel-Louis), 14 mai 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Teron (Paul-René-Louis), 9 octobre 1915, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Thomas (Albert-Eugène-Bernard-Célestin), 24 mai 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Hervé (Raymond-Mary), 14 novembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.
Dubée (Pierre-Edouard-Eugène), 23 août 1922, gendarme; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Hardy (Louis-Ernest), 5 juin 1916, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.

2e légion de gendarmerie.

Blyweert (Edouard-Louis), 4 décembre 1907, gendarme; 26 ans de services, 7 campagnes.
Dessaint (Charles-Adolphe-Henri), 28 août 1910, gendarme; 21 ans de services, 10 campagnes.
Dekoninck (Jules), 30 juillet 1912, gendarme; 21 ans de services, 10 campagnes.
Bertin (Michel-Raymond), 6 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Gailliez (Antonin-Laudelin), 15 mars 1912, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Filiot (Alfred-Jean-Baptiste), 30 octobre 1918, gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes.
Tiercelet (Marcel-Léon), 23 novembre 1910, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Dransart (Eugène-François), 28 août 1913, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Mailliez (Charles-Camille), 30 décembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Fourdraine (Michel-Eugène), 21 juin 1912, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Magret (Marceau-Gilbert-Joseph), 17 juillet 1917, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Bard (Henri-Léon-Daniel), 17 avril 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Hermant (Turenne-Jean-Baptiste), 21 mars 1913, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Duvinage (Arthur-Alfred), 6 mars 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Goulet (Bernard-Léon-Honoré), 11 mars 1915, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Gillot (Désiré), 29 mai 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Buvron (Claude-Auguste-Pierre), 2 novembre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Devred (Lucien-Alfred-Fénelon), 21 juin 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Guillaume (André-Vital), 1er décembre 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Fontaine (Léonard), 12 juin 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Delporte (Maurice-Benjamin), 28 août 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
François (Roger-Maurice), 3 février 1915, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Maniez (Louis-Auguste), 5 août 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Herreman (Paul-Joseph-Cornil), 10 mars 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Lagaize (André-Albert), 24 mai 1914, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Meudec (Jacques-Marie), 2 février 1915, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Dumetz (Jean-Georges-Charles), 30 août 1917, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Saura (Antoine-Eugène), 13 novembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Deschuytter (Joseph-Yves-Henri-Cornélie), 6 avril 1919, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes.
Queant (Marcel), 29 juin 1918, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Faivre (Albert-Ephrem-Marius), 15 avril 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Abraham (Jean-Rémy), 14 novembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Courtois (Paul-Romain), 5 novembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Leclercq (Robert-Paul-Charles-Joseph), 15 juillet 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Ferir (Joseph-Clovis), 24 août 1912, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Nicq (Charles-Achille), 28 janvier 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Montewy (Victor-Emile), 11 novembre 1918, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

2e légion « bis » de gendarmerie.

Tetard (Georges-Théophile), 12 juillet 1908, gendarme; 26 ans de services, 5 campagnes.
Garand (Roger-Adrien), 12 décembre 1915, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Inversin (Léopold-Marie-Alexandre), 22 mai 1914, gendarme; 19 ans de services, 12 campagnes.
Pochon (André-Alexandre-Julien), 7 février 1911, gendarme; 23 ans de services, 7 campagnes.
Rointru (Gilbert), 27 septembre 1910, gendarme; 21 ans de service, 8 campagnes.
Guilbert (Gilbert-Oscar), 16 octobre 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Ponce (Etienne-René-Joseph), 2 juin 1907, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Brochard (Désiré), 22 janvier 1911, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Graindorge (Lucien-Germain), 1er mai 1911, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Barreau (Osmin-René-François), 16 janvier 1908, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Dorangeville (Alexandre), 14 octobre 1913, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Boileau (Marcel-Eugène), 14 décembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Blanchard (Jules-Marcel-André), 14 mai 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Lefebvre (Pierre-François), 27 juin 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Rogiez (Constant-Louis), 8 mars 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Chevalier (André-Constant-Georges), 26 août 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Dehongher (Denis-Louis), 22 avril 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Meheut (Jean-Lézin), 18 septembre 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Laridan (Maurice-Augustin), 8 mars 1911, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Legrand (René-Armand-Lucien), 31 octobre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Marrie (Henri-Edmond), 25 novembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Tatry (André-Joseph), 23 septembre 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Gostiaux (Joseph-Jules), 3 septembre 1913, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Daoulas (Jean-Louis), 6 janvier 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Leroy (Marcel), 27 juin 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Caron (Robert), 30 janvier 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Dine (Gilbert-Alfred-Désiré), 28 novembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Fusy (Pierre-Léon), 31 décembre 1914, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Delval (Charles), 17 mars 1914, gendarme; 20 ans de services; 6 campagnes.
Aubert (Roland-Germain-Maurice), 5 juin 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Dine (Robert-Désiré-Eloi), 28 novembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Piochel (Fernand-Alexandre-Aimé), 22 mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Lucas (Francis-Eugène-Marie), 5 septembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.

3e légion de gendarmerie.

Coatrieux (Ernest-François-Marie), 20 août 1904, gendarme; 30 ans de services, 9 campagnes.
Le Saint (Marcel-Jean), 16 janvier 1906, gendarme; 25 ans de services, 9 campagnes.
Chaudemanche (Paul-Marie), 28 avril 1914, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 13 campagnes.
Galle (Emile-Jean-Marie), 17 mai 1908, gendarme; 25 ans de services, 6 campagnes.
Menager (Lucien-Louis-Frédéric), 25 août 1911, maréchal des logis chef; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Divet (Edouard-Joseph), 10 août 1910, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Dollo (Marcel), 24 août 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Jaouannet (Théophile), 2 janvier 1911, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Abbe (Aimé-Joseph-Jean), 17 novembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Le Maire de La Neuville (Jacques-Edmond), 30 novembre 1909, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Lorant (Pierre-Marie-François), 6 juin 1914, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Debordes (Henri-Jean-Gabriel), 29 juillet 1907, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Troadec (Guillaume), 2 mai 1907, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Chevalier (Charles-Amand-Alphonse), 4 septembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Perraud (Auguste-Louis-Marie), 27 décembre 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Guesdon (Joseph-Jean-Marie), 24 août 1913, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Le Cruz (Georges-Yves), 24 novembre 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Jacq (Pierre), 16 septembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Guillo (Jean-Marie), 24 octobre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Le Rouzic (Charles-Jean-Marc), 29 avril 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Le Bagousse (Joseph-François-Marie), 16 mai 1918, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Cormier (Auguste-Joseph), 24 juin 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Le Marre (Emile-Désiré), 8 février 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Stephan (Jean-Marie), 1er juillet 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Le Meaux (Marc-Joseph-Marie), 10 avril 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Le Saux (Louis-René-Paul), 10 octobre 1918, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Balan (Jean-Baptiste-Louis), 3 septembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.

3e légion « bis » de gendarmerie.

Gauffre (Emile-Jules-Victor), 8 mai 1902, gendarme; 33 ans de services, 6 campagnes.
Cadiou (Louis), 17 octobre 1914, gendarme; 22 ans de services, 9 campagnes.
Petitbon (Jean-Louis-Marie), 10 août 1913, gendarme; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Hennequin (Louis-Auguste-Albert), 25 février 1910, gendarme; 24 ans de services, 6 campagnes.
Larrouy (Eugène-Guillaume-Louis-Jean), 2 janvier 1912, maréchal des logis chef; 22 ans de services, 7 campagnes.
Renault (Pierre-Laurent-Ernest-Eugène), 24 mai 1914, gendarme; 19 ans de services, 10 campagnes.
Joiris (Roger-Gaston), 7 avril 1908, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Vignon (Guy-Louis-Xavier), 21 juillet 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Megret (Lucien-Adolphe-Vincent), 22, janvier 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Metayer (André-Edouard-Baptiste), 10 mars 1915, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Le Dreau (Jacques-Allain), 8 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Roques (Michel-Jules-Joseph), 29 septembre 1911, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Decouard (René-Edmond), 28 février 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Janau (Jean-Marie-François-Louis), 26 mars 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Cosse (Paul), 17 mars 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Braconnier (Pol-Auguste), 11 janvier 1910, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Vaudor (Florentin-Yvon-Dominique), 9 novembre 1915, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Legree (Auguste-Jean-Georges-Marie), 23 avril 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Mallivel (Marcellin-Pierre-Marie), 3 janvier 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Terrasse (Maurice), 3 mai 1912, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Delaroche (Arsène-André-Pierre-Vincent), 22 janvier 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Le Palabe (Joseph-Marie), 5 juin 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Bouchet (Robert-Emmanuel-Raoul), 23 mars 1919, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.

Guichaoua (Joseph-Yvon-Marie), 16 août 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Poulet (Lucien), 17 juin 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Le Bramp (Roger-Jean-Eugène), 11 septembre 1916, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Lebihan (Félix-Joseph-Auguste), 9 février 1917, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Teburier (Rémi-Robert), 3 novembre 1918, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Houssemaine (André-Albert-Théophile), 2 février 1915, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Gutler (Lucien), 24 novembre 1916, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Marchand (Eugène-Henri-Alphonse), 18 mai 1915, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Furet (Raymond), 30 juin 1915, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Christy (Raymond-Eugène-Henri), 15 février 1917, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.

3e légion « ter » de gendarmerie.

Connault (Paul), 8 mars 1911, gendarme; 24 ans de services, 11 campagnes.
Bourget (Eugène-Ernest-Hilaire), 12 mars 1907, gendarme; 28 ans de services, 6 campagnes.
Caillet (Georges-Gabriel), 17 juin 1913, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 11 campagnes.
Thepaut (Jean-Marie), 10 octobre 1911, gendarme; 22 ans de services, 10 campagnes.
Pichard (Alphonse-Joseph-Henri), 29 septembre 1916, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Chodet (Joseph-Maurice-Désiré-Julien), 20 août 1909, gendarme; 24 ans de services, 6 campagnes.
Vonarx (Henri-Louis-René), 3 janvier 1911, gendarme; 22 ans de services, 9 campagnes.
Guyet (Alcide-Athanase-Rieul-Sébastien), 2 mars 1912, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Renaud (Pierre-Marie), 29 mai 1920, gendarme; 17 ans de services, 12 campagnes.
Gourhan (Louis-Roger-Donatien), 26 novembre 1915, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Le Fouille (Joseph-Marie), 17 juillet 1910, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Soulard (Marcel-Emilien-Eugène), 23 juillet 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Bourry (Florent-Henri), 29 juin 1914, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Martin (Louis-Baptiste), 2 janvier 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Le Breton (Fernand-Marie), 15 mars 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Brabant (Jean), 26 décembre 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Bulon (Jules-Henri-Georges-Paul), 14 octobre 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Grégoire (Henri-Marcel-Elie), 10 janvier 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Robert (Raymond-Raoul), 11 mars 1916, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Baillarge (Gérard-Jules-Louis-Charles), 13 novembre 1908, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Budes (Alexandre-René-Marie), 16 mai 1919, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Le Calvé (Jean-François-Marie), 4 août 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Coltereau (Basile-Auguste-Elie), 8 juillet 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Cruchard (Georges-Joseph-Aimable-Louis), 1er août 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Gourdon (Léon-Ferdinand-Joseph-Marie), 27 avril 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Gareau (Joseph-Georges-Marie), 26 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Gilbert (Pierre-Jean-Marie), 10 février 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Huet (Léon-Eugène), 8 juillet 1911, maréchal des logis chef; 22 ans de services, 4 campagnes.

4e légion de gendarmerie.

Lamoulie (Gilbert-Jean), 28 juillet 1911, gendarme; 23 ans de services, 13 campagnes.
Paupuin (Robert), 26 août 1912, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 12 campagnes.
Lauze (Henri-Joannin), 19 février 1913, gendarme; 21 ans de services, 12 campagnes.
Billondeau (Gabriel), 20 mai 1913, gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes.
Cantau (Albert-Edmond), 17 février 1914, gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes.
Broudic (Jean-François-Marie), 11 novembre 1912, gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes.
Marty (René-Achille-Firmin), 1er mars 1910, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Duphil (Jean), 22 mars 1909, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Michaud (Henri-Louis), 16 mars 1909, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Degardin (Jean-Jacques), 4 juin 1918, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Condom (Jean), 19 décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Nadeaud (Julien-Anatole), 28 juillet 1913, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Lafargue (Roger), 25 février 1918, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Dulac (Jean), 25 juin 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Salomon (Guillaume), 1er mars 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Simonneau (René-Marie-Camille), 1er octobre 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Deschamps (Eugène), 12 mai 1904, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Bouchon (Pierre), 1er juillet 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Pouget (Auguste-Noël), 22 décembre 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Clavaud (Elie-Ambroise), 15 avril 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Morisset (Romain-Jean-Claude), 23 septembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Charge (Roger-Hubert-Marcel), 8 octobre 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Verger (Jean-Hubert), 3 novembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Labat (Pierre), 7 septembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Broca (Jean-Roger), 15 avril 1904, gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.
Robin (Léonce-Georges), 14 mai 1913, gendarme; 20 de services, 6 campagnes.
Leveur (Jean-Emile), 6 février 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Courreye (André-Gérard), 18 décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Gailledrat (Jean-Ernest-Bernard), 6 avril 1918, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Maingraud (Marcel), 11 octobre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Lerou (Raymond), 9 août 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Bolzer (Corentin), 22 février 1914, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Sibe (Fernand-Charles), 8 février 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.

4e légion « bis » de gendarmerie.

Coutellier (Robert-Lucien), 15 septembre 1913, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Chambet (Camille-Louis), 11 août 1910, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Noël (Joseph-Alexis), 19 janvier 1920, gendarme; 18 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Fournier (Michel), 5 octobre 1908, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Galmiche (Henri-Pierre-Jules), 9 novembre 1919, gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes.
Tauvy (Paul), 12 décembre 1911, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Margot (Fernand-Maurice-Marcel), 27 février 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Bouchetal (Alphonse), 27 octobre 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Geoffroy (Robert), 11 septembre 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Vialle (François-Léon-Adrien-Fernand), 11 avril 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Caron (Ernest-Richard), 1er mai 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Potereau (Gabriel-André), 4 février 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.

Pelloquin (Germain-Marcel), 12 avril 1910, gendarmes; 21 ans de services, 6 campagnes.
Genitron (Roger-Clément), 6 janvier 1915, adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
Genonceau (Julien-Léon), 18 février 1905, gendarme; 22 ans de services, 5 campagnes.
Tellier (Henri-Louis), 13 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Marteau (André-Raymond), 7 septembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bosch (Thomas-Auguste), 26 mai 1913, gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.
Faucher (Camille-Marcel-Alphonse), 3 juillet 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Boutin (Robert), 12 mars 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Lacote (Yvon-Désiré), 28 juin 1914, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Verrier (Pierre), 19 avril 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Le Bourhis (Emmanuel-Yves-Victor), 3 mai 1916, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Moisan (Jean-Olivier-François), 25 août 1921, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Vergne (Jean), 2 novembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Trichard (Marcel), 4 juin 1914, gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Royoux (Jean-Baptiste-Marcel), 11 avril 1919, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.

4e légion « ter » de gendarmerie.

Lecœuvre (Gaston-Lucien), 25 mai 1913, gendarme; 20 ans de services, 15 campagnes.
Porcher (Gabriel-François-Alcide), 4 janvier 1912, gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes.
Vervialle (André-Etienne), 30 novembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Caron (Gaston-Edmond), 14 janvier 1911, gendarme; 22 ans de services, 7 campagnes.
Ronzade (Amédée), 9 décembre 1904, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Brunet (Albert-Camille-André), 7 décembre 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Bort (Jean-Marcel), 31 janvier 1915, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Ribardière (Ernest-Jean-Baptiste), 25 juillet 1918, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Maisonneuve (Pierre-Léon-Albert), 21 juillet 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Denis (Albert), 21 mars 1911, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Chartier (Camille-Léon-André), 14 avril 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Petit (Joseph-François-André), 29 juillet 1915, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Devaux (René), 9 juillet 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Adenis (Adrien-Raymond), 21 mars 1913, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Gaillard (Maxime-Louis), 5 mars 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Gautherie (Etienne-Marie), 23 novembre 1909, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bourgoin (François), 4 mars 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bourdeil (Roger), 12 juillet 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Grignon (Francis), 8 octobre 1918, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bouzou (Francis-Cyprien), 13 avril 1916, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Villatte (Paul-Claude), 31 octobre 1920, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Benoit (Roger), 12 juin 1920, gendarme; 15 ans de services, 10 campagnes.
Thomas (Henri), 27 avril 1915, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Le Tutour (Joseph-Marie), 8 juin 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Moreau (Gaston), 18 août 1917, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Gautier (René-Hubert), 17 mars 1916, gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Georges (Pierre-Henri-Prosper), 22 septembre 1911, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Queyroux (André-René), 12 décembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Soum (François), 1er janvier 1915, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Valade (Charles-François), 27 février 1915, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Aujol (André), 29 septembre 1918, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Massias (Auguste), 16 mars 1919, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.

5e légion de gendarmerie.

Hebrard (Aimé-Maximin-Justin), 16 février 1904, gendarme; 30 ans de services, 6 campagnes.
Semenou (Félix-Claude), 17 décembre 1910, gendarme; 23 ans de services, 11 campagnes.
Lacoste (Edouard-Jean), 16 octobre 1907, gendarme; 27 ans de services, 6 campagnes.
Dejean (Marcel), 17 janvier 1912, gendarme; 23 ans de services, 8 campagnes.
Audouy (Emile-Jean-Pierre), 28 juillet 1914, gendarme; 22 ans de services, 8 campagnes.
Agnieray (André-Camille), 27 décembre 1909, gendarme, 24 ans de services, 6 campagnes.
Dupre (Roland-Marcel), 27 février 1918, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Alary (Théodore-Louis), 6 avril 1907, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Barbe (Julien-André), 10 avril 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Marty (René-Jean), 5 novembre 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Pons (Pierre), 5 août 1909, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Arnaudies (Jacques-François), 9 août 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Gissot (Lucien), 11 avril 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Llaurency (Georges-Jean-Martin), 27 juin 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Garric (Georges-Antonin), 4 janvier 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Girodon (Charles-Régis-Alphonse), 19 octobre 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Pallies (Raymond-Marcel), 27 novembre 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Louis (Jean-René), 15 juillet 1910, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Majester (André-Sennen-Joseph), 30 novembre 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Sartor (Jean), 28 décembre 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Lapasset (Marius-Jean), 25 mai 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Delpoux (Jean-Bernard), 20 février 1952, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Boy (Bertrand-Dominique), 26 janvier 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Frontera (Jean-Alexandre), 23 mars 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Colomer (Antonin), 10 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Sentenac (Raymond), 11 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Llinas (Félix), 3 septembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Molinier (Emile-Camille-Maximin), 29 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Delort (Ferdinand-Michel), 5 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Castaing (Gaston), 9 juillet 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Parre (René), 16 décembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Mounie (François-Gaston), 5 mai 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Espinet (François-Maurice), 27 février 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Dedieu (Jean-Joseph), 18 février 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Maurette (Pierre), 6 décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bertrand (Ernest), 24 février 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Cols (Henri-Jean-Marie), 1er juin 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Laffont (Frédéric), 23 novembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.

Hourthouat-Benacq (Constant-François-Jean), 10 mai 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Fontagnères (Henri), 7 septembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Duffo (Georges-Albert), 14 juillet 1915, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.

5e légion « bis » de gendarmerie.

Bauchet (Georges-Léon-Victor), 20 juillet 1912, gendarme; 24 ans de services, 13 campagnes.
Feuillard (Marius), 22 mai 1914, gendarme; 23 ans de services, 7 campagnes.
Siguier (Louis-Emmanuel), 2 janvier 1908, gendarme; 23 ans de services, 8 campagnes.
Joly (Jean-René-Alphonse), 8 janvier 1919, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Dermenghem (Fernand-Clément), 9 février 1915, gendarme; 18 ans de services, 11 campagnes.
Lantuejoul (Gabriel-Elie), 15 juin 1917, gendarme; 17 ans de services, 12 campagnes.
Bompart (Joseph-Justin), 10 septembre 1918, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Labit (Julien-Jean-Joseph), 2 novembre 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Combeleran (Ernest-François), 11 avril 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Picard (Ismaël-Bernard), 12 février 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Mercadier (Ludovic-Georges), 26 janvier 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Vernhes (René-Alfred), 3 octobre 1913, maréchal des logis chef; 23 ans de services, 4 campagnes.
Alcouffe (Georges-Emile-Justin), 7 octobre 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Pages (Narcisse-Baptiste), 12 juin 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bruniquel (Albert), 19 avril 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Rondet (Joseph-Annet), 29 août 1921, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Lasserre (Alexandre-Noël), 17 janvier 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Cassou (Lucien-Abdon-Honoré), 16 mai 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bonnafon (Aimé-François), 6 juillet 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Imbert (Elie-Germain-Marius), 29 octobre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Fort (René-André-Henri), 13 novembre 1914, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
Rivière (Jean-Henri-Louis), 31 août 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Savere (René-Clément), 4 novembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Coulougnon (Ernest-François), 17 juillet 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Sans (André), 23 avril 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Vita (Vincent-Clément), 6 avril 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Gros (Jean-Marie-Charles-André), 4 novembre 1914, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Tuffal (Clément-Fernand), 31 mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Rotaboul (Hilidebert-Louis), 24 décembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Boue (Alcée-Yvan), 28 février 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Baisa (Gabriel-Henri-Philippe), 15 novembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.

5e légion « ter » de gendarmerie.

Darne (Jean-Pierre), 13 mars 1917, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 14 campagnes.
Bergeaud (Jean-Pierre-Adolphe), 5 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Noives (Victor-Dominique), 21 décembre 1906, maréchal des logis chef; 25 ans de services, 4 campagnes.
Sebastien (Charles), 14 avril 1911, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Tapiau (Albert), 21 juin 1912, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Jaury (Pierre), 10 août 1916, gendarme; 17 ans de services, 12 campagnes.
Marquet (Auguste-Jean), 28 novembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Grand (Jules), 15 octobre 1908, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Carrere (Fernand), 6 juin 1910, maréchal des logis chef; 23 ans de services, 5 campagnes.
Haritchart (Jean), 10 mai 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Piques (Marc-Aubin-Joseph-Marie), 1er mars 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Hirigoyen (Jean), 29 septembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Tisnes (Jean), 31 janvier 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Miqueu (Alphonse-Marcel-Léon), 25 février 1909, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Tajan (Joseph-Jean-Bernard), 4 mars 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Dufau (René), 18 novembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Hourcau (Joseph-Edmond), 20 novembre 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Dubosc (Roger-Joseph), 6 mai 1914, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Duluc (Armand), 16 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Pia (Elie-Louis-Antoine), 31 mai 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Berthier (Marius-Joseph), 13 mars 1915, adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Poque (Maurice-Guillaume), 17 septembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Geoffroy (François-Louis-Marius), 1er juin 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Comets (Gaston), 13 octobre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Duclap (René), 22 avril 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Labat (Jean-Henri), 26 avril 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Palas (Marcel-Jean-Marie), 17 août 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Darriet (Louis), 15 octobre 1914, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Pessus (Joseph-Marius-René), 14 octobre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Carrere (Roger), 24 octobre 1920, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.

6e légion de gendarmerie.

André (Lucien-Louis), 14 avril 1911, gendarme; 24 ans de services, 9 campagnes.
Laurent (Isidore-Albert), 7 février 1911, gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Chamoy (Omer-Arthur-Marcel), 1er février 1912, gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes.
Bouque (Raymond), 22 août 1916, gendarme; 22 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Pfau (Joseph), 25 décembre 1918, gendarme; 18 ans de services, 12 campagnes.
Ruaux (Albert-François-Arsène), 11 septembre 1910, gendarme; 24 ans de services, 6 campagnes.
Clément (James-Eugène), 4 mars 1911, maréchal des logis chef; 23 ans de services, 6 campagnes.
Bournaison (Henri), 25 juin 1910, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Tournut (Pierre-Jean-Léon), 18 mars 1913, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Guerinon (André), 6 mai 1916, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Proth (Pol-Adolphe), 14 janvier 1913, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Delbeke (Gaston-Germain), 22 août 1913, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Rouaix (Emile), 4 novembre 1912, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Becker (Georges), 7 avril 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Gaudel (Marcel-Albert-Marie), 25 octobre 1908, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Gehin (Louis-Marie), 12 janvier 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Theveny (René-Edmond), 18 février 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Raoult (Alexis), 1er mai 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Robinier (René-Paul), 24 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Villard (Albert), 7 janvier 1915, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Zerger (Firmin-Louis), 11 juin 1913, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.

Adnot (Roger-Emile), 11 novembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Saint-Dizier (Maurice), 9 mai 1915, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Simon (Marius-Joseph), 30 décembre 1911, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Marnat (Raymond), 13 mars 1911, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Mathieu (Georges-Charles-Joseph), 8 avril 1919, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.

6e légion « bis » de gendarmerie.

Lafontaine (Clotaire-Henri), 1er janvier 1914, gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Royer (Robert-Georges), 26 février 1914, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 10 campagnes.
Masson (Marcel-Gilbert), 12 juin 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Lambert (Maurice-Emile), 6 août 1909, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Renard (Marcel-Henri), 21 mars 1913, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Auffroy (Marcel-Paul), 14 janvier 1914, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Hennebicq (Fernand), 7 avril 1914, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Aubertin (Pierre-Henri), 14 octobre 1911, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Boisseau-Deschouarts (Gaston-Alexandre), 20 juin 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Gauthier (Albert), 14 décembre 1911, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Gervaise (Roger-Gaston-Léon), 2 mai 1914, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

6e légion « ter » de gendarmerie.

Baradelle (Pierre-Robert), 2 juin 1909, gendarme; 25 ans de services, 6 campagnes.
Hammer (Alfred), 10 décembre 1905, gendarme; 25 ans de services, 6 campagnes.
Girard (Alphonse-Pierre), 29 juillet 1910, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Linck (André-Joseph), 31 décembre 1919, gendarme; 17 ans de services, 12 campagnes.
Depardieu (André-Léon), 12 février 1914, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Fournez (Roger-Charles), 11 décembre 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Mutschler (Robert-Frédéric), 21 novembre 1915; gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Boltein (Marcel-Maurice-Cornil), 8 août 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Marchand (Paul-Eugène-Pierre), 5 septembre 1916, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Coquelin (Albert-Antoine-Pierre-Marie), 17 janvier 1920, gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.
Simon (Emilien-Camille), 17 juin 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Spengler (Ferdinand-Emile-Henri-Paul), 14 novembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Richard (Louis-Pierre-Raymond), 17 août 1921, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mansuy (Georges-Emile-Jean), 2 juin 1918, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.

7e légion de gendarmerie.

Ferry (Henri-Paul), 1er octobre 1909, gendarme; 23 ans de services, 8 campagnes.
Levieux (André-Marcel), 22 mars 1909, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Froissart (René-Désiré), 5 mai 1914, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 10 campagnes.
Robin (Louis-Camille), 2 mai 1920, gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes.
Lefort (Robert-Louis), 5 juillet 1914, gendarme; 19 ans de services, 10 campagnes.
Magnien (Lucien), 29 novembre 1907, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Blot (André-Gabriel), 11 janvier 1915, gendarme; 18 ans de services, 10 campagnes.
Chaperon (Etienne-André), 2 août 1907, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Bernard (Pierre-Marcel), 13 mai 1913, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Joly (Jacques), 1er avril 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Girardot (Claude-Mathieu), 16 juin 1911, maréchal des logis chef; 22 ans de services, 6 campagnes.
Gautron (René), 7 novembre 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Neant (Jean-Baptiste), 16 novembre 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Moreau (Pierre-Henri), 10 juin 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Belissant (Maurice), 20 juillet 1917, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Perceau (Robert-Roger), 15 avril 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Medon (Etienne-Raymond), 18 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Nugue (Félix-Léonard), 11 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bouton (Marcel-André-Armand), 1er mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Desbrus (Marius-Régis), 10 octobre 1913, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Brunin (Raymond-Alfred), 23 décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Midrouillet (Gabriel), 22 avril 1920, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes.
Morel (Antoine), 11 mars 1911, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Devoucoux (Pierre), 7 octobre 1913, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
Couëdel (Maurice-Henri), 1er décembre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Nectoux (Georges), 26 mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Collin (Gabriel), 7 juillet 1915, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Davenel (Albert), 15 novembre 1913, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
Trinquard (René-Georges), 4 mars 1915, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Prevost (Georges), 28 juin 1911, gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.

7e légion « bis » de gendarmerie.

Henriot (Noël-Charles-François), 25 décembre 1905, gendarme; 22 ans de services, 10 campagnes.
Tirvaudey (Paul-Louis-Auguste), 10 septembre 1910, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Huguenin (Fernand-Gustave), 27 mars 1918, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Bez (Albert-Emile), 25 mai 1914, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Deux (Camille-Joseph), 22 août 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Michelat (Lucien-Henri), 6 août 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Joly (Léon-Arthur-Marie), 16 septembre 1918, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Peronne (Henri-Adrien), 27 mai 1914, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Sarrasin (Fernand-Marcel), 22 avril 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Vernier (Maurice-Jules-Camille), 26 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Brulebois (Armand-Fernand), 2 septembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Vallois (Robert-Marcel-Jules), 20 novembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Remoriquet (André-Lucien-Maurice), 30 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Tribillon (Jean-Luc-Henri), 8 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Colin (Jean-René-Prosper), 10 août 1920, gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Mongeot (Victor-Aimé), 16 janvier 1913, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bride (Roger-Louis-Maurice), 22 juin 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Tramesel (André-Henri), 14 février 1919, gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ramey (André-Léon-Gabriel), 2 août 1914, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Raguenet (Hippolyte-Joseph-Charles), 9 novembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Gavignet (François-Ferdinand-Clément), 24 avril 1914, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Chaloyard (Robert-Ernest-Léon), 17 décembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Poupée (Lucien-Fernand), 10 février 1915, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.

8e légion de gendarmerie.

Michaud (Louis-Jean-Baptiste), 4 juillet 1909, gendarme; 27 ans de services, 6 campagnes.
Lacroix (Louis), 16 janvier 1906, gendarme; 26 ans de services, 6 campagnes.
Cayrier (Emile-Marius), 30 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Dumas (Auguste-Gabriel), 25 mai 1914, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Thamié (Maurice), 22 mai 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Bouchebbah (Mouloud), 26 mars 1917, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Layes (Edouard-Albert), 19 décembre 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Benoist (Maurice-Joseph), 21 mai 1911, maréchal des logis chef; 22 ans de services, 6 campagnes.
Dauvergne (Jean), 7 août 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Chevalier (Auguste), 31 janvier 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Crozet (Roger-Joannès-Marius), 27 septembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Riva (Marcel-Joseph-Henri), 20 juin 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Masson (Georges-Marius), 7 février 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Escoffier (Jean-Pierre), 10 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bernard (Laurent-Auguste-Jean), 3 décembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Deflx (Jean-Marie-Henri), 29 novembre 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Clementz (Lucien-Alphonse), 11 novembre 1910, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Duron (Louis-Marc-Antoine), 26 mai 1913, gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Ollagnier (Henri-Francisque-Joseph), 3 janvier 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Mauris (Henri-Joseph), 11 avril 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Sapin (Jean-Pierre), 16 août 1918, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Blanc (Jean-Paul-Guy), 15 décembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Berger (Roger-Gaston), 10 juin 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Tarian (Georges-Adolphe), 30 novembre 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Michel (Antoine), 25 juin 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Gambey (Henri-Joseph), 3 avril 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Aussel (Pierre-Albert), 12 mai 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Batteller (Henri-Gaston), 12 juin 1915, gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Meunier (Etienne-François), 26 septembre 1914, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Gaillard (Fernand-Lucien), 2 février 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Dhondt (Marcel-Henri-Victor), 14 juillet 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Planella (Jean-Joseph-Michel), 3 juillet 1918, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Mazon (Henri-Victorin-Auguste-Xavier), 17 novembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Combet (Emmanuel-Auguste), 15 novembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.

8e légion « bis » de gendarmerie.

Phalippon (Pierre), 26 janvier 1908, maréchal des logis chef; 25 ans de services, 7 campagnes.
Brissot (Joseph-Anthelme), 12 août 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Lorcery (Jean-André), 14 mars 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Lannuzel (Jean-Michel), 25 janvier 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagne. A été cité.
Millanvoye (André), 30 juin 1916, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Berrurand (André-Henri-Joseph), 28 septembre 1914, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bayard (Earl-Arthur-Maurice), 6 mars 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Pouzadoux (Jean-Anatole), 27 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Maurin (Jean-Marie), 4 mai 1920, gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
Malgouris (Albert-Auguste-Emile), 2 juillet 1911, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Beaudon (Pierre), 30 juin 1915, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.
Corneau (Marcel-Victor), 25 septembre 1912, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Janin (Marcel), 26 juin 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Mialon (Célestin-Octave-Elie), 4 mars 1915, gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Dommergue (Antoine-Maurice), 27 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Bonhomme (François-Joseph-Léon), 30 janvier 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Pages (Emile-Noël-Roger), 11 février 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Maffre (Jean-Honoré), 21 juillet 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Molinot (Paul), 7 décembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bonnefoy (Maurice-Jean), 30 juillet 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Rigal (André-Louis-Frédéric), 6 octobre 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Souchal (Alfred-Alexandre), 26 mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Ricard (Julien-René), 14 novembre 1919, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Nugeyre (Ferdinand), 17 mai 1912, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Mejean (Auguste-Baptiste), 16 mai 1916, gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Dhomps (Firmin-René-Louis), 10 mars 1918, gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.

8e légion « ter » de gendarmerie.

Achard (André-Jean-Louis), 7 février 1910, gendarme; 21 ans de services, 10 campagnes.
Argoud (Florent-Hippolyte), 19 juillet 1914, gendarme; 19 ans de services, 12 campagnes.
Capdordy (François-Marie), 2 mai 1911, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Giacone (Alexis), 17 janvier 1914, gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Maillet (Maurice), 4 février 1911, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lacroux (Alfred), 27 octobre 1906, maréchal des logis chef; 23 ans de services, 6 campagnes.
Berot-Gay (Sylvain-Pierre), 10 janvier 1913, gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Darche (René), 13 avril 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Julien (Henri), 17 août 1908, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Tourniaire (Martial-Marie-Louis), 22 janvier 1909, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Duflos (Jean-Florisse), 1er mars 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Loubat (Emile-Justin-Louis), 8 mars 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Trescol (Marcel-Firmin), 15 octobre 1916, gendarme; 17 ans de services, 10 campagnes.
Farge (Claudius-Francisque), 20 mai 1909, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Perret (Henri-André-Emile), 23 avril 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Falin (René-Louis), 17 janvier 1913, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Sarlin (René-François), 2 mai 1920, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Breyton (Albert-Aimé), 19 mars 1909, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Durris (Georges-Marius), 6 octobre 1914, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Reffet (Emile-Charles), 18 juin 1908, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Martin (Jean-Marius), 2 février 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Yout (Jacques), 17 mai 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Faure (Antoine-Martin), 27 novembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes

Agnellet (Marcel-Joseph), 14 janvier 1910, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Carraz (François-Marius), 29 mai 1916, gendarme; 17 ans de services, 10 campagnes.
Jean (Paul-Albert), 22 mars 1913, gendarme; 21 ans de services; 6 campagnes.
Michaille (Louis), 28 avril 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Besset (Joseph-Pierre-Léon), 22 janvier 1914, gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Thil (Maurice-Louis), 25 août 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Cathala (Eloi-Jean), 28 juin 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Ducruet (Louis), 21 novembre 1911, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Rabert (Léon-Henri-Jean), 27 mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Montzieux (Armand-Etienne-Jean-Baptiste), 13 mars 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Gentaz (Jean-Baptiste-Placide), 1er août 1912, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Bonneton (André-Louis), 27 mars 1916, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bal (Gaston-Louis-Joseph), 26 octobre 1914, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Chaudet (Roger-Auguste), 1er décembre 1915, gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Audibert (Paul-Marcel-Joseph), 22 novembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Vidal (Maurice-Jean-Baptiste), 10 mai 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Teneur (Pierre-Camille-Louis), 10 août 1917, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.
Feraud (Maurice-Raoul), 6 juin 1923, gendarme; 15 ans de services, 9 campagnes.
Duc (Bruno-Georges), 29 septembre 1915, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Bequignon (Maurice-Paul-Julien), 13 janvier 1917, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Rionnet (Eugène-Maurice), 13 janvier 1921, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.
Dumond (Louis-Pierre), 26 avril 1913, gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Ollagnier (Michel-Etienne), 21 janvier 1921, gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.

9e légion de gendarmerie.

Cicero (Antoine), 13 juin 1909, gendarme; 23 ans de services, 13 campagnes.
Feraud (Urbain-Joseph), 7 février 1916, adjudant; 23 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Menguy (Marcel-Eugène), 22 octobre 1910, gendarme; 23 ans de services, 11 campagnes.
Roux (Albert-Elie-Clément), 31 octobre 1906, gendarme; 25 ans de services, 7 campagnes.
Cabrit (Joseph), 15 mai 1913, gendarme; 23 ans de services, 7 campagnes.
Mavel (Charles-Adrien), 4 novembre 1907, gendarme; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Cecchi (Louis-Menotti), 16 février 1904, gendarme; 25 ans de services, 6 campagnes.
Duhot (Alfred-Georges), 30 décembre 1911, gendarme; 25 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Petit (Fernand-Louis-Théophile), 11 décembre 1906, maréchal des logis chef; 25 ans de services, 6 campagnes.
Tregarot (Raymond-Louis-Joseph), 25 mai 1908, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Mercier (Maurice-Joseph), 24 mai 1905, gendarme; 25 ans de services, 6 campagnes.
Donnet (Yvan-François-Auguste), 5 juillet 1914, gendarme; 19 ans de services, 12 campagnes.
Averede (Edmond-Théophile-Romain), 16 novembre 1908, gendarme; 22 ans de services, 8 campagnes.
Roux (Achille-Emile), 18 février 1911, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Gleizes (Jules-François-Antoine), 18 avril 1908, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Moal (Guy-Marie), 11 juillet 1922, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Pares (Paul), 4 août 1913, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Cedre (Joseph-François), 13 février 1913, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Baylac-Jacque (Abel-Lucien-Bernard), 20 août 1912, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité
Fournier (Louis-Marie), 1er juillet 1908, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Blanc (Bernard-Antonin-Marius), 7 mars 1919, gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes.
Bernier (Marcel-Louis), 31 juillet 1915, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Piquard (Jules-Louis-Edmond), 23 juin 1916, gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Manfruelli (Jean-Baptiste), 8 décembre 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Richard (Marie-Ange-Isidore), 19 janvier 1914, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Cappa (Albert-Raymond), 4 juin 1914, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Balmigere (Aristide), 8 avril 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Duhoux (Paul-Charles-Maurice), 15 octobre 1911, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Fournet (Félicien-Augustin-Charles), 26 juillet 1909, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Balmes (Hubert-Charles), 3 novembre 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Gilly (Antoine-Baptistin), 2 novembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Berthonneau (Maxime-Maurice-Elie), 23 novembre 1917, gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Gabrielli (Hyacinthe), 24 février 1920, gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Marteau (Armand-Antoine), 1er décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Badet (Jean-Frédéric), 19 janvier 1910, gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Pommier (Emile-Jérémie), 20 février 1917, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Gordolon (Joseph-Jean), 27 octobre 1909, gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

9e légion « bis » de gendarmerie.

Molinier (André-Jean), 5 décembre 1907, gendarme; 26 ans de services, 6 campagnes.
Ivorrad (Joachim-Augustin), 27 octobre 1913, gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes.
Massabie (Maurice-André), 18 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.
Saltel (Albert-René-Paul), 1er août 1916, gendarme; 17 ans de services, 12 campagnes.
Gros (Jean-André), 3 septembre 1908, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.
Montigaud (Jean-Marie-Simon), 10 février 1908, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
Faissat (Fernand-Eugène-Emile), 13 juillet 1913, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.
Sabathier (René-Fernand), 7 novembre 1908, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Xifire (Marcel-Martin-Raphaël), 1er janvier 1910, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Fabre (Pierre-Jean-Gaston), 10 juin 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Laurier (Jean-Antoine-Louis), 24 janvier 1916, gendarme; 18 ans de services, 10 campagnes.
Jalabert (Raymond-Claudius), 9 août 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Carbonie (André-Pierre), 29 février 1912, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Verdier (Raymond-Félix-Eugène), 21 octobre 1908, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.
Cance (André-Jean), 5 novembre 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Chamboredon (Raymond-Louis), 30 décembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Levesque (Prosper-Emile), 28 juillet 1909, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Morel (Henri), 26 juillet 1912, gendarme; 12 ans de services, 6 campagnes.
Casse (Paul-André), 20 mai 1910, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
Montagnier (Paul-Louis), 31 juillet 1915, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

10e légion de gendarmerie.

Buzzi (André-Romain), 6 mars 1908, gendarme; 21 ans de services, 14 campagnes.
Boin (Jean-Pierre), 8 mars 1908, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 14 campagnes.
Valton (Edgard-Adrien), 19 février 1913, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 14 campagnes.

Gallion (Raymond), 16 janvier 1915, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 13 campagnes.
Combes (Albert-Marcel), 6 mars 1915, gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes.
Larmande (Marius-Edmond), 27 décembre 1912, gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.
Plumerel (André-Jules-Félicien), 20 janvier 1914, gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.
Salort (Charles-Joseph), 10 octobre 1912, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Bertrand (Roger-Marcel), 4 janvier 1916, gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes.
Rodriguez (Gilbert-Jean), 20 octobre 1918, gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Salhi Abdelkader, 25 février 1917, gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes.
Le Bret (René-Maurice-Georges), 18 février 1916, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Pinlou (Aimé), 14 août 1919, gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes.
Deleurme (François-Eugène-Jean-Marie), 15 octobre 1918, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.
Bouton (André-Elie-Louis), 21 août 1915, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 12 campagnes.
Le Nueff (Albert-François-Marie), 18 juillet 1918, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.
Riaux (Pierre-Marie-Victor), 20 janvier 1918, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.

10e légion « bis » de gendarmerie.

Olive (Camille-Alfred), 26 juillet 1908, gendarme; 26 ans de services, 15 campagnes.
Bousquet (Pierre-Louis), 25 avril 1908, gendarme; 26 ans de services, 14 campagnes.
Garrigos (Adrien-Frédéric), 5 mars 1913, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 17 campagnes.
Alonso (Juan), 14 août 1911, gendarme; 21 ans de services, 15 campagnes.
Cerdan (Alfred), 11 octobre 1910, adjudant; 20 ans de services, 14 campagnes.
Vernier (Emile-René), 3 novembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.
Ferre (Paul), 15 juillet 1914, gendarme; 19 ans de services, 14 campagnes.
Belhamissi Mokhtar, 22 juin 1912, gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.
Mastor (Adam), 13 décembre 1912, adjudant; 20 ans de services, 14 campagnes.
Delsol (Henri-Augustin), 11 janvier 1912, gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.
Bali Abdelhamid, 2 septembre 1912, gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.
Martinez (Antoine), 14 septembre 1913, gendarme; 19 ans de services, 14 campagnes.
Arassus (Marcel), 30 janvier 1917, gendarme; 19 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Boukhatemi Seghir, 3 mars 1913, gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.
Gadée (Alexandre-Robert), 16 janvier 1912, maréchal des logis chef; 22 ans de services, 11 campagnes.
Romera (Manuel), 20 mai 1917, gendarme; 19 ans de services, 14 campagnes.
Riso (Manuel-Eugène-Raymond), 6 février 1916, gendarme; 18 ans de services, 15 campagnes.
Calatayud (Antoine), 19 octobre 1914, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.
Dubois (Paul), 19 février 1918, gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes.
Bouhas Allal, 24 mars 1919, auxiliaire nord-africain; 17 ans de services, 14 campagnes.
Darre (René), 5 mai 1918, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 15 campagnes.
Leral (Georges-Henri), 10 novembre 1919, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 14 campagnes.

10e légion « ter » de gendarmerie.

Migliaccio (Victor-Benoît), 8 octobre 1910, adjudant; 22 ans de services, 17 campagnes.
Rey (Paul-Marius), 5 mars 1910, gendarme; 22 ans de services, 15 campagnes.
Djeradi Mohammed el Hadi, 14 mars 1911, gendarme; 21 ans de services, 14 campagnes.
Mortier (Henri), 20 mai 1913, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 15 campagnes.
Sigwald (Marcel-Jean), 12 juin 1915, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 16 campagnes.
Hafchour Mohammed, P. 1913, gendarme; 18 ans de services, 15 campagnes.
Glenat (Pierre-Constant), 2 septembre 1914, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 14 campagnes.
Rigoulat (André-Henri), 5 janvier 1915, gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes.
Guichot (Henri-Jean-Denis), 13 mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.
Roux (Paul-Maurice), 6 octobre 1912, gendarme; 21 ans de services, 12 campagnes.
Buono (Antoine-Paul), 21 juillet 1915, gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes.
Frapolli (Jean-Pierre-Auguste), 23 juin 1911, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Gallo (Georges-Fernand), 9 décembre 1916, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 14 campagnes.
Robert (Albert-Julien), 29 juillet 1915, gendarme; 18 ans de services, 14 campagnes.
Fienner (Léon-Paul), 10 janvier 1915, adjudant; 18 ans de services, 14 campagnes.
Ferrand (Michel-Auguste-Louis), 17 mars 1920, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 15 campagnes.

Compagnie autonome de gendarmerie de la Corse.

Jaspart (Armand-Paul), 6 décembre 1910, gendarme; 21 ans de services, 14 campagnes.
Souillart (Raymond-Jean-Baptiste), 20 février 1909, gendarme; 23 ans de services, 11 campagnes.
Canavaggio (Aimé-Marius), 4 juin 1915, gendarme; 19 ans de services, 14 campagnes.
Giorgi (Dominique), 16 mars 1911, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Mondange (Louis), 2 mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Pieranton: (Jean-Noël-Augustin), 1er août 1918, gendarme; 18 ans de services, 15 campagnes.
Poinas (Auguste-Joseph), 14 mars 1915, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 12 campagnes.
Aubert (Constant-René), 10 septembre 1915, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.
Papini (Louis), 5 avril 1915, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Santini (Raymond-Paul-François), 3 mai 1915, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Chastan (Félix-Joseph), 19 mai 1916, gendarme; 17 ans de services, 14 campagnes.
Nochieri (Ange-Marie), 14 octobre 1915, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Susini (Dominique), 14 mai 1920, gendarme; 15 ans de services, 15 campagnes.
Bonhomme (Roger-Gabriel), 24 novembre 1909, gendarme; 21 ans de services, 10 campagnes.
Alfonsi (Antoine), 20 mars 1918, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Renard (Fernand), 23 juin 1918, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Mariotti (Jean-François), 9 octobre 1918, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.

Légion de gendarmerie de Tunisie.

Leroy (Pierre-Jean), 17 novembre 1908, maréchal des logis chef; 25 ans de services, 12 campagnes.
Prevost (Marcel-Baptiste), 25 juillet 1912, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 13 campagnes.
Grillon (Jean-Maurice), 11 février 1911, gendarme; 21 ans de services, 13 campagnes.
Le Gall (Pierre-Henri-Joseph-Marie), 4 octobre 1913, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 13 campagnes.
Martin (Elie-Henri), 8 octobre 1917, gendarme; 18 ans de services, 15 campagnes.
Mohamed El Hadi ben Sassi ben Mansour El Kachouri, 22 février 1919, auxiliaire Nord-africain; 18 ans de services, 15 campagnes.
Fritsch (Lucien), 21 février 1917, gendarme; 17 ans de services, 15 campagnes.
Brahim ben Mohamed ben Mohamed ben Salem Châari, 8 avril 1917, auxiliaire Nord-africain; 17 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Dessaint (Jules-Léon), 9 avril 1915, adjudant; 18 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.

Légion de gendarmerie du Maroc.

Masson (Maximin-Henri-Clément), 24 septembre 1909, gendarme; 21 ans de services, 16 campagnes.
Fassi (Jacques-Victor), 28 octobre 1908, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 15 campagnes.
Djebbar Ahmed, 26 juillet 1915, auxiliaire Nord-africain; 18 ans de services, 16 campagnes.

Bastouil (Justin), 26 janvier 1913, gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.
Segura (Michel), 7 mai 1913, gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.
Pipi (Charles-Henri), 17 novembre 1907, gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.
Merle (Marie-Louis), 29 janvier 1914, gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.
Berenguer (Joseph), 2 février 1914, gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.
Martinez (Michel-Joseph-Fidèle), 7 février 1916, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 13 campagnes.
Bantignies (Fernand-Antoine), 18 septembre 1911, gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes
Communier (Henri-Emile-Joseph-Marie), 21 mai 1914, gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.
Buatois (Aimé-Marie-Alphonse), 29 décembre 1914, gendarme; 19 ans de services, 12 campagnes
Bouzid Houssine, 8 mars 1917, gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes.
Zair (Yahio), 15 septembre 1913, gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes.
Lalande (André-Louis-Auguste), 24 novembre 1921, gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes.
Benallal Daoui, 15 juin 1918, auxiliaire nord-africain; 17 ans de services, 15 campagnes.
El Hachemi Mohamed, 26 novembre 1918, gendarme; 17 ans de services, 14 campagnes.
Bourgeois (Louis-Gustave), 25 août 1916, gendarme; 17 ans de services, 14 campagnes.
Fromin (Albert-Léon), 2 novembre 1913, adjudant; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Lovera (Albin-Pierre-Noël), 25 décembre 1915, gendarme; 18 ans de services, 12 campagnes.
Fadel Abdelkader, P. 1919, auxiliaire nord-africain; 17 ans de services, 14 campagnes.
Alessandri (Dominique), 5 mars 1921, gendarme; 17 ans de services, 14 campagnes.
Cara (Jean), 10 janvier 1916, gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes.

2e légion de gendarmerie des forces françaises en Allemagne.

Sagnier (Myrval-Xavier-Louis), 10 décembre 1909, gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Penin (Jean), 6 septembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Chrétien (Marie-Jean-Alexandre-Robert), 8 juin 1911, gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Michel (François-Auguste), 1er mars 1909, gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Goure (Paul-Louis), 17 mai 1911, gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Loiseau (Georges-Léon), 1er mars 1913, gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Kirsch (Pierre-Joseph), 5 février 1907, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Colin (André-Pierre), 14 décembre 1910, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 10 campagnes.
Schoehn (Jean-Antoine), 7 avril 1914, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Weippert (Gustave), 18 juillet 1909, gendarme; 23 ans de services, 7 campagnes.
Perret (Claudius), 15 juin 1911, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 10 campagnes.
Marty (Louis-Jules-Joseph), 10 septembre 1914, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 11 campagnes.
Petit (Henri-Clovis-Louis), 18 avril 1914, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Guegan (François-Marie), 26 mars 1914, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Nicod (Hermann-Joseph), 10 octobre 1914, gendarme; 19 ans de services, 10 campagnes.
Pedrono (Mathurin-Joseph-Marie), 10 mars 1916, gendarme; 17 ans de services, 11 campagnes.
Mourareau (Louis), 2 juillet 1916, gendarme; 17 ans de services, 11 campagnes.
Pelat (Emile-Louis-Fernand), 24 octobre 1914, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.
Lacroute (Marcel-Henri), 2 juillet 1918, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Poincelet (René-Henri-Emile), 30 avril 1918, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Bequet (Emile-Gabriel-Léon), 7 mai 1918, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Lebeau (Louis-Barthélemy), 24 juillet 1915, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.

3e légion de gendarmerie des forces françaises en Allemagne.

Prevost (François), 23 septembre 1912, gendarme; 24 ans de services, 13 campagnes.
Humbert (Léon-Joseph), 29 novembre 1908, gendarme; 22 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.
Bourdaud'hui (Emile-Adolphe), 28 mars 1911, gendarme; 25 ans de services, 10 campagnes.
Kilian (Roger), 21 avril 1909, gendarme; 23 ans de services, 11 campagnes.
Borie (René), 8 février 1910, gendarme; 24 ans de services, 11 campagnes.
Bouvier (Joseph-Adrien-Arsène), 18 mars 1910, gendarme; 23 ans de services, 11 campagnes.
Février (Henri-Alcide-Roger-Emile), 17 juillet 1908, gendarme; 22 ans de services, 12 campagnes.
Vincent (Marcel-Jean-Marie), 14 mai 1912, gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Bigard (Alfred-Marcel), 28 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Chevrolet (Charles-Joseph), 17 février 1911, gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Martinache (Roland-Julien), 24 juin 1912, gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Le Bec (Jacques-Pierre-Louis), 3 décembre 1911, gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Lemaire (Robert-Ghislain), 20 avril 1912, gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Saragueta (Martin), 29 septembre 1910, gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Roehrig (Jacques), 18 juin 1913, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Thibaudeau (Marcel-Clément-Constant), 13 octobre 1913, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Pourcelet (Michel-André), 10 novembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Nedellec (François-Louis), 29 octobre 1910, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Vandevoorde (Jules-Henri), 6 juillet 1913, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes .
Guiraud (Edmond-Augustin), 18 mai 1913, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Gigou (Mistral-Léonel-Emilien), 27 novembre 1912, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Lavole (Pierre-Marie), 6 juin 1914, gendarme; 19 ans de services, 12 campagnes.
Legardeur (Maurice-Jean), 14 avril 1914, gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Maury (Jean-Paul-Henri), 16 août 1916, gendarme; 18 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Salaün (Laurent-Marie), 15 août 1915, gendarme; 18 ans de services, 11 campagnes.
Bivic (Joseph-Marie), 14 avril 1915, gendarme; 18 ans de services, 11 campagnes.
Mathieux (Jean-Baptiste), 22 février 1914, gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes.
Chamaillard (Eugène-François-Marie), 17 janvier 1915, gendarme; 18 ans de services, 11 campagnes.
Martel (Gilbert-Arsène-Eugène), 6 février 1915, gendarme; 18 ans de services, 11 campagnes.
Constans (Georges-Jules-Joseph-Marius), 12 février 1916, gendarme; 18 ans de services, 11 campagnes.
Berger (André-Alfred), 1er juin 1914, gendarme; 19 ans de services, 10 campagnes.

1re légion de gendarmerie d'intervention.

Halter (Raymond-Charles), 8 juillet 1913, gendarme; 23 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.
Kieffer (Marcel-Henri), 30 octobre 1909, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 13 campagnes.
Goulaouic (Jean-Marie), 30 mars 1912, gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes.
Monel (Henri-Louis-Désiré), 15 mars 1911, gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.
Paty (Jean-Baptiste), 16 novembre 1911, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Pennarun (Hervé-Marie), 25 février 1912, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Gaudry (Louis), 29 juin 1909, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Bergeret (Robert-Gilbert), 14 mai 1906, gendarme; 21 ans de services, 10 campagnes.
Hottelart (Maurice-Paul-Alfred), 30 janvier 1915, gendarme; 18 ans de services, 12 campagnes.
Ract (Marcel-Albert), 18 décembre 1907, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 10 campagnes.
Daumer (René-François-Célestin-Eugène), 12 novembre 1918, gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes.

Mazoir (Georges-Paul), 12 décembre 1916, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Bottacin (Dominique), 8 juillet 1912, gendarme; 18 ans de services, 11 campagnes.
Roques (François), 6 novembre 1918, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Deseez (Pierre-Arsène), 14 septembre 1914, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 10 campagnes.
Puydenus (Armand-Pierre), 12 septembre 1905, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Picque (Arthur-Jules), 3 mars 1918, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Plantec (Félix-Jean-Marie), 4 février 1917, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Veyssière (Auguste-Louis), 16 janvier 1920, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Touche (Alcide-Daniel), 29 octobre 1915, gendarme; 18 ans de services, 10 campagnes.
Ribelt, dit Riblet (Marius-Jean-Marie), 13 septembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Fournier (Alien-Louis-Marcel), 24 août 1915, gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.
Demarez (Robert), 7 avril 1918, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.

Détachement de gendarmerie de Berlin.

Coma (Henri-Marcel-Joseph), 25 mai 1911, maréchal des logis chef; 24 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Retz (Aimé), 23 janvier 1913, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 12 campagnes.
Palustran (Lucien-Louis), 17 septembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Gaillard (Jean-Albert), 28 avril 1907, adjudant; 21 ans de services, 10 campagnes.
Chartoire (Joseph-Anne-Antoine), 13 juin 1911, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Romanet (Jacques-César), 2 juin 1903, gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
Cazalis (Joseph-Auguste), 9 mai 1913, gendarme; 20 ans de services, 9 campagnes.
Auneau (Elie-Gabriel-Louis), 26 février 1915, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Fabre (Maurice-François), 19 février 1918, gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Guy (Joseph-René-Louis), 14 février 1915, gendarme; 18 ans de services, 10 campagnes

Compagnie autonome de gendarmerie d'Autriche.

Minne (Henri-Paul), 21 novembre 1910, gendarme; 21 ans de services, 10 campagnes.
Acart (René-Emile), 3 janvier 1918, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Larhant (Jean-Marie), 10 août 1920, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Lambert (Georges-Gustave-Eugène), 24 juillet 1916, gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Territoires d'outre-mer.

Perrot (Edmond-Louis), 29 décembre 1906, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française - Togo; 22 ans de services, 13 campagnes.
Puclos (Pierre-Ernest), 25 avril 1908, maréchal des logis chef, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 21 ans de services, 14 campagnes.
Petit (Emile-Robert-Gilain), 7 octobre 1911, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 21 ans de services, 12 campagnes.
Benattou Mohamed, 18 décembre 1913, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie d'Extrême-Orient; 20 ans de services, 14 campagnes.
Priero (Joseph), 20 août 1916, maréchal des logis chef, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 17 ans de services, 16 campagnes.
Bondiguel (Louis-Jean-Marie), 3 janvier 1913, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 20 ans de services, 13 campagnes.
Hourbracq (François-Albert), 12 avril 1914, gendarme, détachement de gendarmerie d'Extrême-Orient; 21 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Sosset (Raymond-Louis-Jean), 10 juin 1914, maréchal des logis chef, compagnie de gendarmerie de la Réunion; 20 ans de services, 12 campagnes.
Marcon (Marcel-Henri), 9 septembre 1912, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 21 ans de services, 12 campagnes.
Martin (Marceau-Jean), 4 octobre 1911, maréchal des logis chef, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 20 ans de services, 13 campagnes.
Bonafis (Adrien-Paul-Clément), 6 mai 1914, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 16 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité.
Gauthier (Henri-Jules-François), 4 janvier 1916, maréchal des logis chef, compagnie de gendarmerie du Cameroun; 20 ans de services, 13 campagnes.
Filiba Niembele, P. 1916, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 19 ans de services, 14 campagnes.
Meme Diarra, P. 1916, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 19 ans de services, 14 campagnes.
Pillon (Jules-Félix), 6 mai 1908, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 23 ans de services, 10 campagnes.
Bouchaud (Paul-Camille), 26 février 1914, gendarme, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 20 ans de services, 13 campagnes.
Soumare Mamadou, P. 1913, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 17 ans de services, 15 campagnes.
Sylvestre (Antoine), 18 janvier 1914, gendarme, section de gendarmerie de la Guyane; 19 ans de services, 13 campagnes.
Gilles (Louis-Alphonse-Gérard-Fernand), 2 août 1918, gendarme, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 19 ans de services, 12 campagnes.
N'Gatta Angama, P. 1918, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 17 ans de services, 15 campagnes.
Gora Gueye, P. 1918, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 17 ans de services, 15 campagnes.
Debard (Fernand-Joseph), 20 février 1915, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 18 ans de services, 13 campagnes.
Cire Diallo, P. 1918, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 16 campagnes.
Roucoule (Ernest-Adrien-Henri-Marius), 19 mais 1914, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 19 ans de services, 12 campagnes.
Poët (Jean-Gustave-Charles), 15 janvier 1920, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 16 campagnes.
Lalanne (Albert-Gilbert), 26 février 1914, gendarme, détachement de gendarmerie du Pacifique; 20 ans de services, 12 campagnes.
Guedjouma Sountoura, P. 1912, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 17 ans de services, 14 campagnes.
Antoni (Jérôme-Thomas-Alphonse), 31 décembre 1915, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 20 ans de services, 10 campagnes.
Calissa (Joseph), 12 août 1918, auxiliaire de 1re classe, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 16 ans de services, 14 campagnes.
Mamadou Habibou, P. 1919, auxiliaire de 1re classe, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 16 ans de services, 15 campagnes.
Moussa Samake, P. 1917, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 15 campagnes.
Chattot (Paul-Marcel), 27 janvier 1916, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 18 ans de services, 13 campagnes.
Rasmane Kabore, P. 1919, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 15 campagnes.
Robellet (Charles-Célestin-Ernest), 7 novembre 1919, gendarme, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 17 ans de services, 13 campagnes.
Dehant (Raymond-Simon), 12 avril 1921, gendarme, compagnie de gendarmerie du Cameroun; 16 ans de services, 15 campagnes.
M'Pikoudi, P. 1918, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 15 campagnes.
N'Golo N'Dao, P. 1919, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 17 ans de services, 14 campagnes.
Kourouma Doumbia, P. 1915, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 15 campagnes.
Anquez (Raoul-Henri-Marcel), 24 mars 1918, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité

Guei Maon, P. 1912, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 15 campagnes.

Berthe (Georges), 7 juin 1911, gendarme, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 20 ans de services, 11 campagnes.

Kourouma Mantouma, P. 1918, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 15 campagnes.

Saïdou Keita, P. 1917, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 15 ans de services, 15 campagnes.

Soumaïla Camara, P. 1919, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 15 campagnes.

Samba Tiele, P. 1919, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 15 ans de services, 15 campagnes.

Dioti Camara, P. 1919, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 15 campagnes.

Constanzer (Henri-Louis), 10 novembre 1920, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 16 ans de services, 14 campagnes.

Mamadou Sadio, P. 1919, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo, 16 ans de services, 15 campagnes.

Amara Mara, P. 1919, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de la Côte française des Somalis; 16 ans de services, 15 campagnes.

Gaboreau (Lucien-André), 26 mars 1915, gendarme, détachement de gendarmerie d'Extrême-Orient; 18 ans de services, 12 campagnes.

Matto (André-Gaston), 19 septembre 1914, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 22 ans de services, 8 campagnes.

Drissa Toure, P. 1918, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 17 ans de services, 14 campagnes.

Garrigues (Albert-Gaston-Augustin), 5 mars 1920, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 16 ans de services, 13 campagnes.

Liotard (Lucien-Marcel), 27 février 1915, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 18 ans de services, 12 campagnes.

Duche (Jean-Adolphe), 22 septembre 1901, gendarme, compagnie de gendarmerie du Cameroun; 21 ans de services, 9 campagnes.

Bernard (Corentin-Yves), 17 novembre 1913, gendarme, détachement de gendarmerie du Pacifique; 21 ans de services, 9 campagnes.

Bertrand (Germain-Benjamin), 29 juin 1913, gendarme, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 20 ans de services, 10 campagnes.

Bouramanding Tamba, P. 1919, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 15 ans de services, 15 campagnes.

Saligue Camara, P. 1919, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 15 ans de services, 15 campagnes.

Abrioux (Raymond-Robert-Louis), 27 juillet 1921, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 15 ans de services, 14 campagnes.

Yagbaoro Toupou, P. 1918, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 14 campagnes.

Le Guen (Arsène-Hervé-Marie), 28 juillet 1920, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 17 ans de services, 13 campagnes.

Verne (Paul-René-Léon-Félix), 18 février 1920, gendarme, détachement de gendarmerie d'Extrême-Orient; 17 ans de services, 13 campagnes.

Bakary Kamara, P. 1920, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 15 ans de services, 15 campagnes.

Ergaut (Maurice), 22 août 1918, gendarme, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 16 ans de services, 13 campagnes.

Gimenez-Parra (Martin), 24 juillet 1913, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 17 ans de services, 13 campagnes.

Poussouga Zapere, P. 1918, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 15 ans de services, 15 campagnes.

Orset (Roger-Marius-René), 21 juin 1920, gendarme, détachement de gendarmerie de la Côte française des Somalis; 16 ans de services. 14 campagnes.

Tietin Diarra, P. 1919, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 14 campagnes.

Chatain (Jean-Marie-Claude), 1er septembre 1917, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 18 ans de services, 11 campagnes.

Badiare Diarra, P. 1918, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 17 ans de services, 13 campagnes.

Dromilhet (Emile-Jean), 2 novembre 1920, adjudant, compagnie de gendarmerie de la Réunion; 16 ans de services, 12 campagnes.

Karamlang Cisse, P. 1919, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 14 campagnes.

Pons (Robert-Auguste), 18 avril 1920, maréchal des logis chef, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 16 ans de services, 14 campagnes.

Konouenemsinnego Kani, P. 1919, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 15 ans de services, 14 campagnes.

Viviani (Albert-Joseph), 24 septembre 1916, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 17 ans de services, 12 campagnes.

Blanc (Louis), 24 mars 1919, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 15 ans de services, 14 campagnes.

Arensberg (Gérard-Charles), 21 novembre 1918, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 13 campagnes.

Guillot (René-Charles-Marcel), 29 décembre 1920, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 16 ans de services, 13 campagnes.

Arpin-Pont (Louis-Ferdinand), 30 juillet 1918, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 13 campagnes.

Filamissa Traore, P. 1918, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 17 ans de services, 13 campagnes.

Marlin (Jacques-Hubert-Louis), 24 juillet 1916, adjudant, section de gendarmerie de la Guyane; 17 ans de services, 12 campagnes.

Raffanel (Roger-Albert), 28 août 1914, gendarme, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 19 ans de services, 10 campagnes.

Mamadi Sangare, P. 1917, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 13 campagnes.

Mamadouba Camara, P. 1919, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 13 campagnes.

Allioux (Marcel-Yves-Georges), 3 février 1916, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 18 ans de services, 11 campagnes.

Agez (Edmond-François-Louis-Joseph), 2 mai 1918, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Côte française des Somalis; 16 ans de services, 13 campagnes.

M'Bade N'Diaye, P. 1915, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 13 campagnes.

Dupin (Léon-Eugène), 14 juin 1917, gendarme, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 18 ans de services, 11 campagnes.

Lassana Diallo, P. 1919, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 15 ans de services, 14 campagnes.

Laxalt (Jean), 7 août 1916, maréchal des logis chef, compagnie de gendarmerie du Cameroun; 17 ans de services, 12 campagnes.

Pierret (René), 8 avril 1920, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 16 ans de services, 13 campagnes.

Petitjean (Amédée-Emile), 30 avril 1920, gendarme, détachement de gendarmerie d'Extrême-Orient; 16 ans de services, 13 campagnes.

Mamadou N'Gom, P. 1919, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 13 campagnes.

Tournaire (Henri-Pierre-Isidore), 18 avril 1919, maréchal des logis chef, compagnie de gendarmerie du Cameroun; 17 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Bourau (Emile-Marcel), 22 mai 1917, gendarme, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 15 ans de services, 14 campagnes.

Brard (Alexis-Louis), 27 septembre 1921, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie d'Extrême-Orient; 15 ans de services, 14 campagnes.

Lombard (Pierre-Roland), 23 septembre 1912, gendarme, détachement de gendarmerie d'Extrême-Orient; 20 ans de services, 9 campagnes.

Rasenci (Pierre-Bruno), 11 mars 1917, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 16 ans de services, 13 campagnes.

Grosgurin (André-Clovis-Albert), 6 avril 1916, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 17 ans de services, 12 campagnes.

Thiebaut (Julien-Raymond), 14 juillet 1918, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 15 ans de services, 13 campagnes.

Le Van Chu, 15 décembre 1920, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie d'Extrême-Orient; 15 ans de services, 14 campagnes.

Fautras (Maurice-Alexandre-Léon), 18 juillet 1918, gendarme, détachement de gendarmerie d'Extrême-Orient; 16 ans de services, 13 campagnes.

Courjaud (Olivier), 15 janvier 1921, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 16 ans de services, 13 campagnes.

Clanquart (Arthur-Ernest-Gabriel), 16 février 1919, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 15 ans de services, 14 campagnes.

Robin (Pierre-Jean), 16 novembre 1918, gendarme, détachement de gendarmerie d'Extrême-Orient; 16 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Sabin (Louis), 17 décembre 1913, gendarme, compagnie de gendarmerie de la Martinique; 20 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Saramin (René-Joseph), 17 avril 1918, gendarme, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 16 ans de services, 12 campagnes.

Saydou Bocar, P. 1920, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 15 ans de services, 13 campagnes.

Bondon (Maurice-Paul), 5 juin 1905, adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 20 ans de services, 8 campagnes.

Le Blanc (Louis-François), 14 juillet 1917, gendarme, section de gendarmerie de la Guyane; 20 ans de services, 8 campagnes.

Grimal (Abel-Ubert-Elie), 16 octobre 1917, maréchal des logis chef, section de gendarmerie de la Guyane; 16 ans de services, 12 campagnes.

Amadou Diop, P. 1916, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 19 ans de services, 10 campagnes.

Kanoute Samba, P. 1911, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 18 ans de services, 10 campagnes.

Seny Sylla, P. 1919, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 13 campagnes.

Ane (Simon-Jean-Baptiste), 1er avril 1915, maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie d'Extrême-Orient; 18 ans de services, 10 campagnes.

Quantin (Pierre-Joseph), 29 août 1919, gendarme, section de gendarmerie de la Guyane; 16 ans de services, 13 campagnes.

Kemoro Kamara, P. 1912, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 12 campagnes.

Coulibaly Dakaba, P. 1911, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 12 campagnes.

Kekoura, P. 1918, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 12 campagnes.

Le Corre (Yves-Louis-Marie), 13 janvier 1920, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique orientale française; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Lamarche (Marcel), 2 janvier 1921, gendarme, section de gendarmerie de la Guyane; 15 ans de services, 13 campagnes.

Huet (Pierre-Marie), 3 septembre 1914, gendarme, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 19 ans de services, 8 campagnes.

Boubane (Pierre), P. 1915, auxiliaire de 3e classe, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 20 ans de services, 8 campagnes.

Sovi Beavogui, P. 1920, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 15 ans de services, 13 campagnes.

Pete Kamara, P. 1919, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 16 ans de services, 12 campagnes.

Issaulier (Pierre), 28 mai 1921, maréchal des logis chef, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 17 ans de services, 12 campagnes.

Prolin (Gustave-Pierre-Jean), 13 avril 1915, adjudant, compagnie de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 20 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Michel (Joseph-Marcel-Jean-Marie), 15 mars 1921, gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française-Togo; 17 ans de services, 11 campagnes.

Gendarmerie de l'air.

Basset (Louis), 12 septembre 1912, maréchal des logis chef; 24 ans de services, 11 campagnes.

Hazan (Julien-Adolphe-Joseph), 1er avril 1913, gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.

Gimenez (François-Antoine), 22 juillet 1914, gendarme; 19 ans de services, 14 campagnes.

Drulot (Georges-Antoine), 30 juillet 1913, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 13 campagnes.

Morellon (Maurice-Emile), 15 février 1920, gendarme; 19 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Blanc (Georges-René), 9 mars 1921, gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes.

Marthon (Emile-Pierre), 2 juillet 1917, gendarme; 17 ans de services, 14 campagnes.

Lamarre (Raymond-Maurice), 19 septembre 1912, gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.

Belot (Pierre-Louis-Joseph), 29 mai 1921, gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.

Moracchini (Sabbatin), 8 février 1908, gendarme; 22 ans de services; 7 campagnes.

Cros (Francis-Léopold-A'ban), 19 février 1915, gendarme; 18 ans de services, 10 campagnes.

Cazaux (Jules), 16 juin 1914, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 9 campagnes.

Dabadie (Jean-Baptiste-Henri), 4 avril 1914, gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.

Noblet (Eugène-Gabriel), 17 octobre 1912, maréchal des logis chef; 21 ans de services, 6 campagnes.

Blanc (Henri-Auguste), 20 avril 1918, gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.

Sous-direction de la gendarmerie.

Boyer (Pierre), 17 septembre 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes.

Centre d'administration de la gendarmerie.

Fabregoul (Sylvain-Jules-Maurice), 23 octobre 1910, gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.

Prost (Louis-Félix), 17 juillet 1905, gendarme; 21 ans de services, 8 campagnes.

Nedelec (Alexis), 16 août 1921, gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Bredif (Yvon-Maurice-André), 13 février 1913, gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.

Gaudion (Léonard-Jean-Etienne), 16 novembre 1913, gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.

Trecul (Raymond-Gaston-André), 19 mai 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Souverain (Pierre-Georges), 7 août 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Guilmain (André), 24 juillet 1914, gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.

Besançon (Gaston-Emile-Henri), 11 avril 1919, gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.

Cazenave (Jean-Pierre), 23 mars 1915, gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.

Ecole des officiers de la gendarmerie nationale.

Boijard-Lafont (Daniel-Alfred-Ambroise), 27 juillet 1911, gendarme; 22 ans de services, 6 campagnes.

Malbert (Louis-Justin), 8 novembre 1920, gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.

Ministère de la France d'outre-mer.

(Direction des affaires militaires. — Bureau gendarmerie.)

Vernhes (Eugène-Albert-François), 13 février 1914, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

JUSTICE MILITAIRE

Sous-officiers des tribunaux militaires

Demory (Romain), 1er novembre 1918, adjudant; 16 ans de services et majorations, 13 campagnes.

Blondel (Jacques), 1er septembre 1919, adjudant commis greffier; 17 ans de services et majorations, 11 campagnes.

Padrona (Marcel-Jean-Joseph), 22 novembre 1918, adjudant commis greffier; 16 ans de services, 10 campagnes.

Poupon (Louis-Frédéric), 23 octobre 1919, adjudant-chef commis greffier; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes.

Mottin (Constant-Hubert), 5 décembre 1918, adjudant commis greffier; 16 ans de services, 8 campagnes.
Combes (Louis-Robert), 1er mai 1919, adjudant-chef commis greffier; 15 ans de services, 9 campagnes.
Hilaire (Evariste-Aimé-Louis), 14 décembre 1918, adjudant commis greffier; 19 ans de services et majorations, 5 campagnes. Cité.

SOUS-OFFICIERS DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

Mansu (René-Ferdinand), 22 mars 1920, sergent-major; 17 ans de services, 9 campagnes.
Goetz (Eugène), 7 mars 1906, sergent-major; 20 ans de services, 4 campagnes.

SERVICE DE SANTE DES ARMEES

1° *Français.*

SOUS-OFFICIERS

Trouve (Louis-René-Auguste), 26 août 1913, sergent; 20 ans de services, 11 campagnes.
Benmazouni (Hassène), 28 août 1912, sergent-major; 20 ans de services, 11 campagnes.
Saulet (Raymond-Auguste), 13 avril 1914, adjudant; 20 ans de services, 11 campagnes.
Gaume (Maurice-Georges), 26 avril 1915, sergent-major; 20 ans de services, 10 campagnes.
Zimmer (Paul), 10 juillet 1914, sergent-major; 19 ans de services, 10 campagnes.
Bataille (Fernand-René-Louis), 29 août 1909, adjudant-chef; 21 ans de services, 9 campagnes.
Capron (Charles-Alphonse-Henri), 19 novembre 1916, sergent-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Jacopin (Joseph), 13 mars 1917, sergent-chef; 20 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Ruff (François-Auguste), 20 juin 1916, adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes.
Matuszack (Ignace), 26 juillet 1918, sergent-major; 16 ans de services, 12 campagnes.
Angeli (Roger-Joseph), 1er mars 1916, sergent-chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
Duvert (Jean), 26 août 1914, sergent-major; 19 ans de services, 9 campagnes.
Turki (Abdelghani), 10 décembre 1919, adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Couzinie (Jean-Clovis), 13 avril 1920, sergent-major; 16 ans de services, 12 campagnes.
Brunel (Yves-Léon-Jean), 3 avril 1921, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Villanova (Séraphin-Jean), 24 juin 1919, sergent-major; 17 ans de services, 10 campagnes.
Olhats (Saint-Martin), 10 septembre 1915, adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
Bouhier (Lucien-Joseph), 29 juillet 1920, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Suze (Marcellin), 13 décembre 1913, sergent-major; 19 ans de services, 8 campagnes.
Riegel (Edouard), 16 octobre 1918, sergent-major; 18 ans de services, 9 campagnes.
Mazotti (Antoine-Raphaël), 9 septembre 1915, adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
El Mekki Mohamed, 15 mai 1916, sergent; 17 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Vidal (Hippolyte-Michel), 11 mars 1921, sergent-major; 16 ans de services, 11 campagnes.
Laplace (Antoine), 25 décembre 1915, sergent-major; 18 ans de services, 8 campagnes.
Grosjean (René-Jules), 12 décembre 1916, sergent-major; 18 ans de services, 9 campagnes.
Maspataud (Jean-Baptiste), 17 avril 1916, sergent-major; 18 ans de services, 9 campagnes.
Martinez (Antoine), 27 janvier 1920, sergent-major; 17 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Duroch (Gaston-Marcel-Fernand), 14 mai 1915, adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Pieri (Martin), 11 février 1919, sergent-major; 17 ans de services, 9 campagnes.
Routier (Hector-Léon-Eugène), 2 septembre 1915, adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Richard (Jean), 8 mai 1916, sergent; 17 ans de services, 8 campagnes. Blessé.
Rohou (Jean-Louis), 2 mai 1918, adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes.
Paoli (Pierre-Antoine), 29 avril 1911, sergent-major; 21 ans de services, 5 campagnes.
Gratia (Raymond), 13 novembre 1920, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Medan (Henri-Jean), 23 décembre 1919, sergent-major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Adenis (Marcel-Louis), 22 août 1920, sergent-major; 16 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Delmas (Urbain), 28 juin 1917, sergent-major; 17 ans de services, 8 campagnes.
Viarouge (Fernand), 15 septembre 1922, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Moreau (Henri-Georges), 23 avril 1921, sergent-major; 16 ans de services, 9 campagnes.
Gheude (Robert-Désiré), 29 avril 1918, sergent-chef, 17 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.
Gorguet (Georges-Raymond), 18 février 1917, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Fages (Antoine-Emile), 21 janvier 1913, adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Rougiron (Antonin), 3 août 1918, sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Derobe (Louis-Léon), 11 février 1918, sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Perre (Georges-Léon), 18 avril 1913, sergent-major; 20 ans de services, 5 campagnes.
Duret (Maurice-Constant), 21 décembre 1917, sergent-major; 19 ans de services, 6 campagnes.
Thomann (Adrien-Alexis), 9 octobre 1921, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes.
Gardais (Robert-Eugène-Henri), 5 juillet 1921, sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes.
Rio (Léopold-Eugène-Marie), 6 juin 1916, sergent-major; 19 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Otmani Hachemi ben Ahmed, 10 juillet 1916, sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.

HOMME DE TROUPE

N'Diaye Babacar, P. 1914, caporal-chef, 19 ans de services, 12 campagnes. Blessé. Cité.

2° *Militaires servant sous le régime des décrets du 5 mai 1951.*

SOUS-OFFICIERS

Algériens.

Kardjena Lachemi, 8 avril 1918, mle 1479/38, Oran, sergent; 16 ans de services, 5 campagnes.

Marocains.

Yahya ben Bouazza ben Hadj, P. 1917, mle B. 892/39, Rabat, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
Ej Jilali ben Ahmed, P. 1921, mle A 6207/40, Maroc, sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Abdelkader ben Mohamed, P. 1917, mle A. 906/40, Maroc, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Ahmed ben Driss, P. 1916, mle B. 907/39, Maroc, sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Mohammed ben Bouchta, P. 1920, mle A. 6213/40, Maroc, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
Mahjoub ben Ahmed, P. 1918, mle T. 3401/39, Maroc, sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Ali ben Bial, P. 1916, mle B. 896/39, Maroc, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

Marocains.

Salah ben Mohamed, P. 1920, mle B. 1688/39, Maroc, caporal-chef; 16 ans de services, 11 campagnes. Blessé.
Mohammed ben El Mallem, P. 1920, mle A. 4219/39, Maroc, soldat de 1re classe; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Brahim ben Hammou, P. 1918, mle R. 320/37, Maroc, 2e classe; 16 ans de services, 10 campagnes.
Mohamed ben Aomar, P. 1919, mle A. 8266/39, Maroc, caporal; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lazaoui ben Mimoun ben Ali, P. 1921, mle A. 8613/39, Maroc, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Abdallah ben Mohamed, P. 1919, mle T. 3395/39, Maroc, caporal-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Ahmed ben El Arbi, P. 1921, mle A. 3518/40, Maroc, caporal-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Blessé.
Mohamed ben Tahar, P. 1915, mle A. 1562/39, Maroc, 1re classe; 15 ans de services, 10 campagnes.
Ahmed ben Abbes, P. 1920, mle A. 801/39, Maroc, caporal-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
El Ayachi ben Mahjoub, P. 1921, mle B. 820/39, Maroc, 1re classe; 15 ans de services, 11 campagnes.
Ahmed ben El Arbi, P. 1920, mle B. 898/39, Maroc, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.

Lahsen ben Omar, P. 1920, mle T. 192/40, Maroc, 1re classe; 16 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Lahcen, P. 1920, mle A. 6001/40, Maroc, caporal; 15 ans de services, 9 campagnes.
Rahal ben El Habib, P. 1921, mle A. 9286/39, Maroc, sergent; 16 ans de services, 9 campagnes.
El Houssine ben Ej Jilali, P. 1918, mle S. 1202/38, Maroc, caporal-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Ahmed ben Hadj Omar, P. 1918, mle U. 7508/40, Maroc, sergent; 15 ans de services, 10 campagnes.

Tunisien.

Ali ben Dhao ben Amara Bahouibi, P. 1919, mle 4645/39, A. C. A. T., caporal-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.

3° *Personnel des cadres militaires féminins.*

Laferrerre (Gabrielle-Marie-Louise), 27 mai 1900, 1re catégorie; 28 ans de services, 10 campagnes. Citée.
Mourier, veuve Lafaye (Léonie), 11 janvier 1900, 1re catégorie; 25 ans de services, 7 campagnes.
Jolivet (Raymonde), 10 mars 1901, 1re catégorie; 31 ans de services.
Leflis, épouse Grosset (Marie-Louise-Paulette), 30 janvier 1902, 1re catégorie; 30 ans de services.
Adam de Beaulieu (Jeanne-Bernadette), 12 juillet 1908, 2e catégorie; 15 ans de services, 13 campagnes. Citée.
Quoniam (Germaine), 3 août 1907, 2e catégorie; 15 ans de services, 11 campagnes. Citée.
Stein (Paulette), 21 janvier 1906, 1re catégorie; 26 ans de services, 1 campagne.
Malabat (Camille), 28 août 1915, 3e catégorie, 14 ans de services, 10 campagnes, blessée. Citée.
De Lavalassière de Verduzan, épouse Le François, 23 février 1911, 1re catégorie; 19 ans de services, 5 campagnes. Citée.
Racineux (Yvonne-Renée-Elise), 28 septembre 1910, 2e catégorie; 17 ans de services, 7 campagnes. Citée.

SERVICE VETERINAIRE

1° *Français.*

Sous-officiers

Housseman (Albert), 25 février 1921, maréchal des logis chef, M. M. F.; 16 ans de services, 14 campagnes.
Boucharcychas (Albert-Emile), 8 mars 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes.
Santarelli (Toussaint-Dominique-Marius), 1er novembre 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes.
Le Doeuff (Yves-Emmanuel), 2 juillet 1909, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Bittar (Alfred), 27 mars 1914, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 13 campagnes.
Martinez (Roger), 11 juin 1919, maréchal des logis chef; M. M. F.; 15 ans de services, 12 campagnes.
Villeneuve (Auguste), 11 janvier 1915, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Cam (Jean-François), 25 janvier 1921, maréchal des logis chef M. M. F.; 14 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Galardon (Isidore), 19 juin 1915, maréchal des logis chef M. M. F.; 18 ans de services, 9 campagnes.
Dagain (René-Roger), 27 janvier 1919, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 11 campagnes.
Cortes (Emmanuel), 6 septembre 1914, maréchal des logis-major; 19 ans de services, 7 campagnes.
Lebreton (René), 11 novembre 1916, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 9 campagnes.
Birchler (René-Joseph), 16 avril 1910, adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Godard (Roland-Bernard), 15 février 1910, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
Carabasse (Marcel-Lucien), 22 mars 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Soumoulou (Raoul-Noël), 23 juillet 1915, adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
Giocanti (Georges), 9 août 1912, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Thubert (Etienne-Marceau), 24 septembre 1914, adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.

2° *Militaires servant sous le régime des décrets du 5 mai 1941.*

Sous-officier

Tunisien.

Amor ben Ahmed El Karaoui, 10 mars 1925, mle 789/L. 41, A.C.A.T., maréchal des logis chef; 13 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.

Hommes de troupe

Algérien.

Bensmaine Yahia ben Yamani P. 1919, mle 01262/39 Oran, 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes.

Marocains.

Ouackrine ben Hammou, P. 1920, mle A 685/39, Maroc, brigadier; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Miloud ben Djillali, P. 1920, mle B 4071/39, Maroc, 2e classe; 15 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Mekki ben Mohamed, P. 1914, mle A 4282/39, Maroc, 2e classe; 15 ans de services, 7 campagnes. Blessé. Cité.

SERVICE DES ESSENCES

1° *Français.*

Sous-officiers

Puyau (Fernand-Gaston-Lucien), 10 décembre 1916, maréchal des logis-major; 18 ans de services, 11 campagnes.
Bolland (André-Charles), 24 juillet 1920, adjudant; 17 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Robin (Louis), 7 mai 1915, adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.
Franceschetti (Antoine-Juge-Paul), 13 mai 1920, adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes.
Bazard (Gaston-Louis), 15 septembre 1914, adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Gestraud (Albéric), 27 mai 1918, maréchal des logis; 17 ans de services, 11 campagnes.
Levet (Henri-Julien), 7 octobre 1916, adjudant; 17 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Felix (Albert-Ambroise), 12 février 1915, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Huard (Camille-Louis), 15 novembre 1914, maréchal des logis chef; 20 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Kerdreux (Jean-Elisé), 14 mai 1918, agent technique ordinaire de 2e classe; 19 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Ottavy (Ange-Marie), 21 janvier 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Abadie (Aristide-Jean), 14 avril 1913, maréchal des logis chef; 20 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Celisse (Paul), 21 juin 1918, adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
Josset (Maurice-Henri-Emile), 3 février 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Plaigniet (Jean-Henri), 23 mars 1920, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 11 campagnes.
Vallon (Albert-Yves-Félix), 31 décembre 1921, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Leger (Emile-Félix-Victor), 9 octobre 1918, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes. Cité.

2° *Militaires servant sous le régime des décrets du 5 mai 1941.*

Sous-officiers

Algérien.

Mederbel Lahbib, 3 novembre 1914, maréchal des logis chef, mle 1263/34, Constantine; 17 ans de services, 6 campagnes.

Marocains.

Mohamed ben El Arbi, P. 1920, mle A 8197/39, Maroc, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Miloudi ben Ahmed, 23 février 1922, mle A 8145/39, Maroc, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.

Hommes de troupe

Algérien.

Djerir Mohamed ben Benradja, 1er mars 1911, mle 3190/31, Alger, 2e classe; 18 ans de services, 11 campagnes.

Marocain.

Mohamed ben Nasser, P. 1920, mle A 3919/40, Maroc, 1re classe; 15 ans de services, 10 campagnes.

Tunisien.

Taieb ben Ali ben Moussa ben Belgacem, P. 1917, mle 2972/R 37, A. C. A. T., brigadier-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.

SERVICE DES POUDRES

Deprendez (Jean-Maurice-Adrien), 13 avril 1908, agent de poudrerie principal de 2e classe; 24 ans de services, 6 campagnes.
Caule (Jean), 18 octobre 1913, agent de poudrerie principal de 2e classe; 23 ans de services, 7 campagnes.
Debilly (Francis), 11 octobre 1901, agent de poudrerie principal de 2e classe; 23 ans de services, 6 campagnes.
Rouyer (Raoul), 13 octobre 1911, agent de poudrerie principal de 3e classe; 24 ans de services, 4 campagnes.
Gardery (André-Marcel-Armand), 4 décembre 1909, agent de poudrerie principal de 2e classe; 22 ans de services, 6 campagnes.
Durand (Valentin-Louis), 15 juillet 1908, agent de poudrerie principal de 2e classe; 26 ans de services, 2 campagnes.
Rosmorduc (Joseph-Sébastien), 19 mars 1910, agent de poudrerie principal de 2e classe; 22 ans de services, 6 campagnes.
Lachaise (Max-Roger), 12 mars 1910, agent de poudrerie principal de 3e classe; 22 ans de services, 6 campagnes.
Ferrand (Laurent-Elie), 6 novembre 1909, agent de poudrerie principal de 2e classe; 23 ans de services, 4 campagnes.

II. — *MILITAIRES DEGAGES DES CADRES*

Service de santé.

Argouarc'h (Joseph-Marie), 29 novembre 1907, mle 2185/27 Brest, sergent-chef; 27 ans de services, 4 campagnes.

Service vétérinaire.

Dodat (Auguste-Pierre), 31 mars 1912, mle 848 LM/32 Constantine, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 8 campagnes.

Par décret en date du 5 octobre 1955, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire les déportés et internés dont les noms suivent:

A titre posthume.

Alin (Hippolyte), caporal.
Amouroux (Michel-Ernest), 2e classe.
Anne (Roger), sergent.
Antignac (Pierre).
Arbelot (Pierre), 1re classe.
Arnoux (Robert), adjudant.
D'Artigues (Jean), brigadier-chef.
Bason (Marcel), sergent.
Badias (Roger), 2e classe.
Bailly (Jean-Baptiste), sergent.
Barbier (Jean), sergent.
Barreau (Edmond-Michel), sergent.
Bartoli (Olimpio).
Basquin (Antoine), adjudant.
Bataille (Jean-Baptiste).
Bazille (René).
Beaumichon (Jules), 2e classe.
Berbaguer (Jean-Henri), sergent-chef.
Bertrand (Lucien), 2e classe.
Billat (Georges), 2e classe.
Bire (Eugène), sergent.
Bodin (Albert), 2e classe.
Bœufnoir (Robert), 2e classe.
Bogureau (André), 2e classe.
Boilleau (Jean), sergent.
Boire (Antonin).
Bois (Gabriel).
Boissenin (Ernest).
Boilelle (Ernest), adjudant.
Bombert (Jacques), 2e classe.
Bonnet (Félix-Jean), 1re classe.
Bonneville (Camille), sergent.
Bontemps (Roger), adjudant.
Bouffant (Marcel), 2e classe.
Brasselet (Emile), sergent.
Brechet (Raymond), sergent.
Bresson (Emile).
Breton (André), 1re classe.
Breuil (René), aspirant.
Briard (Auguste-Adalbert), sergent.
Brun (André), sergent.
Bughicourt (Narcisse), adjudant.
Buisson (Marius), caporal.
Burdot (Alphonse), adjudant-chef.
Burel (Jean), adjudant.
Burny (Louis), sergent-chef.
Cadier (Hippolyte).
Caron (Léon-Jean), 2e classe.
Cartinière (Léon), sergent.
Castaing (Marc).
Cathelineau (Henri), 2e classe.
Chabaudy (Joseph), sergent.
Chaillard (Henri), sergent.
Charbonnier (Antoine), 1re classe.
Charles (Maurice), 2e classe.
Chazeau (Pierre), adjudant.
Christou (Marcel), sergent-chef.
Claude (Jean), 2e classe.
Clevenot (René).
Clin (François), aspirant.
Cognet (Claude-Albert), adjudant.
Cohendy (Marius), sergent.
Colin (Alfred-Henri), sergent.
Colin (Paul).
Comte (Roger), 2e classe.
Cordier (Jules), 2e classe.
Cornet (Jean-Marie), sergent-chef.
Coulet (Jules-René).
Coursilly (Marc), 2e classe.
Cousteau (Maurice), 2e classe.
Cretin (Eugène), sergent.
Cuny (André), 2e classe.
Dassaud (Claude-Clément).
Daubat (Kléber), sergent-chef.
David (Jean), 2e classe.
Debar (Raymond), adjudant.
Decourcelle (Raymond), adjudant.
Defaut (André), 2e classe.
Delbos (Jean-Henri), 2e classe.
Delcan, née Bouvier (Alice), 2e classe.
Delfosse (Paul), sergent.
Dembowiak (Brunislaw, dit Bruno), 2e classe.
Desbordes (Lucien), 2e classe.
Desmichel (François).
Didier (Serge), caporal.
Dordain (Roger), 2e classe.
Driffort (Jean-Marie), sergent.
Drouard (Robert), sergent-chef.
Dubreuil (Antoine), adjudant-chef.
Duchellier, née Sene (Octavie), 2e classe.
Duclos (François), sergent.
Duffour (Robert), sergent.
Dupouey (Robert-Emile).
Durieux (Jean).
Dutrion (Marcel), sergent.
Emin (Marcel), sergent.
Espeisse (Jean), 2e classe.
Estivals (Robert), 2e classe.
Fabre (Paul).
Fave (Auguste-Yves), adjudant.
Faye (Maurice), adjudant.
Folmard (Marcel), adjudant.
Formant (Fernand), 2e classe.
Foudral (André-François).
Fradon (Gaston), caporal-chef.
François (Louis), 1re classe.
Francolon (Victor), sergent.
Fresse-Louis (Marcel), adjudant.
Freval (André-Marcel).
Frey (Jean-Ambroise).
Frossard (Camille), adjudant.
Gabry (Roger), 2e classe.
Gagneux (André), 1re classe.
Gailliot (Jean), sergent.
Galle (Paul), adjudant.
Gallet (Marceau), 1re classe.
Gallois (Antoine), caporal.
Gardy (André), adjudant.
Gaudron (Jean).
Gaudron (Joseph).
Gaudron (Pierre).
Gerard (Pierre), 2e classe.
Gerbaud (Roger), 2e classe.
Gille (Charles), 2e classe.
Gobron (André).
Godefroy (Georges), sergent.
Gourinet (René), 2e classe.
Grandjean (Francisque), sergent
Grimal (Robert), 2e classe.
Groby (André), adjudant.
Guidez (André), 2e classe.
Guilbert (Charles), sergent.
Guilbert (Jean-Baptiste), 2e classe
Guillou (Louis), caporal.
Harmand (Maurice), sergent.
Harre (François), sergent.
Heissat (Lucien).
Henaff (Allain), adjudant.
Herve (Jean), sergent.
Higelin (Jean-Jacques), sergent.
Hombert (Alphonse), sergent.
Huet (André), sergent.
Husson (Louis), 2e classe.
Imbert (Léandre), caporal-chef.
Jamin (Julien-Victor).
Jeunehomme (André), 2e classe.
Kerebel (Joseph).
Khaiete (Jacques), sergent.
Labarraque (Georges), 2e classe.
Lacrosaz (Maxime).
Lagache (Jean), sergent.
Lallemand (Robert), 2e classe.
Lanoue (Moïse).
L'Anthoen (Joseph), sergent-chef.
Lavorel (Jean), sergent.
Lebeuf (Henri).
Le Borgne (Yves), sergent-chef.
Lebovici (Yves), 2e classe.
Lechner (Michel), adjudant.
Leclerc (Robert), caporal.
Lecourbe (Lucien), sergent.
Lecuyer (Jean), 2e classe.
Le Goff (Yves), aspirant.
Lehu (Alfred), sergent.
Lejeune (André-Richard).
Le Lay (Lucien), 2e classe.
Lepinay (Marcel), sergent.
Le Provost (Louis).
Lestruhaut (Antoine), sergent.
Letourneau (Edgar), 1re classe.
Levant (Pierre), adjudant.
L'Hote (Emile), sergent.
Lienard (Pierre), sergent.
Linier (Gaston), sergent.
Linier, née Cozette (Henriette), adjudant.
Liotard (Martial).
Lucas (Charles-Louis), sergent.
Lyonnet, née Vayssie (Antoinette), 1re classe.
Lyonnet (Fortuné), 1re classe.
Magniez (Gérard), 2e classe.
Mahinc (René-Louis), adjudant.
Maillon (Mathieu-Marcel), 2e classe.
Maillot (Maurice).
Maison (Gilbert), caporal.
Maisonneuve (Louis), 1re classe.
Malbranque (Auguste-Georges), sergent.
Malignon (Gabriel), adjudant.
Manach (Yves), caporal.
Mangin (Rémi), sergent.
Manick (Jacques).
Mann (Paul), sergent.
Marcelli (Xavier), sergent.
Marchal (Jean), adjudant.
Marlet (Jean-Paul), 1re classe.
Marques (André), 2e classe.
Martin (Jacques), sergent.
Mathey (Jules-Auguste), sergent.
Mathieu (René), 2e classe.
Mathiot (Henri), 2e classe.
Maugenest (Martial-Henri).
Mauviel (Guy), 2e classe.
Mazeng (Joseph), 2e classe.
Mela (Félix).
Mela (Wladyslaw).
Melchior (Joseph), 2e classe.
Mendiboure (Bernard), 2e classe.
Menduni (Vito-Victor).
Merand (André-Fernand).
Michel (Arthur), sergent.
Mignot (Marcel), 2e classe.
Monmousseau (Jean-Silvère), sergent.
Morel (Marcel).
Morel (Robert), 2e classe.
Morin (Pierre), caporal.
Mourey (Marcel), 2e classe.
Mouron (René).
Moussinet (Raymond), adjudant.
Neant (Pierre), sergent.
Neplaz (Alfred), aspirant.
Nicot (Joseph), sergent.
Nieto (Antonio), 2e classe.
Obligy (Fernand), sergent.
Pais (Lucien), 1re classe.
Parisot (Jacques), 2e classe.
Pauget (Jean-Baptiste).
Pechin (Jules-Alfred).
Pedrono (Raymond), sergent.
Pellelier (François), adjudant.
Pequignot (Léon), 2e classe.
Perez (Paul), sergent.
Perrut (Aimé), sergent.
Platti (Lucien), sergent-chef.
Pierson (Fernand-Victor).
Pignon (Jacques), sergent.
Pinte (Raymond), adjudant.
Plais (Ferdinand), adjudant.
Platret (André), 2e classe.
Pourlale (Pierre), adjudant-chef.
Prudhomme (Roger), 2e classe.
Rannou (Marcel), sergent.
Rayot (Jean-Pierre), 2e classe.
Razeau (Edgar), sergent-chef.
Reberol (Lucien-Jean), sergent.
Remy (André), caporal.
Remy (Robert), adjudant.
Renard (Pierre), 2e classe.
Reville (Jean-Claude), adjudant.
Richard (Pierre).
Richier (Georges), sergent.
Richier (Marcel-Robert), sergent.
Riess (Charles).
Ringeval (Eugène), sergent.
Robin (Georges), adjudant.
Robiolle (André), matelot.
Roger (Maurice), 2e classe.

Rolland (Noël), 2e classe.
Rosé (Angelo), 2e classe.
Rouffranche (Maurice), caporal.
Rouge, née Hanriot (Angèle), 2e classe.
Rouge (Francis).
Rouille (Pierre), adjudant.
Rousseille (Alexandre), sergent.
Roux (Auguste), maréchal des logis.
Roux (Jean), 2e classe.
Roy (Auguste), sergent-chef.
Royal (Etienne), 1re classe.
Ruat (Albert), matelot de 2e classe.
Raga (Jean).
Rulland (Jean), sergent.
Rumel (Lucien), 1re classe.
Saunier (André).
Scheromm (Camille).
Schneider (Paul), 2e classe.
Sutsol (Raymond), adjudant.
Suhr (Georges), adjudant.
Talaucher (Gérard), 2e classe.
Tedo (Louis), 2e classe.
Thebault (Marcel), adjudant.
Thomasset (Auguste), sergent.
Thouret (Robert).
Tinseau (Maurice), sergent.
Tisserand (Jean-Pierre), adjudant.
Touche (Jean).
Tourman (Charles), sergent.
Touze (Roland), sergent-chef.
Troncy (François), sergent.
Tremuel (Eugène-Maurice), 2e classe.
Vachez (Louis), 2e classe.
Valette (Alfred), 2e classe.
Vannier (Henri), 2e classe.
Vejux (René), 2e classe.
Vel (Pierre), 2e classe.
Vidal (Louis), sergent.
Vignal (Georges), sergent.
Villiens (Serge), 2e classe.
Verdier (Pierre), adjudant.
Warocquier (Claude), sergent.
Welte (Joseph), sergent.
Winter (Louis), 1re classe.
Zimmermann (Jean), sergent.

Ces concessions comportent:

1° L'attribution de la Croix de guerre avec palme à titre posthume; elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits;

2° L'attribution de la médaille de la Résistance à titre posthume (application des prescriptions de l'article 9 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948).

Abelanet (René), sergent.
Andre (Abel), adjudant-chef.
Aupecle (André), 1re classe.
Baronnet (Léon), adjudant-chef.
Barthalais (Robert), sergent.
Bouvard (Noel-Edouard), 1re classe.
Canard (Henri), adjudant.
Chanal (Casimir), 1re classe.
Clipet (Jules).
Decasse (Robert), adjudant.
Drouart (Louis), 1re classe.
Dujourd'hui (John), sergent.
Dunand (Gustave), adjudant-chef.
Egle (René), adjudant.
Eloc (Paul), 2e classe.
Fourrier (Maurice), sergent.
Goetschy (Henri), adjudant.
Grolleau (Jean), sergent.
Hauviller (Emile), 2e classe.
Henin (Pierre-Michel-Joseph), 1re classe.
Lancry (Camille), adjudant.
Le Tiec (Robert), 2e classe.
Magnol (Jean-Baptiste), sergent.
Marchand (Serge), 2e classe.
Mauvais (Léon), sergent.
Michard (René), adjudant.
Oechereau (Auguste), adjudant.
Perrin (Jean), adjudant-chef.
Ponsot (Henri), sergent.
Primault (Auguste).
Regard (Jérémie), adjudant.
Rey (Pierre), sergent.
Simonin (Armand), adjudant.
Tarpin (Joannès), adjudant-chef.
Tupinier (Roger), sergent.
Weber (Raymond), adjudant.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme à titre posthume; elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Elles ne comportent pas l'attribution de la médaille de la Résistance à titre posthume, les intéressés étant déjà titulaires de cette décoration.

Administration centrale de l'air.

Par arrêté en date du 15 octobre 1955, M. Barton (Yves), administrateur civil de 2e classe, 3e échelon, à l'administration centrale (air) du ministère de la défense nationale et des forces armées, est nommé sous-directeur au 1er échelon à ladite administration centrale, à compter du 1er juillet 1955 (emploi créé).

Armée de l'air (active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 septembre 1955:

Page 9215, 2e colonne, branche 51: Mécanique avion, 29e ligne, au lieu de: « 1er tour (choix). Lalemant (Jacques-Pierre) », lire: « 1er tour (choix). Lallemant (Jacques-Pierre) ».

Page 9216, 1re colonne, branche 52: Mécanique équipement, 10e ligne, au lieu de: « 3e tour (choix). Ramboud (Jean-Henri) », lire: « 3e tour (choix). Rambaud (Jean-Henri) ».

Page 9217, 1re colonne, branche 68: Mess et ordinaires, après: « 1er tour (ancienneté). Lensen (Léonce), né le 28 octobre 1917 », ajouter: « 1er tour (choix). Leccia (Jean-André) ».

Page 9218, 1re colonne, branche 51: Mécanique avion, 46e ligne, au lieu de: « 1er tour (ancienneté). Cornangeur (Paul), né le 16 juillet 1927 », lire: « 4e tour (ancienneté). Cornanguer (Paul), né le 16 juillet 1927 »; 2e colonne, branche 51: Mécanique avion, 9e ligne, au lieu de: « 1er tour (ancienneté). Marchand (Robert), né le 13 mars 1926 », lire: « 4e tour (ancienneté). Marchand (Robert), né le 18 mars 1926 »; branche 52: Mécanique équipement, 15e ligne, au lieu de: « 4e tour (choix). Cautain (Michel), né le 8 mars 1932 », lire: « 4e tour (ancienneté). Cautain (Michel), né le 8 mars 1932 ».

Page 9219, 1re colonne, branche 56: Mécanique atelier, 1re ligne, au lieu de: « 3e tour (choix). Billotet (René-Emile) », lire: « 3e tour (choix). Billottet (René-Emile) »; branche 58: Télémécanique radio et D. E. M., 10e ligne, au lieu de: « 4e tour (ancienneté). Raynal (Georges), né le 25 novembre 1925 », lire: « 1er tour (ancienneté). Raynal (Georges), né le 25 septembre 1925 »; 2e colonne, branche 36: Exploitation des transmissions, 1re ligne, au lieu de: « 1er tour (choix). Chaveyron (Fernand-Zéphirin) », lire: « 1er tour (choix). Chareyron (Fernand-Zéphirin) ».

Gendarmerie nationale.

Par arrêté du 12 octobre 1955, M. le sous-lieutenant de gendarmerie Delrocq (Clément-Jules-Georges) est placé hors cadres (mission) et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères (mission diplomatique auprès de l'O. N. U. à Jérusalem) à compter du 1er juillet 1955.

Service des poudres.

Par arrêté en date du 5 octobre 1955, M. l'ingénieur militaire de 2e classe des poudres Domain (Louis), placé « hors cadres, en mission » au titre du ministère de l'industrie et du commerce, est réintégré dans les cadres de l'armée à compter du 1er octobre 1955.

Techniciens d'études et de fabrications de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la défense et aux forces armées en date du 7 octobre 1955, par application des articles 113, 116 et 118 de la loi du 19 octobre 1946, modifiée par la loi n° 55-366 du 3 avril 1955, M. le technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales Abello (Albert), port matriculaire: Toulon, en service à la base principale de l'aéronautique navale d'Hyères, est placé en position de disponibilité, sur sa demande, pour convenances personnelles, pour une durée d'un mois à compter du 1er octobre 1955.

En application des dispositions des articles 113 et 118 de la loi du 19 octobre 1946 modifiée, l'intéressé cesse de bénéficier de ses droits au traitement, à l'avancement et à la retraite pendant la durée de sa disponibilité.

Mention en sera portée à son article matriculaire.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la défense et aux forces armées en date du 7 octobre 1955, par application des articles 113, 116 et 118 de la loi du 19 octobre 1946, modifiée par la loi n° 55-366 du 3 avril 1955, M. le technicien d'études et de fabrications des contructions et armes navales Mignon (Gabriel, port matriculaire: Brest, en service à la direction des consiructions et armes navales de Brest, est placé en position de disponibilité, sur sa demande, pour convenances personnelles, pour une durée de trois mois à compter du 1er octobre 1955.

En application des dispositions des articles 113 et 118 de la loi du 19 octobre 1946 modifiée, l'intéressé cesse de bénéficier de ses droits au traitement, à l'avancement et à la retraite pendant la durée de sa disponibilité.

Mention en sera portée à son article matriculaire.

Travaux maritimes.

Par arrêté du ministre de la défense nationale et des forces armées en date du 3 octobre 1955, sont nommés dans le corps spécial des ingénieurs des travaux maritimes, aux grades d'assimilation spéciale ci-après pour le temps de guerre, les ingénieurs des travaux maritimes dont les noms suivent:

Ingénieur général de 2e classe.

(Grade d'assimilation: contre-amiral.)

M. Cordonnier (Anatole), directeur des travaux immobiliers et maritimes au port de Bizerte.

Ingénieur en chef de 2e classe.

(Grade d'assimilation: capitaine de frégate.)

M. de Mareschal (Jean), ingénieur au port de Bizerte.

Ingénieurs principaux.

(Grade d'assimilation: capitaine de corvette.)

M. Raunet (Robert), ingénieur au port de Bizerte.
M. Venet (Robert), ingénieur au port de Brest.

Admission à l'école spéciale militaire interarmes (division corps de troupe) (18e série).

Additif au *Journal officiel* du 21 septembre 1955: page 9297, liste B, liste, par ordre alphabétique, des candidats admis sans concours, après: « Bise », ajouter: « Bohner (Charles-Edouard), infanterie, 10e R. M. ».

Tableau de départ outre-mer du 1er octobre 1955.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 octobre 1955:

Page 9809, 1re colonne:

Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Au lieu de: « Turpin (Charles), 10 décembre 1918, 10e R. M., B. E. infanterie. — 4 avril 1952 », lire: « Turpin (Charles), 10 décembre 1918, 10e R. M., B. S. infanterie. — 4 avril 1952 ».

Page 9811, 2e colonne:

Arme blindée.

Sergents-chefs.

Au lieu de: « Quinet (Edgard), 18 mars 1923, F. F. A., B. S. arme blindée. — 16 août 1953 », lire: « Quinet (Edgard), 18 février 1923, F. F. A., B. S. arme blindée. — 16 août 1953 ».

Page 9812, 1re colonne:

Corps des télégraphistes coloniaux.

Sergents.

Au lieu de: « Sigard (Henri), 23 septembre 1922, 4e R. M. (écoles), C. A. T. 2/201 trans. — 10 juillet 1953 », lire: « Sicard (Henri), 23 septembre 1923, 4e R. M. (écoles), C. A. T. 2/201 trans. — 10 juillet 1953.

Page 9812, 2e colonne:

Artillerie coloniale.

Adjudants.

Au lieu de: « Chamonal (Alfred), 14 juillet 1923, 5e R. M., B. S. artillerie. — 6 juillet 1953 », lire: « Chamonal (Alfred), 14 juillet 1923, 5e R. M., B. E. artillerie. — 6 juillet 1953 ».

Page 9814, 1re colonne:

Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Sergents.

Au lieu de: « Raynaud (Guy), 5 novembre 1932, 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux. — Jamais servi », lire: « Reynaud (Guy), 5 novembre 1932, 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux. — Jamais servi ».

Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Sergents-majors.

Entre: Le Moal (Fernand), 11 juin 1925, 9e R. M., B. E. secrétaire comptable. — 2 novembre 1951, et Joseph-Eugène (Hugues), 1er avril 1922, 9e R. M., C. A. T. 2 inf. — 25 janvier 1954, ajouter: « Sergents ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 55-1353 du 12 octobre 1955 relatif à l'attribution d'une indemnité spéciale aux techniciens géomètres du service du cadastre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu la loi n° 53-1315 du 31 décembre 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1954;

Vu le décret n° 715 du 23 mars 1943 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation des cadres et au statut des fonctionnaires du service du cadastre, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les techniciens géomètres du cadastre sont tenus de procéder eux-mêmes à l'achat et à l'entretien des menus instruments d'arpentage, de calcul et de dessin ainsi que des articles d'habillement nécessaires à l'exercice de leur profession et, plus généralement, de pourvoir sur leurs fonds personnels aux dépenses spéciales de toute nature que leur impose l'exécution des travaux qui leur sont confiés.

En contre-partie de ces diverses sujétions et dans la limite des crédits prévus à cet effet, les intéressés perçoivent une indemnité spéciale dont le montant maximum est fixé à 18.000 F par an.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1954 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

JEAN MÉDECIN.

Classement des anciennes paieries ou perceptions des territoires d'outre-mer en paieries principales et en paieries.

Par arrêté en date du 11 juillet 1955, l'article 2 de l'arrêté du 16 novembre 1953 portant classement des anciennes paieries ou perceptions des territoires d'outre-mer en paieries principales et en paieries a été complété comme suit:

« La perception-recette de Nouméa (Nouvelle-Calédonie), actuellement non classée, est également rangée dans la catégorie des paieries de 1re classe ».

Les dispositions du présent arrêté ont effet du 1er janvier 1952.

Affectation provisoire au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques de locaux dépendant d'une construction provisoirement située à Carentan (Manche).

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat, modifié par le décret n° 53-1094 du 5 novembre 1953;

Vu l'adhésion du ministre de la reconstruction et du logement du 30 juillet 1955;

Vu l'avis favorable émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières dans sa séance du 7 septembre 1955,

Arrête:

Art. 1er. — Sont affectées à titre provisoire au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques (direction générale des impôts, contributions indirectes), en vue de l'installation des services locaux des contributions indirectes, quatre pièces dépendant d'un bâtiment provisoire édifié à Carentan, 1, place Mac-Auliffe.

Art. 2. — Le directeur général des impôts, chef du service des domaines, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 octobre 1955.

GILBERT-JULES.

Groupe permanent d'étude des marchés de denrées alimentaires.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 53-408 du 11 mai 1953 relatif à la création de groupes permanents d'étude des marchés;

Vu l'arrêté du 17 janvier 1955 portant création et composition du groupe permanent d'étude des marchés pour la fourniture de denrées alimentaires;

Vu le décret n° 55-288 du 10 mars 1955 et l'arrêté du 10 mars 1955 relatifs aux attributions du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Arrête :

Art. 1er. — Sont nommés membres du groupe permanent d'étude des marchés de denrées alimentaires, en qualité de représentants des administrations, sur proposition des ministres intéressés :

Ministère de la France d'outre-mer.

M. Gribelin, chef du bureau de la production, des exportations et des prix, titulaire, en remplacement de M. l'intendant militaire de 2e classe Marcel Bernasconi, des troupes coloniales de la direction des affaires militaires, titulaire, lequel est nommé suppléant, en remplacement de M. l'intendant militaire de 3e classe Cuinières, suppléant.

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

M. l'intendant militaire Lepage, adjoint à l'inspecteur technique des subsistances, suppléant ; M. le commissaire lieutenant-colonel Saint-Martin, suppléant, en remplacement de M. l'intendant militaire Couture et de M. le commissaire lieutenant-colonel de l'armée de l'air Daume, suppléants.

Ministère de l'éducation nationale.

M. Ferrez (Jean), administrateur civil, chef du 5e bureau de la direction de l'enseignement du second degré, suppléant, en remplacement de M. Lebrun, administrateur civil, suppléant.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 octobre 1955.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
DOMINIQUE BOYER.

Inspection générale des finances.

Par arrêté du 14 octobre 1955, M. Deniau (Jean) a été nommé inspecteur des finances de 3e classe, à compter du 1er octobre 1955.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 7 octobre 1955, M. Santolini (Bernard-Antoine), administrateur civil de 2e classe (2e échelon) à la caisse des dépôts et consignations, est placé en service détaché auprès de la présidence du conseil (direction de la fonction publique), pour une période d'une durée maximum de cinq ans, à compter du 16 septembre 1955.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 12 octobre 1955 portant nomination dans le corps des inspecteurs du travail et des lois sociales de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 12 octobre 1955, M. Danaho (Raoul) est nommé inspecteur de 3e classe du travail et des lois sociales de la France d'outre-mer, pour compter de la veille de son départ outre-mer ou de la date à laquelle il prendra son service.

Etat-major particulier du ministre.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 28 juillet 1948, modifié le 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels ;

Vu les décrets des 23 février et 1er mars 1955 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1er. — M. le lieutenant Mamadou Oumar Sy, de l'infanterie coloniale, est nommé aide de camp du ministre de la France d'outre-mer, en remplacement de M. le capitaine Sekou Kone, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 15 octobre 1955, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 octobre 1955.

PIERRE-HENRI TEITGEN.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 12 octobre 1955 relatif à l'acceptation d'un legs consenti à l'Institut de France.

Par décret en date du 12 octobre 1955, le chancelier de l'Institut de France est autorisé à accepter le legs consenti par M. le chanoine Delpeuch à cette compagnie.

Il sera procédé à la vente des terrains légués.

Décret du 12 octobre 1955 relatif à la renonciation d'un legs consenti à l'Académie française.

Par décret en date du 12 octobre 1955, le secrétaire perpétuel de l'Académie française est autorisé à refuser, au nom de cette compagnie, le legs universel à elle consenti par Mme Henon (Marie-Marguerite-Julie).

Concours de recrutement des élèves maîtres pour l'entrée en première année d'école normale (deuxième session).

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 18 janvier 1887 ;

Vu le décret du 6 juin 1946 portant réorganisation des écoles normales,

Arrête :

Art. 1er. — La date de la deuxième session du concours de recrutement des élèves maîtres pour l'entrée en première année d'école normale est fixée aux 22 et 23 septembre 1955.

Art. 2. — La liste des départements où sera organisée la deuxième session du concours de recrutement des élèves maîtres en première année d'école normale, ainsi que le nombre de places à mettre à ce concours, sont fixés ainsi qu'il suit :

	Nombre de places.
Ardèche	8
Basses-Alpes	6
Lozère	7
Seine-Maritime	19
Vaucluse	9
Guadeloupe	4
Guyane	7
Martinique	9
Un seul concours est prévu pour les élèves maîtresses :	
Guadeloupe	7

Art. 3. — Le directeur général de l'enseignement du premier degré et les recteurs d'académie intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 septembre 1955.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du cabinet,
GEORGES MORLOT.

Remboursement des frais de déplacement des médecins et assistantes sociales de l'hygiène scolaire et universitaire.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-2407 du 18 octobre 1945 relative à la protection de la santé des enfants d'âge scolaire, des élèves et du personnel des établissements d'enseignement d'éducation de tous ordres ;

Vu le décret n° 54-70 du 21 janvier 1954 portant organisation du service d'hygiène scolaire et universitaire ;

Vu le décret n° 53-511 du 21 mai 1953 portant modalités de remboursement des frais engagés par les personnels civils de l'Etat à l'occasion de leurs déplacements ;

Vu l'arrêté du 21 mai 1953 fixant le taux des indemnités de déplacement,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les médecins, assistantes et infirmières d'hygiène scolaire et universitaire suppléants, rémunérés à la vacation, pourront prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement dans les conditions prévues par les textes réglementaires applicables en cette matière aux personnels civils de l'Etat.

Art. 2. — Pour l'application des dispositions qui précèdent, ces agents seront classés en groupe III.

Art. 3. — Les médecins rémunérés à l'acte pourront prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement selon les tarifs fixés par l'assistance médicale gratuite.

(Supplément.)

Art. 4. — Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 octobre 1955.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
GEORGES MORLOT.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Liste, par école et par ordre de mérite, des candidats ayant obtenu le diplôme d'enseignement commercial supérieur (session juin 1955).

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 septembre 1955:

Page 9274, 2e colonne, école supérieure de commerce de Lyon, (1e ligne, au lieu de: « Trevilly (Jeannine) », lire: « Trevily (Jeannine) ».

Page 9275, 1re colonne, au lieu de: « l'école supérieure de commerce de la Seine », lire: « Ecole supérieure de commerce de Reims ».

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Transfert de crédits.

(Tranche départementale, vicinale, urbaine et nationale du fonds routier.)

Le ministre de l'intérieur, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi n° 54-1480 du 30 décembre 1954 portant création d'un fonds spécial d'investissement routier;

Vu la loi n° 55-139 du 2 février 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme pour l'exercice 1955 (I: Travaux publics, transports et tourisme);

Vu la loi n° 55-355 du 3 avril 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1955;

Vu la loi n° 55-359 du 3 avril 1955 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1955 et notamment son article 50,

Arrêtent.

Art. 1er. — Sur les autorisations de programme et les crédits de payement ouverts au ministère de l'intérieur, au titre de l'exercice 1955, par les lois nos 55-355 et 55-359 du 3 avril 1955 et par des textes spéciaux, des autorisations de programme et des crédits de payement s'élevant respectivement à la somme de 2.450 millions de francs sont définitivement annulés sur les chapitres ci-après:

TITRE VII

DÉPENSES EFFECTUÉES SUR RESSOURCES AFFECTÉES

6e partie. — Transports, communications et télécommunications.

SERVICES	AUTORISATIONS de programme.	CRÉDITS de payement.
	(En milliers de francs.)	
Chap. 86-51. — Exécution du plan départemental d'amélioration du réseau routier.....	900.000	1.300.000
Chap. 86-53. — Exécution du plan vicinal d'amélioration du réseau routier	1.000.000	650.000
Chap. 86-54. — Exécution du plan d'amélioration de la voirie urbaine	550.000	500.000
Totaux.....	2.450.000	2.450.000

Art. 2. — Il est ouvert au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, en addition aux autorisations de programme et aux crédits de payement ouverts sur l'exercice 1955 par les lois n° 55-139 du 2 février 1955 et n° 55-359 du 3 avril 1955 et par des textes spéciaux, des autorisations de programme et des crédits de payement s'élevant respectivement à la somme de 2.450 millions de francs.

Ces autorisations de programme et ces crédits de payement sont applicables au chapitre 85-21: « Fonds spécial d'investissement routier » (réseau national) du titre VIII: « Dépenses effectuées sur ressources affectées » du budget du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (Section I: Travaux publics, transports et tourisme).

Art. 3. — Le préfet, directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, le directeur des routes et de la circulation routière au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 octobre 1955.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI ZIEGLER.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général du ministère de l'intérieur,
RENÉ PAIRA.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 7 octobre 1955, les ingénieurs de 1re classe des ponts et chaussées dont les noms suivent ont été promus au grade d'ingénieur hors classe, pour compter du 1er novembre 1955, savoir:

1° *Cadre permanent.*

MM. Bontron, de Conihout, Antoine (G.), Deschamps.

2° *Cadre latéral.*

MM. Priot, Puechmary, Chatellier.

Tableau d'avancement des ingénieurs en chef des ponts et chaussées pour le grade d'inspecteur général (année 1955).

Par arrêté du 28 septembre 1955, le tableau d'avancement des ingénieurs en chef des ponts et chaussées pour le grade d'inspecteur général a été fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1955, savoir:

a) *Cadre des services ordinaires.*

MM. Mechin.
Boucher (déjà inscrit en 1953 et 1954).
Basle.
Duriez (déjà inscrit en 1954).
MM. de Viry.
Rachet.
Etienne.
Pene.
Charrueau (déjà inscrit en 1953 et 1954).

b) *Cadre des services détachés.*

M. Rossignol de Fargues.
M. Gaspard (Roger).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 12 octobre 1955 modifiant et complétant l'article 13 du décret du 16 octobre 1917 réglementant la recherche et l'exploitation des substances minérales en Guyane française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 46-451 du 19 mars 1946, modifiée, tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française;

Vu le décret du 16 octobre 1917 réglementant la recherche et l'exploitation des substances minérales en Guyane française;

Vu le décret n° 48-1032 du 31 mars 1948 relatif à la réglementation minière dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française,

Décrète:

Art. 1er. — Les deux premiers alinéas de l'article 13 du décret du 16 octobre 1917 sont remplacés par les suivants:

« Les sociétés formées pour la recherche ou l'exploitation des mines ou se livrant à cette recherche ou à cette exploitation doivent être constituées conformément aux lois françaises.

« Dans les sociétés anonymes, les trois quarts des membres du conseil d'administration, dont le président et les directeurs, doivent être des citoyens français, ou des protégés français. Dans les sociétés en commandite par actions, les trois quarts des membres du conseil de surveillance, dont le président, les gérants et les directeurs, doivent être des citoyens français ou des protégés français. Dans les sociétés à responsabilité limitée, les gérants doivent être des citoyens français ou des protégés français, ainsi que les trois quarts au moins des membres du conseil de surveillance. S'il n'a pas été établi de conseil de surveillance, tous les associés devront être des citoyens français ou des protégés français. »

Art. 2. — L'article 13 du décret du 16 octobre 1917 est complété par les dispositions suivantes:

« Les dérogations aux conditions de nationalité fixées dans cet article ne pourront être accordées que par décret contresigné par le ministre chargé des mines, celui de l'intérieur et celui des affaires étrangères ».

Art. 3. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1955.

EDGAR FAURE

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ANDRÉ MORICE.

Le ministre des affaires étrangères,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Décret du 12 octobre 1955 portant titularisation, au titre de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, en qualité d'ingénieur mécanicien électricien de 3e classe.

Par décret en date du 12 octobre 1955, M. Guillaume (Jean), dit Gaffe, auxiliaire sur contrat au ministère de l'industrie et du commerce, est nommé ingénieur mécanicien électricien de 3e classe (indice 300) au ministère de l'industrie et du commerce, à compter du 1er janvier 1951.

Le reclassement de l'intéressé, compte tenu de son ancienneté administrative, de ses services militaires et de ses services de résistance, sera fixé par un arrêté ultérieur.

Régies d'avances.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 46-2360 du 25 octobre 1946 portant création d'un centre national de la cinématographie;

Vu le décret du 28 décembre 1946 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités générales d'application de la loi susvisée;

Vu le décret n° 51-435 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu la décision du directeur général du centre national de la cinématographie du 20 septembre 1955 créant une délégation du centre national pour le territoire des U. S. A. dite Office du cinéma français aux U. S. A.,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué auprès du centre national de la cinématographie une régie d'avances pour le payement des dépenses de l'Office du cinéma français aux U. S. A.

Art. 2. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties est fixé à 20 millions de francs.

Art. 3. — Il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois.

Art. 4. — Le montant du cautionnement imposé au régisseur ainsi que le montant de l'indemnité de responsabilité susceptible de lui être allouée sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952 susvisé.

Art. 5. — Le régisseur est désigné par le directeur général du centre national de la cinématographie, après agrément de l'agent comptable.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 octobre 1955.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ TERRIEL.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique:
Le chef de service,
ROLLES.

Conseil de surveillance de l'école pratique des mines de Forbach.

Par arrêté en date du 10 octobre 1955, ont été désignés comme membres du conseil de surveillance de l'école pratique des mines de Forbach, pour une période de trente ans, à compter du 1er octobre 1955:

Représentants des Houillères du bassin de Lorraine.

M. Pons, au titre de la direction générale.
M. Carrier, au titre du groupe de Sarre-et-Moselle.
M. Champagnac, au titre du groupe de Faulquemont-Folschviller.

Représentant des anciens élèves.

M. Simon (Jacques), porion au siège de Cuvelette du groupe de Sarre-et-Moselle.

Représentants du corps enseignant.

M. Geiger, ingénieur des travaux publics de l'Etat (mines), professeur de physique et de chimie.
M. Thevenoux, professeur d'exploitation des mines.

Mines.

Par arrêté en date du 10 octobre 1955, M. Brulé de Rémur (Alain), ingénieur des mines de 3e classe, nouvellement nommé, est placé en service détaché, pour une période de cinq ans, auprès du ministère de la France d'outre-mer (service des mines coloniales), à compter du 1er octobre 1955.

Par arrêté en date du 10 octobre 1955, M. Jacquelin (Claude), ingénieur en chef des mines, est placé en disponibilité pour une période de cinq ans, à compter du 31 octobre 1955, en vue de prêter son concours aux Etablissements Kuhlmann.

INFORMATION

Décret du 12 octobre 1955 portant déclaration d'utilité publique et d'urgence une acquisition immobilière.

Par décret en date du 12 octobre 1955, est déclarée d'utilité publique et urgente l'acquisition d'une parcelle de terrain de 47 ares 60 centiares, cadastrée section B, n° 469, sise au Plessis-Grimoult, lieudit La Bruyère, nécessaire à l'implantation du centre émetteur de télévision de la région de Caen.

Cette parcelle, telle qu'elle figure en teinte rouge sur le plan joint au présent décret, est limitée:

Au Nord-Est, par une parcelle de terrain appartenant à la commune de Campandre-Valcongrain, cadastrée section B, n° 459;

Au Sud-Est, par une parcelle de terrain appartenant à Mme veuve Désert, et cadastrée section B, n° 468;

Au Sud-Ouest, par le chemin rural dit Des Conseillers, et par la route d'Aunay-sur-Odon au Plessis-Grimoult (G. C. 54);

Au Nord-Ouest, par une parcelle de terrain appartenant à la commune du Plessis-Grimoult, et cadastrée section B, n° 681.

Régies d'avances.

Le ministre de l'industrie et du commerce (information),

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion-télévision française;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des menues dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat et des budgets annexes ainsi que le cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté interministériel du 27 mai 1952 modifié par l'arrêté du 28 septembre 1955 portant institution de régies d'avances auprès des services de la radiodiffusion-télévision française;

Vu l'arrêté du 22 décembre 1952 modifié par les arrêtés des 5 janvier 1954 et 22 mars 1955, instituant à la radiodiffusion-télévision française une régie d'avances auprès des services généraux de Paris,

Arrête:

Art. 1er. — Les articles 1er et 2 de l'arrêté du 22 mars 1955 sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er. — Ajouter, *in fine:* « Salaire du personnel de renfort ».

« *Art.* 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 6 millions de francs ».

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 2. — Le directeur général et l'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 octobre 1955.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
délégué auprès des services d'information,
HENRI CARRIER.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 55-1354 du 12 octobre 1955 relatif aux maxima de rémunération servant d'assiette au calcul des cotisations de l'assurance sociale agricole.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 50-444 du 20 avril 1950 modifié, relatif au financement des assurances sociales agricoles, et notamment l'article 5 (§ 2),

Décrète:

Art. 1er. — A compter du 1er octobre 1955, le maximum de rémunération servant d'assiette au calcul des cotisations de l'assurance sociale agricole est fixé à:

132.000 F si le salarié est réglé par trimestre;
44.000 F si le salarié est réglé par mois;
22.000 F si le salarié est réglé par demi-mois;
20.300 F si le salarié est réglé toutes les deux semaines;
14.600 F si le salarié est réglé par décade;
10.150 F si le salarié est réglé par semaine;
2.030 F si le salarié est réglé par jour;
1.020 F si le salarié est réglé par demi-journée de quatre heures ou de moins de quatre heures.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'agriculture,
JEAN SOURBET.

Décret n° 55-1355 du 12 octobre 1955 concernant la réglementation des eaux-de-vie de Bourgogne, de Franche-Comté, de la Marne, de Champagne et du Centre-Est.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi modifiée et complétée du 1er août 1905 sur la répression des fraudes;

Vu le décret modifié et complété du 19 août 1921, concernant les vins, les vins mousseux et les eaux-de-vie;

Vu la loi modifiée et complétée du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine;

Vu notamment les articles 20 et suivants du décret du 30 juillet 1935 sur le marché du vin et le régime économique de l'alcool;

Vu la loi du 13 janvier 1938 complétant les dispositions du décret du 30 juillet 1935 sur les appellations contrôlées, modifiée par la loi du 3 avril 1942;

Vu l'ordonnance du 9 août 1944, article 7, portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes par l'effet duquel demeure provisoirement en application l'acte dit loi du 13 janvier 1941 relatif au régime économique de l'alcool;

Vu les actes validés dits décrets nos 602 et 608 du 23 février 1942 relatifs à la définition des eaux-de-vie originaires de Franche-Comté et des eaux-de-vie de marc de Bourgogne;

Vu le décret n° 46-705 du 11 avril 1946 relatif à la définition des eaux-de-vie de vin de Bourgogne;

Vu l'acte validé dit décret n° 607 du 23 février 1942 modifié par le décret n° 46-706 du 11 avril 1946 relatif à la définition des eaux-de-vie de vin de la Marne et des eaux-de-vie de marc de Champagne;

Vu le décret du 24 juin 1950 relatif à la définition des eaux-de-vie du Centre-Est;

Vu les délibérations de l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie, en date du 31 janvier 1950 et du 2 février 1955,

Décrète:

Art. 1er. — Le deuxième alinéa de l'article 5 des actes validés dits décrets nos 602, 607 et 608 du 23 février 1942 définissant respectivement les eaux-de-vie originaires de Franche-Comté, de la Marne et de Champagne et les eaux-de-vie de marc de Bourgogne, est modifié ainsi qu'il suit:

« 1° A la sortie des appareils: 71° G. L. au maximum ».

Art. 2. — Le deuxième alinéa de l'article 5 du décret n° 46-705 du 11 avril 1946 relatif à la définition des eaux-de-vie de vin de Bourgogne est modifié ainsi qu'il suit:

« 1° A la sortie des appareils: 71° G. L. au maximum ».

Art. 3. — Le troisième alinéa de l'article 5 du décret du 24 juin 1950 relatif à la définition des eaux-de-vie du Centre-Est est modifié ainsi qu'il suit:

« 2° Au moment de la vente au consommateur: 40° G. L. au minimum ».

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'agriculture,
JEAN SOURBET.
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
SCHUMAN.
Le ministre des finances
et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.
Le secrétaire d'Etat aux finances
et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Décret n° 55-1356 du 12 octobre 1955 concernant les eaux-de-vie de Calvados et les eaux-de-vie de cidre réglementées originaires de Bretagne, de Normandie et du Maine.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi modifiée et complétée du 1er août 1905 sur la répression des fraudes;

Vu le décret modifié et complété du 19 août 1921, concernant les vins, les vins mousseux et les eaux-de-vie;

Vu la loi modifiée et complétée du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine;

Vu notamment les articles 20 et suivants du décret du 30 juillet 1935 sur le marché du vin et le régime économique de l'alcool;

Vu la loi du 13 janvier 1938 complétant les dispositions du décret du 30 juillet 1935 sur les appellations contrôlées, modifiée par la loi du 3 avril 1942;

Vu l'ordonnance du 9 août 1944, article 7 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes par l'effet duquel demeure provisoirement en application l'acte dit loi du 13 janvier 1941 relatif au régime économique de l'alcool;

Vu l'acte validé dit décret n° 606 du 23 février 1942, définissant l'appellation contrôlée « Calvados du pays d'Auge »;

Vu l'acte validé dit décret n° 605 du 23 février 1942, définissant les eaux-de-vie de cidre originaires de Bretagne, de Normandie et du Maine;

Vu les actes validés dits décrets n°s 2758 à 2765 du 9 septembre 1942, le décret du 16 octobre 1946, les décrets n°s 47-1444 et 47-1446 du 1er août 1947, définissant les eaux-de-vie de Calvados;

Vu le décret du 27 janvier 1951 concernant les eaux-de-vie de cidre et les eaux-de-vie de vin et de marc réglementées;

Vu les délibérations de l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie, en date des 23 juillet 1952 et 2 février 1955,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 3 de l'acte validé dit décret n° 606 du 23 février 1942 définissant l'appellation contrôlée « Calvados du pays d'Auge » est modifié ainsi qu'il suit:

« Les cidres (ou poirés) employés pour la fabrication des eaux-de-vie ayant droit à l'appellation contrôlée « Calvados du pays d'Auge » devront présenter un degré alcoolique minimum de 4° G. L. et une acidité volatile maximum, exprimée en acide sulfurique de 2 g 5 par litre... ».

(La fin de l'article sans changement.)

Art. 2. — L'article 3 de l'acte validé dit décret n° 605 du 23 février 1942 relatif à la définition des eaux-de-vie de cidre originaires de Bretagne, de Normandie et du Maine est modifié ainsi qu'il suit:

« Les cidres (ou poirés) employés pour la fabrication des eaux-de-vie réglementées par le présent décret devront présenter un degré alcoolique minimum de 4° G. L. et une acidité volatile maximum (exprimée en acide sulfurique) de 2 g 5 par litre... ».

(La fin de l'article sans changement.)

Art. 3. — L'article 3 des actes validés dits décrets n°s 2758 à 2765 du 9 septembre 1942 et des décrets n°s 47-1444 et 47-1446 du 1er août 1947 définissant les eaux-de-vie de Calvados est modifié ainsi qu'il suit:

« Les cidres (ou poirés) employés pour la fabrication des eaux-de-vie réglementées par le présent décret devront présenter un degré alcoolique minimum de 4° G. L. et une acidité volatile maximum (exprimée en acide sulfurique) de 2 g 5 par litre... »

(La fin de l'article sans changement.)

Art. 4. — L'article 4 des actes validés dits décrets n°s 2758 à 2765 du 9 septembre 1942 et des décrets n°s 47-1444 et 47-1446 du 1er août 1947 définissant les eaux-de-vie de Calvados, est modifié ainsi qu'il suit:

« Les eaux-de-vie réglementées par le présent décret devront être distillées au moyen d'alambics à repasses, dits « Charentais », ou d'appareils de premier jet, discontinus ou continus, permettant la séparation des têtes et des queues, chauffés à feu nu et ayant un débit maximum de 250 hectolitres de matières premières par vingt-quatre heures. »

Art. 5. — Les articles 1er, 2 et 3 du décret du 27 janvier 1951, concernant les eaux-de-vie de cidre et les eaux-de-vie de vin et de marc réglementées, sont abrogés.

Art. 6. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
JEAN SOURBET.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Décret n° 55-1357 du 12 octobre 1955 relatif aux primes de rendement allouées aux fonctionnaires du génie rural.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1954 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 46-2572 du 13 novembre 1946 fixant le taux des primes de rendement allouées aux fonctionnaires du génie rural;

Vu le décret n° 54-967 du 10 juillet 1954 abrogeant l'article 2 du décret du 13 novembre 1946 et fixant le taux des primes de rendement allouées aux fonctionnaires du génie rural jusqu'au 31 décembre 1952;

Vu le décret n° 54-262 du 6 mars 1954 fixant le taux des primes de rendement allouées aux fonctionnaires du génie rural jusqu'au 31 décembre 1953;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions du décret n° 54-262 du 6 mars 1954 susvisé sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1954.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
JEAN SOURBET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
JEAN MÉDECIN.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 15 septembre 1955, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits d'un montant total de 15.256.353 F, applicables aux chapitres ci-après du budget de l'agriculture de l'exercice 1955:

Chap. 31-21. — Direction de la production agricole. — Rémunérations principales de personnels divers	1.863.411 F.
Chap. 31-32. — Services agricoles — Indemnités et allocations diverses	50.000
Chap. 31-38. — Etablissements d'enseignement agricole. — Indemnités et allocations diverses	1.580.000
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires.	688.566
Chap. 34-02. — Administration centrale. — Matériel	3.071.807
Chap. 34-22. — Direction de la production agricole. — Frais de fonctionnement de divers services	371.220
Chap. 34-38. — Etablissements d'enseignement agricole. — Matériel	2.111.370
Chap. 34-72. — Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Matériel	312.339
Chap. 35-81. — Direction générale des eaux et forêts. — Travaux d'entretien	4.816.819
Chap. 44-21. — Vulgarisation	351.818
Total	15.256.353 F.

Par arrêté interministériel en date du 28 septembre 1955, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits d'un montant total de 119.370.297 F, applicables aux chapitres ci-après du budget de l'agriculture pour l'exercice:

Chap. 31-61. — Service de la répression des fraudes. — Rémunérations principales	22.716.030 F.
Chap. 31-91. — Indemnités résidentielles	802.710
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires.	6.052.535
Chap. 34-02. — Administration centrale. — Matériel.	900.000
Chap. 34-26. — Service des haras. — Matériel	60.000.000
Chap. 34-38. — Etablissements d'enseignement agricoles. — Matériel	410.000
Chap. 34-61. — Service de la répression des fraudes. — Remboursement de frais	288.305
Chap. 44-29. — Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière	28.170.717
Total	119.370.297 F.

Modalités à observer par les agriculteurs pour établir les déclarations en vue de bénéficier de la détaxe sur les carburants agricoles au titre de l'année 1956.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 51-588 du 23 mai 1951, et notamment l'article 6, instituant un dégrèvement de la taxe intérieure de consommation en faveur de certains carburants utilisés pour les travaux agricoles;

Vu le décret n° 51-1259 du 5 novembre 1951 fixant les conditions d'application de l'article 6 précité de la loi du 23 mai 1951, et, en particulier, son article 1er relatif à l'évaluation des besoins réels en carburant de chaque exploitant, et son article 2,

Arrête:

Art. 1er. — Les déclarations prévues par l'article 1er du décret n° 51-1259 du 5 novembre 1951 et souscrites au titre de l'année 1956, seront établies sur des imprimés spéciaux qui seront mis à la disposition des intéressés dans les mairies.

Art. 2. — Ces déclarations seront reçues par les maires jusqu'à la date limite du 20 novembre 1955.

Art. 3. — Si, du 20 novembre 1955 au 30 septembre 1956, l'un des éléments de la déclaration varie dans sa consistance de plus ou moins de 10 p. 100, une nouvelle déclaration devra être souscrite par les intéressés.

Art. 4. — Les déclarations visées à l'article 3 ci-dessus seront adressées directement par les intéressés aux services départementaux du génie rural après avoir été visées par les maires. Elles seront centralisées par les services du génie rural en vue du calcul des attributions de tickets aux dates ci-après: 29 février, 31 mai et 30 septembre 1956.

Art. 5. — Dans les conditions prévues à l'article 4 ci-dessus les agriculteurs n'ayant pas souscrit de déclarations au 20 novembre 1955 et qui deviendraient propriétaires et utilisateurs de matériel ouvrant droit à la détaxe pourront souscrire des déclarations.

Art. 6. — Le directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 octobre 1955.

JEAN SOUBBET.

Réglementation de la monte publique des taureaux dans le département de Lot-et-Garonne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 octobre 1955: page 9693, 2e colonne, au lieu de: « Sur proposition du directeur de la production industrielle », lire: « Sur proposition du directeur de la production agricole ».

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 30 septembre 1955, l'arrêté ministériel du 30 juin 1955 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Tailet (Lucien Louis-Jules), boulevard Danton, à Salon (Bouches-du-Rhône), nommé agent technique des eaux et forêts à la Thuile (Savoie), triage n° 29, inspection des eaux et forêts de Chambéry, candidat militaire, non acceptant.

Enseignement agricole.

Par arrêté du 11 octobre 1955, les avancements ci-après ont été accordés à compter du 1er juillet 1955:

1re classe, Mme Malvy, professeur à l'école ménagère agricole de la Haute-Garonne.

4e classe, Mme Andreu, professeur à l'école ménagère agricole de la Haute-Garonne.

Génie rural.

Par arrêté en date du 5 octobre 1955, M. Roussel (Jacques), ingénieur adjoint des travaux ruraux, en service détaché au Maroc, a été réintégré dans le cadre métropolitain du génie rural, à compter du 1er novembre 1955.

Haras nationaux.

Par arrêté du 3 octobre 1955, M. de Villeneuve, officier des haras au dépôt de Pompadour, est promu, sur place, sous-directeur, 1re échelon, à dater du 1er octobre 1955.

Protection des végétaux.

Par arrêté du 3 octobre 1955, M. Blanche, ingénieur en chef inspecteur de la protection des végétaux de la circonscription de Fort-de-France, est promu au 4e échelon de son grade le 17 octobre 1951, compte tenu de 2 mois 14 jours de services militaires non encore décomptés.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté en date du 10 octobre 1955, M. Dhennin, directeur de recherches au laboratoire central de recherches vétérinaires, a été nommé régisseur d'avances à ce laboratoire en remplacement de M. Thiery, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Service de la répression des fraudes.

Par arrêté du 4 octobre 1955, M. Chevrot (André), inspecteur divisionnaire de la répression des fraudes de 5e échelon (indice 550), est promu inspecteur général de la répression des fraudes (1er échelon, indice 600), à compter du 1er septembre 1955.

Services vétérinaires.

Par arrêté du 29 septembre 1955, M. Gasse (Henri), inspecteur général des services vétérinaires, est promu au 3e échelon, à compter du 1er mai 1955.

Liste complémentaire d'admission à l'institut national agronomique.

Par arrêté en date du 7 octobre 1955, ont été déclarés admis complémentairement comme élèves réguliers à l'institut national agronomique à la suite du concours de 1955 les candidats dont les noms suivent :

111	MM. Viola (Jean).	117	MM. Leprince (Jean).
112	Harle (Antoine).	119	Dujardin (Jean-Paul).
113	Leneuf (André).	119	Paillole (Philippe).
114	Blin (Jacques).	121	Guy (Pierre).
114	Chaine (Guy).	121	Pellisseri (Léon).
114	Rouvier (Roger).	121	Bouanet (Guy).
117	Barrin (Jacques).		

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 55-1358 du 13 octobre 1955 modifiant le décret n° 49-1303 du 17 septembre 1949 modifié portant règlement d'administration publique relatif aux règles de fonctionnement et de gestion de l'organisation autonome d'allocation de vieillesse des professions industrielles et commerciales.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées, et notamment les articles 2 et 23;

Vu le décret n° 49-1303 du 17 septembre 1949 modifié portant règlement d'administration publique relatif aux règles de fonctionnement et de gestion de l'organisation autonome d'allocation de vieillesse des professions industrielles et commerciales;

Vu l'avis en date du 19 mars 1954 du comité national de l'organisation autonome d'allocation-vieillesse de l'industrie et du commerce;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Dans le décret du 17 septembre 1949 susvisé, le paragraphe 1er de l'article 11 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art.* 11. — § 1er. — Les disponibilités des caisses, compte tenu de la nature et de l'importance des opérations effectuées par ces organismes, ne peuvent être employées qu'en valeurs de l'Etat ou jouissant de la garantie de l'Etat, en valeurs de la caisse autonome d'amortissement, en obligations du Crédit national, en obligations de la caisse autonome de la reconstruction, en obligations et bons de chemin de fer d'intérêt général, en obligations foncières, communales ou maritimes du Crédit foncier, en obligations et bons des départements, communes, syndicats de communes, établissements publics, territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle, en prêts à ces collectivités ou établissements, en valeurs jouissant de la garantie de ces collectivités ou établissements, en obligations et bons de la caisse nationale de crédit agricole ou de la caisse centrale de crédit coopératif, en toutes autres obligations reçues en garantie d'avances par la Banque de France, en achat d'immeubles urbains bâtis, situés en France, dans les communes de plus de 50.000 habitants ou dans le département de la Seine, ainsi qu'en prêts en première hypothèque sur des immeubles remplissant les mêmes conditions sans que l'ensemble des hypothèques inscrites en premier rang sur un même immeuble puisse excéder 50 p. 100 de sa valeur estimative. Elles peuvent également, avec l'autorisation du ministre du travail et de la sécurité sociale, être employées en tous autres immeubles bâtis ou non bâtis situés en France et dans la limite ci-dessus indiquée en prêts hypothécaires sur de tels immeubles ».

Art. 2. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Date d'entrée en vigueur, pour divers organismes de sécurité sociale ou d'allocations familiales, des dispositions des articles 36 et 37 modifiés de l'ordonnance du 4 octobre 1945.

Par arrêtés en date du 10 octobre 1955, l'entrée en vigueur des dispositions prévues aux articles 36 et 37 de l'ordonnance du 4 octobre 1945, modifiés par l'article 1er (§ 1er) du décret n° 55-676 du 20 mai 1955, a été fixée :

Au 1er octobre 1955.

Pour la caisse primaire de sécurité sociale de la Marne, n° 51 C.
Pour la caisse primaire de sécurité sociale de la Haute-Marne, n° 52 D.
Pour la caisse primaire de sécurité sociale de Longwy, n° 54 E.
Pour la caisse primaire de sécurité sociale de Nancy, n° 54 F.
Pour l'U. R. S. S. A. F. de la Meuse, n° 55 U.
Pour la caisse d'allocations familiales de la Marne, n° 51 I.
Pour la caisse d'allocations familiales de la Haute-Marne, n° 52 I.
Pour la caisse d'allocations familiales des Vosges, n° 88 I.

Au 1er janvier 1956.

Pour la caisse primaire de sécurité sociale des Vosges, n° 88 II.
Pour la caisse d'allocations familiales de l'Aube, n° 10 I.

Au 1er juillet 1956.

Pour la caisse primaire de sécurité sociale de l'Aube, n° 10 B.

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 11 octobre 1955, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise dite Société mutualiste des agents des chemins de fer du réseau du Nivernais, n° 58 196, à Nevers, 31, place Chaméane.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Décret n° 55-1359 du 12 octobre 1955 relatif aux indemnités de danger allouées aux fonctionnaires et agents employés aux travaux de déminage, de désobusage et de débombage.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et du logement, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires, et notamment son article 7;

Vu le décret n° 45-276 du 21 février 1945 relatif au fonctionnement de la direction du déminage;

Vu le décret n° 47-702 du 11 avril 1947 transférant au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme certaines attributions confiées au ministère de la guerre en matière de désobusage;

Vu le décret n° 49-78 du 19 janvier 1949 portant attribution d'une indemnité journalière de danger aux personnels civils de l'Etat employés au déminage, modifié par le décret n° 49-1277 du 17 septembre 1949;

Vu l'arrêté du 19 juin 1947, modifié le 27 août 1948 et le 24 avril 1952, portant attribution d'une prime de danger aux personnels chauffeurs employés au déminage;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le taux de l'indemnité journalière de danger prévue à l'article 1er du décret n° 49-78 du 19 janvier 1949, modifié, est porté à 500 F.

Art. 2. — Les conducteurs d'automobiles perçoivent, pendant le temps employé effectivement au transport d'engins explosifs non désamorcés, une indemnité horaire de danger de 62 F.

Art. 3. — L'arrêté du 19 juin 1947, modifié le 27 août 1948 et le 24 avril 1952, est abrogé.

Art. 4. — Le ministre de la reconstruction et du logement, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet au 1er juillet 1955 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et du logement,

ROGER DUCHET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

JEAN MÉDECIN.

Décret n° 55-1360 du 12 octobre 1955 portant règlement d'administration publique pour la fixation des statuts particuliers des corps de secrétaires sténodactylographes et de sténodactylographes du ministère de la reconstruction et du logement.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et du logement, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi n° 55-357 du 3 avril 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1955 (Logement et reconstruction);

Vu la loi n° 55-722 du 27 mai 1955, et notamment son article 22;

Vu le décret n° 50-641 du 7 juin 1950, portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des personnels administratifs titulaires de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par les décrets n° 51-1398 du 29 novembre 1951 et n° 52-1099 du 26 septembre 1952;

Vu le décret n° 51-705 du 6 juin 1951, portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables au corps d'agents de bureau, de sténodactylographes et de commis des services extérieurs des administrations de l'Etat modifié par le décret n° 54-990 du 7 octobre 1954;

Vu le décret n° 51-706 du 6 juin 1951, portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes, de secrétaires sténodactylographes et d'adjoints administratifs des administrations centrales de l'Etat, modifié par le décret n° 54-989 du 7 octobre 1954;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est constitué au ministère de la reconstruction et du logement un corps de secrétaires sténodactylographes de l'administration centrale, un corps de sténodactylographes de l'administration centrale et un corps de sténodactylographes des services extérieurs. Ces corps sont soumis aux dispositions des décrets n° 51-706 et n° 51-705 du 6 juin 1951 modifiés.

Art. 2. — Pour contribuer à la constitution initiale du corps de secrétaires sténodactylographes, peuvent être intégrées, dans la limite de la moitié de l'effectif des emplois de secrétaires sténodactylographes, les dames sténodactylographes titulaires en fonctions à la date du présent décret et figurant sur une liste d'aptitude établie après avis d'une commission dont la composition est fixée par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement.

Les mesures d'intégration prennent effet à la date d'application du présent décret. Les dames sténodactylographes intégrées comme secrétaires sténodactylographes sont nommées à l'échelon de leur nouveau grade comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui qu'elles percevaient dans leur précédent emploi. Elles perdent l'ancienneté acquise dans leur ancien échelon, sauf lorsque l'augmentation de traitement est inférieure à celle résultant d'un avancement d'échelon dans leur précédent emploi.

Un premier concours pour le recrutement aux emplois de secrétaire sténodactylographe demeurés vacants après les intégrations prévues au présent article sera réservé aux sténodactylographes titulaires en fonctions à la date d'application du présent décret et remplissant la condition d'ancienneté fixée à l'article 5 du décret n° 51-706 du 6 juin 1951 modifié.

Art. 3. — Les dames sténodactylographes de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et du logement non intégrées en qualité de secrétaires sténodactylographes dans les conditions prévues aux articles 1er et 2 ci-dessus et les dames sténodactylographes des services extérieurs sont reclassées, à compter de la date d'application du présent décret, comme sténodactylographes suivant les modalités fixées par l'arrêté du 19 septembre 1951.

Les corps de sténodactylographes de l'administration centrale et des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement sont respectivement soumis aux dispositions statutaires communes applicables aux corps de sténodactylographes des administrations centrales et des services extérieurs de l'Etat, prévues par les décrets nos 51-706 et 51-705 du 6 juin 1951.

Art. 4. — Les dispositions des décrets nos 50-641 et 50-642 du 7 juin 1950 modifiés ainsi que celles des décrets nos 55-700 et 55-701 du 20 mai 1955 sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire à celles des décrets nos 51-705 et 51-706 du 6 juin 1951.

Art. 5. — Le ministre de la reconstruction et du logement, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et du logement,

ROGER DUCHET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances, et aux affaires économiques,

GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

JEAN MÉDECIN.

Acquisition de terrains situés en Moselle et supportant des constructions allemandes.

Par arrêtés concertés du ministre de la reconstruction et du logement et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques en date du 30 septembre 1955, pris en application de l'article 18 de la loi n° 51-650 du 24 mai 1951 prorogé par l'article 30 de la loi n° 53-1324 du 31 décembre 1953, l'acquisition des terrains situés dans les communes de la Moselle ci-après désignées et supportant des constructions allemandes est déclarée d'utilité publique et urgente:

Beyren-lès-Sierck, Cappelle, Diebling, Folckling et Gaubiving, Hauconcourt, Hilsprich, Host (haut), Maxstadt, Morsbach, Novéant-sur-Moselle, Oeling, Ogy, Rémering-lès-Puttelange, Rurange-lez-Thionville, Sainte-Barbe, Schneckenbusch, Vigy.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 55-1361 du 15 octobre 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du corps des inspecteurs généraux du ministère de la santé publique et de la population.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat chargé des relations avec les assemblées et de la fonction publique,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 46-101 du 19 janvier 1946 relatif à l'organisation du ministère de la santé publique et de la population;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le corps de l'inspection générale du ministère de la santé publique et de la population comporte un grade divisé en trois échelons.

Art. 2. — Les inspecteurs généraux de la santé et de la population exercent, au nom et par délégation permanente du ministre de la santé publique et de la population, le contrôle supérieur sur l'organisation et le fonctionnement de tous les services et établissements publics qui concourent à assurer la protection sanitaire et sociale de la population française, le développement de la population, de la famille, de l'entr'aide sociale, ainsi que la protection de l'enfance et de l'adolescence. Ils sont chargés notamment d'apprécier la manière de servir du personnel des services extérieurs, de donner leur avis sur toutes propositions relatives aux nominations et aux mutations de ce personnel, et proposent éventuellement des sanctions à l'égard dudit personnel.

Ils exercent dans les conditions fixées par les lois et règlements le contrôle supérieur sur les établissements ou œuvres privés ayant les buts susénumérés.

En outre, le corps des inspecteurs généraux de la santé et de la population joue auprès du ministre le rôle de conseil technique.

Les inspecteurs généraux peuvent être chargés de missions à l'étranger et de missions diverses telles que celles de commissaire du Gouvernement, de président ou membre des jurys d'examens ou de concours, de représentant du ministre au sein des commissions ministérielles et interministérielles.

Art. 3. — Pour coordonner leur action les inspecteurs généraux sont groupés en un comité des inspecteurs généraux de la santé et de la population. Le ministre délègue par arrêté l'un des inspecteurs généraux pour exercer les fonctions de président de ce comité, dans les conditions fixées par l'article 1er du décret n° 46-101 du 19 janvier 1946 relatif à l'organisation du ministère de la santé publique et de la population.

Art. 4. — Les fonctionnaires de l'inspection générale rendent compte individuellement de leurs inspections ou missions par des rapports spéciaux. En outre, pour chacun des services, ou des catégories d'établissements ou de services ayant fait l'objet de tournées d'inspection annuelles, un rapport d'ensemble est élaboré par le comité de l'inspection générale. Ce rapport est publié soit intégralement, soit par extraits au *Journal officiel*.

Art. 5. — Les inspecteurs généraux de la santé et de la population sont nommés par décret pris sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population.

Ils sont choisis, jusqu'à concurrence de la moitié de leurs effectifs, parmi les docteurs en médecine remplissant les fonctions soit d'inspecteurs divisionnaires de la santé, soit de médecins chefs directeurs des hôpitaux psychiatriques comptant au moins douze ans de service dans le cadre, soit de médecins directeurs ou médecins chefs de sanatoriums publics comptant au moins douze ans de service dans le cadre, et les pharmaciens inspecteurs divisionnaires de la santé.

Les autres inspecteurs généraux sont recrutés parmi:

Les sous-directeurs et les administrateurs civils appartenant à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population ayant atteint au moins le 2e échelon de la 1re classe de leur grade;

Les inspecteurs divisionnaires de la population et de l'entr'aide sociale et les directeurs d'établissements hospitaliers de plus de deux mille lits des villes sièges d'une faculté ou d'une école de médecine;

L'inspecteur technique des établissements publics ou privés agréés d'enseignement de sourds-muets et d'aveugles.

Art. 6. — Les avancements d'échelon sont prononcés par arrêté du ministre de la santé publique et de la population. La durée du temps passé dans chaque échelon est fixée à trois années. Cette durée est réduite pour les agents les mieux notés dans les conditions fixées par l'article 48 du statut général des fonctionnaires sans pouvoir être inférieure à deux ans.

Art. 7. — Les nominations dans le corps des inspecteurs généraux de la santé et de la population se font à l'échelon comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui que les intéressés percevaient dans leur corps d'origine. Ils conservent, dans la limite de trois ans, le bénéfice de leur ancienneté d'échelon dans le cas où le bénéfice qu'ils retireraient de leur nomination serait inférieur à celui qui aurait résulté pour eux d'un avancement d'échelon dans leur emploi.

Art. 8. — La proportion maximum des fonctionnaires susceptibles d'être détachés ou mis en disponibilité est fixée à deux cinquièmes des effectifs du corps.

Art. 9. — Le décret n° 46-1051 du 10 mai 1946 relatif à l'organisation du corps et au statut des inspecteurs généraux du ministère de la santé publique et de la population est abrogé.

Art. 10. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat chargé des relations avec les Assemblées et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD LAFAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat chargé des relations avec les Assemblées et de la fonction publique,
JEAN MÉDECIN.

Tarif interministériel des prestations sanitaires.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 instituant un tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires, complété et modifié par l'arrêté du 27 octobre 1951;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 fixant la composition et les conditions de fonctionnement de la commission prévue à l'article 9 de l'arrêté susvisé;

Vu l'arrêté du 20 février 1950 fixant certains titres du tarif interministériel des prestations sanitaires, complété et modifié par les textes subséquents;

Vu l'avis en date du 11 juillet 1955 de la commission susvisée,

Arrête:

Art. 1er. — La rubrique ci-après est ajoutée au titre V (Prothèse et orthopédie), Chapitre 5 (Objets de gros appareillage) (Section A, Appareils neufs) du tarif interministériel des prestations sanitaires:

TITRE V

Prothèse et orthopédie.

CHAPITRE 5. — OBJETS DE GROS APPAREILLAGE

. . . . . .

Section A. — *Appareils neufs.*

. . . . . .

« V. — Appareils de prothèse plastique et restauratrice ».

NUMEROS de référence.	DÉSIGNATION	PRIX
		Francs.
2000	Avant-bras (type classique).....	22.361
	Calotte, armature médiane, pièce intermédiaire, gant de succion, contention poignet, gant type classique.	
2001	Avant-bras (type spécial).....	37.268
	Calotte, armature médiane, pièce intermédiaire, gant de succion, contention poignet, gant type spécial.	
2002	Main (type classique).....	44.721
	Gant, pièce intermédiaire paume, pièce intermédiaire doigts.	
2003	Main (type spécial).....	59.628
	Gant, pièce intermédiaire paume, pièce intermédiaire doigts.	
2004	Doigt type classique (vie courante).....	5.963
	Gant, pièce intermédiaire.	
2005	Doigt type spécial (vie courante).....	11.926
	Gant, pièce intermédiaire.	
2006	Doigt type classique (de travail).....	16.150
	Calotte, armature médiane, pièce intermédiaire, gant.	
2007	Doigt type spécial (de travail).....	22.361
	Calotte, armature médiane, pièce intermédiaire, gant.	

Art. 2. — La rubrique ci-après est ajoutée au titre V (Prothèse et orthopédie), Chapitre 5 (Objets de gros appareillage) (Section B, Réparations et rechanges relatifs aux appareils de la section A);

TITRE V

Prothèse et orthopédie.

CHAPITRE 5. — OBJETS DE GROS APPAREILLAGE

. . . . . .

Section B. — *Réparations et rechanges relatifs aux appareils de la section A.*

. . . . . .

« VI. — Réparations et rechanges des appareils de prothèse plastique et restauratrice ».

NUMEROS de référence.	DÉSIGNATION	PRIX
		Francs.
	Avant-bras:	
2050	Calotte	15.963
2051	Armature médiane.....	11.063
2052	Pièce intermédiaire.....	7.740
2053	Contention poignet.....	15.520
2054	Gant type classique.....	7.454
2056	Gant de succion.....	7.454
	Main:	
2057	Gant type classique.....	7.454
2058	Pièce intermédiaire paume dure.....	7.764
2059	Pièce intermédiaire paume souple.....	15.063
2060	Pièce intermédiaire doigts.....	7.789
	Doigt:	
2061	Gant type classique.....	2.982
2062	Calotte	7.851
2063	Armature médiane.....	6.796
2064	Pièce intermédiaire dure.....	7.901
2065	Pièce intermédiaire souple.....	4.473

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 octobre 1955.

Pour le ministre de la santé publique et de la population et par délégation:

Le chef du service central de la pharmacie,

VAILLE.

Services antituberculeux.

Par arrêté en date du 8 octobre 1955, M. le docteur Daniel Raguet, reçu au concours des médecins des services antituberculeux du 6 décembre 1954, est mis à la disposition du ministre des affaires marocaines et tunisiennes, en vue d'être affecté en qualité de médecin des services antituberculeux à un établissement public du Maroc.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret n° 55-1332 du 12 octobre 1955 relatif aux rétributions allouées aux membres, non fonctionnaires civils ou militaires, faisant partie des commissions de visite des navires de commerce, de pêche et de plaisance.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la marine marchande, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'article 30 de la loi du 6 janvier 1954 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer et l'habitabilité à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance;

Vu le décret du 29 décembre 1950 fixant le taux des rétributions allouées aux experts, non fonctionnaires civils ou militaires, des commissions de visite des navires de commerce, de pêche et de plaisance.

Vu le décret du 29 décembre 1950 fixant le taux de rétribution allouées aux experts, non fonctionnaires civils ou militaires, des commissions de visite des navires de commerce, de pêche et de plaisance,

Décrète:

Art. 1er. — Le tarif des rétributions allouées aux membres non fonctionnaires des commissions de visite des navires de commerce, de pêche et de plaisance, instituées par la loi du 6 janvier 1951, est déterminé conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Dans les ports étrangers, la rémunération des membres auxquels les consuls feront appel pour constituer les commissions de visite doit, dans toute la mesure du possible, se rapprocher des taux indiqués au tableau ci-annexé, sans pouvoir en excéder le double. Les avances pour frais de déplacement des membres, auxquelles les consuls auront à faire face pour la constitution de la commission de visite, restent entièrement à la charge de l'armateur du navire et devront faire l'objet d'un état de liquidation distinct.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la marine marchande et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1955.

EDGAR FAURE

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la marine marchande,
PAUL ANTIER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Tarif des rétributions allouées aux membres des commissions de visite des navires de commerce, de pêche et de plaisance.

NATURE des visites.	JAUGE BRUTE DES NAVIRES (en tonneaux).						
	Moins de 201	De 201 à 300	De 301 à 1.000	De 1.001 à 2.000	De 2.001 à 4.000	De 4.001 à 7.000	Plus de 7.000.
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Visite de mise en service.	550	665	785	910	1.020	1.125	1.190
Visites périodiques ou extraordinaires et contre-visites.	495	610	735	845	960	1.065	1.135
Visites semestrielles des coffres à médicaments.	Coffres nos 2, 3 et 4, par visite..... 550 F.						
	Coffre no 1 et boite de secours, par visite.. 365 F.						
Expertises, analyses de vivres, boissons et médicaments.	Prix variable suivant le genre d'expertise et la localité.						

NOTA. — Lorsque plusieurs visites sont effectuées dans la même journée, par le même expert, les tarifs fixés par le tableau ci-dessus pour les navires d'une jauge brute inférieure ou égale à 500 tonneaux sont réduits d'un quart pour les troisième et quatrième visites et de moitié à partir de la cinquième visite. Pour l'application de ces réductions, si les vacations sont de taux différents, elles sont classées par ordre d'importance décroissante, la première étant, par conséquent, celle du taux le plus élevé.

MINISTERE DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES

Décret du 12 octobre 1955 portant admission à la retraite.

Par décret en date du 12 octobre 1955, M. Moins (Henri), contrôleur civil chef de région, 2e échelon (indice 780), chef de la région de Rabat, atteint par la limite d'âge de son grade le 22 octobre 1952, maintenu en activité pendant trois ans, sera rayé des cadres du corps du contrôle civil le 1er novembre 1955 et admis, à cette date, à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 5 octobre 1955, a été réintégré, à compter du 1er octobre 1955, M. Burtz, administrateur de 1re classe, précédemment détaché auprès du ministère des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes) au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946.

Services extérieurs.

Par arrêté du 4 octobre 1955:

A été nommé inspecteur principal à Niort et titularisé dans le grade correspondant: M. Tirel, chef de section des services administratifs à la Roche-sur-Yon.

A été nommé inspecteur principal, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en cette qualité dans sa position actuelle de détachement, auprès du ministère de la France d'outre-mer: M. Carillon, chef de section des services administratifs.

A été nommé inspecteur principal à Poitiers et titularisé dans le grade correspondant: M. Jonquiere, chef de section des services administratifs précédemment détaché auprès du ministère des affaires étrangères, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946.

Ont été nommés inspecteurs principaux et titularisés dans le grade correspondant les chefs de section des services administratifs désignés ci-après:

A Rouen: M. Poitevin, de Paris-Services postaux.

A Châlons-sur-Marne: M. Godot, de Paris-Services postaux.

A Tarbes: M. Armengaud, d'Agen.

A été nommé inspecteur principal, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en cette qualité dans sa position actuelle de détachement, auprès du ministère de la France d'outre-mer: M. Pussin, chef de section des services administratifs.

A été nommé inspecteur principal, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en cette qualité dans sa position actuelle de détachement auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (air): M. Plumasson, chef de section des services administratifs.

Ont été nommés inspecteurs principaux et titularisés dans le grade correspondant les chefs de section des services administratifs désignés ci-après:

A Arras: M. Fouchard, de Paris-Matériel de transport.

A la Rochelle: M. Achard, de Poitiers.

A Metz: M. Dietrich, de Strasbourg.

A Privas: M. Michy, de Clermont-Ferrand-Services postaux.

A Lille: M. Catar, de Bordeaux-Services postaux.

Ont été nommés inspecteurs principaux et titularisés dans le grade correspondant, les inspecteurs rédacteurs désignés ci-après:

A Mézières: M. Longin, de Paris-Services postaux.

A Epinal: M. Jolivet, de Bourg.

Au Mans: M. Clément, de Paris-Services postaux.

A été nommé inspecteur principal à Bastia et titularisé dans le grade correspondant: M. Faucon, chef de section des services administratifs à Nice.

Ont été nommés inspecteurs principaux et titularisés dans le grade correspondant les inspecteurs rédacteurs désignés ci-après:

A Ajaccio: M. Levanneur, de Bordeaux.

A Constantine: M. Nasseau.

Par arrêté du 6 octobre 1955, a été réintégré, à compter du 1er décembre 1955, M. Tournebize, inspecteur, précédemment détaché, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946, auprès du ministère des affaires étrangères pour le service annexe des postes, télégraphes et téléphones du haut commissariat de la République française en Allemagne.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 7 octobre 1955 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française, francisation de noms, autorisation de perdre la nationalité française et de se faire naturaliser à l'étranger et admission au statut métropolitain.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité, ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés, et l'attribution du statut métropolitain,

Décrète :

Art. 1er. — Sont naturalisés Français :

ADAMCZYK (Joseph), Orzechowo (Pologne), 28-09-28. — 10996×55—59.

AGNESINA (Pietro), Castelleto Ticino (Italie), 03-11-00. — 8126×59—78.

AH LOYE LAW WAI, Canton (Chine), 17-07-30. — 5850×55—98.

ALBERTUS (Joseph), Alicante (Espagne), 15-03-26. — 10611×55—11.

ALBERTUS, née GOMEZ, Redovan (Espagne), 26-07-29. — 10611×55—11.

ALCANTARA (Antoine), Castro Del Rio (Espagne), 02-02-21. — 10536×55—13.

ALCANTARA, née DE BODAS, La Estrella (Espagne), 27-11-21. — 10536×55—13.

ALIS (Antoine), Erts de la Massana (Andorre), 30-03-06. — 10671×55—11.

ALONSO (Angel), Molina de Aragon (Espagne), 01-03-16. — 6185×55—21.

ALU (Salvatore), San Cataldo (Italie), 02-01-25. — 9669×55—30.

AMUNARRIZ (Victor), Fontarabie (Espagne), 09-08-05. — 10191×53—64.

AMUNARRIZ, née ESPONDA, Fontarabie (Espagne), 08-03-08. — 10191×53—64.

AZNAR (Gines), Hospitalet (Espagne), 26-12-35. — 8702×55—65.

BAAGOE (Bente), Klampenborg (Danemark), 27-12-22. — 2295×55—99.

BAJOR (Edmond), Lyon (Rhône), 26-06-30. — 5801×55—08.

BAK (Franciszek), Dabrowa (Pologne), 06-02-10. — 978×55—02.

BAK, née STRUZIK, Krzyworzeka (Pologne), 15-02-20. — 978×55—02.

BALESTRA, née BALICCO, Mezzoldo (Italie), 02-07-25. — 10395×55—83.

BALESTRA (Attilio), Moio de Calvi (Italie), 12-09-19. — 10395×55—83.

BANDIERA (Bruno), Meolo (Italie), 11-01-26. — 8933×55—33.

BANDIERA, née BASSO, Torre di Mosto (Italie), 18-01-34. — 8933×55—33.

BARATTO (Silvio), Chelles (Seine-et-Marne), 19-11-29. — 10810×55—57.

BEACCO (Gentile), Tramonti di Sotto (Italie), 11-09-12. — 6168×55—63.

BEDNAREK (Valenty), Kochavana (Pologne), 14-02-14. — 10291×55—38.

BEDNAREK, née MESZKO, Corzwona (Pologne), 23-06-09. — 10291×55—38.

BELAID OULD AMEUR OULD ALI, Beni Kafir (Maroc), 00-00-16. — 18219×54—92.

BELLAICHE (Suzy), Tunis, 15-05-30. — 6319×55—96.

BELMONTE (Antoine), Olesa de Montserrat (Espagne), 08-07-28. — 10608×55—69.

BENILUZ (Sara), Melilla (Espagne), 07-01-35. — 9509×55—92.

BERNER (Kurt), Karlsruhe (Allemagne), 28-11-21. — 3288×51—67.

BLAIRON (Yvon), Bruvinnes (Belgique), 13-11-12. — 10866×55—59.

BLIN, née HITIE, Beau-Bassin (île Maurice), 11-03-00. — 11840×51—98.

BOAGLIO (Luigi), Revello (Italie), 06-02-36. — 10333×55—13.

BORASO (Giovanni), Conegliano (Italie), 15-10-36. — 10005×55—51.

BORTOLATO (Armido), Este (Italie), 06-06-21. — 10001×55—75.

BOTTNER (Gerhard), Vieselbach (Allemagne), 19-02-23. — 10375×55—67.

BRAIDA (Enzio), Ragogna (Italie), 29-12-13. — 3108×16—13.

BRESCIANI (Faustino), Concesio (Italie), 17-07-21. — 10670×55—78.

BREUZA (Maurice), Toulon (Var), 16-05-26. — 18139×51—13.

BRZESC (Jean), Dzialoszyce (Pologne), 19-12-97. — 10287×52—11.

BUJ (Eliseo), Escorihuela (Espagne), 28-08-09. — 10625×55—58.

BUSCEMI (François), Bône (Constantine), 30-07-10. — 28087×18—93.

BUSCEMI, née SINATRA, Trapani (Italie), 10-10-10. — 28087×18—93.

CALDERON (Joseph), Alumbres (Espagne), 02-01-08. — 7445×51—13.

CALDERON, née TAMAYO, Ieste (Espagne), 25-04-13. — 7445×51—13.

CALDERON (Barthélemy), Malpartida de la Serena (Espagne), 24-08-18. — 26126×16—13.

CAMACHO (Joseph), Cieza (Espagne), 16-03-04. — 8413×55—30.

CAMACHO, née ATO, Cieza (Espagne), 07-07-08. — 8413×55—30.

CAPONE (Michel), Marseille (Bouches-du-Rhône), 30-10-20. — 10510×55—13.

CAREGNATO (Giovanni), Enego (Italie), 03-10-29. — 9900×54—69.

CARRERA (Mario), Figueras (Espagne), 11-01-11. — 10302×55—80.

DE CARVALHO, née MORGADO, Peso da Regua (Portugal), 02-12-26. — 9911×55—69.

CASTRO, née MARTINEZ, Albox (Espagne), 12-05-05. — 10213×55—91.

CAVAGNA (Francesco), San Pellegrino (Italie), 22-09-35. — 10808×55—38.

CAZCARRA (Mariano), Toulouse (Haute-Garonne), 13-08-34. — 10676×55—31.

CHORYNSKI (Gunter), Gelsenkirchen (Allemagne), 09-06-27. — 10231×55—13.

CISZEWICZ (Léon), Gelsenkirchen (Allemagne), 23-11-20. — 10819×55—57.

COLAIANNI (Rodolphe), Reggio Calabria (Italie), 28-08-23. — 18339×54—06.

COLLE, née KAUL, Feuchern (Allemagne), 15-06-20. — 16197×53—02.

COLOME (Juan), Gandesa (Espagne), 23-12-91. — 10681×55—11.

CONTRINO (Melchior), Favara (Italie), 16-03-29. — 10335×55—13.

CORNET (Marthe), Seloignes (Belgique), 07-08-97. — 10820×55—09.

CORREIA (Hans), Bâle (Suisse), 09-01-33. — 10597×55—13.

COSTANTINI (Luigi), Valmontone (Italie), 27-09-16. — 9856×55—30.

CRUCIANI (Giusseppe), Nocera (Italie), 26-07-07. — 10041×55—10.

CYWINSKI (Antoine), Kostrzyn (Pologne), 16-01-10. — 10011×55—25.

CYWINSKI, née LUCK, Jasin (Pologne), 21-02-13. — 10011×55—25.

DAL BELLO (Riccardo), Asolo (Italie), 06-08-15. — 11026×54—59.

DAL BELLO, née MONTICO, Spilimbergo (Italie), 03-12-21. — 11026×54—59.

DALL AGNESE (Gentil'e), Galarine (Italie), 10-07-15. — 11100×55—47.

DALL AGNESE, née SALES, Miravet (Espagne), 29-08-18. — 11100×55—47.

DALLE NOGARE (Yvo), Lusiana (Italie), 07-09-35. — 10623×55—89.

DAMATO, née VIRZI, Sousse (Tunisie), 31-12-08. — 8943×55—96.

DANIEL (Harald), Kronstadt (Roumanie), 13-06-23. — 3743×55—68.

DANIEL, née LUTZ, Galatz (Roumanie), 29-05-25. — 3743×55—68.

DE RIDDER (Pierre), Michelbeck (Belgique), 03-11-21. — 3911×55—27.

DE SAN NICOLAS (Jésus), Melilla (Maroc), 03-11-23. — 8419×55—95.

DE SMET (François), Gand (Belgique), 28-12-34. — 10671×55—17.

DE SUTTER (Maurice), Vive Saint-Eloi (Belgique), 08-09-01. — 11887×54—02.

DE SUTTER, née PLASMANS, Rooborst (Belgique), 17-09-99. — 11887×54—02.

DEL VECCHIO (Vito), Castelnuovo di Conza (Italie), 13-09-12. — 15516×53—98.

DEL VECCHIO, née GAUDIOSI, Castelnuovo di Conza (Italie), 18-03-15. — 15516×53—98.

DERDERIAN (Raymond), Erivan (Iran), 17-12-23. — 10214×55—38.

DI MERCURIO (Giovanni), Tripoli (Lybie), 14-01-24. — 7810×55—95.

DIMITRIADES, née VENERIS, Cerigo (Grèce), 26-12-07. — 22520×32—13.

DIMITRIADES (Georges), Saframboli (Grèce), 10-10-04. — 22520×32—13.

DOMINIAK (François), Steele (Allemagne), 14-07-14. — 10547×55—62.

DOMINIAK, née FILIPIAK, Hochemmerick (Allemagne), 24-03-16. — 10547×55—62.

FANDEL, née GALAS, Verviers (Belgique), 10-01-83. — 10601×55—51.

FARMACHE (Joachim), Constantza (Roumanie), 02-10-22. — 9619×55—75.

FARRIOLS (Progreso), Suria (Espagne), 24-01-34. — 10099×55—13.

FEDERIGHI (Domenico), Massa Carrara (Italie), 25-04-01. — 10622×55—20.

FEDERIGHI, née ZANZA, Massa Carrara (Italie), 25-12-08. — 10622×55—20.

FINI (Guglielmo), Pitteglio (Italie), 07-06-00. — 7503×55—52.

FISCHER (Georges), Petrograd (Russie), 28-04-11. — 37612×15—75.

FLANDEY (Félix), Martin Munoz de Las Posadas (Espagne), 29-07-02. — 8326×55—09.

FLANDEY, née PAVON, Jaraiz (Espagne), 30-11-03. — 8326×55—09.

FLORES (Carmen), Barcelone (Espagne), 26-07-33. — 3613×52—69.

FRANCESCHINI (Filippo), Poggio (Italie), 15-03-35. — 10889×55—75.

FRANZETTI (Giacomo), Malgesso (Italie), 07-04-96. — 10185×55—14.

FRANZETTI, née FRANZETTI, Malgesso (Italie), 27-04-04. — 10185×55—11.

FREIMANN (Kurt), Schnaittach (Allemagne), 18-10-31. — 23211×50—75.

FUHS, née VAN DUREN, Boekel (Hollande), 10-11-02. — 6121×49—59.

FUHS (Wilhelm), Dusseldorf (Allemagne), 22-07-06. — 6121×49—59.

GARCIA (José), Chiva (Espagne), 19-09-19. — 17468×54—75.

GARETA (Pierre), Hijar (Espagne), 26-06-22. — 10626×55—13.

GARZA (Ramon), Aranda de Duero (Espagne), 26-01-36. — 10191×55—31.

GASKA (François), Lecka (Pologne), 26-10-30. — 10603×55—62.

GASTALDELLO, née POLO D'AMBROSIO, Aviano (Italie), 05-10-15. — 17123×50—38.

GASTALDELLO (Amadio), Loria (Italie), 03-11-07. — 17123×50—38.

GIULIANI (Anastase), Castiglio Fiorentino (Italie), 29-03-19. — 9386×55—13.

GOBLET (André), Hanzinne (Belgique), 06-01-20. — 248×54—51.

GOBLET, née ANTOINE, Tamines (Belgique), 16-04-20. — 248×54—51.

GOFFIN (Fernand), Hemptinne (Belgique), 09-07-98. — 8818×55—59.

GOFFIN, née DEBACKER, Gand (Belgique), 18-09-98. — 8818×55—59.

GOLDSTEIN, née DOROSCHENTO, Kiew (Russie), 04-04-24. — 21172×48—75.

GOLDSTEIN (Charles), Istamboul (Turquie), 03-10-11. — 21172×48—75.

GOOSSENS (Isidoor), Aarschot (Belgique), 13-04-24. — 3023×55—62.

GOZALBO (Manuel), Villafames (Espagne), 22-04-16. — 11026×55—34.

GRASSET (Joachim), Cervera (Espagne), 09-11-91. — 1950×52—64.

GRELA (Francisco), El Ferrol del Caudillo (Espagne), 01-03-23. — 17102×54—73.

GROBOZ (Edmond), Krolosko (Pologne), 12-11-02. — 2611×54—54.

GROSFORT (Marc), Genève (Suisse), 19-08-16. — 2597×55—71.

GRUSZCZYNSKI (Vladimir), Wroblew (Pologne), 23-02-23. — 1080×55—03.

GRUSZCZYNSKI, née PINDEL, Ostrava (Haute Silésie), 16-02-23. — 1080×55—03.

GUILLEM (Joaquin), Piles (Espagne), 04-05-15. — 20104×48—77.

GUMILAR (Rudolf), Radovci (Yougoslavie), 09-06-14. — 9765×55—52.

HAMDAN (Hassan), Fandara (Syrie), 00-00-22. — 15677×50—98.

HAROUTOUNIAN (Diran), Constantinople (Turquie), 28-11-99. — 4036×55—78.

HAYIM, née AZARIA, Andrinople Edirne (Turquie), 03-03-96. — 5023×55—75.

HERNANDEZ (Louis), Barcelone (Espagne), 04-01-20. — 11028×55—13.

HERNANDEZ (Nicolas), la Palma (Espagne), 29-07-82. — 2057×55—65.

HERNANDEZ, née MARTINEZ, la Union (Espagne), 03-05-88. — 2057×55—65.

HOJAN (Jacques), Sielinke (Pologne), 20-07-98. — 3104×55—62.

HUSSEIN ABBAS BEN AHMED, Halamaz (Syrie), 00-00-14. — 11634×50—36.

HUSSEIN, née IBRAHIM, Zelkolakh (Syrie), 00-00-16. — 11634×50—36.

INACIO (José), Faro (Portugal), 21-01-09. — 10959×55—31.

INVERNON (Juan), Cuevas (Espagne), 11-06-17. — 8547×55—38.

INVERNON, née FERNANDEZ, Seron (Espagne), 12-10-21. — 8547×55—38.

ISOARDI (Esprit), Mont Erosso Grana (Italie), 02-06-98 — 10591×55—83.

JANKOWSKI (Henri), Trzemeszno (Pologne), 12-01-22 — 10303×55—62.

JANKOWSKI (Edmond), Buer (Allemagne), 12-03-19. — 10381×55—62.

JANKOWSKI, née ZAK, Herten (Allemagne), 04-12-21. — 10381×55—62.

JANSSEN (Jean), Stein (Pays-Bas), 31-01-18. — 12117×54—91.

JARMUSZCZAK (Joseph), Marten (Allemagne), 28-12-92. — 10778×55—59.

JARMUSZCZAK, née CZEMPINSKI, Franklinow (Pologne), 11-10-96. — 10778×55—59.

JENE (Erhard), Sarrebruck (Sarre), 04-03-04. — 4190×55—75.

JENE, née LILLEGG, Graz (Autriche), 18-01-07. — 4190×55—75.

JIMENEZ (Antonio), Archidonna (Espagne), 04-05-35. — 10978×55—19.

JOURQUIN (André), Elkhove (Belgique); 19-02-20. — 11117×55—78.

JUSZCZAK (Boleslas), Popowice (Pologne), 24-10-12. — 9445×55—89.

JUSZCZAK, née BUKALA, Hyzne (Pologne), 05-10-13. — 9445×55—89.

KONIECPOLSKA (Lili), Sosnowice (Pologne), 25-06-31. — 2308×55—75.

KORMES (Gerhard), Berlin (Allemagne), 24-08-17. — 18081×54—78.

KORMES, née ZAJDERMAN, Lodz (Pologne), 24-08-08. — 18081×54—78.

KORTA, née KORTA, Buczyna (Pologne), 08-09-06. — 5479×55—03.

KOSTERMAN (Jean), Duurstede (Hollande), 22-10-20. — 10590×55—80.

KOWALIK (François), Mloszowa (Pologne), 03-12-23. — 11119×55—59.

KOWALSKI (Paul), Herne (Rhénanie), 07-06-21. — 10630×55—62.

KRANZLIN (Jean-Pierre), Zug (Suisse), 21-02-16. — 3536×55—56.

LA TORRE, née PANDOLFO, Missanello (Italie), 15-06-10. — 16659×54—32.

LA TORRE (Francesco), Monte Sant Angelo (Italie), 05-12-07. — 16659×54—32.

LACH (Jean), Olkusz (Pologne), 16-09-21. — 10698×55—37.

LAURICELLA (Filippo), Delia (Italie), 30-04-33. — 10838×55—38.

LESCHIK (Jerzy), Olesno Stary (Allemagne), 14-05-23. — 8339×55—51.

LEWIUSZ (Ellerco), Varsovie (Pologne), 16-03-30. — 8047×55—75.

LO CICERO, née FRISCIA, Casablanca (Maroc), 22-05-20. — 7815×55—95.

LOPEZ, née BALAGUER, Barcelone (Espagne), 09-12-18. — 10293×55—19.

LOPEZ (Thomas), Sarinana (Espagne), 02-11-15. — 10293×55—19.

LOUREIRO DA FONSECA (Manuel), Tarouca (Portugal), 22-12-05. — 6451×55—86.

LOUREIRO DA FONSECA, née LUIS, Moimento Dabeira (Portugal), 00-00-08. — 6451×55—86.

LOZANO (Maximino), Patones (Espagne), 08-06-11. — 4183×55—09.

LOZANO, née SANZ, Berrueco (Espagne), 24-09-10. — 4183×55—09.

LUCCHINI (Guerrino), Moglia (Italie), 17-10-35. — 10653×55—69.

MACINEIRAS (Benito), Oviedo (Espagne), 27-01-28. — 10354×55—33.

MACZUZAK (Jean), Dudynce (Pologne), 09-10-24. — 10694×55—89.

MAGARIAN (Avedis), Kharpout (Asie Mineure), 00-00-09. — 36234×47—13.

MAGARIAN, née SARKISSIAN, Kharpout (Asie Mineure), 20-01-12. — 36234×47—13.

MANGIONE (Alphonse), Khaznadar (Tunisie), 30-05-33. — 8271×55—96.

MARELLO (Biagio), Antignano (Italie), 14-08-15. — 10115×55—75.

MARIN (Francisco), Gerona (Espagne), 11-02-36. — 6519×55—69.

MARKOWSKI (Stephane), Gostyn (Pologne), 06-07-22. — 10585×55—02.

MARKOWSKI, née PSZCZOLA, Swinice (Pologne), 06-04-25. — 10585×55—02.

MARTIN (José), Melilla (Maroc), 20-08-25. — 10156×55—95.

MARTIN, née FLORES, El Kansara du Beth (Maroc), 30-01-32. — 10156×55—95.

MARTIN, née SANCHEZ, Sotoserrano (Espagne), 02-03-09. — 10995×55—34.

MARTINEZ (Agueda), Madrid (Espagne), 19-01-30. — 10748×55—75.

MARX (Erich), Grotzingen (Allemagne), 13-07-06. — 17793×48—78.

MARX, née DAVID, Karlsruhe (Allemagne), 13-06-06. — 17793×48—78.

MASUT, née VENDRAMIN, Sacile (Italie), 01-04-05. — 5484×55—38.

MASUT (Virginio), Sacile (Italie), 17-01-01. — 5484×55—38.

MAY (Irène), Paris, 17-12-30. — 10327×54—75.

MAZZANTI (Mario), Lizzano Belvedere (Italie), 16-01-35. — 10650×55—20

MELLA, née MASO, Sacile (Italie), 27-09-24. — 10939×55—47.

MELLA (Angelo), Caneva (Italie), 23-06-18. — 10939×55—47.

MICHNA (Liselotte), Vienne (Autriche), 12-05-22. — 10860×55—75.

MIELCZAREK (Richard), Sieradz (Pologne), 27-01-24. — 10695×55—03.

MILESI (Giacomo), San Pellegrino (Italie), 12-02-36. — 10689×55—34.

MIN (Erneste), Cappella Maggiore (Italie), 25-11-24. — 2723×54—71.

MIRAS, née SLIWA, Jaszczurowa (Pologne), 12-12-99. — 10341×55—21.

MIRAS (Wladyslaw), Huta Gogolowska (Pologne), 05-09-01. — 10341×55—21.

MITJAVILA (Antonio), Hospitalet (Espagne), 27-11-31. — 10343×55—59.

MOLINA (Rafael), Alicante (Espagne), 24-07-91. — 10879×55—92.

MOLINSKI (Rudolf), Pennrich (Allemagne), 10-03-25. — 7675×55—75.

MONAGHEDDU (Maurice), Sassari (Italie), 07-12-35. — 10690×55—59.

MOUSSAT (Elyas), Jaffa (Palestine), 17-03-08. — 1599×55—75.

MUGICA (Juan), Cestona (Espagne), 14-02-11. — 396×55—33.

MUHLEMANN (Marie), Nogent-sur-Seine (Aube), 15-01-31. — 2587×54—75.

MULLONI, née VOGELER, Magdeburg (Allemagne), 30-10-24. — 19128×50—59.

MULLONI (Yves), Lourches (Nord), 10-08-24. — 19128×50—59.

MUNTER (Mateo), Amposta (Espagne), 11-01-34. — 10691×55—21.

NADEL (Anne-Marie), Vienne (Autriche), 21-11-33. — 10727×55—59.

NATALINI (Giorgio), Ripe (Italie), 20-11-26. — 10204×54—68.
NAVA (Arthur), Gijon (Espagne), 12-07-11. — 4692×55—07.
NIKICHINE, née LEBEZEVA, Novotcherkassk (Russie), 24-12-00. — 5269×54—75.
NOWOSIELSKI (Thadee), Zabinic (Pologne), 09-12-23. — 10692×55—70.
OLIVEIRA (Adrien), Ribeira Alcaidaria (Portugal), 04-02-19. — 10950×55—19.
OLIVIERI (Guerino), Constantinople (Turquie), 15-07-08. — 4595×55—86.
OVIN (José), Occidente Gijon (Espagne), 28-04-31. — 10729×55—65.
PALYSWIT (Théodore), Kanafosty (Pologne), 02-01-28. — 10949×55—03.
PASTOR (Jacques), Pigna (Italie), 06-09-07. — 6269×50—97.
PASTOR, née BABINI, Monaco (Principauté), 17-12-13. — 6269×50—97.
PASUTTO (Guido), Moruzzo (Italie), 22-02-07. — 10992×55—72.
PAZYNIAK (Jean), Komarow (Pologne), 06-01-10. — 9528×55—89
PAZYNIAK, née WITT, Dzikowice (Pologne), 30-04-15. — 9528×55—89.
PENA (Domingo), Serra de Almos (Espagne), 12-05-12. — 18051×54—33.
PEREZ (Chalom), Sousse (Tunisie), 16-11-16. — 14238×52—96.
PEREZ, née COHEN, Bizerte (Tunisie), 11-12-28. — 14238×52—96.
PEREZ (Angel), Orce (Espagne), 17-05-13. — 10830×55—31.
PERSELLO (Nereo), Majano (Italie), 02-09-27 — 14547×54—60.
PERSELLO (Guerrino), Majano (Italie), 29-10-02. — 13896×54—60.
PERSELLO, née MICHELINO, Pradamano (Italie), 05-10-07. — 13886×54—60.
PES (Baingio), Illiri (Italie), 09-01-13. — 10693×54—32.
PESTANA (Antonio), Albert (Somme), 28-11-30. — 6385×55—80.
PETRESCU (Julian), Calarasi (Roumanie), 29-11-22. — 13461×54—75.
PETRONE (Domenico), Corato (Italie), 11-02-27. — 9209×52—21.
PIETERWAS (Stanislaw), Farenholz (Allemagne), 07-11-26. — 2672×52—59.
PISKORSKI (Tadeusz) Skapy (Pologne), 09-11-12. — 3191×55—62.
PISKORSKI, née SLACHETKA, Herten (Allemagne), 17-11-14. — 3191×55—62.
PLUM (Karl), Kamyschin (Russie), 17-12-23. — 15473×51—02.
POLAK (Joseph), Sietesz (Pologne), 18-07-11. — 10991×55—02.
POLAK, née JOZWIAK, Cielmanowo (Pologne), 22-04-14. — 10991×55—02.
POLLINA (Claudine), Tunis, 26-05-39. — 16966×53—75.
PONS (Albert), Barcelone (Espagne), 04-04-31. — 3568×55—31.
PONS (Joseph), Barcelone (Espagne), 19-03-19. — 6461×54—66.
PONS, née TOMAS, Agullana (Espagne), 15-10-21. — 6461×54—66.
PULIGHEDDU (Giovanni), Lavannes (Marne), 20-08-20. — 7185×52—63.
RAITANO (Antonino), San Cataldo (Italie), 09-01-28. — 10250×55—12.
RAU (Charles), Ludwigshafen-sur-le-Rhin (Allemagne), 01-07-15. — 17380×50—75.
RIVA (Nara), Cassacco (Italie), 15-04-31. — 4682×54—75.
RIZZI, née FLORES, Pulpi (Espagne), 24-12-27. — 8634×53—69
RIZZI (Antonio), Locorotondo (Italie), 26-04-28. — 8634×53—69
ROCCARO (Lorenzo), San Cataldo (Italie), 13-07-28. — 15894×54—48.
RODDE, née VUKON, Rakican (Yougoslavie), 10-07-14. — 10716×55—15.
RODRIGUEZ (Antonio), Castronuno (Espagne), 10-05-12. — 5915×55—75.
RODRIGUEZ, née DE LA FUENTE, Mambeltran (Espagne), 04-10-14. — 5915×55—75.
ROSA (Francesco), Sassari (Italie), 08-04-02. — 14107×53—13.
ROSA, née CARBONI, Cagliari (Italie), 14-03-07. — 14107×53—13.
ROSSELLE (André), Boezinge (Belgique), 18-02-36. — 10828×55—10.
ROSSI (Ange), San Cipriano (Italie), 03-08-06. — 7456×55—06.
ROSSI, née POETTO, Roccabruna (Italie), 11-05-10. — 7456×55—06.
RUBIO, née PRIETO, Ademuz (Espagne), 11-01-12. — 10224×55—11.
RUBIO (Federico), Ademuz (Espagne), 16-11-04. — 10224×55—11.
RZECZYNSKI, née JAROCKA, Landek (Pologne), 05-10-07. — 6725×55—71.
RZECZYNSKI (Casimir), Kobelnica (Pologne), 01-12-04. — 6725×55—71.
SABBIA (Alphonse), Velletri (Italie), 04-04-27. — 10652×55—13.
SAEZ, née CASP, Carlet (Espagne), 25-11-04 — 10265×55—30.
SAMBUCARI (Marcel), Perugia (Italie), 14-07-98. — 10458×55—06.
SAMBUCARI, née MONSIGNORI, Perugia (Italie), 16-04-04. — 10458×55—06.
SANCHEZ (Pedro), Port Bou (Espagne), 01-03-34. — 10989×55—09.
SANCHEZ (Joaquin), Albacete (Espagne), 19-10-19. — 9927×55—09.
SANTIAGO, née SOARES, Travanca (Portugal), 15-05-95. — 6926×55—51.
SANTOS (Antonio), Larache (Maroc), 21-11-17. — 7833×55—95.
SARFATI (Albert), Tunis, 13-03-23. — 8189×55—96.
SCHREIBER (Hermann), Memel (Lituanie), 25-02-24. — 3961×54—89.
SEIDENBERG (Salvo), Smyrne (Turquie), 14-07-15. — 9832×55—75.
SEIFERT (Paul), Birngrutz (Allemagne), 12-02-27. — 20212×50—71.
SERENI (Renato), Rome (Italie), 25-09-00. — 14169×58—13.
SGARAGLINO (André), Beni Deraj (Tunisie), 06-01-34. — 8188×55—96.
SOLE (Juan), Benissanet (Espagne), 15-10-22. — 10870×55—34.
SORRENTINO (Paolo), Marsala (Italie), 07-12-17. — 8752×55—38.
STANKIEWICZ (Marian), Wielen (Pologne), 31-05-22. — 10592×55—62.
STANKIEWICZ, née LIS, Bobrowniki (Pologne), 19-11-25. — 10592×55—62.
STASIK (Edouard), Dumpten (Allemagne), 12-08-06. — 10593×55—62.
STASIK, née SZADY, Castrop (Allemagne), 11-09-13. — 10593×55—62.
STECCANELLA (Giovanni), Lavagno (Italie), 20-06-33. — 10849×55—38.
STECCANELLA (Teresa), Lavagno (Italie), 19-08-36. — 10850×55—38.
STERL (Fritz), Probsidenben (Allemagne), 21-11-26. — 9042×54—75.
STOCKBERG (Henri), Kohlgrube (Allemagne), 17-05-15. — 10817×55—13.
SUROWIEC (Casimir), Brzoza Krolewka (Pologne), 13-02-26. — 22747×50—18.
SYMIACOS (Michel), Calymnos (Grèce), 04-05-15. — 4037×55—13.
TAGLIONE, née SOAVE, St. Elia Fiumerapido (Italie), 06-04-23. — 9895×55—69.
TAIEB (Edgard), Ferryville (Tunisie), 05-06-28. — 7225×55—96.
TAIEB, née COHEN, Bizerte (Tunisie), 22-04-31. — 7225×55—96.
TEPASSO (Elsa), Giaveno (Italie), 17-06-31. — 10826×55—82.
TKALITCH (Georges), Kherson (Russie), 26-01-14. — 15262×54—69.
TOMICKI (Jean), Bottrop (Allemagne), 29-08-10. — 32884×46—62.
TUIL (Albert), Tunis, 25-10-08. — 1207×29—96.
URBANCZYK (Wladislas), Dobra (Pologne), 13-05-11. — 25048×39—78.
URBANCZYK, née KOWAL, Zawierzbie (Pologne), 24-03-11. — 25048×39—78.
USNARSKI (Joseph), Wtoszczowice (Pologne), 19-02-04. — 5355×55—03.
VALLE (Giuseppe), Isorella (Italie), 15-04-09. — 9952×55—32.
VALLE, née VALLE, Visano (Italie), 06-01-13. — 9952×55—32.
VARZSAK (Catherine), Felsogalla (Hongrie), 14-01-21. — 12536×54—62.
VASTCHENKO (Nicolas), Rositten (Lettonie), 10-09-16. — 3116×55—95.
VASTCHENKO, née PROTASSOF, Abrene (Lettonie), 30-01-18. — 3116×55—95.
VECCHIONE (Raphaël), Torre Annunziata (Italie), 06-02-34. — 10867×55—13.
VELASCO (Victor), Madrid (Espagne), 06-01-22. — 10717×55—46.
VENTURA (Nicolas), Corato (Italie), 31-03-30. — 10994×55—38.
VIDAL (Sébastien), Serina (Espagne), 10-09-10. — 9478×55—66.
VIRUMHALES (Baltazar), Rodezno (Espagne), 06-01-10. — 9822×52—33.
VIRUMHALES, née CUNCHILLOS, Gallur (Espagne), 02-07-11. — 9822×55—33.
VITALI (Pierre), Castel d'Aiano (Italie), 14-06-02. — 7760×53—27.
VITALI, née STRAPPAZZON, Arsie (Italie), 04-12-08. — 7760×53—27.
WALECHA (Charles), Jurkow (Pologne), 21-10-97. — 10575×53—54.
WALECHA, née CICHON, Lysakow (Pologne), 07-10-00. — 10575×53—54.
WARD (Blanche), Toowong (Australie), 06-07-19. — 109673×42—76.
WEISS (Michel), Hrvatska Mitrovica (Yougoslavie), 21-08-27. — 3783×55—01.

WEISS, née HIEL, Novi Futog (Yougoslavie), 02-09-26. — 3785×55—01.
WOZNICZKA (François), Gorka (Pologne), 02-05-01. — 10232×55—80.
WOZNICZKA, née MICHALAK, Ciemierow (Pologne), 20-01-19. — 10232×55—80.
WYSOCKI, née PISULA, Medrzechow (Pologne), 27-07-28. — 10981×55—62.
ZAGO (Francesco), Paderno del Grappa (Italie), 12-05-99. — 10240×55—45.
ZAGO, née FORT, Budoja (Italie), 27-10-09. — 10240×55—45.
ZAMPERINI (Emmanuel), Grezzana (Italie), 08-02-26. — 10306×55—24.
ZANCHETTA (Dino), Chiarano (Italie), 04-10-33. — 10919×55—82.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

BOTT (Berthe), Elbeuf (Seine-Maritime), 31-08-87. — 10328×55—13.
COLOME, née PALMEROLA, à Saint-Jean-de-Barrou (Aude), 09-06-87. — 10641×55—11.
GALLATIN, née DUPONT, Charenton-le-Pont (Seine), 27-02-91. — 9411×55—75.
GRATICOLA, née ROGEZ, Marcq-en-Barœul (Nord), 29-07-00. — 36302×56—75.
HAVERBEKE, née BAISIEUX, Tourcoing (Nord), 14-09-95. — 10615×55—59.
HEIM, née THOMAS, Strasbourg (Bas-Rhin), 01-08-86. — 10687×55—57.
SERENI, née BERGO, Marseille (Bouches-du-Rhône), 15-01-05. — 11169×48—43.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents :

ALCANTARA (Martine), Gardanne (Bouches-du-Rhône), 28-06-51. — 10536×55—13.
ALCANTARA (Amélie), Gardanne (Bouches-du-Rhône), 18-05-53. — 10535×55—13.
AMUNARRIZ (Marie-Antoinette), Hendaye (Basses-Pyrénées), 14-07-42. — 10191×53—64.
BAK (Henri), Clermont-les-Fermes (Aisne), 15-05-48. — 978×55—02.
BAK (Marie-Thérèse), Clermont-les-Fermes (Aisne), 10-01-40. — 978×55—02.
BAK (Dominique), Clermont-les-Fermes (Aisne), 31-08-55. — 978×55—02.
BANDIERA (Adrien), Bergerac (Dordogne), 07-04-53. — 8933×55—33.
BANDIERA (Marie-Christine), Espiet (Gironde), 07-05-54. — 8933×55—33.
BEDNAREK (Jacqueline), Lyon (Rhône), 10-05-44. — 10294×55—38.
BLIN (Claude), Tamatave (Madagascar), 29-03-37. — 14840×54—98.
CYWINSKI (Zenon), Jasin (Pologne), 11-09-36. — 10011×55—25.
DAL BELLO (Claude), Spilimbergo (Italie), 25-05-43. — 14026×54—59.
DAL BELLO (Dino), Somain (Nord), 09-06-51. — 14026×54—59.
DALL AGNESE (Jean), Grignols (Gironde), 20-01-40. — 11100×55—47.
DALL AGNESE (Serge), Meilhan (Lot-et-Garonne), 05-05-42. — 11100×55—47.
DALL AGNESE (Nicole), Meilhan (Lot-et-Garonne), 09-01-44. — 11100×55—47.
DALL AGNESE (Claude), Couthures (Lot-et-Garonne), 06-02-49. — 11100×55—47.
DALL AGNESE (Mireille), Couthures (Lot-et-Garonne), 07-02-51. — 11100×55—47.
DALL AGNESE (Francine), Marmande (Lot-et-Garonne), 03-11-54. — 11100×55—47.
DANIEL (Henri), Mulhouse (Haut-Rhin), 20-11-49. — 3743×55—68.
DANIEL (Hélène), Mulhouse (Haut-Rhin), 03-01-51. — 3743×55—68.
DANIEL (André), Mulhouse (Haut-Rhin), 29-12-52. — 3743×55—68.
FEDERIGHI (Anne-Marie), Corte (Corse), 21-05-40. — 10622×55—20.
FEDERIGHI (Joséphine), Corte (Corse), 29-10-42. — 10622×55—20.
FEDERIGHI Jean-Jacques), Corte (Corse), 23-06-46. — 10622×55—20.
GASTALDELLO (Amédée), Chimilin (Isère), 21-01-50. — 17123×50—38.
HAYIM (Blanka), Istambul (Turquie), 28-06-35. — 5023×55—75.
HUSSEIN (Machou), Homs (Syrie), 00-00-40. — 11634×50—36.
HUSSEIN (Brahim), Homs (Syrie), 00-00-38. — 11634×50—36.
HUSSEIN (Naja), Homs (Syrie), 20-08-47. — 11634×50—36.
HUSSEIN (Marie-Françoise), Châteauroux (Indre), 10-08-51. — 11634×50—36.
INVERNON (Antoine), Lyon (Rhône), 29-05-50. — 8547×55—38.
JANKOWSKI (Jeannine), Montigny-en-Gohelle (Pas-de-Calais), — 27-03-44. — 10381×55—62.
JANKOWSKI (Lydie), Henin-Liétard (Pas-de-Calais), 03-08-50. — 10381×55—62.
JUSZCZAK (Ginette), Sens (Yonne), 21-05-49. — 9445×55—89.
LA TORRE (Maria), Missanello (Italie), 15-01-36. — 16659×54—32.
LA TORRE (Anne), Monte Sant Angelo (Italie), 05-10-39. — 16659×54—32.
LA TORRE (Giuseppe), Missanello (Italie), 10-09-43. — 16659×54—32.
LA TORRE (Sinatro), Monte Sant Angelo (Italie), 02-01-48. — 16659×54—32.
LA TORRE (Marie), Caupenne-d'Armagnac (Gers), 29-08-52. — 16659×54—32.
LOPEZ (Vincent), Laroquebrou (Cantal), 13-12-40. — 10293×55—19.
LOPEZ (Xavier), Laroquebrou (Cantal), 30-03-43. — 10293×55—19.
LOUREIRO DA FONSECA (Fernand), Jazeneuil (Vienne), 10-10-34. — 6451×55—86.
LOUREIRO DA FONSECA (Serge), Lusignan (Vienne), 21-10-51. — 6451×55—86.
LOZANO (Antonio), Foix (Ariège), 30-07-30. — 4183×55—09.
LOZANO (Michel), Foix (Ariège), 26-02-52. — 4183×55—09.
LOZANO (Jean), Foix (Ariège), 11-02-49. — 4183×55—09.
LOZANO (Alfredo), Sainte-Cécile (Gard), 13-11-40. — 4183×55—09.
LOZANO (Maximino), Tortosa (Espagne), 15-08-38. — 4183×55—09.
MELLA (Alain), Marmande (Lot-et-Garonne), 24-12-52. — 10939×55—47.
MELLA (Serge), Bourran (Lot-et-Garonne), 25-04-48. — 10939×55—47.
MELLA (Aline), Bourran (Lot-et-Garonne), 25-11-46. — 10939×55—47.
MELLA (Huido), le Temple-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 27-01-44. — 10939×55—47.
MICHNA (John), Lyon (Rhône), 17-10-46. — 10860×55—75.
MIRAS (Daniel), Prissey (Côte-d'Or), 24-05-40. — 10341×55—21.
MIRAS (Stanislawa), Corgoloin (Côte-d'Or), 24-02-35. — 10341×55—21.
MIRAS (Stanislaw), Corgoloin (Côte-d'Or), 24-02-35. — 10341×55—21.
NAVA (José), Gijon (Espagne), 06-08-37. — 4692×55—07.
PASTOR (Michel), Monaco (Principauté), 15-06-39. — 6269×50—97.
PASTOR (René), Monaco (Principauté), 10-01-42. — 6269×50—97.
PASTOR (Jacques), Monaco (Principauté), 09-03-46. — 6269×50—97.
PASTOR (Francis), Monaco (Principauté), 29-07-47. — 6269×50—97.
PAZYNIAK (Genosefa), Sens (Yonne), 27-10-10. — 9528×55—89.
PAZYNIAK (Daniel), Chigy (Yonne), 01-07-46. — 9528×55—89.
PAZYNIAK (Jean-François), Chigy (Yonne), 07-07-48. — 9528×55—89.
PEREZ (Sarah), Bizerte (Tunisie), 04-03-51. — 14238×52—96.
PEREZ (Elie), Tunis, 01-05-47. — 14238×52—96.
PONS (Jean-Pierre), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 08-02-52. — 6461×54—66.
PONS (Vincent), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 16-09-49. — 6461×54—66.
RIZZI (Annette), Givors (Rhône), 14-03-50. — 8634×53—69.
RIZZI (Dolores), Givors (Rhône), 10-07-53. — 8634×53—69.
RODRIGUEZ (Manuel), Paris, 02-11-36. — 5915×55—75.
RODRIGUEZ (Felipe), Mambeltran (Espagne), 12-04-42. — 5915×55—75.
RODRIGUEZ (Carlos), Mambeltran (Espagne), 11-11-45. — 5915×55—75.
RODRIGUEZ (Jacqueline), Paris, 24-08-52. — 5915×55—75.
ROSA (Angelo), Sassari (Italie), 20-04-42. — 14107×53—13.
ROSA (Mario), Sassari (Italie), 21-12-45. — 14107×53—13.
RUBIO (Hortensia), Castelnaudary (Aude), 11-05-43. — 10224×55—11.
RZECZYNSKI (Anna), Saint-Vallier (Saône-et-Loire), 01-09-38. — 6725×55—71.
SAEZ (Jeanne), Saint-Jean-du-Gard (Gard), 01-05-37. — 10265×55—30.
SAEZ (Suzanne), Saint-Jean-du-Gard (Gard), 01-05-37. — 10265×55—30.
TAIEB (Martine), Bizerte (Tunisie), 23-09-53. — 7225×55—96.
URBANCZYK (Jean), Mantes-Gassicourt (Seine-et-Oise), 01-03-47. — 25048×39—78.
URBANCZYK (Thérèse), Etampes (Seine-et-Oise), 03-01-53. — 25048×39—78.
VALLE (Antoine), Bagnolo Nella (Italie), 05-11-35. — 9952×55—32.
VALLE (Paul), Vercelli (Italie), 06-01-38. — 9952×55—32.
VALLE (Marthi), Maubourguet (Hautes-Pyrénées), 30-03-40. — 9952×55—32.
VALLE (Odile), Villecomtal-sur-Arros (Gers), 13-08-44. — 9952×55—32.
VALLE (René), Villecomtal-sur-Arros (Gers), 01-05-47. — 9952×55—32.
VALLE (Michel), Mirande (Gers), 12-10-48. — 9952×55—32.
VASTCHENKO (Olga), Ulm (Allemagne), 23-10-45. — 3116×55—95.
VASTCHENKO (Ilarion), Riga (Lettonie), 11-01-42. — 3116×55—95.
VIRUMHALES (Nicole), Cars (Gironde), 08-03-44. — 9822×55—33.

VITALI (Michel), Metz (Moselle), 19-12-39. — 7760×55—27.
VITALI (Marie), Vernon (Eure), 27-05-11. — 7760×55—27.
WOZNICZKA (Stéphane), Doullens (Somme), 01-02-39. — 10232×55—80.
WOZNICZKA (Stanislas), Allonville (Somme), 01-05-17. — 10232×55—80.
WOZNICZKA (Jeannina), Allonville (Somme), 22-06-18. — 10232×55—80.
WYSOCKI (Aline), Eleu (Pas-de-Calais), 15-02-51. — 10981×55—62.
WYSOCKI (Marie-Hélène), Eleu (Pas-de-Calais), 30-03-18. — 10981×55—62.
ZAGO (Agostino), Beaugency (Loiret), 08-05-37. — 10240×55—45.

Art. 4. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

CAREGNATO (Jean). — CAREGNATO (Giovanni), Enego (Italie), 03-10-29. — 9909×54—69.
CRUCIANI (Joseph). — CRUCIANI (Giuseppe), Nocera (Italie), 26-07-07. — 10011×55—10.
GARZA (Raymond). — GARZA (Ramon), Aranda De Duero (Espagne), 26-01-26. — 10191×55—31.
GASTALDELLO (Amédée). — GASTALDELLO (Amadio), Loria (Italie), 03-11-07. — 17123×50—38.
GRELA (François). — GRELA (Francisco), El Ferrol Del Caudillo (Espagne), 01-03-23. — 17109×54—73.
GRUCHIN (Vladimir). — GRUSZCZYNSKI (Vladimir), Wroblew (Pologne), 23-02-23. — 1080×55—03.
GRUCHIN (Joséphine). — GRUSZCZYNSKI (Josefa), Ostrava (Haute-Silésie), 16-02-23. — 1080×55—03.
GUMILAR (Rodolphe). — GUMILAR (Rudolf), Radovci (Yougoslavie), 09-06-11. — 9765×55—52.
HAROUTAIN (Diran). — HAROUTIOUNIAN (Diran), Constantinople (Turquie), 28-11-99. — 4056×55—78.
HAIME (Bianka). — HAYIM (Bianka), Istambul (Turquie), 28-06-35. — 5023×55—75.
JUZAC (Bernard). — JUSZCZAK (Boleslas), Popowice (Pologne), 24-10-12. — 9415×55—89.
JUZAC (Rosalie). — JUSZCZAK (Rosalie), Hyzne (Pologne), 05-10-13. — 9415×55—89.
JUZAC (Ginette). — JUSZCZAK (Ginette), Sens (Yonne), 21-05-19. — 9415×55—89.
MOLIN (Rodolphe). — MOLINSKI (Rudolf), Pennrich (Allemagne), 10-03-25. — 7675×55—75.
LESCHIK (Georges). — LESCHIK (Jerzy), Olesno Stary (Allemagne), 14-05-23. — 8339×55—51.
LEVIOUX (Ellerco), LEWIUSZ (Ellerco), Varsovie (Pologne), 16-03-30. — 8047×55—75.
LOZANO (Maxime). — Lozano (Maximino), Patones (Espagne), 08-06-11. — 4183×55—09.
LOZANO (Maxime). — LOZANO (Maximino), Tortosa (Espagne), 15-08-38. — 4183×55—09.
LOZANO (Alfred). — LOZANO (Alfredo), Sainte-Cécile (Gard), 13-11-40. — 4183×55—09.
LOZANO (Antoine). — LOZANO (Antonio), Foix (Ariège). — 30-07-50. — 4183×55—09.
MARELLO (Blaise). — MARELLO (Biagio), Antignano (Italie), 14-08-15. — 10115×55—75.
MARIN (François). — MARIN (Francisco), Gerona (Espagne), 11-02-36. — 6519×55—69.
MIN (Ernest). — MIN (Ernesto), Cappella Maggiore (Italie), 25-11-24. — 2723×54—71.
MOUSSAT (Elie). — MOUSSAT (Elyas), Jaffa (Palestine), 17-03-08. — 1599×55—75.
PAZYNIAK (Geneviève). — PAZYNIAK (Genosefa), Sens (Yvonne), 27-10-10. — 9528×55—89.
PENA (Dominique). — PENA (Domingo), Serra De Almos (Espagne), 12-05-12. — 18051×54—33.
PIETERS (Stanislaw). — PIETERWAS (Stanislaw), Farenholz (Allemagne), 07-11-26. — 2672×52—59.
PULIGEDE (Jean). — PULIGHEDDU (Giovanni), Lavannes (Marne), 20-08-20. — 7185×52—63.
ROCCARO (Laurent). — ROCCARO (Lorenzo), San Cataldo (Italie), 13-07-28. — 15891×54—48.
RECHIN (Casimir). — RZECZYNSKI (Casimir), Kobelnica (Pologne), 01-12-04. — 6725×55—71.
RECHIN (Josepha). — RZECZYNSKI (Josepha), Landek (Pologne), 05-10-07. — 6725×55—71.
RECHIN (Anna). — RZECZYNSKI (Anna), Saint-Vallier (Saône-et-Loire), 01-09-38. — 6725×55—71.
SCHREIBER (Germain). — SCHREIBER (Hermann), Memel (Lithuanie), 25-02-24. — 3961×51—89.
SORRENTINO (Paul). — SORRENTINO (Paolo), Marsala (Italie), 07-12-17. — 8752×55—38.
STERL (Frédéric). — STERL (Fritz), Probstdenben (Allemagne), 21-11-26. — 9042×51—75.

Art. 5. — Sont libérés de leurs liens d'allégeance à l'égard de la France ou autorisés à se faire naturaliser à l'étranger:

ANGST (Jean-Pascal), Toulon (Var), 29-04-34. — 14175×54—99.
BATEMAN (William), Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), 15-02-19. — 10581×53—99.
BATEMAN (Patricia), Washington (U. S. A.), 27-07-44. — 10581×53—99.
BAUDET (Georges), Saint-Chamond (Loire), 26-10-31. — 1290×53—99.
BEGUIN (André), Annemasse (Haute-Savoie), 08-05-16. — 6767×54—99.
BEGUIN, née MENNET, Genève (Suisse), 28-02-17. — 6767×54—99.
BEGUIN (Josiane), Genève (Suisse), 22-07-44. — 6767×54—99.
BEGUIN (Mireille), Genève (Suisse), 15-08-49. — 6767×54—99.
BERTRAND (Georges), Saint-Amand (Nord), 09-08-35. — 729×55—99.
BLANC (Maurice), Genève (Suisse), 01-10-37. — 12839×54—99.
BOIN (Florentin), Alfortville (Seine), 09-12-23. — 14157×54—99.
BOUVARD (Marcel), Genève (Suisse), 07-01-10. — 201183×43—99.
BUSSI (Maurice), Lyon (Rhône), 28-04-33. — 7583×55—99.
CESAR (Roger), Jeumont (Nord), 16-02-38. — 8706×54—99.
COHN (François), Paris (12e), 16-03-36. — 33280×36—99.
COSAERT (Jean), Mouscron (Belgique), 05-12-31. — 6067×54—99.
DA ROCHA LEAL (Georges), Lille (Nord), 19-01-29. — 8921×48—99.
DARDEL (Gaston), Mulhouse (Haut-Rhin), 19-12-29. — 12810×54—99.
DE CUYPER (Victor), le Havre (Seine-Maritime), 13-03-18. — 7516×54—99.
DE OLAZABAL (Xavier), Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), 07-01-09. — 2221×55—99.
DELANNOY, née BONENBERGER, Remich (Luxembourg), 06-09-07. — 14128×54—99.
DESMULIE (André), Meteren (Nord), 12-08-15. — 5999×53—99.
DESMULIE (Annie), Bruges (Belgique), 06-03-10. — 5999×53—99.
DESMULIE (Martin), Bruges (Belgique), 09-04-41. — 5999×53—99.
DESMULIE (Erika), Bruges (Belgique), 14-07-46. — 5999×53—99.
DULONG (Roger), Nantes (Loire-Inférieure), 28-06-03. — 9038×54—75.
DULONG, née DOUGLASS, Sewickley (U. S. A.), 26-03-12. — 9038×54—99.
DUSSART (René), Croix (Nord), 12-09-29. — 811×54—99.
DUSSART, née BOUVRY, Froidmont (Belgique), 09-11-30. — 811×54—99.
FANTINO (Antoine), Nice (Alpes-Maritimes), 31-05-37. — 6173×55—99.
FERRARI (Pierre), Meaudre (Isère), 17-10-34. — 14571×54—99.
FILLION (Claude), Aix-les-Bains (Savoie), 09-09-36. — 16933×54—99.
FISCH (Gérard), Paris (14e), 25-05-35. — 12838×54—99.
GILLET (Guy), Belfaux (Suisse), 22-02-36. — 6901×55—99.
GREFFIER (Raymond), Genève (Suisse), 09-08-33. — 14208×52—99.
GUIDI (Jean), Marseille (Bouches-du-Rhône), 22-02-35. — 12881×54—99.
GUILLAUME (Emile), Mont-sur-Marchienne (Belgique), 19-09-31. — 6179×54—99.
GUILLAUME (André), Charleroi (Belgique), 03-02-53. — 6179×54—99.
HAITE (Albert), Paris, 21-04-28. — 12726×54—99.
HAITE, née GOLDMAN, Boston (U. S. A.), 21-01-29. — 12726×54—99.
HENNRICH (Jacques), Saint-Louis (Haut-Rhin), 30-08-33. — 16861×54—99.
HILGER (Marcel), Rombas (Moselle), 08-02-28. — 17186×54—99.
JANIN (Georges), Genève (Suisse), 13-07-30. — 14573×54—99.
JUCHEMS (Désiré), Manderfeld (Belgique), 23-05-27. — 12963×53—99.
JUNOD (Jean), Lyon (2e) (Rhône), 03-02-33. — 2396×53—99.
KLEINBAUER (Lucien), Crauthem (Luxembourg), 01-07-25. — 12243×53—99.
KLEINBAUER, née SCHMIT, Hostert-Niederanven (Luxembourg), 23-01-19. — 12243×53—99.
KROPF (Yves), Paris (14e), 19-04-34. — 8332×54—99.
LANIER (Emile), Genève (Suisse), 15-11-19. — 14140×54—99.
LEFORT (Claude), Lausanne (Suisse), 08-08-36. — 3030×55—99.
MALTER (Joseph), Gilly (Belgique), 11-05-23. — 6935×54—99.
MARTINELLA (Jacques), Compiègne (Oise), 07-01-34. — 1517×55—99.
MASSE (Philippe), Barcelone (Espagne), 08-03-36. — 3850×55—99.
MIGNONE (René), Nice (Alpes-Maritimes), 06-11-31. — 4895×55—99.
MORAL (Jacques), Lyon (5e arrondissement) (Rhône), 02-03-33. — 1692×53—99.

MORAND (Jean), Genève (Suisse), 09-07-14. — 13811×54—99.
MOYSAN (Pierre), Queluz (Portugal), 23-11-28. — 6518×54—99.
MULASSO (Maurice), Nice (Alpes-Maritimes), 27-02-34. — 6709×55—99.
NISSOTTI (Aristide), la Turbie (Alpes-Maritimes), 07-03-95. — 7300×21—97.
PEGETTO (Jean-Paul), Menton (Alpes-Maritimes), 16-01-93. — 4889×55—97.
PINGET (Jean), Genève (Suisse), 21-12-17. — 14527×54—99.
PISTONO (François), Monaco (Principauté), 27-07-14. — 36927×35—97.
PUTHOD (Fernand), Genève Plainpalais (Suisse), 17-06-00. — 4039×25—99.
PUTHOD (Lise), Lausanne (Suisse), 03-06-13. — 4039×25—99.
SCHALLER (Raymond), Paris, 23-05-30. — 9011×54—99.
SILBERREIS (Christian), Gudingen (Sarre), 02-09-12 — 1709×55—99.
SILBERREIS, née WERNER, Schafbrucke (Sarre), 17-06-16. — 1709×55—99.
SILBERREIS (Christel), Bischmisheim (Sarre), 11-03-42. — 1709×55—99.
STOFFEL (Karl), Schwenningen (Allemagne), 15-01-21. — 17808×54—99.
STRICH (Philippe), Joinville (Haute-Marne), 21-07-26. — 9631×54—99.
STRICH, née WORMSER, Paris, 13-02-30. — 9631×54—99.
STRICH (Marc), Hamilton (U. S. A.), 14-11-53. — 9631×54—99.
SUCHARDA (Miroslav), Most (Tchécoslovaquie), 26-06-21. — 13980×54—99.
THOMANN (Marx), Schworstadt (Allemagne), 09-02-37. — 3143×55—99.
THOMANN (Elisabeth), Schworstadt (Allemagne), 17-07-35. — 3141×55—99.
THOMANN, née GRAFF, Colmar (Haut-Rhin), 13-07-12. — 3142×55—99.
THOMANN (Marguerite), Schworstadt (Allemagne), 27-05-38. — 3142×55—99.
THOMANN (Madeleine), Schworstadt (Allemagne), 25-04-50. — 3142×55—99.
THOMANN (Cécile), Schworstadt (Allemagne), 06-09-51. — 3142×55—99.
THYS (Jacques), Quiévrechain (Nord), 11-03-35. — 9039×54—99.
WECHTLER (François), Apach (Moselle), 07-12-01. — 12806×54—99.
WESTON (Harry), Chantilly (Oise), 14-12-33. — 485×55—99.

Art. 6. — Sont admis au statut métropolitain français:

ANDRIANAIVORAVELONA (Lala), Faravohitra (Madagascar), 18-03-34. — 9887×55-98.
ANDRIAMAROMANANA (Paul), Anosinokoho (Madagascar), 30-06-20. — 14509×54—98.
ANDRIAMAROMANANA, née RASOARINAIVO, Ambalavao (Madagascar), 24-10-29. — 14509×54—98.
BATHILY (Arona), Aroundou (Sénégal), 00-00-13. — 577×55—13.
BELAID OULD AMEUR, née HAMADI, Saint-Cloud (Oran), 16-07-30. — 18219×54—92.
BERANTO (Jean), Ambatonakanga (Madagascar), 12-05-31. — 6555×55—98.
D'ALMEIDA (Victoire), Cotonou (Dahomey), 30-06-16. — 13862×54—98.
D'ALMEIDA (Mathias), Porto Novo (Dahomey), 01-01-23. — 13862×54—98.
DAMBRATH (Hyacinthe), Pointe-Noire (Moyen Congo), 01-07-53. — 4948×54—98.
DAMBRATH (Marie), Mabindou (Moyen Congo), 29-12-50. — 4948×54—98.
DAMBRATH, née TOULA, Koufoli (Moyen Congo), 06-04-34. — 4948×54—98.
DAMBRATH (Jean-Raphaël), Loubou (Moyen Congo), 25-06-22. — 4948×54—98.
DE COSTA (Henri), Libreville (Afrique équatoriale française), 24-04-25. — 7913×55—98.
ELION (Albert), Brazzaville (Congo), 24-08-36. — 15477×54—98.
FADIGA KARAMOKO, Bouaké (Côte d'Ivoire), 02-08-12. — 3754×52—98.
FADIGA LAMINE, Touba (Côte d'Ivoire), 10-03-18. — 3754×52—98.
FANOUDH (Léon), Ouidah (Dahomey), 28-06-08. — 2176×55—98.
FANOUDH (Antoine), Bingerville (Côte d'Ivoire), 27-10-37. — 2176×55—98.
FANOUDH (Elisabeth), Abidjan (Côte d'Ivoire), 20-10-10. — 2176×55—98.
FANOUDH (Désiré), Abidjan (Côte d'Ivoire), 08-05-43. — 2176×55—98.
GNONHOUE (Eugène), Ahouivi (Dahomey), 00-00-10. — 9156×54—98.
GNONHOUE, née ATAPEGNON, Nuatja (Togo), 00-00-08. — 9156×54—98.
KIMBEMBET (Clément), Kongodjalamba (Moyen Congo), 00-00-33. — 17287×54—98.
MENDY (Bissenty), Ziguinchor (Sénégal), 00-00-07. — 10095×55—33.
MEPAS (Mary), Brazzaville (Afrique équatoriale française), 26-08-32. — 14525×54—98.
MEPAS, née SIBELEPENO, Libreville (Gabon), 28-12-27. — 14525×54—98.
MEPAS (Gustave), Libreville (Gabon), 26-11-26. — 14525×54—98.
MONEKENE (Albert), Mikatou (Afrique équatoriale française), 23-04-35. — 2579×55—98.
OHANGA TONDAGANI (Victor), Libreville (Afrique équatoriale française), 25-09-11. — 2371×54—98.
OTHELET (Casimir), Ossangui (Moyen-Congo), 00-00-29. — 14777×54—98
OTHELET (Guy), Brazzaville (Moyen-Congo), 14-11-52. — 14777×54—98.
RABEARIVELO (Célestin), Manolotrony (Madagascar), 17-01-28. — 10752×55—98.
RAHARIJAONA (Victor), Ambondrana (Madagascar), 18-10-13. — 8892×55—98.
RAHARIJAONA, née RANIVOMALALA, Soavinandriana (Madagascar), 29-10-18. — 8892×55—98.
RAJOELINA (Gilbert), Tananarive (Madagascar), 01-06-07. — 6687×54—75.
RAKOTOARISOA (Michel), Amparihilava (Madagascar), 08-05-29. — 3151×55—98.
RALOUGOU (Xavier), Omboue (Afrique équatoriale française), 03-12-14. — 8306×51—98.
RALOUGOU, née M'BELEWENDE, Omboue (Afrique équatoriale française), 27-08-20. — 8306×51—98.
RALOUGOU (Françoise), Port-Gentil (Gabon), 01-11-10. — 8306×54—98.
RALOUGOU (Geneviève), N'Djole (Gabon), 10-02-46. — 8306×51—98.
RALOUGOU (Joachim), Libreville (Gabon), 16-08-48. — 8306×51—98.
RALOUGOU (Honorine), Libreville (Gabon), 27-02-51. — 8306×54—98.
RAMIALISON POTHIN, Moramanga (Madagascar), 31-05-16. — 7662×55—98.
RATSIMIHARA (Jean-Baptiste), Ambatonakanga (Madagascar), 00-00-97. — 4308×33—98.
RAVAOSOLONJANAHARY (Thérèse), Ankiliabo (Madagascar), 03-10-46. — 10751×55—98.
RAZANAMPARANY (Jacques), Andravoahangy (Madagascar), 03-05-07. — 10751×55—98.
RAZANATSOA (Florentine), Ampanihy (Madagascar), 27-06-53. — 10751×55—98.
RAZANAMASY (Dolly), Ampanihy (Madagascar), 21-10-26. — 7417×55—98.
SISSOKHO OUSSEYNOU, Boghe (Mauritanie) (Afrique occidentale française), 23-07-21. — 16090×54—75.
TOURE ALPHA, Conakry (Guinée française), 30-06-15. — 9300×55—98.
ZEIH (Blandine), Libreville (Gabon), 24-01-55. — 2351×53—98.
ZEIH (Emmanuel), Libreville (Gabon), 14-01-53. — 2351×53—98.
ZEIH, née N'DOUME, N'Tsibelong (Gabon), 04-08-36. — 2351×53—98.
ZEIH (Philippe), Nzaghengone (Gabon), 00-05-32. — 2351×53—98.

Art 7. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD LAFAY.

Décret du 14 novembre 1955 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ADAMCZYK (Laurent), Lysokowek (Pologne), 26-03-10. — 10511×55—80.
ADAMCZYK, née SZCZECH, Wileza-Wola (Pologne), 13-05-15. — 10544×55—80.

ADAMI (Pierre), Montreuil (Seine), 15-04-25. — 10901 x 55—75.
ALBERICH (Ramon), Calafell (Espagne), 13-03-23. — 11348 x 55—66.
ALCARAZ (Juan), Cartagena (Espagne), 17-09-14. — 11040 x 55—13.
ALESSANDRETTI (Pascale), Fiorenzuola (Italie), 29-03-01. — 11207 x 55—06.
ALESSANDRETTI, née TROLIN, Pietrain (Belgique), 12-10-14. — 11207 x 55—06.
ALEXANIAN (Hrant), Yalova (Turquie), 15-08-02. — 10535 x 55—75.
ALEXANIAN, née JAMGOTCHIAN, Constantinople (Turquie), 22-02-12. — 10535 x 55—75.
ALLOATTI (Bartolomeo), Carignano (Italie), 21-10-18. — 11826 x 54—31.
ALLOATTI, née ONEDA, Ghedi (Italie), 03-01-23. — 11826 x 54—31.
AMEIRO (Luis), Madrid (Espagne), 26-10-15. — 18477 x 54—75.
AMEIRO, née MERCADER, Barcelone (Espagne), 25-12-03. — 18477 x 54—75.
APKARIAN (Ohanes), Killis (Syrie), 13-09-05. — 7136 x 37—38.
APKARIAN, née HADJIAN, Afion-Karahissar (Asie Mineure) 20-08-06. —7186 x 37—38.
APOLLONI (Aldo), Carre (Italie), 08-09-25. — 7905 x 55—69.
ARAGO, née QUESADA, Arboleas (Espagne), 28-03-00. — 10372 x 55—11.
ARAGO (José), Dolores (Espagne), 01-06-01. — 10372 x 55—11.
ARAMBURU (José), Vera (Espagne), 10-04-89. — 8430 x 55—64.
ARCHET (Ignacio), Garde (Espagne), 01-02-15. — 8715 x 55—64.
ARONEANU (Eugène), Bacau (Roumanie), 11-01-11. — 19511 x 19—75.
ARQUES (Francisco), Alcerisa (Espagne), 15-03-15. — 10533 x 55—14.
ARQUES, née GRACIA, Calanda (Espagne), 11-10-19. — 10533 x 55—14.
ASSER, née FRANCES, Salonique (Grèce), 11-01-21. — 13081 x 52—75.
ASSER (Joseph), Salonique (Grèce), 12-01-10. — 13081 x 52—75.
AZNAR (Cosme), Casablanca (Maroc), 09-12-33. — 8915 x 55—95.
BACHAN (Charles), Tesare (Tchécoslovaquie), 07-06-01 — 9313 x 55—75.
BACHAN, née PETROVICS, Alsogyorod (Tchécoslovaquie), 24-04-02. — 9313 x 55—75.
BAGGIO, née DE MONTE, Ragogna (Italie), 12-07-13. — 11206 x 55—03.
BAGGIO (Antonio), Bassano del Grappa (Italie), 14-10-13. — 11206 x 55—03.
BALSARIN (Aldo), Noventa di Piave (Italie), 08-10-31. — 10444 x 55—31.
BANDRES (Fernando), Yesero (Espagne), 30-05-31. — 8406 x 55—03.
BARBARO (Giovanni), Montemarano (Italie), 14-05-20. — 6342 x 55—75.
BARES (Joseph), Kluzech (Tchécoslovaquie), 12-04-27. — 10813 x 55—31.
BARES, née SARTOR, San-Vito (Italie), 29-09-27. — 10813 x 55—31.
BARNINI (Rodi), Ulivetto (Italie), 12-09-12. — 33930 x 47—13.
BARON (Maurice), Ferryville (Tunisie), 10-11-20. — 23471 x 47—96.
BARON, née SAADOUN, Tunis, 19-05-28. — 23471 x 47—96.
BARTOCCI (Nello), Gualdo-Tadino (Italie), 16-01-28. — 11052 x 55—54.
BEDROSSIAN (Armeniac), Gamarah (Turquie), 31-12-08. — 9217 x 55—32.
BELGRAM (Alexandre), Bela Orkva (Yougoslavie), 02-01-31. — 10321 x 55—59.
BELLO (Mario), Maser (Italie), 09-04-17. — 22234 x 19—33.
BENEDET (Ernesto), Orsago (Italie), 17-02-08. — 10662 x 55—33.
BENEDET, née LOT, San Fior (Italie), 06-04-15. — 10662 x 55—33.
BENITO (Alfredo), Villasrubias (Espagne), 30-08-23. — 11023 x 55—41.
BERTARINI (Roger), Zocca (Italie), 11-05-24. — 10441 x 55—06.
BIALASIK (Ignace), Swiecichowa (Pologne), 21-07-21. — 3765 x 55—57.
BIALORUCKI (Edmond), Eickel (Allemagne), 02-05-22. — 11012 x 55—62.
BIL (Joseph), Komorniki (Pologne), 03-04-23. — 10217 x 54—60.
BIRTI (Victor), Turin (Italie), 22-12-16. — 21135 x 16—75.
BISIACH, née DOLIACH, Gorizia (Italie), 29-01-00. — 10728 x 55—13.
BISKUPSKI (Joseph), Marxlon (Allemagne), 30-01-10. — 11013 x 55—62.
BISKUPSKI, née OLEJNIK, Drobnice (Pologne), 21-04-15. — 11013 x 55—62.
BONFIL (Moïse), Constantinople (Turquie), 16-12-00. — 9312 x 39—36.
BONNEMAIN, née BODRERO, Melle (Italie), 05-06-16. — 6855 x 55—75.
BOTTANI (Dominique), Camerata Cornello (Italie), 16-10-07. — 11516 x 55—70.
BOTTANI, née GALIZZI, San Giovanni Bianco (Italie), 30-11-10. — 11516 x 55—70.
BOTTGER (Georg), Leipzig (Allemagne), 03-02-20. — 7355 x 55—59.
BOURGEAC (Pascal), Turin (Italie), 10-04-00. — 41235 x 32—06.
BOZ (Mario), San Polo di Piave (Italie), 28-10-36. — 11022 x 55—83.
BUDAI (Ottavio), Gonars (Italie), 14-02-16. — 16735 x 54—31.
BUDZINSKI, née MACHALEWSKI, Stargard (Pologne), 19-07-18. — 10814 x 55—59.
BUDZINSKI (Joseph), Eickel (Allemagne), 29-10-14. — 10814 x 55—59.
GABIGLIERA (Antoine), Pattada (Italie), 22-03-13. — 9568 x 55—13.
CABIGLIERA, née CANU, Pattada (Italie), 02-01-15. — 9568 x 55—13.
CAFFI, née TESTI, San Ambrogio in Valpolicella Italie), 01-02-21. — 10558 x 55—63.
CAFFI (Narciso), Pove (Italie), 11-08-14. — 10558 x 55—63.
CALAMARO (Angelo), Rivoli (Italie), 20-06-29. — 9818 x 55—13.
CALIMAN (Angelo), Ornelle (Italie), 29-01-07. — 10815 x 55—31.
CALIMAN, née MAITAN, Ponte di Piave (Italie), 30-08-09. — 10815 x 55—31.
CALISTRI (Adriano), Pistoia (Italie), 09-10-23. — 7467 x 55—13.
CANO (Thomas), Casablanca (Maroc), 22-01-21. — 1076 x 55—92.
CAPITONE (Angelo), Genes (Italie), 14-05-20. — 556 x 55—13.
CAPRINI, née NICOLI, Carpineti (Italie), 01-06-23. — 10481 x 55—83.
CAPRIZ (Tomaso), Villa Santina (Italie), 10-09-20. — 18.3 x 55—75.
CASER (Louis), Wangen (Allemagne), 23-05-05. — 13563 x 16—68.
CASTRO (Lilia), Alexandrie (Egypte), 01-03-22. — 9572 x 55—75.
CAVALERI (Gioachino), Canicatti (Italie), 14-05-26. — 11239 x 55—57.
CAVARERO (Pierre), Bordighera (Italie), 22-12-34. — 9772 x 53—97.
CESAR, née OLENIACZ, Niebocho Brezeszow (Pologne), 24-05-22. — 3167 x 55—38.
CHALVA (Marie-Madeleine), Alma (Italie), 21-04-29. — 11005 x 55—13.
CIAMPINI (Bortolo), Schio (Italie), 15-01-25. — 26671 x 48—78.
CIAMPINI, née LOSCO, Posina (Italie), 25-11-24. — 26671 x 48—78.
CIRER (Antonio), Soller (Espagne), 14-11-01. 12805 x 54—91.
CODROMAZ (Angelo), Prepotto (Italie), 29-09-20. — 18472 x 54—32.
COHEN (Salvator), Constantinople (Turquie), 22-12-00. — 8924 x 55—75.
COHEN, née ALALOUF, Smyrne (Turquie), 20-12-99. — 8924 x 55—75.
CONSIGLI (Colombo), Berceto (Italie), 25-02-20. — 18192 x 54—14.
CRUCIFIX (Emile), Eprave (Belgique), 28-11-07. — 7814 x 55—54.
D'ALMEIDA (Germiniano), Richousa (Portugal) 13-12-08. — 10881 x 55—02
DA COSTA (José) Vale da Nogueira (Portugal) 08-07-04. — 4349 x 55—51.
DA COSTA, née DA COSTA, Souto (Portugal), 06-05-13. — 4349 x 55—51.
DA SILVA, née ROSSI, Urbania (Italie), 10-02-11. — 10556 x 55—84.
DA SILVA (Joaquin), Anha (Portugal), 26-03-05. — 10556 x 55—84.
DANEK (Thomas), Vikov (Tchécoslovaquie), 17-12-03. — 8560 x 55—54.
DAUBER (Fritz), Francfort-sur-le-Main (Allemagne), 04-06-20. — 9299 x 54—92.
DE BAERE (Vital), Sijsele (Belgique), 09-06-00. — 7031 x 55—02.
DE BOTTON, née COUNIO, Alep (Syrie), 26-07-08. — 5745 x 55—75.
DE BOTTON (Jacobo), Salonique (Grèce), 03-03-05. — 5745 x 55—75.
DE GULOTEN (Albert), Moscou (Russie), 26-03-03. — 9921 x 35—84.
DE L'ASSOMPTION (Marie), Constantinople (Turquie), 15-08-02. — 7916 x 54—13.
DE MARCHI (Longino), Vedelago (Italie), 06-04-13. — 51412 x 45—32.
DE MARCO (Antoinette), Voiron (Isère), 04-09-32. — 10823 x 55—38.
DE SOUSA (Bernardo), Saopedro de Loureiro (Portugal), 12-11-04. — 18999 x 19—63.
DE SOUSA (Manuel), Santa Lucrecia (Portugal), 08-08-00. — 3987 x 35—34.
DE SOUSA, née GINER, Castellote (Espagne), 21-08-12. — 3987 x 35—34.
DEBERNARDI (Giovanni), Rossa (Italie), 04-02-33. — 11013 x 55—26.
DEIDDA (Efisio), Rabat (Maroc), 29-06-29. — 8862 x 55—95.
DEL FABRO (Dina), Reana del Roiale (Italie), 23-03-29. — 11015 x 55—59.
DEPRAETERE (Sylvain), Coyghem (Belgique), 28-08-10. — 10324 x 55—59.
DEPRAETERE, née VANHOUTTE, Ooteghem (Belgique), 10-06-11. — 10324 x 55—59.
DEWOLFS (Diane), Etterbeek (Belgique), 15-03-34. — 9358 x 55—06
DI GIOIA (Niccolo), Corato (Italie), 03-01-11. — 8482 x 54—75.
DI GIOIA, née SCATIGNO, Corato (Italie), 17-02-12. — 8482 x 54—75.
DI GIOIA (Pasquale), Corato (Italie), 08-07-13. — 8481 x 54—75.

DI GIOIA, née LOPS, Corato (Italie), 11-09-14. — 8181 × 54—75.
DICK, née HILGERT, l'Hôpital (Moselle), 09-10-15. — 11246 × 55—57.
DIGOY, née PYTLACK, Brwinow (Pologne), 01-08-19. — 10983 × 55—75.
DOBROWLSKI (Jean), Przystalowice (Pologne), 06-02-17. — 3820 × 54—62.
DORATTI (Fiore), Flaibano (Italie), 23-08-11. — 20618 × 39—69.
DOSOLI (Lino), Dilligen (Sarre), 30-01-13. — 5326 × 55—57.
DOSOLI, née MARCHINI, Marmirolo (Italie), 28-07-23. — 5326 × 55—57.
DYJA (Antoni), Czarnozyly (Pologne), 14-06-11. — 8997 × 55—10.
DYJA, née SKUBIS, Biala (Pologne), 17-12-12. — 8997 × 55—10.
ELBAILE (Adolphe), Esplus (Espagne), 01-05-13. — 10903 × 55—17.
ELBAILE, née TEMPRANO, Belver de los Montes (Espagne), 01-04-22. — 10903 × 55—17.
ESCUDERO (José), Barcelone (Espagne), 01-01-15. — 11188 × 55—13.
FABBRO (Attilio), Buja (Italie), 16-09-19. — 11998 × 54—17.
FABRIS (Rodolfo), Mortegliano (Italie), 13-08-27. — 11015 × 55—92.
FELIPE (Clamades), Ayna (Espagne), 23-07-08. — 11918 × 54—09.
FELIPE, née CORCOLES, Ayna (Espagne), 10-09-09. — 11918 × 54—09.
FERNANDEZ (José), Santurce Ortuella (Espagne), 20-04-06. — 17983 × 50—61.
FERNANDEZ (Germain), Madrid (Espagne), 08-09-17. — 2370 × 55—75.
FERRARI (Laurent), Tirano (Italie), 08-12-19. — 10702 × 55—69.
FERREIRA, née COELHO, Paredes (Portugal), 13-02-88. — 8255 × 55—18.
FLEBUS (Fabio), Gonars (Italie), 27-01-04. — 10561 × 55—38.
FLEBUS, née BERTOLINI, Bertiolo (Italie), 16-02-10. — 10561 × 55—38.
FONTEBASSO (Giovanni), Maserada sul Piave (Italie), 11-05-36. — 15383 × 54—31.
FORGAS (Emilio), Pala Frugell (Espagne), 16-07-16. — 55011 × 38—13.
FRANCESCHI (Virgilio), Casablanca (Maroc), 06-09-20. — 9758 × 55—95.
FRANJKOVIC (Robert), Chaumont (Haute-Marne), 10-06-33. — 10561 × 55—60.
GAMBACCINI (Antonio), Naples (Italie), 09-07-25. — 6967 × 55—75.
GANCARZ (Casimir), Nowosielec (Pologne), 10-02-11. — 10565 × 55—89.
GANCARZ, née JAWORSKA, Roszochy (Pologne), 09-12-13. — 10565 × 55—89.
GARBARINO (Pierre), Cavatore (Italie), 30-03-06. — 2181 × 35—06.
GARBARINO, née MOLINERI, Pradleves (Italie), 01-05-07. — 2181 × 35—06.
GARCIA (Leopold), Robliza de Copos (Espagne), 01-05-04. — 10883 × 55—75.
GARCIA, née MARTIN, Villalban (Espagne), 28-11-10. — 10883 × 55—75.
GARCIA (Antonio), Guijo de Avila (Espagne), 10-05-00. — 10566 × 55—65.
GARCIA, née DIAZ, Minas de Rio Tinto (Espagne), 03-09-03. — 10566 × 55—65.
GAUTHIER, née BONAVERO, Gravere (Italie), 21-03-07. — 9961 × 53—06.
GECCHERLE (Antonio), Verona (Italie), 25-10-03. — 11021 × 55—19.
GHANGASSIAN (Krikor), Seuleuse (Asie Mineure), 01-01-21. — 10567 × 55—69.
GHANGASSIAN, née AVEDIKIAN, Yambol (Bulgarie), 07-01-23. — 10567 × 55—69.
GIARDINI (Francesco), Lugo (Italie), 26-03-09. — 4359 × 40—06.
GIL (Celedonio), Villalon (Espagne), 30-09-11. — 26752 × 46—64.
GIORDANA (Catherine), Entraque (Italie), 27-06-24. — 10301 × 55—06.
GLICA (Casimir), Otalez (Pologne), 21-10-12. — 11109 × 55—52.
GLICA, née KADZIOLKA, Hadle Szklarskie (Pologne), 29-10-13. — 11109 × 55—52.
GOCHA (Joseph), Roellinghausen (Allemagne), 29-01-08. — 11108 × 55—62.
GOCHA, née KWASNIEWSKI, Castrop (Allemagne), 11-01-12. — 11108 × 55—62.
GOFFETTE (Maurice), Ougrée (Belgique), 08-08-20. — 7177 × 53—83.
GOMEZ (Joseph), Maria (Espagne), 17-08-26. — 10903 × 55—81.
GONIN, née HENNEBERGUER, Saint-Prex (Suisse), 27-01-11. — 8819 × 55—01.
GONZALVO (Jose), Gelsa (Espagne), 06-01-21. — 28555 × 17—24.
GRIBAUDO, née BOLLA, Calitri (Italie), 19-10-14. — 10678 × 55—31.
GRIBAUDO (Giovanni), Rossana (Italie), 05-09-11. — 10678 × 55—31.
GROLLA, née RUZZIN, Spresiano (Italie), 16-02-14. — 16792 × 54—89.
GROLLA (Romano), Sandrigo (Italie), 25-02-07. — 16792 × 54—89.
GRZESIAK (Stanislas), Cracovie (Pologne), 18-11-36. — 7119 × 55—67.
GRZESKOWIAK (Casimir), Kray (Allemagne), 04-01-18. — 10559 × 55—62.
GRZESKOWIAK, née KALINOWSKI, Hovel (Allemagne), 03-10-18. — 10559 × 55—62.
GUIRAO (Joseph), Totana (Espagne), 12-06-08. — 11208 × 55—11.
GUIRAO, née AZNAR, Carboneras (Espagne), 29-04-15. — 11208 × 55—11.
HALAMOVA (Vilemina), Mokra Hora (Tchécoslovaquie), 02-05-94. — 8615 × 55—08.
HARTMANN (Anne-Marie), Lorrach (Allemagne), 09-07-36. — 10931 × 55—17.
HOFER (Frederique), Bangkok (Siam), 16-05-05. — 37138 × 36—78.
JAKIEL, née BUCZEK, Siwniczna (Pologne), 12-07-09. — 9311 × 55—12.
JAKIEL (Casimir), Jacmierz (Pologne), 16-09-06. — 9311 × 55—12.
JARCZYNSKI (Jean), Wanne (Allemagne), 11-01-11. — 10073 × 45—62.
JARCZYNSKI, née STASINSKI, Kuschen (Pologne), 07-10-18. — 10073 × 45—62.
JARZYNA (Stanislas), Baranow (Pologne), 17-01-15. — 10161 × 55—58.
JARZYNA, née BERKESZCZUK, Kniazdwor (Pologne), 18-02-26. — 10161 × 55—58.
KACHKATCHOFF (Magdalina), Bakou (Russie), 22-01-12. — 8891 × 55—75.
KACZMAREK (Jean), Suderwich (Allemagne), 03-01-19. — 11359 × 55—59.
KEDIA (Theodora), Tiflis (Georgie), 16-12-21. — 11237 × 55—75.
KOCKSCH (Friedrich), Dom-dorf (Allemagne), 12-11-15. — 8310 × 55—01.
KOWALSKI (André), Haillicourt (Pas-de-Calais), 25-01-27. — 1158 × 55—62.
KOWALSKI (Joseph), Lahserwitz (Pologne), 12-03-17. — 10932 × 55—70.
KOWALSKI, née KONIECZNY, Armenau (Pologne), 23-12-18. — 10932 × 55—70.
KRAMER (Gerardt), Osterne (Allemagne), 23-03-30. — 10195 × 55—09.
KREJCICEK (Alois), Stara Belo (Tchécoslovaquie), 10-12-04. — 12128 × 54—01.
KRIER, née CASTIGLIONI, Clouange (Moselle), 31-10-06. — 7730 × 55—57.
KULECKYJ, née CZAJKOWSKI, Jatwiegi (Pologne), 24-10-19. — 13068 × 54—54.
KULECKYJ (Michel), Soroky (Pologne), 27-08-22. — 13068 × 54—54.
KUROWSKI, née PRZYBYLSKI, Meckinghoven (Allemagne), 19-06-16. — 10124 × 55—62.
KUROWSKI (Victor), Wanne (Allemagne), 23-03-04. — 10124 × 55—62.
LACOMBE, née PIZZULIN, Prepotto (Italie), 30-01-23. — 11249 × 55—47.
LAVENS (Jules), Ingelmunster (Belgique), 28-03-18. — 10453 × 55—89.
LE BOMIN, née KOPEC, Tchenstochau (Pologne), 19-03-21. — 9687 × 55—28.
LEGNAME (Louis), Ferryville (Tunisie), 29-01-34. — 8510 × 55—96.
LEGNAME, née TROMBINO, Campobello (Italie), 01-06-01. — 8509 × 55—96.
LEJEUNE, née CAPPAI, Serrenti (Italie), 18-09-10. — 3781 × 33—80.
LEPCZYNSKI (Léon), Herten (Allemagne), 03-06-12. — 10123 × 55—62.
LEPCZYNSKI, née SWIERGIEL, Bottrop (Allemagne), 15-06-12. — 10123 × 55—62.
LEWANDOWSKI, née GONDA, Rotthausen (Allemagne), 30-09-11. — 6885 × 55—62.
LEWANDOWSKI (Félix), Castrop (Allemagne), 19-11-05. — 6885 × 55—62.
LINICK (Erich), Gelnhausen (Allemagne), 09-01-02. — 27930 × 38—06.
LINICK, née HERZ, Ludwigshafen (Allemagne), 09-01-15. — 27930 × 38—06.
LLORCA (Vicente), Finestrat (Espagne), 29-10-96. — 4961 × 46—13.
LOPEZ (Rosa), Villafranqueza (Espagne), 04-01-08. — 10022 × 55—91.
LOPEZ, née CANTON, Almeria (Espagne), 17-03-08. — 10259 × 54—95.
LOPEZ (Santiago), Hospitalet (Espagne), 17-03-31. — 10115 × 55—31.
LOPEZ (Esteban), Sama (Espagne), 20-01-24. — 3996 × 55—63.
LOPEZ, née ARAGUES, Tauste (Espagne), 06-10-30. — 3996 × 55—63.
LOWY (Geza), Kassa (Hongrie), 07-09-91. — 27901 × 48—75.
LOWY, née QUASTLER, Stomfa (Tchécoslovaquie), 06-10-96. — 27904 × 48—75.
MACCOTTA (Pietro), Pantelleria (Italie), 01-02-33. — 11054 × 55—91.
MAJKUT (Joseph), Milno (Pologne), 01-03-12. — 10311 × 55—59.
MAJKUT, née MORYL, Zawierzbie (Pologne), 03-07-17. — 10311 × 55—59.

MALEC (Adam), Krakow (Pologne), 18-12-30. — 10783×55—21.

MALEC, née WOJCIK, Wola Zabierzowska (Pologne), 18-10-03. — 10783×55—21.

MANCINI (Paul), Scheggia et Pascelupo (Italie), 28-01-16. — 10971×55—54.

MANCINI, née PAGNANI, Scheggia et Pascelupo (Italie), 01-02-13. — 10971×55—54.

MANESSO (Nicetto), Piombino Dese (Italie), 02-05-20. — 10146×55—31.

MANESSO, née INNOCENTO, Bagnarolo (Italie), 08-02-25. — 10146×55—31.

MARAZZATO (Giovanni), Trebaseleghe (Italie), 18-10-19. — 9136×55—31.

MARAZZATO, née CALDARO, Barbarano Vicentino (Italie), 04-02-25. — 9136×55—31.

MARCHESI (Joseph), Gazzaniga (Italie), 10-02-06. — 164×55—25.

MARCHESI, née CAGNONI, Fiorano Al Serio (Italie), 25-12-08. — 164×55—25.

MARER (Joseph), Mitau (Lettonie), 11-08-95. — 5685×51—59.

MARER, née BERGMANN, Pope (Lettonie), 15-06-07. — 5685×51—59.

MARSOL (Manuel), Sopeira (Espagne), 08-10-00. — 11071×55—32.

MARSOL, née VILLAROYA, Castellar (Espagne), 29-09-14. — 11071×55—32.

MARTINELLI (Livio), Veronella (Italie), 10-06-25. — 9216×55—14.

MARTINS (José), Tangil (Portugal), 24-09-11. — 20673×19—17.

MARTINS, née CONDE, Arrebalo (Espagne), 16-12-14. — 20673×19—17.

MARTOS (José), Valencia (Espagne), 28-01-32. — 10312×55—38.

MAZZOCCHETTI, née MONDELLO, Aragona (Italie), 12-09-23. — 10753×55—13.

MAZZOCCHETTI (Vincenzo), Citta San Angelo (Italie), 15-02-22. — 10753×55—13.

MAZZUCCO (Lida), Sampierdarena (Italie), 04-03-18. — 10274×55—75.

MEGA, née ARATO, Padula (Italie), 16-11-29. — 11229×54—54.

MEGA (Rocco), Santa Marina (Italie), 21-12-12. — 11229×54—54.

MELORO (Anna), Macchia d'Iserna (Italie), 27-02-97. — 31839×39—78.

MIRASOLA (Calogero), Cattolica Eraclia (Italie), 20-02-17. — 15848×54—59.

MIRASOLA, née SCHEMBRE, Cattolica Eraclia (Italie), 09-10-19. — 15848×54—59.

MIZRAKI (Salomon), Smyrne (Turquie), 08-11-13. — 8627×55—91.

MONTANARI (Gino), San Leo (Italie), 10-03-23. — 2687×55—38.

MONTANARI, née BRIGLIADORI, San Leo (Italie), 10-01-28. — 2687×55—38.

MORIAME (Jean), Paris, 22-03-19. — 4382×55—75.

MOYA, née ROJAS, Cuevas (Espagne), 18-04-02. — 10264×55—30.

MOYA (Salvador), Guadasar (Espagne), 10-12-00 — 10264×55—30.

MUR, née AGUILAR, Lagata (Espagne), 12-10-23. — 16967×54—65.

MUR (Saturnino), Barbastro (Espagne), 19-01-15. — 16967×54—65.

NADIN, née DELLA BRUNA, Fontanafredda (Italie), 19-10-10. — 3368×55—69.

NADIN (Aristide), Fontanafredda (Italie), 03-10-08. — 3368×55—69.

NAEM (Frederic), Tafi Viejo (Argentine), 14-07-17. — 10807×54—95.

NAGY (Ludovik), Sok (Hongrie), 22-04-06. — 10342×55—21.

NESCIOR, née ZIOMBRA, Podkamien (Pologne), 13-09-07. — 7645×53—59.

NOGUE (Laurel), Cervia (Espagne), 12-08-32. — 11175×55—34.

NOVERRAZ (Marie-Luce), Corcelles près Concise (Suisse), 23-08-35. — 6836×55—75.

NOWACZYK (Jean), Santomischel (Pologne), 07-08-01. — 8347×55—54.

NOWACZYK, née KEMPA, Kalisz (Pologne), 16-02-07. — 8347×55—54.

OLIVAN (Thomas), Aguilon (Espagne), 21-12-34. — 10471×55—13.

OLIVER (Jean), Chilluevar (Espagne), 16-07-90. — 10973×55—78.

PAGANESSI, née KOLASA, Lodz (Pologne), 27-10-26. — 16462×19—75.

PEJEROLS (Francisco), Puigreig (Espagne), 27-04-15. — 17747×54—84.

PALLU (Eloi), Chambave (Italie), 25-10-34. — 10472×55—74.

PANFIL (Jean), Huls (Allemagne), 15-06-13. — 10734×55—62.

PANFIL, née SICINSKI, Ptaszkowo (Pologne), 30-04-17. — 10734×55—62.

PAPAGEORGES, née MAVROVITIS, Castoria (Grèce), 22-12-07. — 7632×55—75.

PAPAGEORGES (Naoum), Castoria (Grèce), 00-00-01. — 7632×55—75.

PAROLI (Primo), Casalmaggiore (Italie), 07-06-35. — 10473×55—47.

PASCUAL (Dominico), Bierry-les-Belles-Fontaines (Yonne), 01-02-31. — 4763×54—89.

PASCUAL (Juan), Instincion (Espagne), 20-07-05. — 11379×55—92.

PAUL (Ivan), Budapest (Hongrie), 20-03-23. — 5101×55—75.

PAUL, née SCHINDLER, Budapest (Hongrie), 15-08-25. — 5101×55—75.

PAVONE (Francesco), Tunis, 14-06-17. — 3606×55—96.

PAVONE, née BARRESI, Trapani (Italie), 11-02-28. — 3606×55—96.

PEDRAJAS (Antonio), Penalsordo (Espagne), 18-02-20. — 17990×54—31.

PELTEKIAN, née BASTADJIAN, Deurt Yol (Turquie), 13-09-94. — 9034×55—75.

PENTINAT, née SANCHEZ, Orihuela (Espagne), 08-04-12. — 11185×55—34.

PENTINAT (José), Tivisa (Espagne), 03-03-06. — 11185×55—34.

PEREIRA DE PASSOS (José), Alvaraes (Portugal), 30-04-02. — 9807×55—07.

PEREIRA DE PASSOS, née DOS SANTOS, Serra Ventozza (Portugal), 10-01-03. — 9807×55—07.

PERICAS (Antonio), La Vi'eta (Iles Baléares), 29-09-05. — 3190×55—13.

PERSELLO (Aldo), Majano (Italie), 11-08-21. — 13553×54—68.

PETROGALLI (Francesco), Clusone (Italie), 17-08-06. — 10971×55—78.

PETROGALLI, née ZUCCHELLI, Gromo (Italie), 07-10-19. — 10971×55—78.

PIAZZA (Antonio), Camisano Vicentino (Italie), 31-05-24. — 5130×55—82.

PIGAGLIO (Joachim), Vinadio (Italie), 21-09-35. — 10795×55—83.

PILON (Luigi), San Vito al Tagliamento (Italie), 24-12-19. — 10726×55—31.

PILON, née CHIAROTTO, San Vito al Tagliamento (Italie), 13-05-21. — 10726×55—31.

PINTO (Americo), Pombal (Portugal), 15-01-12. — 11506×55—04.

PINTO, née DA COSTA, Pombal (Portugal), 03-02-08. — 11506×55—04.

PISCHEDDA, née PAGNI, Altopascio (Italie), 27-06-22. — 11616×54—13.

PISTILLI (Georges), Décines-Charpieu (Isère), 02-01-28. — 1197×55—69.

PISTILLI, née GIANNETTI, Fontana Liri (Italie), 15-01-28. — 1197×55—69

POLAKOVITS (Mathias), Budapest (Hongrie), 04-03-21. — 13053×54—75.

POLTER (Oskar), Laue (Allemagne), 21-02-24. — 10580×55—02.

POLTER, née KOSTUCH, Gdour (Pologne), 31-10-15. — 10580×55—02.

POPOFF, née CIRITIS, Allazi Vangazi (Lettonie), 31-05-11. — 10054×55—75.

POSADA (Joachin), Colombres (Espagne), 16-08-24. — 5715×55—64.

PREGNO (Duilio), Baldissero d'Alba (Italie), 02-05-29. — 11181×55—31.

PROS (Gabriel), Valls (Espagne), 25-12-11. — 9951×55—32.

PROS, née SOLANES, Valls (Espagne), 30-10-11. — 9951×55—32.

PUIG, née SADO, Barcelone (Espagne), 08-04-97. — 5612×55—11.

PUIG (Raymond), Palafrugell (Espagne), 30-08-95. — 5612×55—11.

RADRIZZI (Mario), Arsago (Italie), 28-03-24. — 21297×47—75.

RAHOVSKY, née HIRSCH, Nalbach (Sarre), 17-11-01. — 17166×54—99.

RAMON (Modesto), Casablanca (Maroc), 16-11-29. — 10638×54—95.

RAMON, née FUENTES, Casablanca (Maroc), 08-09-31. — 10638×54—95.

RAMON (Guillermo), Faura (Espagne), 25-02-07. — 10832×55—75.

RAMPELT (Michel), Mardisch (Roumanie), 19-10-18. — 17235×52—54.

RASSON (Albert), Templeuve (Belgique), 22-03-00. — 7928×55—59.

REDIVO (Seraphino), Fontanafredda (Italie), 06-12-35. — 11041×55—69.

REYMOND (Antonio), Exilles (Italie), 29-10-97. — 42112×32—13.

ROBAK (François), Uszew (Pologne), 11-07-13. — 10793×55—03.

ROBAK, née SZCZEPANIAK, Plichowie (Pologne), 01-11-14. — 10793×55—03.

ROBLES (Manuel), Aguilas (Espagne), 29-09-22. — 11130×55—13.

RODRIGUEZ (Michel), Sierra de Yuega (Espagne), 18-08-23. — 8297×55—95.

RODRIGUEZ, née PEREDA, Cueva (Espagne), 07-10-24. — 8297×55—95.

RODRIGUEZ (Manuel), Ciano (Espagne), 19-10-24. — 11082×55—59.

ROMBI (François), Tunis, 02-01-13. — 12853×48—96.
ROMERO, née LIRIA, Cullar Baza (Espagne), 30-04-25. — 10897×55—09.
ROMERO (Antonio), Cullar Baza (Espagne), 02-03-25. — 10897×55—09.
ROMERO (Emiliano), Barcelone (Espagne), 07-09-30. — 10759×55—69.
ROSENBERGER, née SCHIFFER, Hostenbach (Sarre), 13-02-29. — 3521×54—57.
ROSSI (Célestine), Boccolo (Italie), 07-05-19. — 10945×55—75.
ROSSI (Giovanni), Dueville (Italie), 07-11-19. — 16260×54—26.
ROSSI, née SIST, Fiume Veneto (Italie), 04-05-21. — 16260×54—26.
ROUBAN (Jean), Melitopol (Russie), 29-08-97. — 10941×55—75.
ROYO (Miguel), Madrid (Espagne), 05-12-15. — 10465×55—31.
ROYO, née GIANESIN, Brendola (Italie), 14-10-24. — 10465×55—31.
RUBIO (Laurent), Navas de Oro (Espagne), 04-07-18. — 10943×55—33.
RUFFONI, née TUSAR, Aumetz (Moselle), 22-12-24. — 6694×50—78.
RUFFONI (Arialdo), Praduro E Sasso (Italie), 06-03-23. — 6694×50—78.
RUGGIERO (Pietro), Rome (Italie), 29-06-27. — 7108×52—13.
RUSSO (François), Francolise (Italie), 26-12-22. — 10710×52—13.
RYTWINSKI (Wladyslaw), Machow (Pologne), 07-02-07. — 10578×55—89.
RYTWINSKI, née JECZ, Teper (Allemagne), 30-11-16. — 10578×55—89.
SAADA (Joseph), Sfax (Tunisie), 29-10-17. — 8299×55—96.
SAADA, née SEBAG, Tunis, 02-08-20. — 8299×55—96.
SAKLOFF (Georges), Tunis, 31-01-22. — 13396×52—96.
SALICE (Paolo), Barge (Italie), 31-08-08. — 8607×55—05.
SALICE, née MOSCA, Torino (Italie), 09-02-12. — 8607×55—05.
SANTIN (Livio), Caneva (Italie), 20-02-20. — 9076×55—65.
SCANAVIN (Jean), Audincourt (Doubs), 18-09-31. — 11085×55—25.
SCHMITT (Jean), Staffelstein (Allemagne), 18-09-22. — 3724×55—56.
SCHNITZLER, née HEINEN, Burbach (Allemagne), 04-03-12. — 9821×53—67.
SEBASTIA (Emilio), la Cenia (Espagne), 11-11-19. — 14880×53—11.
SIMON (Serge), Bruly (Belgique), 30-05-23. — 5704×55—08.
SOCHANSKI, née REKA, Dolhomosciska (Pologne), 12-09-03. — 10762×55—36.
SOCHANSKI (Michel), Dolhomosciska (Pologne), 05-11-04. — 10762×55—36.
SOLANA (Clemente), Archena (Espagne), 23-05-00. — 3137×55—30.
SOLANA, née JACA, Archena (Espagne), 14-06-99. — 3137×55—30.
SOLAZ (Joseph), Saint-Etienne (Loire), 26-12-19. — 3826×55—84.
SOLAZ, née LOPEZ, Valencia (Espagne), 03-09-21. — 3826×55—84.
SORIANO (Jose), Valencia (Espagne), 29-11-34. — 10895×55—65.
SOTIRESCU (Georges), Namoloasa (Roumanie), 06-02-07. — 281×55—75.
SPINA (Pierre), Caccuri (Italie), 06-03-15. — 11136×55—83.
STEPIEN, née PIATEK, Korytki (Pologne), 20-05-22. — 5940×55—62.
STEPIEN (Alexandre), Gladbeck (Allemagne), 07-12-18. — 5940×55—62.
SWITALA (Joseph), Labischib (Pologne), 25-12-09. — 10765×55—62.
SWITALA, née NOWAK, Linden Dahlhausen (Allemagne), 16-02-11. — 10765×55—62.
SZUSZAN, née KANTOR, Grodno (Pologne), 15-05-01. — 14257×49—75.
SZUSZAN (Nachman), Grodno (Pologne), 01-08-94. — 14257×49—75.
TANIELIAN (Krikor), Yozgat (Asie Mineure), 00-00-11. — 10516×55—13.
TANIELIAN, née GORLIAN, Yozgat (Asie Mineure), 12-07-15. — 10516×55—13.
TCHOUKRIEL (Aaron), Constantinople (Turquie), 00-00-04. — 15383×54—69.
TCHOUKRIEL, née LEVY, Constantinople (Turquie), 00-00-03. — 15383×54—69.
TERES (Hipolito), Costean (Espagne), 05-02-36. — 11137×55—11.
TERLUK (Gregoire), Wiwsie (Pologne), 05-05-21. — 11297×55—54.
TEVINO (Andrea), Martiniana Po (Italie), 24-06-10. — 2003×55—13.
THEODOROU (Charalambe), Karystos (Grèce), 00-00-20. — 11194×55—92.
TOKATLIAN (Elise), le Pirée (Grèce), 15-08-25. — 9515×55—75.
TORGINA (Attilio), Salgareda (Italie), 26-01-31. — 11193×55—33.
TORRES (Pierre), Orce (Espagne), 24-02-18. — 18168×53—66.
TRAJBER (Franz), Gaberje (Yougoslavie), 02-01-02. — 10430×55—02.
TRAJBER, née KULCAR, Zamostje (Yougoslavie), 17-03-04. — 10430×55—02.
TRICHILIS (Aristotelis), Calymnos (Grèce), 05-03-21. — 10911×55—13.
TSCHERBINA (André), Koursk (Russie), 29-06-02. — 11224×54—67.
TURIANSKY (Georges), Peczenizyn (Pologne), 02-05-08. — 1802×55—77.
URBANIAK (Bronislaw), Skiemcy (Pologne), 15-[illegible]-18. — 14436×50—14.
VAN DE KERCKHOVE, née PORTIER, Saint-Georges-sur-Yser (Belgique), 24-01-99. — 9934×55—60.
VAN DE KERCKHOVE (Marcel), Evergem (Belgique), 16-07-98. — 9934×55—60.
VAN HECKE (Romain), Machelen (Belgique), 24-07-37. — 10745×55—02.
VENZAL (Antonio), Carboneras (Espagne), 08-06-15. — 8654×55—31.
VERCELLI (Mario), Borgomanero (Italie), 26-09-13. — 10909×55—21.
VERCELLI, née PIGANI, Colloredo (Italie), 10-08-23. — 10909×55—21.
VILANOVA (Jean), Cabanellas (Espagne), 29-03-10. — 7381×55—66.
WALKOWIAK, née BOCZKOWSKI, Lodznika Gorna (Pologne), 23-02-17. — 9406×55—03.
WALKOWIAK (Joseph), Drzeczew (Pologne), 21-08-05. — 9406×55—03.
WIATRAK (François), Herten (Allemagne), 18-11-15. — 11338×55—57.
WIERZBICKI, née SOZONOVITCH, Varsovie (Pologne), 08-01-10. — 724×55—75.
WIERZBICKI (Jerzy), Brzesc (Pologne), 13-12-20. — 724×55—75.
ZELMANOWICZ (Josek), Miechow (Pologne), 05-07-15. — 16269×52—75.
ZULIANI (Wallerio), Pradamano (Italie), 07-03-23. — 10771×55—33.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

ARAMBURU, née TEILLETCHE, Arbonne (Basses-Pyrénées), 26-03-93. — 8130×55—64.
BILLOTTE, née ESMOND, Paris (Seine), 27-10-08. — 13398×55—75.
BUI VAN NHAN, Dieu Hoa (Cochinchine), 15-05-03. — 9235×55—98.
BUI VAN NHAN, née NGUYEN HONG HANH, Dai Dieu (Cochinchine), 01-09-07. — 9235×55—98.
CIRER, née MASSANET, Fort-de-l'Eau (Alger), 14-10-02. — 13805×54—91.
DANNEAU, née POUTRE, Jarville (Meurthe-et-Moselle), 02-05-87. — 8192×55—59.
DORATTI, née OPINEL, Albiez-le-Vieux (Savoie), 27-03-13. — 20648×39—69.
GIL, née ROMATET, Bayonne (Basses-Pyrénées), 25-07-99. — 26752×46—64.
GONZALEZ, née CHAURION, Nemours (Oran), 23-12-93. — 11062×55—92.
MAGNIN (Marie), Lyon (Rhône), 25-06-91. — 10975×55—75.
NGUYEN TU BINH, Hanoï (Viet-Nam), 15-07-97. — 9791×53—75.
NGUYEN VAN KHUE, née KHUONG THI DANG, Thien Duc (Viet-Nam), 01-10-18. — 8348×55—06.
NGUYEN VAN KHUE, Gialoc (Viet-Nam), 13-09-06. — 8348×55—06.
OLIVER, née ROUBEAU, Paris, 26-06-98. — 10973×55—78.
PERICAS, née BRACHET, Marseille (Bouches-du-Rhône), 16-01-05. — 3190×55—13.
REGAMEY, née LEJONNE, Clichy (Seine), 09-05-01. — 9977×48—75.
ROMBI, née GUCCIARDO, Tunis (Tunisie), 17-07-13. — 12853×48—96.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents :

ALLOATTI (André), Toulouse (Haute-Garonne), 23-09-54. — 14826×54—31.
ALLOATTI (Alain), Toulouse (Haute-Garonne), 23-09-54. — 14826×54—31.
ALLOATTI (Walter), le Vernet (Haute-Garonne), 17-05-49. — 14826×54—31.
ALLOATTI (Daniel), le Vernet (Haute-Garonne), 31-01-51. — 14826×54—31.
ANDRE NGAN BUI VAN, Anhoï (Viet-Nam), 18-08-38. — 9235×55—98.
ANH BUI PHONG, Saïgon (Viet-Nam), 15-02-46. — 9235×55—98.
ARAGO (Joseph), Pezens (Aude), 24-12-34. — 10372×55—11.
BAGGIO (Anna), Gannat (Allier), 25-03-48. — 11206×55—03.
BARES (Louis), Frouzins (Haute-Garonne), 11-04-55. — 10813×55—31.
BARES (François), Frouzins (Haute-Garonne), 25-05-52. — 10813×55—31.
BARON (Patrick), Ferryville (Tunisie), 16-06-51. — 23471×47—96.
BOTTANI (Jeanine), Arc-en-Barrois (Haute-Marne), 21-05-40. — 11516×55—70.
BOTTANI (Marie-Antoinette), Gray (Haute-Saône), 10-11-45. — 11516×55—70.
BOTTANI (Barthélémy), Gray (Haute-Saône), 27-04-47. — 11516×55—70.
BUDZINSKI (Gérard), Dechy (Nord), 04-12-43. — 10814×55—59.

BUDZINSKI (Evelyne), Dechy (Nord), 22-02-46. — 10814×55—59.
BUDZINSKI (Raymond), Sin-le-Noble (Nord), 20-04-54. — 10814×55—59.
CABIGLIERA (Jean), Pattada (Italie), 17-03-40. — 9568×55—13.
CABIGLIERA (Antoinette), Pattada (Italie), 27-11-41. — 9568×55—13.
CALIMAN (Ottorino), Villemur-sur-Tarn (Haute-Garonne), 17-05-38. — 10815×55—31.
CALIMAN (Marie-Thérèse), Villaudric (Haute-Garonne), 07-10-41. — 10815×55—31.
CALIMAN (Antoine), Villaudric (Haute-Garonne), 26-05-43. — 10815×55—31.
CALIMAN (Giovanni), Fronton (Haute-Garonne), 19-09-45. — 10815×55—31.
CALIMAN (Louis), Fronton (Haute-Garonne), 05-11-47. — 10815×55—31.
DA COSTA (Marie), Reims (Marne), 03-01-35. — 4349×55—51.
DA COSTA (Albano), Vale da Nogueira (Portugal), 06-08-39. — 4349×55—51.
DA COSTA (Jocelyne), Reims (Marne), 19-05-51. — 4349×55—51.
DA COSTA (Pierrette), Reims (Marne), 12-05-49. — 4349×55—51.
DA COSTA (Rosa), Vale da Nogueira (Portugal), 16-12-46. — 4349×55—51.
DA COSTA (Arminda), Vale da Nogueira (Portugal), 24-01-44. — 4349×55—51.
DA COSTA (Jean-Pierre), Reims (Marne), 03-08-52. — 4349×55—51.
DE BOTTON (Alice), Salonique (Grèce), 15-11-36. — 5745×55—75.
DE BOTTON (Rabeno), Salonique (Grèce), 24-10-38. — 5745×55—75.
DE SOUSA (Jean), Saint-Clément-la-Rivière (Hérault), 26-11-46. — 3987×35—34.
DE SOUSA (Marcel), Saint-Clément-la-Rivière (Hérault), 30-10-51. — 3987×35—34.
DEPRAETERE (Antoine), Bersée (Nord), 04-02-39. — 10324×55—59.
DEPRAETERE (Michel), Bersée (Nord), 15-04-41. — 10324×55—59.
DEPRAETERE (Christiane), Bersée (Nord), 19-11-46. — 10324×55—59.
DI GIOIA (Riccardo), Corato (Italie), 24-01-36. — 8482×54—75.
DI GIOIA (Giuseppe), Corato (Italie), 25-03-39. — 8482×54—75.
DI GIOIA (Angela), Paris, 02-03-51. — 8481×54—75.
DI GIOIA (Marie-Françoise), Paris, 12-02-50. — 8481×54—75.
DI GIOIA (Nicole), Bagnolet (Seine), 22-01-54. — 8481×54—75.
DI GIOIA (Ginette), Bagnolet (Seine), 27-03-52. — 8481×54—75.
DI GIOIA (Riccardo), Corato (Italie), 06-08-47. — 8481×54—75.
DORATTI (Anne-Marie), Flaibano (Italie), 30-08-44. — 20648×39—69.
DOSOLI (Georges), Marmirolo (Italie), 02-05-45. — 5326×55—57.
DYJA (Jeannine), Fontainebleau (Seine-et-Marne), 19-09-48. — 8997×55—10.
DYJA (Ryszard), Granges-sur-Aube (Marne), 19-06-42. — 8997×55—10.
FLEBUS (Sylva), Bertiolo (Italie), 24-06-38. — 10561×55—38.
GHANGASSIAN (Nicole), Lyon (Rhône), 21-04-50. — 10567×55—69.
GOCHA (Alfred), Auchy-les-Mines (Pas-de-Calais), 15-06-46. — 11108×55—62.
GOCHA (Janine), Auchy-les-Mines (Pas-de-Calais), 16-10-48. — 11108×55—62.
GROLLA (Graziella), Dueville (Italie), 23-11-43. — 16792×54—89.
GROLLA (Elvira), Villeneuve-sur-Yonne (Yonne), 16-11-40. — 16792×54—89.
GROLLA (Thérésa), Villeneuve-sur-Yonne (Yonne), 13-10-48. — 16792×54—89.
JARCZYNSKI (André), Rouvroy (Pas-de-Calais), 13-11-50. — 40073×45—62.
JARZYNA (Henryk), Landstuhl (Pologne), 15-12-47. — 10464×55—58.
JARZYNA (Maria), Donzy (Nièvre), 07-10-49. — 10464×55—58.
KOCKSCH (Wolfgang), Berlin (Allemagne), 17-01-40. — 8340×55—01.
KOCKSCH (Horst), Oldenburg (Allemagne), 13-06-42. — 8340×55—01.
KOWALSKI (Danièle), Altkirch (Haut-Rhin), 10-03-48. — 10932×55—70.
KUROWSKI (Hélène), Houdain (Pas-de-Calais), 07-03-46. — 10424×55—62.
KUROWSKI (Raymond), Houdain (Pas-de-Calais), 05-01-45. — 10424×55—62.
KUROWSKI (Henri), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 02-12-41. — 10424×55—62.
LEGNAME (Dominique), Ferryville (Tunisie), 20-10-35. — 8509×55—96.
LEWANDOWSKI (René), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 09-05-47. — 6885×55—62.
LOPEZ (Maria), Issoire (Puy-de-Dôme), 15-10-51. — 3996×55—63.
LOPEZ (Antonio), Issoire (Puy-de-Dôme), 06-07-53. — 3996×55—63.
MAJKUT (Marcel), Villers-Outreaux (Nord), 30-01-47. — 10344×55—59.
MANCINI (Jean), Scheggia et Pascelupo (Italie), 28-01-43. — 10974×55—54.
MANCINI (Ezia), Scheggia et Pascelupo (Italie), 03-06-46. — 10974×55—54.
MANCINI (Nello), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 01-02-52. — 10974×55—54.
MANCINI (Elisabeth), Ludres (Meurthe-et-Moselle), 07-12-54. — 10974×55—54.
MANESSO (Josette), la Magdelaine (Haute-Garonne), 15-03-44. — 10146×55—31.
MARAZZATO (Arlette), Saint-Elix-le-Château (Haute-Garonne), 31-08-41. — 9136×55—31.
MARAZZATO (Christian), Longages (Haute-Garonne), 19-03-47. — 9136×55—31.
MARAZZATO (Nicole), Longages (Haute-Garonne), 12-08-48. — 9136×55—31.
MARAZZATO (Joelle), Montastruc-de-Salies (Haute-Garonne), 16-09-52. — 9136×55—31.
MARCHESI (Ivonne), Gazzaniga (Italie), 19-03-35. — 164×55—25.
MARCHESI (Gianfranca), Gazzaniga (Italie), 16-08-40. — 164×55—25.
MARER (Joseph), Saldus (Lettonie), 09-06-35. — 5685×51—59.
MARER (Yolande), Kuldiga (Lettonie), 17-05-38. — 5685×51—59.
MASRIERA (Hélène), Paris, 18-12-42. — 18477×54—75.
MAZZOCCHETTI (Robert), Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), 06-05-51. — 10753×55—13.
MEGA (Angelo), Armaucourt (Meurthe-et-Moselle), 24-10-51. — 11229×54—54.
MEGA (Maria), Armaucourt (Meurthe-et-Moselle), 19-08-54. — 11229×54—54.
MEGA (Pierre), Armaucourt (Meurthe-et-Moselle), 25-08-53. — 11229×54—54.
MEGA (Vincent), Cirey-sur-Vezouze (Meurthe-et-Moselle), 28-11-50. — 11229×54—54.
MIRASOLA (Giuseppe), Cattolica Eraclia (Italie), 26-07-41. — 15848×54—59.
MIRASOLA (Anne-Marie), Valenciennes (Nord), 11-12-47. — 15848×54—59
MIRASOLA (François), Wallers (Nord), 11-07-51. — 15848×54—59.
MIRASOLA (Nunziata), Wallers (Nord), 03-11-54. — 15848×54—59.
MONTANARI (Jean-Claude), Rives (Isère), 07-05-54. — 2687×55—38.
MUR (Maria del Carmen), Soues (Hautes-Pyrénées), 30-08-53. — 16967×54—65.
MUR (Ramon), Barbastro (Espagne), 05-04-44. — 16967×54—65.
NADIN (Antonia), Fontanafredda (Italie), 18-09-41. — 3368×55—69.
NADIN (Alcide), Fontanafredda (Italie), 19-10-37. — 3368×55—69.
NAGY (Thérèse), Dijon (Côte-d'Or), 20-12-45. — 10342×55—21.
NGUYEN NHU QUYNH, Thai Ha Namdinh (Viet-Nam), 18-12-45. — 9791×53—75.
NGUYEN NHU LY, Thai Ha Namdinh (Viet-Nam), 05-04-40. — 9791×53—75.
NGUYEN TU SON, Thai Ha Namdinh (Viet-Nam), 03-03-39. — 9791×53—75.
NGUYEN NHU MAI, Hanoï (Viet-Nam), 23-01-38. — 9791×53—75.
NGUYEN TU HUNG, Hanoï (Viet-Nam), 13-09-36. — 9791×53—75.
NGUYEN THI SANG, Saïgon (Viet-Nam), 14-06-50. — 8348×55—06.
NGUYEN THI DANG, Saïgon (Viet-Nam), 30-08-47. — 8348×55—06.
NGUYEN VAN MINH, Saïgon (Viet-Nam), 11-01-45. — 8348×55—06.
NGUYEN VAN HOANG, Saïgon (Viet-Nam), 30-01-43. — 8348×55—06.
NGUYEN VAN QUYEN, Saïgon (Viet-Nam), 04-07-40. — 8348×55—06.
NOWACZYK (Christian), Herserange (Meurthe-et-Moselle), 29-03-47. — 8347×55—54.
PAUL AN BUI XUAN, Hanoï (Viet-Nam), 20-09-36. — 9235×55—98.
PAUL (Béatrice), Budapest (Hongrie), 18-09-46. — 5101×55—75.
PAUL (Emmanuel), Paris, 19-01-52. — 5101×55—75.
PAUL (Yvan), Paris, 26-01-49. — 5101×55—75.
PENTINAT (Gérard), Lespignan (Hérault), 12-03-51. — 11185×55—34.
PEREIRA DE PASSOS (José), Serra Ventozza (Portugal), 12-04-37. — 9807×55—07.

PILON (Eveline), Merville (Haute-Garonne), 24-02-53. — 10726×55—31.
PILON (Annie), Merville (Haute-Garonne), 03-10-47. — 10726×55—31.
PINTO (Yvonne), Les Mées (Basses-Alpes), 27-09-38. — 11506×55—04.
PISCHEDDA (Jean-Jacques), Marseille (Bouches-du-Rhône), 14-10-50. — 11616×54—13.
PROS (Jean-Marie), Semboues (Gers), 20-10-47. — 9951×55—32.
PROS (Pépita), Semboues (Gers), 02-07-43. — 9951×55—32.
RAHOVSKY (Henri), Odratzheim (Bas-Rhin), 30-08-39. — 17166×54—99.
ROBAK (Monique), Vaux (Allier), 16-11-44. — 10793×55—03.
ROBAK (Jean-Claude), Vaux (Allier), 07-01-49. — 10793×55—03.
RODRIGUEZ (Anne-Marie), Casablanca (Maroc), 19-03-48. — 8297×55—95.
RODRIGUEZ (Michel), Casablanca (Maroc), 05-08-52. — 8297×55—95.
ROMBI (Berthe), Bizerte (Tunisie), 25-03-35. — 12853×48—96.
ROMBI (Joseph), Tunis, 04-10-39. — 12853×48—96.
ROSSI (Dario), Chions (Italie), 16-01-44. — 16260×54—26.
ROSSI (Lido), Die (Drôme), 10-04-51. — 16260×54—26.
ROSSI (Lucia), Chions (Italie), 29-03-46. — 16260×54—26.
ROYO (André), Pechbusque (Haute-Garonne), 20-07-54. — 10465×55—31.
ROYO (Anne-Marie), Lacroix-Falgarde (Haute-Garonne), 14-04-45. 10465×55—31.
ROYO (Fernand), Lacroix-Falgarde (Haute-Garonne), 31-05-49. — 10465×55—31.
SAADA (Betty), Tunis, 12-12-50. — 8299×55—96.
SAADA (Jean-Jacques), Tunis, 23-07-44. — 8299×55—96.
SAADA (Claude), Tunis, 09-12-49. — 8299×55—96.
SALICE (Pierrina), Saint-Baudille-et-Pipet (Isère), 20-10-38. — 8607×55—05.
SALICE (Maria), Barge (Italie), 11-02-35. — 8607×55—05.
SALICE (Catherine), Saint-Baudille-et-Pipet (Isère), 10-05-40. — 8607×55—05.
SALICE (Jean-Claude), Saint-Baudille-et-Pipet (Isère), 17-10-44. — 8607×55—05.
SCHNITZLER (Olga), Burbach (Allemagne), 29-03-10. — 9821×53—67.
SOCHANSKI (Odette), Sainte-Lizaigne (Indre), 12-11-43. — 10762×55—36.
SOCHANSKI (Janine), Reuilly (Indre), 30-03-40. — 10762×55—36.
SOLANA (Yves), Nimes (Gard), 21-08-37. — 3137×55—30.
SOLANA (Claude), Nimes (Gard), 14-05-39. — 3137×55—30.
SOLANA (Alain), Nimes (Gard), 20-05-43. — 3137×55—30.
STEPIEN (Bernard), Harnes (Pas-de-Calais), 12-07-51. — 5940×55—62.
STEPIEN (Anita), Harnes (Pas-de-Calais), 30-06-49. — 5940×55—62.
SWITALA (Christine), Wingles (Pas-de-Calais), 04-02-49. — 10765×55—62.
TEVINO (Silvio), Revello (Italie), 09-02-39. — 2003×55—13.
TEVINO (Ersilia), Revello (Italie), 16-02-42. — 2003×55—13.
TEVINO (Marco), Revello (Italie), 28-11-44. — 2003×55—13.
TRAJBER (Janos), Séquehart (Aisne), 11-12-35. — 10430×55—02.
TRAJBER (Jeno), Douchy (Aisne), 24-04-42. — 10430×55—02.
WALKOWIAK (Joseph), Montluçon (Allier), 12-11-48. — 9406×55—03.
WALKOWIAK (Christiane), Doyet (Allier), 03-12-52. — 9406×55—03.
WALKOWIAK (Marie-Thérèse), Doyet (Allier), 09-11-51. — 9406×55—03.
WALKOWIAK (Jean-Noël), Chamblet (Allier), 23-12-49. — 9406×55—03.
WILK (Françoise), Maizy (Aisne), 31-08-40. — 10580×55—02.
WILK (Rosalie), Amifontaine (Aisne), 17-05-46. — 10580×55—02.
WILK (Zofia), Villers-en-Prayeres (Aisne), 06-05-37. — 10580×55—02.
ZANDECKI (Marie), Wingles (Pas-de-Calais), 28-01-36. — 10765×55—62.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD LAFAY.

Décret du 12 octobre 1955 complétant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,
Vu les articles 60 et 62 du code de la nationalité française;
Vu la loi du 3 avril 1950;
Vu le décret du 24 juin 1955 portant naturalisation;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 24 juin 1955 (*Journal officiel* du 26 juin 1955) accordant la nationalité française au sieur TOMANSKY (Mathieu), Giarmata (Roumanie), 28-04-18. — 3886×48—67, est complété comme suit:

TOMANSKY (Mathieu) est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir TOMANS (Mathieu).

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD LAFAY.

Décret du 12 octobre 1955 rapportant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,
Vu les articles 60, 62 et 111 du code de la nationalité française;
Vu le décret du 8 juillet 1955 portant naturalisation;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 8 juillet 1955 (*Journal officiel* du 17 juillet 1955) est rapporté en tant qu'il naturalisait NADAL (Bruno), Fontanelle (Italie), 03-09-26. — 6772×55—11.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD LAFAY.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Par arrêté en date du 28 septembre 1955, et en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, Mme Berger, née Gaudot (Jeanne-Aimée), MM. Santini (Ange), Saussay (Philippe), ont été nommés agents du service intérieur stagiaires à l'administration centrale du ministère de la défense nationale et des forces armées (guerre).

PLAN DE REPARTITION DES BIENS DE PRESSE

Plan de répartition des biens de presse.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er octobre 1955, page 9662, dernière ligne:

Au lieu de:
6° Le mobilier transféré affecté aux immeubles et locaux précités.

Lire:
6° Un immeuble sis à Salon, 45, cours Victor-Hugo, paraissant cadastré section O n° 525, d'une contenance de 100 mètres carrés.
7° Le mobilier transféré affecté aux immeubles et locaux précités.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 18 octobre 1955.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Nominations, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote sur la question de confiance posée pour l'adoption des mots: « et repoussant toute addition », et de l'ensemble de l'ordre du jour n° 1 rectifié présenté par M. Gaborit en conclusion du débat sur les interpellations.

1° De M. Edouard Depreux, sur les principes qui régissent la politique du Gouvernement en Afrique du Nord et les solutions qu'il envisage pour mettre fin aux effroyables fueries qui viennent d'ensanglanter l'Algérie et le Maroc, alors que la paix règne en Tunisie après la ratification des accords proclamant l'autonomie interne de la Régence;

2° De M. Fayet, sur: 1° l'extrême gravité de la situation en Algérie à la suite de la politique de répression sanglante et collective pratiquée par le Gouvernement contre les populations, allant jusqu'à la destruction, par tous les moyens, de nombreuses mechtas, dans lesquelles sont des enfants, des femmes, des vieillards; 2° l'urgence d'une solution conforme aux aspirations du peuple algérien, conformément aux principes de la Constitution française et de la Charte des Nations Unies;

3° De M. Jacques Duclos, sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement vient de prononcer la dissolution du parti communiste algérien, manifestant ainsi, une fois de plus, son opposition à toute solution négociée du problème algérien et sa volonté d'intensifier la politique de violence qu'il poursuit en Algérie, pour complaire aux colonialistes les plus féroces, politique qui va accroître considérablement les dépenses militaires, qui a déjà pour conséquence le rappel de jeunes gens récemment démobilisés et le maintien à l'armée du contingent prochainement libérable et qui soulève l'indignation de la population française, légitimement résolue à imposer que ces soldats rentrent au plus vite dans leurs foyers;

4° De Mme Sportisse, sur la dissolution du parti communiste algérien, les mesures prises contre un certain nombre d'organisations démocratiques algériennes ainsi que sur la mise sous séquestre du quotidien démocratique *Alger républicain*, mesures qui s'insèrent dans le cadre d'une politique de répression et de violence aggravée contre le peuple algérien;

5° De M. Aumeran, sur: l'incohérence de la politique du Gouvernement en Afrique du Nord qui n'a abouti qu'à dissocier la communauté franco-musulmane jusque-là réalité vivante; son refus, spécialement en Algérie, de traiter les problèmes par ordre d'urgence; son obstination à maintenir sur le plan politique ce qui ne relève que de l'ordre public, aggravant de plus en plus l'équivoque et le désordre et dégradant la situation de la France confondue avec un pouvoir exécutif qui a fait largement la preuve de son incompétence;

6° De M. de Saivre sur les mesures que le Gouvernement compte prendre contre les menées séparatistes en Algérie et les parlementaires français dont la déclaration de sécession met en péril la communauté française musulmane et l'intégrité du territoire de la République;

7° De M. de Montsabert sur les conséquences que le Gouvernement entend tirer de l'impossibilité de réunir l'assemblée algérienne dans les circonstances actuelles;

8° De M. Jules Valle sur la situation dans le Constantinois et sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre fin à l'agitation séparatiste qui a entraîné le renvoi de la session extraordinaire de l'assemblée algérienne;

9° De M. Quilici sur les mesures d'ordre public que le Gouvernement compte prendre et les conséquences politiques qu'il entend tirer des événements sanglants survenus en Algérie dans la région limitrophe du Maroc au lendemain même de l'expulsion par la pression et la force d'un sultan ami de la France et du vote d'intolérable ingérence émis par l'Assemblée des Nations Unies, chaque signe de la faiblesse entraînant une relance du terrorisme qui s'attaque maintenant au département d'Oran dont le calme n'avait plus été troublé depuis la Toussaint tragique de 1954 et dont le civisme s'affirmait dernièrement à Alger par la ferme attitude de la quasi-unanimité de ses élus musulmans devant de graves menées portant atteinte à l'unité nationale;

10° De M. de Chambrun sur la politique du Gouvernement en Afrique du Nord et les répercussions de cette politique sur le plan international;

11° De M. Bendjelloul sur les mesures répressives que le Gouvernement a prises en Algérie et sur la politique qu'il doit y entreprendre;

12° De M. Fonlupt-Esperaber sur la politique nord-africaine du Gouvernement;

13° De M. Maurice Violette sur la définition de la politique d'intégration du Gouvernement telle qu'il la conçoit.

(*Scrutin public à la tribune.*)

Décès d'un député.

M. le président de l'Assemblée nationale a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les députés qu'il a été avisé par un télégramme de M. le préfet de la Manche, en date du 11 octobre 1955, que M. Guérin de Beaumont, député de la Manche, est décédé le 13 octobre 1955.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS

(18 membres au lieu de 49.)

Supprimer le nom de M. de Beaumont.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le jeudi 20 octobre 1955, à dix heures (local du 6e bureau):

I. — Audition de M. Antoine Pinay, ministre des affaires étrangères.

II. — Communication de M. Jules Moch sur les travaux du sous-comité des Nations Unies pour le désarmement.

La commission des boissons se réunira le mercredi 19 octobre 1955, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

I. — Rapport de M. Rey sur la proposition de loi (n° 6061) de M. Draveny (article 50 du code du vin).

II. — Deuxième rapport supplémentaire de M. Delcos sur la proposition de loi (n° 8673) (comité interprofessionnel des jus de fruits et légumes).

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 19 octobre 1955, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 9274) de M. Maurice Schumann relative à certains officiers généraux;

La proposition de loi (n° 11529) de M. Raymond Guyot concernant le rappel des disponibles et le maintien du premier contingent 1954.

II. — Examen d'une motion de M. Billat tendant à éviter l'envoi en Afrique du Nord des militaires appelés, maintenus sous les drapeaux et des disponibles, pères de famille.

III. — Rapport de M. Pierre André sur le projet de loi (n° 11503) relatif à la situation des personnes appelées sous les drapeaux en exécution d'engagement pour la durée de la guerre.

IV. — Suite du rapport de M. Billat sur la proposition de loi (n° 4518) de M. Césaire, tendant à porter des affectation et cession de terrains et locaux militaires à Fort-de-France.

V. — Rapport de M. Billat sur la proposition de résolution (n° 3871) tendant à porter à 50 F la solde de base des jeunes soldats du contingent.

VI. — Eventuellement, suite du rapport de M. Billat sur la proposition de loi (n° 4017) de M. Secrétain tendant à compléter l'article 38 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée.

VII. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 19 octobre 1955, à dix heures trente (local de la commission n° 249):

I. — Rapport de M. Lacaze sur la proposition de loi (n° 8625 rectifié) de MM. Bénard, Secrétain et Barrier tendant à modifier certaines dispositions du décret du 29 novembre 1953 portant réforme des lois d'assistance.

II. — Suite du rapport de Mme Poinso-Chapuis sur les propositions de loi et de résolution (nos 2627, 3130, 3391, 4168, 4638 et 9465) de M. Jean-Paul Palewski, de M. Bernard Lafay, de M. Mora, de M. Buron, de MM. Villard et Bouxom et de Mme de Lipkowski tendant à organiser le reclassement social des diminués physiques (2e partie. — Réadaptation et rééducation).

III. — Rapport de M. Jean Cayeux sur le projet de loi (no 10918) autorisant le Président de la République à ratifier la convention d'assistance sociale et médicale signée entre les pays membres du Conseil de l'Europe.

IV. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 19 octobre 1955, à dix heures (local de la commission no 262):

I. — Rapport de M. André Marie sur le projet de loi (no 7924) tendant à compléter la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des sites.

II. — Rapport de M. André Marie sur la proposition de résolution (no 10086) de Mme de Lipkowski tendant à créer à Paris un musée de la Résistance.

III. — Rapport supplémentaire de Mlle Marzin sur la proposition de loi (no 3765) de M. Quinson et la proposition de résolution (no 11016) de M. Bouxom tendant à la prise en charge par l'Etat des traitements des professeurs d'enseignements spéciaux de la Seine.

IV. — Rapport supplémentaire de Mlle Dienesch sur la proposition de loi (no 7959) de M. Cayeux tendant à rétablir l'indemnité de doctorat.

V. — Communication de M. Préiot sur le décret du 4 octobre 1955 portant institution d'un ordre des palmes académiques.

VI. — Communication du président sur le décret du 11 octobre 1955 relatif aux centres publics d'orientation professionnelle.

VII. — Communication du président sur la question des grandes associations symphoniques.

VIII. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (no 11404) (réforme de l'enseignement public);

La proposition de loi (no 11167) de M. Cogniot (rémunération des chercheurs du C. N. R. S.).

IX. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 19 octobre 1955, à dix heures (local de la commission no 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (no 11523) de M. André Hugues relative à la location-gérance des fonds de commerce;

La proposition de loi (no 11489) de M. Boisdé modifiant le décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux;

La proposition de loi (no 11301) de M. Bardon amnistiant les infractions aux dispositions de l'article 33 de la loi du 14 août 1954 relatif au contrôle fiscal;

Le projet de loi (no 11442) relatif à l'amnistie pour certaines infractions commises en Tunisie;

La proposition de loi (no 11562) de M. Cayeux tendant à soumettre les détenus aux vaccinations légales;

La proposition de loi (no 11496) de M. Lefranc tendant à obliger les propriétaires d'automobiles à contracter une assurance.

II. — Rapport supplémentaire de M. Wasmer sur la proposition de loi (no 8301) de M. Flandin tendant à permettre aux personnes qui introduisent un recours devant une juridiction administrative de se pourvoir contre une décision administrative explicite succédant à une décision implicite.

III. — Rapport de M. Lacaze sur les propositions de loi (nos 10115 et 10124) de M. Minjoz et de M. Lecanuet tendant à la suspension et au retrait du permis de conduire.

IV. — Suite du rapport de M. Henri Grimaud sur cinquante-sept propositions de loi tendant à modifier la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers (articles 10 à 25).

V. — Rapport de M. Mignot sur la pétition no 317.

VI. — Rapport de M. Maurice Grimaud sur les propositions de loi (nos 9496, 9819 et 9989) de MM. Garet, Henri Grimaud et Haumesser tendant à modifier le décret du 25 août 1937 sur la procédure de recouvrement de certaines créances commerciales.

VII. — Rapport de M. Maurice Grimaud sur la proposition de loi (no 3784) de M. Fourcade relative à la liquidation amiable des sociétés.

VIII. — Rapport de M. Wasmer sur la proposition de loi (no 11152) de M. Rosenblatt tendant à abroger les alinéas 2, 3, 4, 5 et 6 de l'article 21 du décret du 30 avril 1955 relatif à diverses dispositions d'ordre financier.

IX. — Rapport de M. Grousseaud sur la proposition de loi (no 7565) de M. Garet portant statut des entreprises pratiquant l'industrie du garde-meubles.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le mercredi 19 octobre 1955, à dix heures (local de la commission no 220):

I. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

Le projet de loi (no 11107) prévoyant le retrait du rôle d'équipage en cas de non-payement par les marins-pêcheurs à la part des cotisations dues par eux aux caisses de compensation des allocations familiales des professions portuaires des départements d'Algérie;

La proposition de loi (no 11389) de M. Gaborit tendant à soumettre à autorisation administrative la création, l'extension ou la remise en exploitation de marais salants, étangs salés ou lacs sales.

II. — Rapport de M. Bignon sur le projet de loi (no 7983) tendant à ratifier la convention internationale pour l'unification de certaines règles sur la saisie conservatoire des navires.

III. — Rapport de M. Gaborit sur l'avis (no 11435) du Conseil de la République portant modification de la loi du 23 février 1941 relative à la perception de taxes locales de péages dans les ports maritimes de commerce.

IV. — Questions diverses.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le jeudi 20 octobre 1955, à dix heures (local de la commission no 211):

I. — Examen du rapport de M. Marcel Noël sur la proposition de loi (no 10298) de M. Jules-Julien tendant à rétablir dans leurs droits les agents des chemins de fer lésés lors de l'application du statut commun d'octobre 1920.

II. — Examen du rapport de M. Louis Martel sur le projet de loi (no 10911) relatif à la construction d'un tunnel routier sous le mont Blanc.

III. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement se réunira le jeudi 20 octobre 1955, à neuf heures (local de la commission no 208):

I. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de loi (no 11509) de M. François Bénard tendant à créer une commission de la mise en valeur des régions souffrant de sous-emploi.

II. — Suite du rapport de M. Midol sur les propositions de loi et de résolution relatives à la réparation des dommages causés par les inondations.

III. — Rapport de M. Couinaud sur les propositions de loi relatives au financement de la construction.

IV. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 19 octobre 1955, à dix heures (local de la commission no 254):

I. — Nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (no 11543) relatif aux institutions du Cameroun.

II. — Rapport de M. Guissou sur les propositions de loi (nos 10871, 2913, 10871 et 2519) de M. Duveau, de M. Aubame et de M. Malbrant relative au régime des soldes.

III. — Rapport de M. Guissou sur la proposition de loi (no 6666) de M. Conombo relative à l'aide aux familles nombreuses dans les territoires d'outre-mer.

IV. — Suite du rapport de M. Benoist sur la proposition de loi (no 1200) de M. Dumas relative aux accidents du travail.

V. — Eventuellement, rapport de M. Apithy sur la proposition de loi (no 4365) de M. Senghor relative aux attributions des assemblées territoriales.

VI. — Questions diverses.

La commission de coordination pour les affaires d'Indochine se réunira le mardi 18 octobre 1955, à dix heures (local de la commission no 250):

Audition de M. Billotte, ministre de la défense nationale et des forces armées.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 18 octobre 1955.

A quatorze heures trente. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

1. — Nomination d'une commission de six membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République (n° 4, session de 1955-1956).

2. — Nomination d'une commission de six membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République (n° 5, session de 1955-1956).

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination d'un membre du conseil d'administration du fonds commun de la recherche scientifique et technique outre-mer.

2. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de l'Assemblée de l'Union française (application de l'article 10 de la loi du 27 octobre 1946, modifié par les lois du 3 juillet 1952 et du 11 juin 1953 et de la résolution du 8 juillet 1952).

3. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Primet demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme s'il ne serait pas possible à la Société nationale des chemins de fer français d'organiser dans les principales gares de province un service de consigne-auto, en construisant des garages sur ses terrains; une telle réalisation est devenue nécessaire à la suite de la suppression d'un certain nombre de lignes secondaires; en effet, des usagers du rail de plus en plus nombreux viennent en voiture de divers points d'un même département à la gare principale et sont obligés de laisser leur véhicule, souvent plusieurs jours, en stationnement dans la cour de la gare (n° 615).

II. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il n'estime pas que la visite de personnalités étrangères, ignorant tout des problèmes du Maroc et des intérêts de la France, venant au nom d'une confédération internationale de syndicats, pourvues d'un mandat qui ne paraît nullement prévu par les statuts de cette confédération et cherchant à agir en chefs politiques, fait plus de mal que de bien à l'avenir du Maroc et aux relations entre la France et certaine grande puissance occidentale dont chacun sait le soutien qu'elle apporte aux dirigeants de cette confédération (n° 617).

(*Question transmise à M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes.*)

III. — M. Philippe d'Argenlieu demande à M. le ministre de l'agriculture de préciser ses vues au sujet du chanvre, afin d'informer les producteurs de l'opportunité de continuer ou de cesser la culture de ce textile qui semble ne pas intéresser les pouvoirs publics, une position nette et motivée mettrait fin à une incertitude préjudiciable à l'économie générale comme à l'intérêt particulier des chanvriers, et qui ne peut raisonnablement se prolonger sans inconvénients graves (n° 627).

IV. — M. Fousson rappelle à M. le ministre de la France d'outre-mer que l'arrêté n° 617 pris, sur instruction ministérielle précise, le 24 janvier 1955, par le haut commissaire de l'Afrique occidentale française, pour fixer au stade usine le prix de l'arachide, est intervenu, alors que plus de la moitié de la récolte avait déjà été achetée aux producteurs, à des prix sensiblement équivalents; qu'une telle mesure prive en fait les intermédiaires acheteurs de leur commission normale inscrite au barème, aussi légitimement que les autres postes dudit barème intéressant les huiliers; qu'une telle mesure, qui met les intermédiaires acheteurs dans l'impossibilité de rembourser en totalité les avances consenties par leurs bailleurs traditionnels de fonds-huiliers et exportateurs, incite lesdits bailleurs de fonds à ne point accorder de nouveaux crédits de vivres et d'hivernage pour la prochaine campagne; et lui demande en conséquence: 1° quelles mesures il compte prendre pour limiter au maximum la perte subie par les intermédiaires acheteurs — Sénégalais, métropolitains, Lybano-Syriens — qui peut être évaluée à 300 millions de francs métropolitains; 2° quelles mesures il compte prendre pour mettre à la disposition du territoire du Sénégal, à titre de prêt, les sommes nécessaires et suffisantes pour nourrir — traditionnellement — les paysans sénégalais pendant l'hivernage, les budgets local et général étant manifestement dans l'impossibilité de faire l'effort correspondant, et les bailleurs de fonds normaux (maisons de commerce et intermédiaires) — à l'exception des huiliers locaux seuls bénéficiaires de l'opération — voyant leur trésorerie réduite, pour ne pas dire ruinée, par les conséquences de l'arrêté, inconsidéré, du 24 janvier 1955 (n° 634).

V. — M. Coudé du Foresto demande à M. le ministre de l'éducation nationale la raison pour laquelle un arrêté paru au B. O. S. P. du 9 avril 1955 et relatif à la normalisation des cahiers d'écolier semble avoir été préparé avec une telle discrétion qu'il place les industriels et commerçants dans une situation extrêmement difficile; il lui demande s'il n'est pas possible de retarder la date d'application et de modifier la teneur de l'arrêté (n° 635).

4. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiée par le Conseil de la République, adoptée par modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, relative aux appellations d'origine des fromages. (N°s 424, 625, année 1954; 93 et 375, année 1955. — M. Primet, rapporteur de la commission de l'agriculture.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à créer un comité interprofessionnel des vins des Côtes-du-Rhône. (N°s 335, année 1955, et 32, session de 1955-1956. — M. Voyant, rapporteur de la commission des boissons.)

6. — Discussion du projet de loi complétant les articles 119, 121 et 123 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité françaises. (N°s 256, année 1955, et 31, session de 1955-1956. — M. Schwartz, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse par un article 39 *bis*. (N°s 332, année 1955, et 17, session de 1955-1956. — M. Marcilhacy, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale; et n° , session de 1955-1956. — Avis de la commission de la presse, de la radio et du cinéma. — M. Georges Maurice, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter les articles 815 et 832 du code civil. (N°s 333, année 1955, et 33, session de 1955-1956. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

9. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, concernant la procédure des suppléments d'information. (N°s 319, année 1955, et 18, session de 1955-1956. — M. Gaston Charlet, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

10. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, rendant applicable aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion la législation en vigueur dans la métropole en matière d'adoption et de légitimation adoptive. (N°s 367, année 1955, et 19, session de 1955-1956. — M. Kalb, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

11. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 483 du code pénal. (N°s 402, année 1955, et 20, session de 1955-1956. — M. Gaston Charlet, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

12. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant le code pénal par un article 453 *bis* en vue de réprimer la destruction de certains animaux par des épizooties provoquées. (N°s 407, année 1955, et 21, session de 1955-1956. — M. Gaston Charlet, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

13. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser l'adjonction de prénoms ou la modification des prénoms figurant dans l'acte de naissance. (N°s 433, année 1955, et 34, session de 1955-1956. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

14. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la création d'académies dans les territoires d'outre-mer. (N°s 370, année 1955, et 29, session de 1955-1956. — M. Durand-Réville, rapporteur de la commission de la France d'outre-mer.)

15. — Discussion des questions orales avec débat suivantes:

I. — M. Michel Debré a l'honneur de demander à M. le président du conseil quelle attitude il compte adopter en face de la décision prise par l'Etat associé du Cambodge de quitter l'Union française et des projets prêtés au gouvernement du Sud-Viet-Nam de rattacher sa monnaie à la monnaie américaine.

II. — M. Edmond Michelet a l'honneur de demander à M. le secrétaire d'Etat chargé des relations avec les Etats associés s'il lui apparaît conforme à la lettre et à l'esprit des accords de Genève que deux officiers de l'armée française soient déférés à la justice du gouvernement du Sud-Viet-Nam.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 19 octobre 1955, à quinze heures (local n° 271):

Audition de M. Pierre Abelin, secrétaire d'Etat aux affaires économiques, sur l'évolution et les perspectives du commerce extérieur.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 19 octobre 1955, à quinze heures trente (local n° 213):

Audition de M. Jean Sourbet, ministre de l'agriculture, sur la proposition de loi (n° 368, année 1955), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricoles.

(Réunion commune avec la commission de l'agriculture.)

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 19 octobre 1955, à dix-sept heures (local n° 207):

I. — Nouvel examen du rapport de Mme Delabie sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à insérer dans le décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953 portant réforme des lois d'assistance, un article 40 *bis* relatif aux taux de la majoration spéciale et de l'allocation de compensation accordée aux grands infirmes.

II. — Echange de vues sur la proposition de loi (n° 426, année 1955), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à l'organisation du service de santé scolaire et universitaire. Eventuellement, demande de renvoi pour avis et désignation d'un rapporteur.

III. — Audition de M. le préfet Roux sur la protection civile (l'audition commencera à dix-sept heures trente).

IV. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mercredi 19 octobre 1955, à dix heures trente (local de la commission):

Examen pour avis de la proposition de loi (n° 385, année 1955) tendant à assurer le fonctionnement de la caisse nationale des lettres (2e lecture). — Rapporteur: M. Jacques Debû-Bridel.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le jeudi 20 octobre 1955, à neuf heures quarante-cinq (local n° 201):

I. — Désignation de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 307, année 1955), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 3 et 27 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux (en remplacement de M. Jean Geoffroy);

La proposition de loi (n° 352, année 1955) de Mme Marcelle Devaud tendant à modifier les articles 1421, 1422 et 1443 du code civil.

II. — Désignation de rapporteurs pour avis des textes suivants:

Proposition de loi (n° 10, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter la loi du 3 mai 1841 et à rendre obligatoire l'assurance des chasseurs, dont la commission de l'agriculture est saisie au fond;

Proposition de loi (n° 11, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à rendre obligatoire en premier ressort la compétence des conseils de prud'hommes pour connaître des différends intéressant les employés du commerce et de l'industrie, dont la commission du travail est saisie au fond.

III. — Examen des rapports de:

M. Gaston Charlet sur:

a) Le projet de loi (n° 415, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'enfance délinquante en Tunisie;

b) Le projet de loi (n° 441, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, complétant l'article 610 du code d'instruction criminelle.

M. Louis Gros sur:

a) Le projet de loi (n° 396, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'industrie des assurances;

b) La proposition de loi (n° 397, année 1955), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique.

M. Macilhacy sur:

a) Le projet de loi (n° 46, année 1955) modifiant l'article 51 de la loi du 23 juillet 1947 relative à l'organisation et à la procédure de la cour de cassation;

b) Le projet de loi (n° 427, année 1955) modifiant les articles 25, 30 et 35 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

La commission de la presse, de la radio et du cinéma se réunira le mercredi 19 octobre 1955, à dix-sept heures (local n° 202):

Audition de M. Mossot, président du syndicat de la presse parisienne, des représentants de la fédération des travailleurs du livre (C. G. T.) et de représentants des syndicats C. G. T.-F. O. et C. F. T. C sur la proposition de loi (n° 334, année 1955) tendant à assurer la liberté syndicale.

La commission de coordination pour les affaires d'Indochine se réunira le mardi 18 octobre 1955, à dix heures quarante-cinq (local n° 201):

I. — Premier compte rendu de la mission effectuée, en Indochine et en Chine, par une délégation de la commission composée de MM. Edmond Michelet, Chochoy, Enjalbert et Léo Hamon.

II. — Echange de vues sur la question orale avec débat de M. Edmond Michelet sur les poursuites exercées par la justice du Sud-Vietnam contre deux officiers français.

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 18 octobre 1955.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Pupat et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à proclamer le Sahara « territoire national ». (Nos 30 et 132, année 1955, M. Pialoux, rapporteur; n° 198, année 1955. — Avis de la commission des relations extérieures, M. Maurice Dardelle, rapporteur; n° 201, année 1955. — Avis de la commission de la défense de l'Union française, Mme Emilienne Moreau, rapporteur; et n° 10, session 1955-1956. — Avis de la commission des affaires économiques, M. Bégarra, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de M. La Gravière tendant à inviter le Gouvernement de la République française à donner des instructions et à mettre tout en œuvre pour que le vocable d'Union française soit désormais employé et entendu, en France métropolitaine, et particulièrement au sein des institutions et des administrations, dans un sens conforme aux dispositions de l'article 60 de la loi constitutionnelle du 27 octobre 1946. (Nos 412, année 1952, et 9, session 1955-1956, M. Pierre Cornet, rapporteur.)

Convocation de commission.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 19 octobre 1955, à quinze heures (local n° 32), 21, rue La Boétie, Paris:

I. — Problème de l'immigration à Madagascar. — Conclusion de l'exposé de M. Iba Zizen et discussion.

II. — Proposition (n° 309, année 1953) relative à l'amélioration de la navigabilité du Niger et à l'aménagement des relations routières et ferroviaires avec la côte dahoméenne. — Audition de M. Saïdou Djermakoye, auteur de la proposition.

III. — Proposition (n° 65, année 1955) concernant la construction d'une cale de radoub à Djibouti. — Informations récentes; avant-projet de rapport de M. Dède, rapporteur, et échange de vues.

IV. — Proposition (n° 11, session 1955-1956) tendant à l'amélioration des relations aériennes entre la France, la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides. — Nomination d'un rapporteur.

V. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis de concours pour le grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de la marine.

En exécution d'une décision du ministre de la défense nationale et des forces armées (marine) en date du 3 octobre 1955, un concours pour le grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de la marine s'ouvrira le 11 mai 1956.

Les conditions d'admission au concours sont fixées par l'article 8 de la loi du 2 mars 1902, modifié en dernier lieu par l'ordonnance n° 45-2612 du 2 novembre 1945.

Le mode et les conditions du concours sont déterminés par l'arrêté ministériel du 25 juillet 1946, modifié le 26 avril 1948 (*B. O.*, p. 1047) et le 27 février 1950 (*Journal officiel* des 26 et 27 juin 1950, p. 6798).

En exécution de la circulaire du 4 avril 1907 (et de l'article 1er de l'arrêté ministériel du 25 juillet 1946 précité), les demandes des candidats devront être transmises au département au fur et à mesure de leur réception et parvenir au ministre de la défense nationale et des forces armées (marine), direction du contrôle, au plus tard le 11 avril 1956.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux vers les U. S. A.

Le contingent d'exportation de peaux brutes de veaux à destination des U. S. A. ouvert par l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 29 mars 1955 est porté de 540 tonnes à 900 tonnes (poids sec).

Le tonnage maximum accordé par licence, fixé primitivement à 20 tonnes, puis porté à 30 tonnes par avis aux exportateurs paru au *Journal officiel* du 2 septembre 1955, est maintenu à ce dernier chiffre.

Les autres dispositions de l'avis du 29 mars 1955 ne sont pas modifiées.

Avis aux importateurs de café originaire et en provenance de Haïti.

Les importateurs sont informés qu'en exécution des dispositions de l'article 4 de l'accord franco-haïtien du 12 juillet 1952, un contingent de café originaire et en provenance de Haïti est mis en répartition.

Les modalités de réalisation des importations correspondantes sont celles définies dans l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 17 mars 1954 (p. 2562).

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de haricots verts originaires et en provenance d'Italie.

Il est ouvert un contingent de haricots verts originaires et en provenance d'Italie, destinés à la fabrication de conserves.

L'importation est réservée au groupement national d'exportation des conserves agricoles, 3, rue Logelbach, à Paris (17e).

Le groupement peut charger un ou plusieurs importateurs de la réalisation de l'opération.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes de licences, accompagnées de l'agrément du groupement, peuvent être déposées à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*, et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination des pays membres de l'Union européenne des payements.

(Clôture d'un contingent.)

En application des dispositions de l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 12 juin 1955, les exportateurs sont informés que le contingent de 8.000 mètres cubes de grumes de mélèze ouvert à destination des pays membres de l'Union européenne des payements par l'avis aux exportateurs du 31 décembre 1954 est épuisé.

Les dossiers de demandes d'autorisation d'exporter concernant ce poste de grumes de mélèze cesseront donc d'être recevables deux jours francs après la publication du présent avis.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de secrétaires des services médicaux à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice.

Le concours ouvert pour le recrutement de deux secrétaires des services médicaux à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice, primitivement fixé au 25 octobre 1955, est reporté au 19 décembre 1955.

Peuvent participer à ce concours:

Les candidats des deux sexes, de nationalité française, titulaires du brevet d'études du premier cycle du second degré ou d'un diplôme équivalent.

Sont dispensés de la production des diplômes ou certificats prévus ci-dessus: les employés de bureau, sténodactylographes, comptant trois ans de fonctions au ministère de la santé publique et de la population ou dans les établissements nationaux de bienfaisance et les hôpitaux psychiatriques autonomes.

Les candidats doivent jouir de leurs droits civils et politiques et, pour les candidats du sexe masculin, avoir satisfait aux obligations militaires.

Ils doivent être âgés de plus de dix-huit ans et de moins de trente ans au 1er janvier de l'année en cours. Cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (code de la famille).

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces réglementaires, devront être adressées par lettre recommandée au directeur de l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice avant le 19 novembre 1955.

La liste des candidats admis à participer à ce concours sera arrêtée par le ministre de la santé publique et de la population.

Les candidats nommés débuteront comme stagiaires et seront titularisés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Ils bénéficieront des indices suivants:

169 (traitement brut de 273.000 F).

230 (traitement brut de 413.000 F).

Pour tous renseignements complémentaires concernant les épreuves et les conditions du concours, s'adresser à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice, 57, rue du Général-Leclerc, Saint-Maurice (Seine).

Avis de vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Lommelet.

Un poste de médecin chef est actuellement vacant à l'hôpital psychiatrique de Lommelet (poste créé).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines, à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Liste additive aux listes de classement toutes catégories et aux emplois comportant une aptitude technique spéciale, année 1954 (6e liste).

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 octobre 1955:

Page 9939, 1re colonne:

SERVICES EXTÉRIEURS

Employé de bureau.

C) 1388 *bis* Monge (Jean-Pierre), lire: « rayé de la liste ».

D) 512 *bis* Dion (Pierre).

Agent de service.

C) 3366 *bis*, lire: « Mathien », au lieu de: « Malhieu »; 3380 *ter*, lire: « Olivieri (Joseph) », au lieu de: « Olivier »; 3497 *bis*, lire: « Berquin (Marcel) », au lieu de: « Bequin ».

Page 9940, 1re colonne:

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

Agent de surveillance (agent secondaire des écoles militaires).

C) 92 *bis* Alfonsi, lire: « Marcoucio ».

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Surveillant des écoles nationales des arts et métiers et assimilés.

C) 4 *bis*, lire: « Cavrot (Ferdinand) », au lieu de: « Cavart (Jules) ».

Page 9941, 2e colonne:

MINISTÈRE DES FINANCES

Préposé et matelot des douanes.

D) 126 *bis*, lire: « Le Gacq (René) », au lieu de: « Le Gocq ».

Page 9942, 1re colonne :

MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Facteur des postes.

D) Marrec (Jean), lire : « 7 *bis* », au lieu de : « 2 *bis* ».

2e colonne :

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Garde de contrôle sanitaire.

D) Giacomini (Robert), lire : « 19 ».

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Commis des ponts et chaussées.

D) 5 *bis* Griscelli (Denis), au lieu de : « Casabianca (Charles) ».

Adjoint technique des ponts et chaussées.

C) 1 *bis* Casabianca (Charles).

Agent des travaux.

C) 48 *bis* Cordero (Clément); 48 *ter* Chantrel (Julien).
D) Newton (Gérard), lire : « 51 *bis* », au lieu de : « 51 *ter* ».

Page 9943, 1re colonne :

PRÉFECTURE DE POLICE

Agent spécial de commissariat.

D) 1, lire : « Carre (Roger) », au lieu de : « Sommet (Jean) »; 1 *bis* Sommet (Jean).

2e colonne :

ELECTRICITÉ ET GAZ DE FRANCE

Employé ordinaire.

C) 142 *bis*, lire : « Pedron (Ferusco) ».

Page 9944, 2e colonne :

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Administration centrale.

Débitant de boissons non alcoolisées.

D) 43 *bis*, lire : « Mebarkia », au lieu de : « Mabarkia ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

SITUATION AU 31 JUILLET 1955

Service de l'émission.

ACTIF		PASSIF	
Disponibilités	12.871.007.751	Billets émis (1)	32.733.160.641
Effets et avances à court terme	24.624.740.766	Dépôts	4.762.587.876
	37.495.748.517		37.495.748.517

Service des investissements.

Disponibilités	38.698.776.887	F. I. D. E. S.	20.009.608.249
Réescompte à moyen terme	2.501.777.716	Avances du Trésor	23.807.049.478
Avances aux entreprises privées	12.731.208.582	Avances du fonds de modernisation et d'équipement	125.198.499.000
Avances aux sociétés d'Etat et aux sociétés d'économie mixte	23.099.517.515	Avances du fonds de construction, d'équipement rural et d'expansion économique	25.000.000.000
Avances aux territoires, départements, communes et organismes publics d'outre mer	124.944.510.388	Avances du Trésor pour le financement d'investissements en Indochine	1.817.400.000
Participations	2.470.854.376	Comptes d'ordre	7.121.262.441
Immeubles, matériel, mobilier	1.011.778.384	Réserves	400.000.000
Comptes d'ordre	495.155.320	Dotation	2.500.000.000
		Profits et pertes : Report à nouveau	100.000.000
	205.953.579.168		205.953.579.168

(1) Détail des billets émis par territoire :

A. E. F.-Cameroun	Francs C. F. A.	11.225.759.310
La Réunion	— —	1.912.667.580
Saint Pierre et Miquelon	— —	172.287.530
Guyane	Francs métropolitains.	635.486.800
Martinique	— —	2.653.810.150
Guadeloupe	— —	2.822.434.851

Certifié conforme aux écritures :

Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY.

Les censeurs,
M. LAURÉ, H. BIZOT, G. GILET.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ETABLISSEMENTS ADOLPHE LAFONT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 260.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 146, GRANDE-RUE DE MONPLAISIR, LYON

R. C.: Lyon 55-B 1207.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses 5.000 obligations 4 1/4 0/0 1943 de 2.000 F, la Société des établissements Adolphe Lafont a procédé au rachat en Bourse de 180 obligations correspondant au nombre de titres prévu pour l'amortissement du 15 décembre 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les obligations amorties antérieurement ont été remboursées en totalité.

Société anonyme des TUBES de VALENCIENNES et DENAIN

CAPITAL: 1.040.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 6, RUE DARU, A PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 283174 B.

Obligations 3 3/4 0/0 1945 *de* 5.000 *F nominal.*

Dixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses 8.000 obligations de 5.000 F, émission 1945, la Société des tubes de Valenciennes et Denain a racheté sur le marché les 240 obligations dont l'amortissement était prévu au 1er octobre 1955.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort sur ces titres.

Les amortissements antérieurs ont également été effectués par voie de rachat en Bourse.

SOCIETE AGRICOLE DE BAYON

SIÈGE SOCIAL:

5, AVENUE DE STRASBOURG, A NANCY (MEURTHE-ET-MOSELLE)

R. C.: Nancy n° 296 B.

Obligations 4 0/0 1943.

Douzième amortissement 1955.

Tirage du 29 septembre 1955.

Les 55 obligations dont les numéros suivent sont remboursables à partir du 1er octobre 1955 et cessent de porter intérêts à partir de cette date.

14	30	46	79	141	897	904	938	943	951
160	195	220	275	313	981	994	1.041	1.053	1.069
393	411	425	437	463	1.075	1.085	1.095	1.115	1.201
479	485	493	547	551	1.224	1.253	1.264	1.329	1.359
620	625	632	657	664	1.380	1.397	1.409	1.451	1.472
709	718	739	793	863					

Obligations à rembourser sur tirages précédents.

617 618 746 1.428 (tirage de 1954).

Société anonyme de FILATURES de SCHAPPE

AU CAPITAL DE 720.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 1, QUAI JULES-COURMONT, LYON

R. C.: Lyon 1877 B.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 10.000 obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F, la Société anonyme de filatures de schappe a utilisé le montant prévu pour le dixième amortissement de l'emprunt au 15 décembre 1955 par rachats en Bourse de 340 obligations.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'effectuer de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les précédents amortissements ont été effectués également par voie de rachats en Bourse.

SOCIETE ECONOMIQUE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 189.600.000 F

SIÈGE SOCIAL: RUE LAMOTHE, LYON

R. C.: Lyon 1022 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses 2.500 obligations 4 0/0 1945 de 2.000 F, la Société économique d'alimentation a procédé au rachat en Bourse de 148 obligations correspondant à l'annuité prévue pour l'amortissement du 15 décembre 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les précédents amortissements ont également été effectués par voie de rachats en Bourse, et les obligations sorties au premier tirage du 4 novembre 1946 ont été remboursées en totalité.

GALERIES MODERNES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 132.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 66, RUE DES ARCHIVES, PARIS (3e)

R. C.: Seine n° 54-B 2512.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 8.000 obligations de 10.000 F nominal de l'emprunt 6 0/0 1955.

Dates des amortissements et nombre de titres à amortir.

1er juil. 1956	351	1er juil. 1961	464	1er juil. 1966	612
— 1957	371	— 1962	490	— 1967	647
— 1958	393	— 1963	518	— 1968	684
— 1959	415	— 1964	548	— 1969	724
— 1960	439	— 1965	579	— 1970	765

Total: 8.000 obligations.

Société d'Electro-Chimie, d'Electro-Métallurgie et des Aciéries Electriques d'Ugine

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.000.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 10, RUE DU GÉNÉRAL-FOY, PARIS

R. C.: Seine 88479.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1942 de 5.000 F sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations, a utilisé, par rachats en Bourse, la totalité de la somme prévue pour le service de l'emprunt, en vue de l'amortissement au 1er novembre 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été réalisés par rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.800.000.000 DE FRANCS

52, RUE D'ANJOU, PARIS

Liste des obligations 4 1/2 0/0 1930 sorties au tirage du 29 septembre 1955, remboursables à 1.000 F à partir du 15 novembre 1955, et obligations sorties à des tirages antérieurs et non remboursées.

225 à 230 (54), 313 à 320 (53), 341 à 343 (54), 348 à 350 (54), 461 (54), 671 (54), 701 et 702 (53), 1.001 à 010 (55), 1.161 à 170 (55), 1.271 à 280 (55), 1.281 à 290 (55), 1.361 à 370 (55), 1.401 à 410 (55), 1.411 à 420 (54), 1.551 à 560 (55), 1.591 à 596 (54), 1.622 à 626 (54), 1.661 et 662 (54), 1.667 à 670 (54), 1.711 à 720 (55), 1.815 et 816 (54), 2.171 à 180 (55), 2.271 à 280 (55), 2.281 à 290 (55), 2.341 à 348 (53), 2.591 à 600 (55), 2.611 à 620 (55), 2.767 et 768 (54), 2.822 et 823 (54), 2.971 à 980 (54), 3.031 à 037 (54), 3.281 à 290 (55), 3.321 à 330 (55), 3.561 à 570 (55), 3.651 à 660 (55), 3.875 à 879 (54), 3.891 à 900 (55), 4.001 à 010 (55), 4.021 à 030 (55), 4.050 (52), 4.101 à 110 (55), 4.381 à 390 (55), 4.543 à 550 (54), 4.551 à 560 (54), 4.623 et 624 (52), 4.961 à 963 (54), 4.966 (54), 4.981 à 983 (54), 4.988 (53), 5.181 à 190 (55), 5.448 (52), 5.471 à 480 (55), 5.511 à 520 (54), 5.521 et 522 (54), 5.527 et 528 (54), 5.605 à 607 (52), 5.632 (52), 5.734 à 736 (53), 5.740 (53), 5.801 (54), 5.805 (54), 5.808 à 810 (54), 5.812 (53), 5.891 à 900 (55), 6.201 à 210 (55), 6.228 (53), 6.331 à 340 (55), 6.341 et 342 (54), 6.345 à 349 (54), 6.541 à 546 (53), 6.561 à 570 (55), 6.915 à 917 (53), 6.919 (53), 6.961 à 970 (55), 6.981 à 990 (54), 7.085 à 089 (53), 7.371 (53), 7.381 à 390 (55), 7.712 à 715 (54), 7.721 à 730 (55), 7.841 à 850 (55), 7.878 à 880 (54), 8.120 (51), 8.477 (53), 8.551 à 560 (55), 8.581 à 590 (55), 8.641 à 650 (55), 8.661 à 668 (54), 8.711 à 720 (55), 8.891 à 900 (55), 8.938 à 940 (53), 9.189 et 190 (53), 9.231 à 240 (55), 9.251 à 260 (54), 9.321 et 325 (54), 9.531 (54), 9.540 (54), 9.701 à 705 (54), 9.708 à 710 (54), 9.751 (54), 9.756 à 759 (54), 9.781 et 785 (45), 9.901 à 910 (55), 10.221 à 230 (55), 10.250 (53), 10.591 à 600 (55), 10.641 (54), 10.617 à 619 (54), 10.911 à 920 (55), 11.401 à 410 (55), 11.541 à 550 (54), 11.552 et 553 (54), 11.555 (54), 11.560 (54), 11.681 à 684 (48), 11.701 à 703 (54), 11.811 (54), 11.818 à 820 (54), 12.125 (50), 12.481 (53), 12.551 à 560 (55), 12.651 à 660 (55), 12.992 à 995 (54), 13.042 à 050 (53), 13.121 à 130 (55), 13.181 à 190 (55), 13.321 à 325 (54), 13.491 à 500 (55), 13.641 à 650 (55), 14.021 et 022 (53), 14.131 à 140 (55), 14.241 à 250 (55), 14.299 (54), 14.361 à 370 (55), 14.481 à 490 (55), 14.651 à 660 (55), 14.750 (53), 15.141 à 150 (55), 15.161 à 170 (55), 15.381 à 390 (55), 15.392 à 395 (53), 15.471 à 480 (55), 15.518 (54), 15.581 à 590 (54), 15.701 à 710 (54), 15.711 à 715 (53), 15.821 (54), 15.911 à 920 (55), 16.131 à 140 (55), 16.176 et 177 (54), 16.179 et 180 (54), 16.188 (48), 16.301 à 309 (54), 16.371 à 380 (55), 16.451 à 456 (53), 16.459 et 460 (53), 16.741 à 745 (54), 16.941 à 948 (54), 16.950 (54), 17.057 à 060 (54), 17.316 à 318 (53), 17.402 à 404 (54), 17.406 et 407 (54), 17.415 et 416 (54), 17.571 à 580 (55), 17.661 à 670 (55), 17.692 à 700 (54), 17.921 à 930 (55), 18.121 à 124 (54), 18.128 à 130 (54), 18.311 à 320 (55), 18.475 et 476 (52), 18.569 (54), 18.616 à 620 (54), 19.113 et 114 (54), 19.187 (54), 19.189 et 190 (54), 19.291 à 300 (55), 19.301 à 310 (55), 19.463 (51), 19.579 (54), 19.915 (54), 20.107 (53), 20.109 et 110 (53), 20.211 à 216 (54), 20.662 à 664 (54), 20.669 et 670 (54), 20.701 à 710 (52), 20.841 à 850 (55), 20.871 (53), 20.878 (53), 20.908 à 909 (54), 21.061 à 070 (55), 21.151 à 160 (55), 21.412 et 413 (54), 21.419 et 420 (54), 21.431 à 440 (55), 21.471 et 472 (48), 21.531 à 540 (55), 21.591 à 597 (54), 21.671 à 674 (54), 21.685 à 690 (54), 21.754 (54), 21.977 à 980 (54), 22.081 à 090 (55), 22.101 et 102 (54), 22.251 à 260 (55), 22.459 (46), 22.671 à 680 (55), 22.682 à 685 (54), 22.689 et 690 (54), 22.801 à 810 (55), 23.156 à 159 (54), 23.202 à 205 (53), 23.210 (53), 23.211 à 213 (44), 23.401 à 410 (55), 23.554 et 555 (50), 23.881 à 890 (55), 24.041 (50), 24.061 (50), 24.081 à 090 (55), 24.211 (54), 24.251 à 260 (55), 24.271 à 280 (54), 24.508 (50), 24.591 à 600 (54), 24.631 à 640 (54), 24.661 à 670 (55), 24.761 à 770 (55), 24.871 à 880 (55), 25.001 à 008 (54), 25.051 à 060 (55), 25.061 à 070 (55), 25.241 à 250 (55), 25.595 (54), 26.081 à 090 (52), 26.135 (52), 26.161 (54), 26.395 (54), 26.451 à 459 (54), 26.661 à 663 (54), 26.665 à 669 (54), 26.899 et 900 (53), 26.932 et 933 (45), 27.152 (54), 27.159 et 160 (54), 27.257 et 258 (53), 27.442 à 445 (53), 27.525 (54), 27.550 (54), 27.801 à 810 (55), 27.819 et 820 (53), 27.835 (53), 27.928 à 930 (52), 28.051 à 060 (55), 28.191 à 200 (55), 28.371 à 380 (55), 28.561 à 570 (54), 28.821 à 830 (55), 28.981 à 990 (55), 29.311 à 320 (55), 29.651 à 660 (55), 30.013 à 016 (53), 30.170 (52), 30.321 (54), 30.324 et 325 (54), 30.327 et 328 (54), 30.421 à 430 (55), 30.449 et 450 (50), 30.511 à 520 (55), 30.580 (52), 30.581 à 586 (54), 30.616 à 620 (52), 30.668 à 670 (54), 30.694 à 699 (50), 30.811 à 820 (55), 31.003 (53), 31.251 à 260 (55), 31.291 à 300 (55), 31.401 à 410 (55), 31.421 (54), 31.427 et 428 (54), 31.753 à 760 (54), 32.381 à 387 (54), 32.391 à 393 (54), 32.398 à 400 (54), 32.411 et 412 (52), 32.541 à 550 (55), 32.571 à 576 (54), 32.671 à 680 (55), 32.921 à 930 (55), 33.073 et 074 (53), 33.101 à 110 (55), 33.186 à 198 (54), 33.341 à 346 (54), 33.520 (53), 33.541 à 550 (55), 33.651 à 655 (54), 33.681 à 690 (55), 33.801 à 810 (55), 33.998 à 34.000 (48), 34.111 à 115 (54), 34.141 à 150 (55), 34.185 et 186 (49), 34.521 à 527 (54), 34.537 et 538 (53), 34.811 à 820 (55).

35.001 à 006 (54), 35.041 à 050 (55), 35.221 à 230 (55), 35.371 à 380 (55), 35.481 à 490 (55), 35.561 à 570 (55), 35.581 à 590 (55), 35.631 à 639 (54), 35.781 à 790 (55), 35.791 à 800 (55), 35.891 à 900 (55), 35.951 à 35.960 (55), 35.986 à 988 (52), 36.001 à 010 (54), 36.051 à 060 (55), 36.231 (53), 36.271 à 280 (55), 36.381 à 384 (53), 36.557 à 560 (53), 36.751 à 760 (55), 36.831 à 840 (55), 36.841 (54), 36.846 à 850 (54), 36.871 à 880 (55), 36.901 et 902 (54), 37.511 à 520 (55), 37.841 à 850 (54), 37.851 à 860 (55), 38.201 à 210 (55), 38.221 à 230 (55), 38.231 (54), 38.239 et 240 (54), 38.342 et 343 (54), 38.349 et 350 (54), 38.361 à 370 (55), 38.501 à 510 (55), 38.691 à 700 (55), 38.811 à 816 (54), 38.891 à 894 (53), 38.913 et 914 (52), 39.030 (54), 39.404 à 406 (54), 39.408 (54), 39.742 à 744 (54), 39.748 à 750 (54), 39.751 à 760 (55), 39.807 (54), 39.822 à 824 (54), 39.876 et 877 (54), 39.911 à 920 (55), 40.033 (49), 40.652 à 660 (54), 40.271 à 280 (55), 40.371 et 372 (52), 40.411 à 413 (54), 40.471 à 473 (54), 40.479 et 480 (54), 40.525 (54), 40.527 à 530 (54), 40.531 à 540 (55), 40.661 à 670 (55), 40.731 (53), 40.734 à 737 (53), 40.756 (54), 40.758 à 760 (54), 40.901 à 910 (55), 41.241 à 250 (55), 41.277 (47), 41.283 à 285 (54), 41.295 à 297 (54), 41.372 et 373 (54), 41.631 à 640 (55), 41.661 à 670 (55), 41.691 à 700 (55), 41.783 à 784 (54), 41.789 à 790 (54), 41.891 à 900 (55), 41.981 à 986 (54), 41.989 et 990 (54), 42.133 à 135 (54), 42.151 à 158 (54), 42.201 à 210 (55), 42.221 à 230 (55), 42.301 à 303 (54), 42.306 à 310 (54), 42.331 (49), 42.392 à 394 (54), 42.520 (54), 42.551 à 552 (54), 42.707 à 710 (54), 42.721 à 730 (55), 42.871 à 880 (55), 42.921 à 930 (55), 42.971 à 980 (55), 43.117 (53), 43.352 à 360 (54), 43.451 à 460 (54), 43.568 à 570 (54), 43.611 à 616 (54), 43.731 à 740 (55), 43.924 (54), 43.930 (54), 43.951 à 960 (55), 44.264 (47), 44.278 à 280 (52), 44.410 (54), 44.479 (48), 44.861 et 862 (54), 45.491 à 410 (55), 45.561 à 570 (55), 45.591 à 600 (55), 45.651 à 660 (55), 45.696 (54), 45.901 à 910 (55), 45.961 à 970 (55), 45.972 à 979 (53), 45.991 (52), 46.191 à 200 (55), 46.212 et 213 (50), 46.311 à 320 (54), 46.385 et 386 (54), 46.661 à 670 (55), 46.731 à 733 (54), 46.736 (54), 46.821 à 830 (55), 47.024 (53), 47.045 à 050 (53), 47.070 (53), 47.231 à 235 (53), 47.321 à 329 (54), 47.481 à 483 (54), 47.541 à 550 (55), 47.641 à 650 (55), 47.670 (53), 47.751 (52), 47.761 à 770 (55), 47.771 à 774 (54), 47.780 (54), 48.151 à 160 (55), 48.371 à 380 (55), 48.961 à 970 (55), 48.981 et 982 (54), 49.211 à 220 (55), 49.321 à 330 (55), 49.343 et 344 (54), 49.371 à 380 (55), 49.731 à 740 (55).

Le remboursement de ces obligations aura lieu au siège de la compagnie, 52, rue d'Anjou, à Paris, et à Lyon, chez MM. Saint-Olive et Cie, banquiers, 13, rue de la République.

Société des Mines de Sel et Salines de Rosières-Varangéville

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 115.200.000 F

SIÈGE SOCIAL: 9, RUE LYAUTEY, NANCY (MEURTHE-ET-MOSELLE)

R. C.: Nancy n° 6738.

Obligations 4 1/4 0/0 1946.

1.318	(53)	1.520 à 522	(55)	3.196	(54)
1.456 à 509	(55)	3.139 à 142	(54)		

Les chiffres entre parenthèses indiquent l'année du remboursement.

Les remboursements ont lieu le 15 novembre de chaque année à 5.000 F.

Le tirage des 57 obligations concernant l'amortissement 1955 a été effectué le 6 octobre 1955.

La société, usant de la faculté qui lui est réservée, a procédé au rachat des 73 obligations formant le solde de cet amortissement.

Etablissements BAUDET, DONON et ROUSSEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 250.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 139 ET 141, RUE SAUSSURE, PARIS (17e)

Registre du commerce: Seine 30068.

Obligations 4 1/2 0/0 1941.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société anonyme des établissements Baudet, Donon et Roussel a procédé au rachat en Bourse des 116 obligations dont l'amortissement est prévu pour l'année 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué cette année de tirage au sort.

Toutes les obligations sorties par tirages au sort ont été remboursées.

ETABLISSEMENTS ECONOMIQUES TROYENS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 178.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 63, AVENUE PASTEUR, A TROYES

R. C.: n° 54-B 109.

Emprunt obligataire 4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des établissements économiques troyens a procédé au rachat en Bourse des soixante-seize obligations de l'emprunt 4 0/0 1946 dont l'amortissement est prévu pour le 1er janvier 1956.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

(*Le tableau d'amortissement a été publié* au Journal officiel *du 19 janvier 1946.*)

SOCIETE D'ELECTRICITE MORS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 555.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 60, RUE DE PRONY, A PARIS
Registre du commerce: Seine n° 54-B 8079.

Obligations 6 0/0 *ex*-5 1/2 0/0 1917 *de* 5.000 *F.*

Liste des 101 obligations sorties au deuxième tirage au sort du 10 octobre 1955 formant, avec les titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er novembre 1955. Ces obligations seront remboursables à 5.000 F.

2.401 à 2.501.

SOCIETE D'ELECTRICITE MORS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 555.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 60, RUE DE PRONY, A PARIS
Registre du commerce: Seine n° 54-B 8079.

Obligations 6 0/0 1918 *de* 5.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série des 340 obligations sorties au deuxième tirage au sort du 10 octobre 1955 formant la totalité de l'annuité à amortir au 1er novembre 1955.** Ces obligations seront remboursables à 5.000 F;

2° **De la série sortie au tirage précédent et parmi laquelle figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
1.612 à 2.030	1955	2.219 à 2.364	1954

DOCKS DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 52, RUE DE CLICHY, PARIS (9e)
R. C.: Paris 55-B 2370.

Liste des 152 obligations de 5.000 F 4 0/0 1945 sorties au tirage du 6 octobre 1955 à rembourser au pair à partir du 15 novembre 1955.

2.727 à 2.731 — 2.737 à 2.739 — 2.741 — 2.742 — 2.744 à 2.747 — 2.749 à 2.751 — 2.753 à 2.757 — 2.761 à 2.768 — 2.773 à 2.775 — 2.777 à 2.783 — 2.785 à 2.789 — 2.791 — 2.792 — 2.798 — 2.799 — 2.804 à 2.806 — 2.810 — 2.813 à 2.845 — 2.850 à 2.855 — 2.858 à 2.859 — 2.862 à 2.877 — 2.888 — 2.892 à 2.896 — 2.898 — 2.899 — 2.902 à 2.907 — 2.913 — 2.914 — 2.919 — 2.921 — 2.922 — 2.937 à 2.940 — 2.944 à 2.949 — 2.951 à 2.956 — 2.961 — 2.962 — 2.967 à 2.969 — 2.971 à 2.975.

Numéros des obligations sorties aux précédents tirages et non remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
45	1953	5.978	1953
5.913	»	5.982	»
5.944	»	150 à 153	1954
5.966 à 969	»	264	»
5.977	»		

Société anonyme de la Fabrique de Fer de Maubeuge

CAPITAL: 187.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: A LOUVROIL (NORD)
R. C.: Avesnes 123 B.

Obligations 4 0/0 1943.

Douzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé au rachat en Bourse des 170 obligations devant être amorties le 1er décembre 1955.

LA GAULOISE

Société de l'industrie chimique.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: LE PONTET (VAUCLUSE)
Registre du commerce: Avignon n° 11657.

Obligations de 5.000 *F* à 1/4 0/0 1945.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série des 11 obligations sorties au deuxième tirage au sort du 11 octobre 1955 formant, avec les titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er novembre 1955.** Ces obligations seront remboursables à 5.001 F;

2° **De la série sortie au tirage précédent et parmi laquelle figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
505 à 512	54	901 à 911	53

CHAMBRE de COMMERCE de BORDEAUX

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 octobre 1955: page 9952, 2e colonne, 2e insertion, Obligations 6 0/0 1949, au lieu de: « 467 à 514 (1) 1955 », lire: « 467 à 514 (1) 1955 »; au Lieu de: « (1) dont 26 obligations rachetées », lire: « (1) dont 23 obligations rachetées ».

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Léon Martin, né le 26 mars 1899 à Schaerbeck (Belgique), demeurant à Cannes (Alpes-Maritimes), 118, rue d'Antibes, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Glatier.

M. Pierre Bertran, né à Marseille le 6 décembre 1929, demeurant et domicilié à Paris (14e), 16 *bis*, avenue de Châtillon, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bertran de Balanda.

M. Jacques Bertran, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 3 octobre 1889, demeurant et domicilié à Marseille (Bouches-du-Rhône), 122, boulevard Notre-Dame (6e), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur Henri-Jacques-Paul-Xavier, né à Marseille le 2 août 1936, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bertran de Balanda.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

16 septembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien. **Cercle annemassien de radiesthésie.** But: réunir les personnes qui s'intéressent à la radiesthésie afin de développer leurs connaissances, organiser des conférences et des travaux de recherches et d'entraînement. Siège social: brasserie de Savoie, place de la Libération, Annemasse (Haute-Savoie).

17 septembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Association Sainte-Thérèse.** But: restauration de l'église de Laval-de-Cère. Siège social: Hôtel du Commerce, à Laval-de-Cère (Lot).

18 septembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Société de chasse de Massangis.** But: protection du gibier et suppression du braconnage. Siège social: mairie de Massangis (Yonne).

22 septembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **Groupement des parents catholiques des élèves des collèges de Beaune.** But: procéder à toute étude, réalisation, démarche, se rapportant à l'organisation matérielle de l'enseignement, aux intérêts religieux des enfants suivant des principes catholiques. Siège social: impasse Notre-Dame, à Beaune (Côte-d'Or).

24 septembre 1955. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. **Association des maisons familiales de la Chapelle-en-Blaisy.** But: éducation populaire en milieu rural, et plus particulièrement l'apprentissage agricole. Siège social: chez le président, M. Noël Eugène, à la Chapelle-en-Blaisy.

26 septembre 1955. Déclaration à la préfecture de Bar-le-Duc. **Foyer Saint-Remi.** But: mettre à la disposition de ses membres, familles et jeunes, des services d'entr'aide, des moyens de distraction, de formation technique et de culture générale. Siège social: salle Foyer Saint-Rémi, 1, rue du Château, à Morlaincourt.

26 septembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **La Truite de Nantoux.** But: repeuplement de la rivière dite « Bras de l'Avant-Dheune », répression du braconnage et lutte contre la pollution des eaux. Siège social: mairie de Nantoux (Côte-d'Or).

26 septembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Football club frasnois.** But: la pratique des exercices physiques et notamment du football. Siège social: café de la Pluie, Frasne (Doubs).

28 septembre 1955. Déclaration au Gouvernement général de l'Algérie, territoire d'Ain-Sefra. **Foyer rural de Beni-Ounif.** But: éducation physique et morale de ses membres, organisation des loisirs de la collectivité locale. Siège social: Grand Hôtel du Sahara, Beni-Ounif (département d'Oran).

28 septembre 1955. Déclaration à la préfecture de Vesoul **Société communale de chasse de Neurey-les-la-Demie.** But: protection du gibier et répression du braconnage. Siège social: mairie de Neurey-les-la-Demie.

29 septembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **Association des chasseurs de la Framboisière.** But: répression du braconnage, règlementation de la chasse pour la conservation du gibier. Siège social: mairie de la Framboisière (Eure-et-Loir).

30 septembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Syndicat des propriétaires chasseurs de Sigean.** But: défense des intérêt cynégétiques. Siège social: salle du marché, à Sigean (Aude).

30 septembre 1955. Déclaration au gouvernement général de l'Algérie, territoire d'Ain-Sefra. **Club omnisport bécharien.** But: pratique de tous les sports. Siège social: cité Brochet, à Colomb-Béchar (territoire du Sud).

3 octobre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Vitry-le-François. Société de pêche **Les Deux Gaules de Doucey et Rosay.** But: réglementation du droit de pêche, repeuplement des cours d'eau et répression du braconnage. Siège social: mairie de Doucey (Marne).

4 octobre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe universitaire camerounais.** But: défense des intérêts matériels et moraux des étudiants camerounais. Siège social: 32, rue Bezout, Paris.

4 octobre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Œuvres de plein air de Juvisy.** But: formation morale et physique de la jeunesse. Siège social: 12, rue du Lieutenant-Legourd, Juvisy (Seine-et-Oise).

5 octobre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **A. B. C. D Association.** But: promouvoir, soutenir et développer l'éducation de base en Afrique noire par tous moyens et en tous domaines. Siège social: 60, avenue des Ternes, Paris.

5 octobre 1955. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Polo-Vélo devillois.** But: pratique du sport du polo-vélo. Siège social: Civette Devilloise, 296, route de Dieppe, Deville-lès-Rouen.

7 octobre 1955. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Société française de dermatologie et de syphiligraphie** (filiale marseillaise). But: répandre parmi les médecins la connaissance des maladies cutanées et syphilitiques; mettre en lumière, au profit de la science, les matériaux qui, jusque-là, restaient en grande partie enfouis dans les hôpitaux spéciaux. Siège social: clinique dermatologique, Hôtel-Dieu, Marseille.

7 octobre 1955. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Comité des fêtes des Bourgneufs.** But: organisation de la fête annuelle des Bourgneufs. Siège social: mairie de Chécy.

7 octobre 1955. Déclaration à la préfecture de Marseille. Groupement régional de Marseille de la **Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment et autres activités.** But: grouper tous les compagnons des métiers du bâtiment ainsi que des aspirants et des élèves apprentis fréquentant les différents cours professionnels du groupement en vue de leur perfectionnement technique, intellectuel, culturel et moral. Siège social: 120, rue Auguste-Blanqui, Marseille.

7 octobre 1955. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association amicale des anciens élèves de l'école normale d'instituteurs d'Orléans.** But: resserrer les liens de camaraderie formés à l'école normale. Siège social: école normale, 72, faubourg Bourgogne, Orléans.

10 octobre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Comité d'intérêt local des quartiers Baudouvin, Saint-Joseph, le Prieuré, Sainte-Cécile, Goudissard, de la commune de La Valette-du-Var.** But: défendre les intérêts des habitants de ces quartiers. Siège social: M. Nicotra (Paul), quartier Saint-Joseph, La Valette-du-Var (Var).

11 octobre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Amicale des donneurs de sang bénévoles de Reims et de la région.** But: grouper les personnes des deux sexes qui peuvent donner bénévolement leur sang et propager l'idée du don du sang. Siège social: 174, rue Gambetta, Reims (Marne).

11 octobre 1955. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Amicale cités Schaibar-Clauds.** But: philanthropique et sportif. Siège social: 46, rue Henri-Bergson, Limoges.

12 octobre 1955. Déclaration à la préfecture de Caen. **Ring colombellois.** But: boxe, éducation physique, préparation militaire. Siège social: salle Lassarro, route de Cabourg, à Colombelles.

MODIFICATIONS

13 juillet 1955. Déclaration à la préfecture de police. L'**Entr'aide sociale des assurances** transfère son siège social du 104, boulevard Haussmann, au 3, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

10 septembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale des anciens des forces françaises de l'O. N. U. et du régiment de Corée** transfère son siège social du 23, rue Van-Loo, au 45, rue de Naples, Paris.

28 septembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. Conseil permanent des journées d'Evian change de titre qui devient: **Conseil permanent de la biennale internationale de l'information à Evian.** Siège social: 122, rue La Boétie, Paris.

1er octobre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **La Coopérative philatélique des instituteurs** transfère son siège social de la mairie de Salbris au 47, rue de Gy, Lanthenay (Loir-et-Cher).

4 octobre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Le Centre national des républicains sociaux** transfère son siège social du 69, rue de l'Université au 241, boulevard Saint-Germain, Paris.

DISSOLUTIONS

29 septembre 1955. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association amicale des anciens élèves des écoles d'agriculture d'hiver ambulante.** Dissolution. Siège social: maison de l'agriculture, Poitiers.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

14 septembre 1955. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 3 octobre 1955.) **Institut des coiffeurs de dames de France et Club artistique réunis.** But: perfectionnement, propagande et défense de l'art de la coiffure féminine française en France et à l'étranger. Siège social: 400, rue Saint-Honoré, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.